



SOMMAIRE

ASSOCIATION LE PONT

	Pages
Conseil d'Administration	1
Projet associatif	2
Rapport moral du Président	3
Rapport d'activité du Directeur Général	8

Rapports d'activité des Établissements et Services

Accompagnement	14
- Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle	15
- Appui Social Individualisé Jeunes	23
- Revitalisation	31
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale	39
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	51
Asile	60
- Accompagnement Global des Réfugiés	61
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	67
- Centre Provisoire d'Hébergement	77
- Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile	84
- Programme de Réinstallation des Réfugiés	91
Hébergement / Logement	96
- Accompagnement Social Lié au Logement	97
- Accompagnement Vers et Dans le Logement	107
- Aide au Logement Temporaire	116
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	122
- Dispositif Jeunes Majeurs	135
- Intermédiation Locative	140
- Loj'In	148
- Pension de Famille / Résidence d'Accueil	153

Insertion par l'Activité Économique	167
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)	168
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)	175
- Ateliers des Savoirs	183
Santé	188
- Agent de santé	189
- Lits d'Accueil Médicalisés	197
- Lits Halte Soins Santé Mobile	203
- Lits Halte Soins Santé	209
Veille Sociale	215
- Accueils de Jour.....	216
- Équipe Mobile Précarité.....	223
- Accueil Sans Abri	228
- Samu Social	231
- Service d'Accueil et d'Orientation	236
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation / 115	247
Articles de presse	257
Lexique	267

CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>Le diagramme présente la structure du Conseil d'Administration. Au centre se trouve le PRÉSIDENT Jean-Amédée LATHOUD (Magistrat Honoraire à la Cour de Cassation) dans un rectangle orange. Autour de lui sont répartis les autres membres du bureau dans des rectangles bleus. Les Vice-Présidents sont Bruno MANGOLA, Alex MARKT et Marie REY. Les Secrétaires sont Marie-Hélène PATONNIER, Arlette CORNAIRE et Marie-Aude POISSON. Les Trésoriers sont Gaétan MONCHOVET, Denys CORNAC et Jean-Noël DESPOCQ. Des lignes pointillées relient les membres adjoints à leurs fonctions principales, et une flèche descendante part du Président vers la section des membres du conseil.</p>	Membres du Bureau
<p>Nicole BADINAND Marie-Madeleine BLUM Pascal CAMPEYRON Catherine GIRARD Bernard GOUHOT</p> <p>Jean-François GUERITAINE Paul MEHU</p> <p>Nadia SARAG Sylvie SIRI</p>	Membres du Conseil d'Administration
<p>Monsieur le Préfet Monsieur le Président du Conseil Départemental Un représentant des collectivités locales (Autun, Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, Charnay-les-Mâcon, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Marcel, Tournus).</p>	Membres consultatifs

PROJET ASSOCIATIF

Disponible sur notre site internet :

<https://lepont.asso.fr/association/projet-associatif>

Lutter contre l'exclusion sociale
Faciliter le retour à l'autonomie



SAÔNE-ET-LOIRE

NOS MISSIONS

- Répondre à l'urgence
- Héberger, réinsérer
- Insérer par l'emploi
- Accompagner vers les soins
- Accompagner la personne
- Accueillir les demandeurs d'asile

Donnez et achetez utile !





RAPPORT MORAL

Le rapport moral relatif à l'activité de l'association LE PONT au cours de l'année écoulée, n'a pas pour objet de vous détailler les actions réalisées (c'est ce que vous présentera notre directeur M. Gilles Vulin) mais de rendre compte des conditions dans lesquelles, en contact avec nos partenaires institutionnels, nous avons mis en œuvre les orientations générales de l'association au regard des objectifs fixés par nos statuts.

Je rappelle qu'aux termes de la loi du 2 janvier 2002 (c'était il y a 20 ans... !) repris dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, notre « *action ... tend à promouvoir ... l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets.* (Notre action) *repose sur les attentes des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté* ».

C'est dans le cadre de ces missions d'intérêt général et d'utilité sociale que notre association, agissant dans un cadre non lucratif et désintéressé, a continué l'an dernier à mettre en œuvre sur les territoires de la Saône-et-Loire son projet associatif d'accompagnement et de soutien aux personnes exclues dans de multiples domaines :

La mise à l'abri, l'hébergement, le « Logement d'abord », l'insertion par l'activité économique, l'accueil des demandeurs d'asile, la protection des majeurs, l'accompagnement médical. Ce sont, cette année encore, environ 10 000 personnes en difficulté que nous avons soutenues ou accompagnées vers l'autonomie, avec professionnalisme et humanité.

Presque chaque mois notre Conseil d'Administration s'est réuni en 2021, en présence de l'équipe de Direction et en invitant à titre consultatif le Préfet ou son représentant, des élus du Conseil Départemental et des municipalités, des chefs de service récemment arrivés.

Ces échanges ont été toujours confiants, fructueux permettant de suivre l'actualité, la gestion des établissements et services, de discuter des actions innovantes envisagées par le Directeur Général notamment à l'occasion de réponses à des appels à projet proposés par les administrations de l'État ou le Département.

Nous avons unanimement soutenu les actions engagées, toutefois nous restons préoccupés - et nous l'avons fait savoir aux représentants de l'État - par le morcellement excessif de certaines actions, la multiplicité et l'accumulation des dispositifs sur des thématiques voisines, la complexité des financements pas toujours pérennes, les lourdes difficultés de gestion des ressources humaines et comptables, ainsi que leur suivi. Nous avons vivement apprécié l'engagement déterminé, la loyauté totale, la capacité d'innovation de Gilles Vulin et de son équipe de direction mais aussi, sur le terrain, des chefs de service animant des équipes particulièrement motivées.

Les administrateurs ont engagé un travail en petits groupes plus approfondi et continu en dialogue avec l'encadrement concerné, sur trois thématiques : l'Alimentation et la Santé, animée par le Docteur Mangola, l'Insertion par l'Activité économique animée par Denys Cornac et concernant les Femmes victimes de Violences par Jean-François Gueritain. Les échanges ont été positifs et ont débouché sur des propositions concrètes, parfois reprises en compte.

L'année écoulée a connu une stabilisation conjoncturelle du nombre des demandeurs d'asile mais aussi une montée en charge de certains services. En continuant à soutenir les actions en cours, notamment en signant fin 2021 avec l'État un Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) stratégique pour le CHRS, nous avons été particulièrement attentifs à trois thématiques que je souhaite souligner.

Une meilleure reconnaissance des conditions de travail du personnel.

Notre association au 31 décembre 2021, comptait 287,58 Équivalents Temps Plein (E.T.P.) soit 326 salariés (dont 25 personnes en Contrats à Durée Déterminée - C.D.D. et 65 en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion – C.D.D.I.).

Ces chiffres témoignent d'une progression de nos effectifs puisqu'au 31 décembre 2020, l'an dernier nous comptons 268,23 ETP et 307 salariés.

Les conditions salariales du personnel de statuts très variés (travailleurs sociaux, infirmiers et personnels médicaux, comptables, agents administratifs, conseillers d'insertion professionnelle, encadrants et agents techniques) nous ont vivement préoccupés après la mobilisation formidable des professionnels pendant la crise du COVID en 2020.

Nous avons embauché pour soutenir les actions engagées et la gestion des suivis

L'application de l'accord dit « Ségur de la Santé » d'abord limité au personnel public a ensuite été, avec nos interventions, heureusement étendu en novembre 2021 au personnel soignant du secteur privé. Les autres personnels n'ont malheureusement pas été inclus dans cette revalorisation, créant des inégalités injustes.

Nous avons convaincu le Préfet que l'attribution d'une prime exceptionnelle de 500 € à l'ensemble du personnel de l'association Le Pont était légitime : elle a été votée par le Conseil d'Administration le 27 octobre 2021.

Nous sommes intervenus personnellement à l'automne 2021 aux côtés du Directeur Général Gilles Vulin pour plaider la nécessaire revalorisation salariale de l'ensemble du personnel social, la reconnaissance statutaire des personnels du SMJPM auprès du Préfet, de parlementaires et de Conseillers départementaux de Saône-et-Loire.

Éclairés par ces échanges, nous souhaitons en tout cas que la Convention collective CHRS et les accords de branches soient renégociés entre les partenaires sociaux et l'État pour prendre en compte une meilleure rémunération des personnels.

Sur le plan immobilier nous avons soutenu avec notre Société Civile Immobilière constituée l'an dernier, des acquisitions et travaux permettant de prévoir de meilleures conditions de travail et d'accueil du public : à Louhans et Paray-le-Monial, au Creusot avec l'ancienne cure Saint Charles, à Chalon-sur-Saône rue Dumorey, à Monceau-les-Mines au service des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) du Centre Hospitalier...

Les mois à venir verront l'achèvement de ces projets ambitieux et complexes qui, après consultation des personnels concernés, mobilisent le service immobilier de l'association, notaires, architectes, entrepreneurs, services administratifs et comptables...

Nous savons que les échanges entre la Direction Générale et les représentants du personnel sont réguliers et fructueux. Ils doivent se poursuivre.

L'insertion par l'activité économique

Pour les personnes en grande difficulté nous nous efforçons de conjuguer deux objectifs : faciliter une insertion socio-professionnelle individualisée mais aussi inscrire notre action associative dans le contexte économique que nous connaissons.

Avec le soutien financier de l'État (DREETS et DDETS), de l'Europe (FSE), du Conseil Départemental et de la Région, notre Conseil d'Administration s'est félicité du développement du travail effectué par ECO'SOL et ECO'COOK, de sa diversification et de l'extension fin 2021 à Cluny.

Le recueil, le tri et le recyclage des textiles, des meubles et des objets, la Repasserie et la cuisine ont permis de proposer des supports d'insertion professionnelle à des personnes éloignées de l'emploi.

Le nombre de salariés embauchés en insertion s'est accru significativement depuis 4 ans :

À Éco'Sol, 74 salariés en 2021 pour 66 en 2017 ; à Éco'Cook, 23 en 2021 pour 6 en 2017.

Le taux de sorties dynamiques vers l'emploi a été à Eco' Sol de 58 % pour 38 sorties.

Les chiffres d'affaire ont été également en hausse l'an dernier, témoignant de l'activité accrue : à Éco'Sol, 318 801 € pour 111 764 € en 2017 ; à Éco'Cook 108 040 € pour 94 105 € en 2019.

Grâce au soutien du programme « SEVE-emploi » porté par la FAS, le travail novateur entrepris par l'équipe de travailleurs sociaux, avec à ses côtés les binômes encadrants techniques et accompagnateurs socio-professionnels a permis l'an dernier de nettement progresser dans les sorties dynamiques vers l'emploi durable.

Les relations avec les entreprises locales ont été très nombreuses permettant de proposer des visites, des stages, des CDD et des CDI aux personnes accompagnées dont nous savons la motivation malgré leurs handicaps. Nous avons également noué des relations prometteuses avec de nombreuses enseignes commerciales pour récupérer des produits de qualité réemployés ou revendus par nos soins.

J'ajoute que ce travail humain considérable réalisé pour accompagner vers l'emploi des personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle est également vertueux au regard du développement durable et de l'économie circulaire : le réemploi des objets que nous avons collectés a permis de limiter les déchets. Pour 418 tonnes récoltées l'an dernier, 271 tonnes sont sorties dans les filières tissus, mobilier, papier... Notre engagement écologique sur ce thème a été officiellement reconnu le 24 novembre dernier, à Mâcon lors des journées « Opération seconde Vie » par les responsables politiques de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA). Il se poursuivra.

Il ne faut pas oublier dans ces dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, « Les Ateliers des Savoirs » qui ont permis de soutenir 43 personnes bénéficiant d'une protection internationale, maîtrisant souvent mal le français pour leur permettre par petits groupes de découvrir les métiers culinaires, de maîtriser le numérique ou d'appréhender les conditions pratiques d'accès au travail en entreprises, connaître les principes du droit du travail.

Félicitons-nous pour les résultats positifs de ces nombreux chantiers et souhaitons que la dynamique engagée en 2021 se poursuive...

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Grande Cause Nationale du dernier Quinquennat, la lutte contre les violences faites aux femmes a mobilisé sur le terrain l'an dernier plusieurs services de notre Association.

Nous avons cosigné en juin dernier à Digoin avec les autorités départementales et locales une charte VIF pour le secteur qui complète utilement le réseau très actif déjà mis en place dans plusieurs villes de Saône-et-Loire et dans lequel nous sommes très impliqués.

Le 15 avril 2021 à Montceau-les-Mines pendant le confinement nous avons ouvert en urgence 14 places d'hébergement pour des femmes victimes de violence dans des locaux disponibles du centre FPA ; nous avons ensuite redéployé ces places, notamment au Creusot en logements individuels diffus.

Aux côtés des associations ALTHEA et ADEFO, en partenariat avec le Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion (SPIP), les procureurs de la République à Chalon-sur-Saône et Mâcon nous avons entrepris d'accompagner la prise en charge des auteurs de violences, interdits du domicile familial afin de lutter contre la récidive. Ce dispositif souhaite coordonner hébergement et accompagnement thérapeutique. Le Pont en ce qui le concerne a embauché à cette fin un psychologue.

À la demande de la DDETS nous avons dédié trois emplois à Éco'Sol (Repasserie, e-commerce) pour des femmes accompagnées par le réseau VIF afin de faciliter leur indépendance financière : nous avons ainsi accueilli cinq personnes en 2021.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et la mise en place d'une commission préfectorale de lutte contre la prostitution, une équipe mobile (une infirmière et une travailleuse sociale) de l'association est allée vers des femmes, souvent d'origine étrangère, se prostituant sur les bords de routes du département. Nous avons ainsi rencontré et accompagné ces 25 personnes pour tenter, aux côtés de nos partenaires administratifs, sociaux et médicaux, de faciliter leur sortie de la prostitution pour aller vers une insertion professionnelle.

Enfin le CPOM déjà évoqué, signé en décembre dernier a prévu d'intégrer de façon pérenne des places dédiées aux femmes victimes dans le CHRS.

Voilà quelques actions concrètes qui ont engagé en 2021 sur des territoires variés, de nombreux personnels exerçant des métiers différents, en partenariat avec d'autres organismes et associations.

Les actions mises en œuvre par les personnels de l'association au bénéfice des plus faibles n'ont été possibles que parce que nous avons bénéficié de **la confiance de nos partenaires**.

Important soutien financier tout d'abord puisqu'en 2021 nous avons bénéficié de la part de l'Europe, des services de l'État, de la Région et du Département, de ressources conséquentes pour un total de 18 M € (soit 9,4 M € de crédits pour les établissements et services, plus 8,6 M € de subventions). Ces sommes significatives témoignent des engagements en matière sociale de la collectivité publique. Nous nous devons de continuer à être rigoureux et transparents dans la gestion de ces fonds publics. C'est ce à quoi s'emploie avec un grand professionnalisme la Direction Administrative et Financière.

Nous avons la chance en matière d'insertion par l'activité économique de travailler avec plusieurs dizaines d'entreprises implantées dans le département pour pouvoir proposer des stages et des emplois aux personnes accompagnées, pour vendre nos prestations et produits, nous fournir les légumes et produits alimentaires : nous les remercions de leur intérêt pour nos actions et de leur soutien précieux ...

Les élus et fonctionnaires territoriaux de la Région et du Département, plusieurs municipalités, un lycée d'horticulture, les services hospitaliers et des médecins, les CCAS, Pôle Emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les Missions locales sont des interlocuteurs fréquents et appréciés avec lesquels nous avons un dialogue constructif, quotidien au profit des personnes en difficultés que nous accompagnons.

Les visites à l'Association le 12 novembre 2021 de Madame Brigitte Klinkert, Ministre déléguée chargée de l'insertion, le 21 janvier 2021 de Monsieur Julien Charles, Préfet de Saône-et-Loire, et au cours de l'année du Secrétaire Général de la Préfecture, des Sous-Préfets, Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté et Directeur de Cabinet, de Madame Claude Cannet Vice-Présidente du Conseil Départemental ont été la manifestation de leur considération et de leur soutien.

Nous pouvons déplorer que la lutte contre l'exclusion et la pauvreté n'ait pas été évoquée au cours des débats de la dernière campagne électorale. Alors que nous constatons dans notre pays l'isolement social que vivent d'un côté les plus fragiles, les plus pauvres, les gens seuls, les précaires à la santé dégradée. Et d'autre part l'isolement de beaucoup de nos concitoyens en perte de confiance qui sont dans le repli sur soi, recroquevillés, inquiets des interactions sociales et des inégalités qui les menacent. Or, dans ce contexte, nous avons tous besoin du regard de l'autre, de retisser des relations réciproques et gratuites, d'échanger de la considération, de l'entraide, de la protection, de l'hospitalité. Pour cela, au-delà du partage légitime des ressources, de l'accès au logement, aux soins, au respect des droits et aux satisfactions élémentaires de la vie sociale, il nous faut renouer avec une politique de la Fraternité¹. Cette valeur proclamée de la République a du sens pour tous les Français mais, synonyme de Solidarité, elle a une signification encore plus concrète pour les publics en précarité que nous accompagnons.

Cette action forte de l'État doit continuer de rassembler et de soutenir résolument tous ceux qui agissent déjà sans bruits contre l'isolement social : les professionnels, les citoyens bénévoles, les collectivités territoriales, tous les acteurs de la protection sociale.

Ce soutien accru doit avoir des impacts visibles dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous, dans nos gestes et le regard d'humanité que nous portons les uns aux autres.

Car nous devons aussi individuellement continuer à gagner la confiance et la concorde dont chacun de nos concitoyens, chacun d'entre nous avons besoin. L'association Le Pont, en ce qui la concerne s'y emploiera cette année encore

Jean-Amédée LATHOUD
Président de l'association Le Pont

¹ Cf. en ligne :L'Avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) du 28/06/2017 : « *Combattre l'isolement social par plus de cohésion et de fraternité* » ; rapport de J.-F. Serres. Cf. également le rapport 2021 du « *Comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* » présidé par Louis Schweitzer



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Cette deuxième année de crise sanitaire n'a pas été simple à traverser pour chacun d'entre nous et pour maintenir le bon fonctionnement de l'association. Il a fallu organiser la continuité des services lors du confinement mis en place en avril en renforçant le télétravail. S'est aussi posée la question de l'obligation vaccinale pour une partie des professionnels intervenant au sein des établissements médico-sociaux (LAM, LHSS). Les professionnels ont dû aussi adapter leur organisation entre les contraintes professionnelles et familiales avec en particulier la fermeture des classes des établissements scolaires pour cause de COVID.

Pourtant, malgré toutes ces difficultés et ce contexte sans perspective d'une sortie de crise, les professionnels de l'association ont continué d'assurer leurs missions de service public auprès des personnes accompagnées et l'activité de l'association s'est néanmoins poursuivie et enrichie.

Le développement de nouveaux projets :

- Centre de Prise en Charge d'Auteurs de violences conjugales (CPCA) :
Nous avons été sollicités par l'ADEF0, association de lutte contre les exclusions en Côte d'Or pour répondre collectivement à un appel à projet régional (ex Bourgogne) afin d'accompagner les auteurs de violences conjugales. En Bourgogne, une association par département a répondu favorablement à cette proposition. En Saône-et-Loire, une autre association avait été sollicitée pour faire partie de ce collectif mais elle a fait le choix de répondre individuellement. Finalement, notre projet a été retenu. Il permet à ce jour de proposer à des auteurs de violence conjugale, dans le cadre d'une obligation de soin, de bénéficier d'un suivi par un psychologue. Nous accueillons et accompagnons également des personnes qui font la démarche de manière spontanée ou qui sont orientées par un travailleur social.
- Dispositif LOJ'IN :
Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire nous a demandé d'ouvrir des places d'accompagnement par le logement et l'emploi pour des jeunes adultes de 18 à 25 ans, sortant des dispositifs de la protection de l'enfance, financées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Le Pont gère 14 places dont 9 à Cluny et Mâcon et 5 au Creusot. Le Foyer de Jeunes Travailleurs d'Autun gère 6 places.
L'objectif de LOJ'IN est de permettre aux jeunes d'accéder au logement en autonomie : les jeunes n'entrent pas dans LOJ'IN en étant autonomes mais doivent être en capacité de le devenir.
Les logements proposés sont obligatoirement accolés à un accompagnement ou le jeune est titulaire d'un bail de logement et souhaite bénéficier d'un suivi par LOJ'IN. Le dispositif répond aux besoins de chacun selon leur degré d'autonomie et leur besoin d'accompagnement. Dans le dispositif, les jeunes peuvent évoluer et changer de type de logement selon l'évolution de leur projet et de leur autonomie. LOJ'IN n'a pas été créé pour remplacer un CHRS, un SAVS ou un appartement thérapeutique mais complète la proposition de logement accompagné.

- Intervention du SAO au sein du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand :
À la demande du SPIP 71, nous avons signé une convention avec le Ministère de la Justice pour permettre à des détenus de bénéficier d'une évaluation SIAO afin de préparer leur sortie. Un travailleur social (0,30 ETP) intervient chaque semaine au sein de l'établissement.
- LHSS Mobile :
Après la création en février 2021 d'un premier poste de soignant rattaché aux LHSS de Mâcon, l'ARS nous a demandé de créer un deuxième poste rattaché aux LHSS du Creusot, pourvu en octobre 2021. Ces deux professionnelles ont pour mission d'aller au-devant des personnes en grande précarité dans le cadre de maraudes ou au sein des services ou établissements les accueillant.
- Équipe Mobile Précarité :
Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, nous avons créé en février une Équipe Mobile Précarité composée de deux professionnelles (une travailleuse sociale et une soignante) ayant pour mission d'aller à la rencontre des personnes en situation d'isolement et de grande vulnérabilité sociale. Leur territoire d'intervention se situe sur l'axe Chagny / Sennecey-le-Grand et Cluny / Tournus. À partir d'un circuit régulier de maraudes, adapté aux publics et aux réalités des territoires d'intervention, l'équipe a rencontré plus de 43 personnes, dont 50 femmes en situation de prostitution. À la suite de ce constat, le Préfet a demandé au Pont d'être l'association agréée pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle sur le département.
- Places pour femmes victimes de violence conjugale :
Lors du premier confinement en avril 2020, les services de l'État nous ont demandé d'ouvrir 14 places d'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violence. Dans le cadre des négociations du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) ces places ont été transformées en places CHRS Urgence et ont été portées depuis à 18, avec un financement pérenne.
- Places VIF IAE :
À la demande de l'État, 3 postes de salariées en CDDI réservés à des femmes victimes de violence au sein de l'ACI Eco'Sol ont été créés, l'objectif étant de favoriser l'indépendance financière de ces personnes.
- Ouverture d'une Ressourcerie à Cluny :
Avec la location de nouveaux locaux, le site de Cluny s'est transformé en Ressourcerie. Nous louons depuis septembre un bâtiment dans la zone industrielle de Saint Germain que nous partageons avec le groupe SOLIF qui gère un atelier de réemploi informatique. Cette ouverture a permis de créer 2 postes de permanents et 8 ETP de salariés en CDDI. Le nombre de postes de salariés en insertion en 2021, a augmenté de plus de 10 ETP, soit environ 37 % des effectifs. Dans le même temps nous avons renforcé les postes d'encadrants, le personnel administratif et les accompagnatrices socio-professionnelles.

Signature du CPOM CHRS :

Nous avons négocié au cours de l'année 2021 le CPOM du CHRS avec les services de l'État (DDETS et DREETS). Cette négociation s'est déroulée de façon constructive et sereine et je tiens à remercier à ce titre toutes celles et ceux qui ont contribué à ce climat positif.

Dans le cadre des excédents antérieurs, nous avons proposé :

- la transformation des 14 places HU VIF en places CHRSU dont le financement est assuré sur les cinq ans du CPOM.
- de répondre à la volonté des pouvoirs publics de développer et renforcer l'accompagnement vers l'emploi des personnes en précarité en proposant la création d'un poste sur le territoire Sud de « Chargé de relations entreprises ». Il aura pour mission d'être l'interface entre les acteurs du monde économique et les professionnels du Pont qui ont une fonction d'accompagnement vers l'emploi (SIAE, CHRS, ASI / AASP, CPH, LOJ'IN ...).

Les objectifs principaux du CPOM se déclinent ainsi :

- Améliorer les conditions d'hébergement des personnes accueillies par la rénovation des logements vétustes et la mise en place d'outils de suivi de l'entretien des logements.
- Améliorer l'accompagnement des personnes hébergées en développant la pratique RDRA (Réduction des Risques Alcool), en favorisant le partenariat avec les structures spécifiques liées au soin (CMP, CSAPA, EMPP...) et les structures de l'insertion professionnelle (Mission Locale, Pôle Emploi, IAE...).
- Développer et renforcer les outils pour améliorer l'efficacité de la prise en charge, en favorisant les sorties vers le logement autonome (privé / public), le logement adapté (Résidences Sociales / Pensions de famille, Résidences Accueil, EHPAD) et les autres formes de logement / hébergement (Structures médico-sociales, LHSS, LAM...).
- Favoriser les sorties vers la formation, l'emploi adapté, l'emploi (projet SICEF).
- Réduire la durée de prise en charge anormalement longue et atteindre un taux d'occupation à 95 %.

La fermeture de deux services :

- Dispositif de « Revitalisation » :
Dans le cadre d'une convention de revitalisation, nous avons ouvert un service spécifique sur Cluny (après l'expérience positive de Mâcon et Chalon-sur-Saône) afin d'accompagner vers l'emploi des personnes en rupture sociale très éloignées des dispositifs de droit commun. Démarré fin 2020, ce dispositif avait vocation à fonctionner jusqu'à septembre 2021 : sur les 22 personnes bénéficiaires, 17 ont retrouvé un emploi ou se sont inscrites dans un projet professionnel spécifique.
- Programme de « Réinstallation » :
Dans le cadre d'un appel à projet pour lequel nous avons été retenus en 2020, nous avons accueilli en septembre 2021 trois familles, soit 18 personnes sur l'agglomération de Cluny. Bénéficiaires d'une protection internationale en provenance d'un pays tiers, elles ont été accompagnées pendant un an et orientées sur le dispositif d'accompagnement global des réfugiés.
Le conventionnement initial portait sur l'accueil de 55 personnes, mais avec la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire et le peu d'assurance sur l'arrivée de nouvelles personnes, nous avons souhaité interrompre ce dispositif.

Les ressources humaines :

- Les conséquences du SEGUR de la santé :

Le Président et le Directeur Général se sont mobilisés auprès du Président du Conseil Départemental et des parlementaires du département au sujet des décisions du SEGUR de la santé et en particulier sur la non revalorisation salariale des professionnels du secteur social, contrairement aux personnels soignants de la fonction publique hospitalière. Plusieurs rendez-vous ont été honorés afin d'échanger sur les conséquences de cette situation venant renforcer le manque d'attractivité du secteur social et le risque de ne plus pouvoir assurer nos missions de service public, par manque de professionnels.

Une délégation de l'ensemble des associations du secteur du handicap, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions de Saône-et-Loire a été reçue par le Directeur de Cabinet du Préfet et la Vice-Présidente du Conseil Départemental.

Fin 2021, plus de 170 postes étaient vacants sur le département, au sein des associations du secteur.

- Les recrutements :

Services et établissements	Poste	ETP	Nature (CDD – CDI)
Veille sociale territoire Sud	Chef de service	1	CDI
RH	Assistante RH	1	CDI
Pôle Asile Chalon-sur-Saône	Psychologue	0,45	CDI
SIAO	Coordinatrice logement	1	CDI
LHSS Mobile	2 infirmières	1,60	CDI
Accueil sans abri	Travailleur social	1	CDI
Equipe Mobile Précarité	Travailleuse sociale	0,50	CDD
Equipe Mobile Précarité	Infirmière	0,50	CDD
A.C.I. Eco'Sol Mâcon	2 encadrantes techniques	2	CDD
A.C.I. Eco'Sol Cluny	Accompagnatrice socio-professionnelle	0,25	CDI

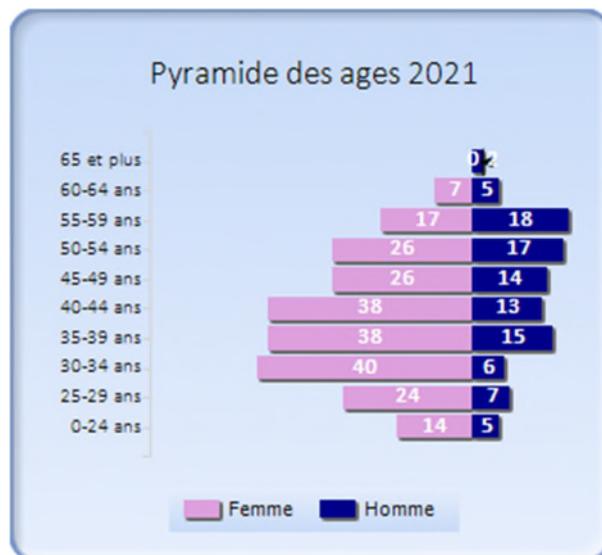
En 2021, neuf contrats à durée déterminée ont été transformés en CDI, suite à des départs de salariés (retraite, démission, mobilité interne) ou à la pérennisation de dispositifs.

- Les éléments quantitatifs :

- Au 31 décembre 2021, l'association comptait 326 salariés (313 en 2020), représentant 287,58 ETP soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020 ;
- 2 apprenties en travail social sont salariées au sein des CHRS collectifs ;
- 98 stagiaires et 3 services civiques ont été accueillis ;
- 163 salariés ont profité d'au moins une action de formation au cours de l'année, soit plus de 3 604 heures.

- La répartition entre les sexes :
 - 102 hommes (31 % ; plus 2 % par rapport à 2020) ;
 - 230 femmes (69 %).

- La pyramide des âges :



- 57 % des professionnels ont entre 30 et 50 ans (plus 2 % par rapport à 2020) ;
- 15 % ont moins de 30 ans (moins 6 % par rapport à 2020) ;
- 27 % ont plus de 50 ans (plus 3 % par rapport à 2020), dont 3,6 % ont plus de 60 ans.

La gestion patrimoniale :

- À Paray-le-Monial, nous avons acheté un terrain à proximité de la gare afin de pouvoir construire un bâtiment de bureaux, les recherches de locaux depuis de nombreuses années sur la commune étant restées infructueuses. Les travaux de construction ont débuté en janvier 2022 pour une réception de ceux-ci en avril 2023.
- À Chalon-sur-Saône, après avoir résolu la problématique liée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation, nous avons déposé et obtenu un permis de construire pour un bâtiment sur le site de la rue Thomas DUMOREY (tout en gardant le bâtiment principal). Les travaux devraient démarrer en septembre 2022.
- À Louhans, suite aux différentes recherches infructueuses, notre dernière piste, est l'achat d'un terrain sur la commune de Branges, limitrophe de Louhans. Un compromis de vente a été signé en mai 2022.
- Les travaux de la résidence Saint-Charles au Creusot ont démarré fin 2021. La rénovation et la transformation d'un ancien presbytère en 7 appartements devraient se terminer d'ici septembre 2022.
- À Mâcon, notre projet de transformation des bureaux dont nous sommes propriétaires au Sud du centre-ville en 8 appartements, prend du retard pour des raisons de voisinage.

Les autres faits marquants de la vie associative :

- Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire est venu participer à une maraude du SAMU Social à Mâcon en janvier 2021 et a pu rencontrer et échanger avec les personnes suivies par l'équipe du SAMU.
- Fin août, les services de l'État nous ont sollicité pour accueillir en urgence des exilés afghans à la suite de la prise de Kaboul par les Talibans et la fermeture de l'aéroport de la ville. La mobilisation des professionnels a permis d'être opérationnel en deux jours mais finalement aucun afghan n'a été orienté en Saône-et-Loire.
- Madame Klinkert, Ministre en charge de l'insertion est venue visiter Eco'Cook au mois d'octobre 2021. Sa présence témoigne de la reconnaissance du travail engagé par les professionnels.
- Le travail de recherche et d'écriture de Madame Dessertine sur l'histoire de La Croisée des Chemins s'est poursuivi en 2021 dans un contexte sanitaire qui n'a pas facilité la tenue des interviews des protagonistes. Celle-ci a finalisé un document de 80 pages qui relate de manière précise et argumentée cette histoire singulière de bénévoles et de professionnels engagés dans la lutte contre les exclusions depuis 1977.
- Le schéma des Gens du voyage a été signé au printemps par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Nous sommes présents à la commission dédiée. À ce jour, nous sommes sollicités pour porter le poste de médiateur créé dans le cadre de ce schéma.
- Malgré la crise sanitaire, plus de 65 bénévoles (soit environ 6 ETP) ont continué à s'engager et à accompagner les personnes accueillies dans le cadre du Français Langue Étrangère, des ACI, du SAMU Social, des Accueils de Jour, de la communication ...

Dans mon rapport de l'an dernier j'évoquais les conséquences des politiques publiques de lutte contre les exclusions qui proposaient des appels à projet sans garantie de financement après deux ans de fonctionnement. Cette tendance se poursuit. Associée aux difficultés de recrutement, elle vient fragiliser et complexifier notre fonctionnement au détriment des personnes les plus vulnérables.

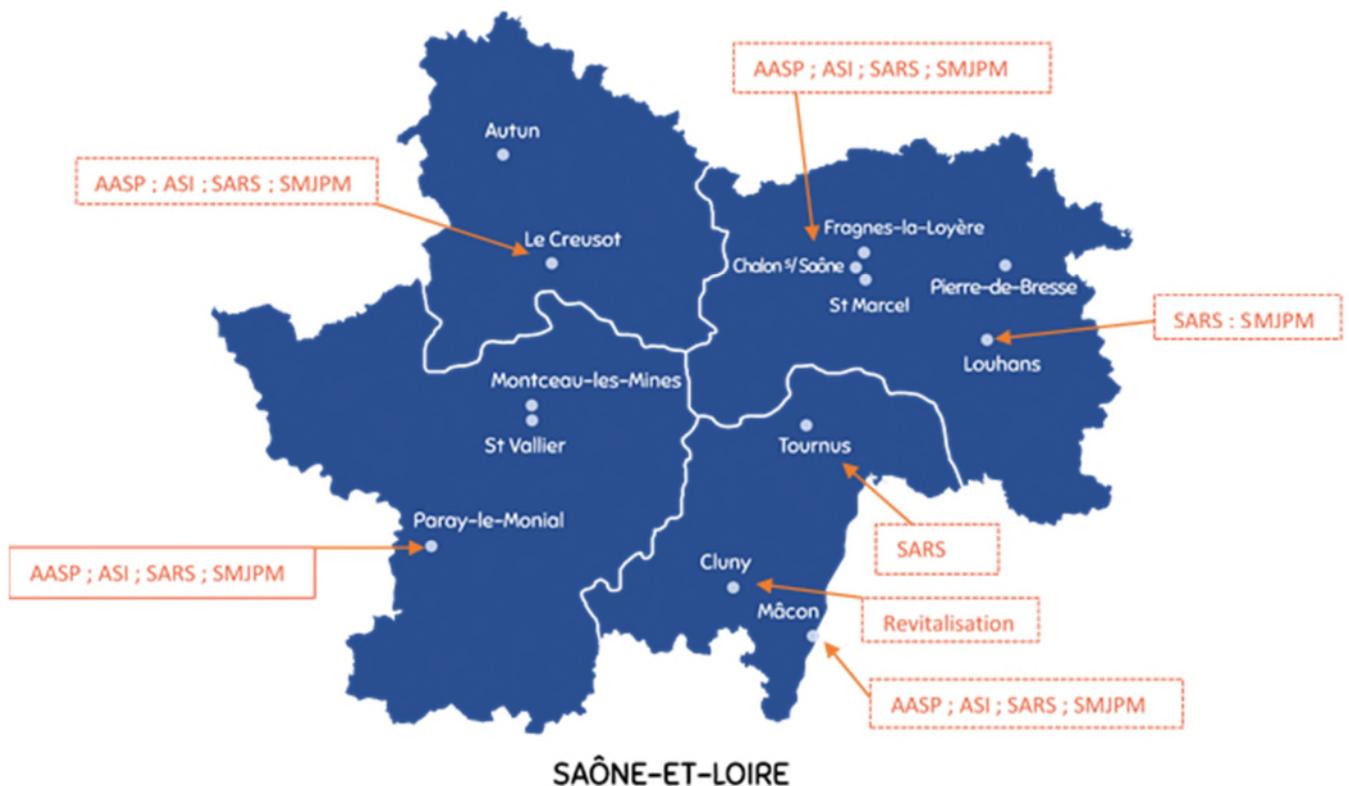
Le moment de l'Assemblée Générale est l'occasion pour moi de renouveler mes remerciements à tous les professionnels et les bénévoles de l'association, ainsi qu'à nos partenaires professionnels et institutionnels pour le travail accompli, dans un contexte pas toujours facilitant.

Je remercie également le Président et les administrateurs pour la confiance qu'ils m'accordent et leur dévouement.

Gilles VULIN
Directeur Général

ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle (AASP)
- Appui Social Individualisé Jeunes (ASI Jeunes)
- Revitalisation
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)





ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MISSION :

L'AASP est une mesure à vocation socio-professionnelle, destinée aux personnes qui présentent des freins à l'insertion professionnelle immédiate, sans difficulté majeure susceptible de compromettre leur autonomie sociale.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial.

CAPACITÉ : 770 mesures annuelles

Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	(+/-) 120
Cluny / Mâcon / Tournus	(+/-) 192
Charolles / Paray-le-Monial	(+/-) 252
Chalon-sur-Saône / Louhans	(+/-) 216

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	21	24	24	19	11	10	2	13	14
Chalon-sur-Saône / Louhans	46	43	38	24	15	11	22	28	27
Charolles / Paray-le-Monial	48	45	40	20	29	27	9	16	13
Cluny / Mâcon / Tournus	34	35	32	16	16	18	18	19	14
TOTAL	149	147	134	79	71	66	51	76	68

Nous avons accompagné 134 personnes en 2021, soit une baisse de 8,84 % par rapport à 2020 (147 personnes).

La répartition des accompagnements entre hommes et femmes reste toutefois équilibrée comme en 2020, 66 hommes (49,25 %) et 68 femmes (50,75 %).

Tranches d'âge des bénéficiaires	18 / 25 ans	26 / 35 ans	36 / 45 ans	46 / 55 ans	+ 55 ans
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	2	7	3	8	4
Chalon-sur-Saône / Louhans	1	15	14	7	1
Charolles / Paray-le-Monial	0	10	9	15	6
Cluny / Mâcon / Tournus	1	10	6	9	6
TOTAL	4	42	32	39	17

Plus de 84 % des personnes accompagnées ont entre 26 et 55 ans, avec des répartitions plutôt équilibrées entre les différentes tranches d'âge.

Les personnes de plus de 55 ans représentent 12,68 % du public accompagné et sont plus particulièrement représentées sur les territoires du Charollais et du Mâconnais.

Seul 2,98 % du public accompagné est âgé de moins de 25 ans, du fait des nombreuses autres mesures d'accompagnement spécifiques à destination de ce public, notamment l'ASI Jeunes.

Nature des ressources à l'entrée	RSA	ASS	ARE	AAH / Pension invalidité / Rente accident du travail	Salaire	Sans ressource	Autres*
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	20	2	0	2	0	0	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	34	0	3	0	1	2	0
Charolles / Paray-le-Monial	35	3	0	1	0	1	0
Cluny / Mâcon / Tournus	19	6	3	1	1	2	1
TOTAL	108	11	6	4	2	5	1

Nature des ressources à la sortie	RSA	ASS	ARE	AAH / Pension invalidité / Rente accident du travail	Salaire	Sans ressource	Autres*
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	13	0	0	2	4	1	1
Chalon-sur-Saône / Louhans	17	0	1	1	8	0	4
Charolles / Paray-le-Monial	21	2	0	0	1	0	1
Cluny / Mâcon / Tournus	12	5	1	3	6	0	1
TOTAL	63	7	2	6	19	1	7

Il est à noter que certaines ressources peuvent se cumuler.

Dans la catégorie « autres * », sont recensés les revenus de la formation, les retraites et les rentes.

Sur les 134 personnes accompagnées, 80,59 % sont bénéficiaires du RSA avec pour référent social le Département ou Pôle Emploi ; ce taux est plus élevé qu'en 2020 (77 %).

À la sortie du dispositif, 60 % des personnes perçoivent encore le RSA.

Comme en 2020, la part des personnes percevant l'ASS en 2021 est minime (8,21 %) ; elles sont essentiellement recensées sur les secteurs de Mâcon et du Charollais et principalement orientées par Pôle Emploi.

À noter qu'à la sortie de la mesure AASP, 18,09 % des personnes perçoivent un salaire.

Lieu de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	Propriétaire
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	3	21	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	4	33	1
Charolles / Paray-le-Monial	12	24	4
Cluny / Mâcon / Tournus	11	21	0
TOTAL	30	99	5

73,88 % des publics suivis en AASP vivent de façon stable en logement autonome, principalement en tant que locataires, comme en 2020. Les personnes accompagnées sont rencontrées soit à leur domicile (quand c'est possible et avec leur accord), soit dans les locaux de l'antenne de proximité.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple	Famille monoparentale
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	16	1	8
Chalon-sur-Saône / Louhans	23	9	5
Charolles / Paray-le-Monial	21	3	16
Cluny / Mâcon / Tournus	20	3	9
TOTAL	80	16	38

Le public accompagné est majoritairement composé de personnes célibataires à hauteur de 59,70 %, en recul par rapport à 2020 (68 %).

Niveau scolaire	Sans qualification	Niveau 3 (CAP / BEP)	Niveau 4 (BAC)	Niveau 5 à 7 Post bac
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	15	6	3	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	16	16	4	2
Charolles / Paray-le-Monial	26	7	5	2
Cluny / Mâcon / Tournus	17	9	5	1
TOTAL	74	38	17	5

55,22 % des personnes suivies sont sans qualification ou avec un faible niveau scolaire, en légère hausse par rapport à 2020 (47 %), à hauteur de 65 % pour le seul secteur du Charolais.

28,35 % des personnes accompagnées ont un niveau 3 et détiennent un diplôme de type CAP / BEP, pourcentage en recul par rapport à 2020 ; avec une représentativité de 42,10 % pour le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans.

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD 71			Pôle Emploi			Autres*		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	17	18	16	2	3	4	2	3	4
Chalon-sur-Saône / Louhans	12	18	24	31	18	10	3	6	4
Charolles / Paray-le-Monial	10	16	12	20	27	25	0	2	3
Cluny / Mâcon / Tournus	15	11	12	19	23	20	0	2	0
TOTAL	54	63	64	72	71	59	5	13	11

« Autres* » : services du Pont, CCAS...

Comme en 2020, de façon globale, peu de disparités entre les prescripteurs : 47,76 % des orientations proviennent des MDS et 44,02 % de Pôle Emploi.

Ces chiffres reflètent pourtant deux réalités :

- Sur les territoires de la CUCM et de Louhans / Chalon-sur-Saône, la majorité des prescriptions provient des MDS ;
- Sur les territoires du Mâconnais et du Charolais, les orientations sont essentiellement en provenance de Pôle Emploi.

D'ailleurs, sur le secteur de Mâcon, une réflexion a été engagée avec Pôle Emploi et le Département (Responsable Technique d'Insertion) afin de travailler sur la nature des prescriptions faites. En effet, beaucoup de personnes orientées par Pôle Emploi ne sont pas dans une réelle adhésion, ce qui engendre de nombreuses interruptions. Il est important que la mesure AASP soit travaillée en amont afin que la personne s'engage « en connaissance de cause ».

Des rencontres ont également été organisées avec d'autres prescripteurs, notamment le service social départemental, afin d'impulser de nouvelles orientations.

Actions d'accompagnement 2021	Actions Collectives	Gestion administrative et financière	Mobilité	Aide à la personne	Logement / hébergement	Insertion professionnelle	Santé
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	0	6	3	0	1	9	1
Chalon-sur-Saône / Louhans	0	6	1	6	2	11	2
Charolles / Paray-le-Monial	0	8	2	9	1	13	1
Cluny / Mâcon / Tournus	8	9	4	13	1	9	6
TOTAL	8	29	10	28	5	42	10

132 actions d'accompagnement ont été menées en 2021.

Ces actions relèvent de différents domaines d'intervention, ce qui implique pour les travailleurs sociaux, des compétences diverses et une bonne connaissance des partenariats locaux, afin d'orienter au mieux les personnes accompagnées.

Nombre de PMSMP	
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	0
Chalon-sur-Saône / Louhans	0
Charolles / Paray-le-Monial	2
Cluny / Mâcon / Tournus	2
TOTAL	4

La crise sanitaire n'a pas permis une mise en œuvre significative du nombre de PMSMP en 2021.

Mobilité	Permis	Véhicule dont voiture sans permis	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pied / vélo	Difficultés de mobilité
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	7	6	0	0	0	18
Chalon-sur-Saône / Louhans	17	18	2	6	1	12
Charolles / Paray-le-Monial	11	9	0	0	4	27
Cluny / Mâcon / Tournus	4	9	2	0	0	21
TOTAL	39	42	4	6	5	78

La mobilité reste une problématique importante pour la majorité des personnes accompagnées ; 78 personnes déclarent avoir un problème de mobilité (sans moyen de locomotion).

Seulement 29 % des personnes possèdent le permis de conduire et 31,34 % possèdent une voiture classique ou sans permis.

L'accompagnement permet donc d'informer sur les différentes possibilités d'accès aux plateformes de mobilité et de covoiturage et d'aborder la question en termes de budget (achat d'un véhicule, prêt, financement du permis, assurance, entretien du véhicule, carte d'abonnement...).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2019	2020	2021
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	6,40	7,60	8,29
Chalon-sur-Saône / Louhans	6,00	6,50	7,77
Charolles / Paray-le-Monial	6,00	6,20	5,96
Cluny / Mâcon / Tournus	6,30	6,40	7,23

Les durées moyennes des accompagnements AASP ont augmenté en 2021 ; elles sont approximativement de 7 mois et s'expliquent par le nombre de fins d'accompagnement, à l'issue de la période de diagnostic de 3 mois.

En 2021, 94 sorties ont été dénombrées soit un niveau quasi équivalent à 2020.

37,23 % des personnes accompagnées sont sorties du dispositif pour intégrer une formation ou un emploi et ceci à différents stades de l'accompagnement (en cours ou en fin de mesure).

Motifs de fin de suivi 2021	Charolais Paray-le- Monial	Louhannais Chalonnais	Tournugeois Clunisois Mâconnais	CUCM	TOTAL
En fin de mesure					
Accès à la formation	2	2	1	4	9
Accès à l'emploi	2	6	3	1	12
Contexte contraignant (déménagement, hospitalisation...)	1	0	0	2	3
Problématiques périphériques (logement, santé, famille...)	3	10	3	5	21
Abandon / Non Adhésion	0	0	0	1	1
En cours de mesure					
Accès à la formation	0	0	0	2	2
Accès à l'emploi	1	2	3	3	9
Contexte contraignant (déménagement, hospitalisation...)	0	2	0	0	2
Problématiques périphériques (Logement, santé, famille...)	6	2	6	3	17
Abandon / Non adhésion	1	4	5	2	12
À l'issue du diagnostic de 3 mois					
Accès à la formation	1	0	0	0	1
Accès à l'emploi	1	0	0	1	2
Contexte Contraignant (déménagement, hospitalisation...)	0	0	0	0	0
Problématiques périphériques (Logement, santé, famille...)	1	0	1	0	2
Abandon / Non Adhésion	6	0	2	0	8
Préconisations en fin de mesure					
Fin de mesure avec relais au prescripteur	6	3	10	1	20
Fin de mesure sans relais	16	21	0	9	46
Orientation vers un autre dispositif	3	3	14	8	28

Les problématiques périphériques restent importantes à traiter pour permettre à la personne d'avancer dans l'élaboration de son projet professionnel ; elles représentent 42,55 % des thématiques traitées.

Les abandons et/ou non adhésions sont les causes principales des interruptions de l'accompagnement en cours de mesure ainsi qu'à la fin de la période de diagnostic.

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le travail engagé avec le Département de Saône-et-Loire (DILS) en termes d'échanges et de réflexions s'est poursuivi en 2021 notamment en vue du nouvel appel à projet.

La question des listes d'attente sur le dispositif AASP a été moins prégnante en 2021, si ce n'est sur le secteur d'Autun /Montceau-les-Mines / Le Creusot.

Il a été nécessaire de renouveler les présentations de cette mesure auprès des partenaires, notamment les MDS.

L'épidémie de la COVID 19 a encore impacté le fonctionnement de la mesure en 2021, mais beaucoup plus légèrement puisque les professionnelles ont assuré une continuité de service avec seulement quelques périodes de télétravail.

Territoire de Cluny / Mâcon / Tournus :

Comme pour 2020, plus de la moitié des personnes orientées l'est par Pôle Emploi. Il s'agit d'un public aux problématiques multiples (santé, logement, isolement) et en forte demande.

La participation à l'animation du groupe ESCAL a été reprise par d'autres collègues des services AVDL et ASLL, afin de permettre à la professionnelle de l'AASP de se rendre disponible pour une nouvelle action collective autour de la notion du pouvoir d'agir. Suite à des temps communs de formation, certains partenaires (Pôle Emploi, SSD, Le Pont) ont eu la volonté de créer un collectif insertion qui aujourd'hui intègre des personnes accompagnées. Il se réunit toutes les 3 semaines depuis mai 2021 afin de travailler sur l'insertion au sens large, il a été dénommé « Des Nous Et Vous » par les participants.

Territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines :

La quasi-totalité des personnes accompagnées est bénéficiaire du RSA en 2021.

La reprise économique et la dynamique de l'emploi ont facilité l'accès au travail ou à la formation.

À souligner également, l'augmentation du nombre des orientations réalisées par Pôle Emploi.

La liste d'attente a été problématique courant 2021 avec plus de 6 mois de délai. Début 2022, cette liste d'attente n'est plus d'actualité.

La couverture de trois territoires différents rend le travail de partenariat plus complexe et intense, pourtant essentiel sur ce type de mesure.

Territoire de Chalon-sur-Saône / Louhans :

La problématique santé est récurrente en 2021, élément primordial à prendre en compte pour trouver un emploi adapté. À ce titre, plusieurs orientations vers les Prestations d'Appui Spécifique (PEP 71) ont été faites pour évaluer les capacités fonctionnelles de la personne.

Pour les familles monoparentales, l'accès à l'emploi ou à la formation est facilité par le nombre de SIAE et leur dynamisme.

Du côté de la Bresse, l'Association Intermédiaire Bresse Services Emploi propose notamment des missions qui prennent en compte les contraintes familiales. Sur ce secteur, la mobilité reste toutefois un frein majeur.

Une nouvelle dynamique partenariale a vu le jour sur le territoire Chalonnais : Depuis 2020, la professionnelle de l'AASP a rejoint le club 1000 idées animé par Yasmine CHEZAL, directrice de l'EI « idées services ». Il regroupe les entreprises d'insertion et les principaux acteurs de l'insertion professionnelle du bassin Chalonnais, à raison d'une fois par mois, afin de faciliter la fluidité des parcours et d'assurer une meilleure prise en compte de la situation de chacun. Par exemple, les visites de l'atelier A2mains ou de celui des Valoristes Bourguignons peuvent permettre de dépasser les appréhensions grâce à une meilleure projection sur les postes de travail proposés. Parallèlement, les SIAE trouvent parmi les partenaires « sociaux », des solutions d'accompagnement adaptées aux salariés en parcours d'insertion.

Des « cafés partenaires » sont également animés par la professionnelle sur le bassin Chalonnais. Ils rassemblent les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (Pôle Emploi, SSD, CCAS, le Grand Chalon, les GEIQ, les SIAE, les PEP71, l'ASTI, la sauvegarde 71, l'ADMR...). Ces rencontres trimestrielles permettent de mieux se connaître, de communiquer davantage et de rester informés des dernières actualités du secteur : nouveaux dispositifs, besoins en recrutements... Les cafés sont accueillis par les structures qui souhaitent se faire connaître et se présenter.

Sur le secteur de Louhans, des rencontres partenaires sont organisées par la cheffe de service afin de créer une dynamique et de relier le monde du social à celui des entreprises. « Des p'tits dèj entreprises » et des « Dèj'partenaires » sont ainsi initiés.

Territoire de Paray-le-Monial :

Les publics restent majoritairement orientés par Pôle Emploi. Pour ceux qui perçoivent l'ASS, les situations sont souvent très enkystées et nécessitent une réorientation vers un accompagnement de type SARS.

Le changement de travailleur social début 2021 a nécessité un temps d'adaptation pour recréer un lien de confiance avec les personnes accompagnées, ainsi que pour se faire connaître des différents partenaires ; des rencontres ont d'ailleurs eu lieu à l'occasion du collectif insertion porté par le Département et réunissant divers partenaires du champ de l'insertion socio-professionnelle. Même si l'action menée ne correspond pas prioritairement au public du dispositif AASP, des liens ponctuels ont pu toutefois se mettre en place.

Les divers confinements et les restrictions sanitaires ont eu pour conséquences un isolement du public accompagné et une précarisation des liens sociaux.

La désertification médicale est toujours une problématique centrale sur le territoire ; la santé est un axe important dans les accompagnements AASP, notamment autour de la santé psychique et des difficultés cognitives.

Perspectives 2022

Le partenariat reste l'enjeu majeur de la mesure AASP afin d'orienter au mieux les personnes accompagnées. À ce titre, les travailleurs sociaux qui mettent en place cette mesure participent à de nombreuses instances (PTI, Commission Emploi Le Pont, Comités Techniques d'Animation par Pôle Emploi, réseau IAE...), ce qui représente une part importante du temps de travail.

La mesure AASP permet d'exercer, à différentes étapes (lors du diagnostic, en cours d'accompagnement et à la clôture), la mission d'orientation des personnes vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.

Dès 2021, sur les circonscriptions de Mâcon et Paray-le-Monial, dans le cadre du plan pauvreté, le Département a mis en place une action autour de l'insertion sociale et professionnelle, réunissant des partenaires locaux (Pôle Emploi, SSD, Le Pont...), qui ont pu être accompagnés dans le cadre d'une formation action par un sociologue, autour du « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées. À ce jour, des collectifs sont constitués et la dynamique se poursuit en 2022.

Une commission emploi interne à l'Association Le Pont a vu le jour et permet aux différents professionnels qui travaillent sur cette question de « l'employabilité » de se retrouver, d'échanger sur les pratiques et les dispositifs, de rencontrer des partenaires GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), EPIDE, et de se former à l'occasion de programmes spécifiques : élaboration du projet professionnel, jeu autour des compétences « Mouton à 5 pattes ».



APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

MISSION :

Accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial.

CAPACITÉ :

411 mois mesures par an :

Autun	30
Chalon-sur-Saône	110
Le Creusot	12
Louhans	30
Mâcon	120
Montceau-les-Mines	30
Paray-le-Monial	79

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Le taux d'activité est équivalent à 100 %.

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Autun	8	7	4	4	5	3	4	2	1
Chalon-sur-Saône	17	21	16	7	11	8	10	9	8
Le Creusot	2	4	4	1	2	3	1	2	1
Louhans	7	8	4	5	3	0	2	5	4
Mâcon	25	22	22	15	20	18	10	2	4
Montceau-les-Mines	7	10	6	2	8	5	5	3	1
Paray-le-Monial	8	18	25	6	13	15	2	5	10
TOTAL	74	90	81	40	62	52	34	28	29

En 2021, la mesure ASI a connu une légère baisse d'activité avec 81 personnes accompagnées (90 en 2020).

Cette année encore, il y a largement plus d'hommes (64,19 %) que de femmes (35,80 %) accompagnés, alors que la répartition était plus équilibrée les années précédentes.

À noter, certaines particularités par territoire :

- Mâconnais : le nombre de jeunes accompagnés reste constant avec toujours une très forte proportion d'hommes ;
- Zone Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines : une majorité d'hommes qui s'explique par l'augmentation des demandes pour des ex-mineurs isolés sortant des services de l'ASE, mesures adaptées aux besoins exprimés par ce public spécifique. Globalement, le nombre de mesures potentielles est insuffisant par rapport à la demande qui ne cesse d'augmenter ;
- Chalonnais : une baisse d'activité constatée du fait de la diminution des orientations de la part des partenaires, compte tenu de la très importante liste d'attente, qui perdure en 2022 avec des délais de six à neuf mois, avant une prise en charge effective ;
- Charolais : il y a eu une forte demande de mesures ASI qui a généré des délais d'attente avant le démarrage des accompagnements. Cette sollicitation démontre le besoin sur le secteur d'un accompagnement renforcé pour des jeunes en grande précarité et pour beaucoup en rupture de liens familiaux. Par ailleurs, ces situations nécessitent une intervention rapide, sans quoi ces derniers se démobilisent. Une diminution des prescriptions sur la fin d'année 2021 et le début 2022 est constatée.

Âges des personnes accompagnées	18 / 25 ans	26 / 35 ans
Autun	4	0
Chalon-sur-Saône	14	2
Le Creusot	3	1
Louhans	4	0
Mâcon	22	0
Montceau-les-Mines	6	0
Paray-le-Monial	21	4
TOTAL	74	7

La mesure ASI s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental 71) qui cible les moins de 25 ans.

Néanmoins, en détaillant davantage les tranches d'âge des personnes accompagnées, on relève sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, une augmentation du nombre des très jeunes (18 à 20 ans) ; il en est de même sur Mâcon. Sur ces deux secteurs, de nombreux mineurs isolés sont orientés vers la mesure ASI, à leur majorité et à leur sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le travail d'accompagnement à mener est alors très important et global car ces jeunes vivent souvent leur première expérience de logement.

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans : Les interventions auprès des jeunes de plus de 20 ans sont souvent liées à des dettes, il faut donc intervenir rapidement puis engager un travail éducatif, pour fiabiliser dans le temps le parcours du jeune et éviter la récurrence. Concernant les tout jeunes majeurs, il s'agit davantage de l'apprentissage des démarches à intégrer et d'une forme de « veille », dans la mise en place de celles-ci, pour faciliter leur entrée dans la vie d'adulte.

Lieux de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	SDF
Autun	3	1	0
Chalon-sur-Saône	2	12	2
Le Creusot	2	2	0
Louhans	1	3	0
Mâcon	14	7	1
Montceau-les-Mines	5	1	0
Paray-le-Monial	13	11	1
TOTAL	40	37	4

En 2021, la moitié des jeunes accompagnés est en situation d'hébergement (49,38 %), contrairement à 2020, où la majorité était en logement autonome. Ils sont soit chez des amis, soit dans leur famille, ce qui peut fragiliser le parcours.

Ainsi, 45,67 % des jeunes accompagnés sont en logement autonome ; néanmoins il s'agit d'un public pour qui l'autonomie financière est parfois difficile à acquérir puisqu'il ne bénéficie pas du recours au RSA, ce qui peut reporter d'autant l'engagement dans une location d'appartement.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple
Autun	3	1
Chalon-sur-Saône	15	1
Le Creusot	4	0
Louhans	4	0
Mâcon	20	2
Montceau-les-Mines	6	0
Paray-le-Monial	21	4
TOTAL	73	8

Le public concerné par une mesure ASI est majoritairement célibataire à hauteur de 90,12 %, comme en 2020.

Niveau d'études des personnes accompagnées	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
Autun	2	2	0	0
Chalon-sur-Saône	7	4	4	1
Le Creusot	3	1	0	0
Louhans	2	2	0	0
Mâcon	11	7	4	0
Montceau-les-Mines	1	5	0	0
Paray-le-Monial	14	9	2	0
TOTAL	40	30	10	1

Parallèlement à 2020, le niveau d'études des personnes accompagnées est relativement faible : 49,38 % n'ont aucune qualification et 37,03 % ont un niveau CAP / BEP. Travailler un projet de formation par le biais des dispositifs rémunérés tels que le DAQ, la Garantie Jeunes ou le Service Civique, constituent donc des opportunités. Le lien avec les Missions Locales est donc primordial.

Nature des ressources des personnes accompagnées	Autres	Allocation Garantie Jeunes	RSA	Prime activité	ASS / ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
Autun	1	0	0	0	0	0	0	1	2
Chalon-sur-Saône	3	1	3	0	3	0	0	5	2
Le Creusot	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Louhans	0	2	0	0	0	2	0	1	1
Mâcon	0	4	0	0	4	2	0	10	3
Montceau-les-Mines	1	0	0	0	0	1	0	2	2
Paray-le-Monial	1	8	1	0	1	2	1	5	6
TOTAL	6	15	4	0	8	7	1	26	18

Il est à noter que certaines ressources sont cumulables entre elles (salaire et Allocation Garantie Jeunes).

Comme en 2020, un tiers des jeunes accompagnés perçoit un salaire, soit 32,09 % (apprentissage, CDD, intérim...).

22,22 % sont sans ressource, proportion plus importante qu'en 2020 (11 %), notamment sur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines. Cette absence de ressources complique l'accompagnement et contraint à des demandes d'aides ponctuelles auprès du Conseil Départemental (Fonds de Secours d'Urgence) et de la Mission Locale.

18,51 % des personnes suivies perçoivent l'Allocation Garantie Jeunes.

Très peu de jeunes bénéficient du RSA, seulement 3 personnes à Chalon-sur-Saône, en l'occurrence de jeunes mères avec lesquelles il faut tout d'abord travailler les apprentissages en lien avec le logement, le budget, les démarches administratives et la parentalité, avant d'envisager l'accès à l'emploi ou à une formation.

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD 71			Mission Locale			Autres		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Autun	0	0	1	6	5	1	2	2	2
Chalon-sur-Saône	4	5	4	10	15	8	3	1	4
Le Creusot	0	1	0	2	2	1	0	1	3
Louhans	2	1	1	4	5	3	1	2	0
Mâcon	4	6	5	9	10	12	12	6	5
Montceau-les-Mines	1	0	0	3	8	5	3	3	1
Paray-le-Monial	1	3	5	7	13	18	0	1	2
TOTAL	12	16	16	41	58	48	21	16	17

Le prescripteur principal reste la Mission Locale avec 59,25 % des orientations, en léger recul par rapport à 2020 (64 %). Les Missions Locales sur certains territoires (Louhans, Chalon-sur-Saône, Le Creusot) déplorent le faible nombre de mesures ASI et la rapide saturation du dispositif.

Dans la catégorie « Autres », sur Mâcon, sont répertoriés le CLLAJ, la prévention spécialisée, les autres services du Pont ou encore les assistantes sociales scolaires ; pour le territoire Chalonnais, on retrouve principalement les orientations du DAMIE (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers), portées par France Horizon.

Actions d'accompagnement	Ouvertures de droits	Gestion administrative et budgétaire	Écoute	Santé	Mobilité	Logement hébergement	Insertion professionnelle
Autun	1	1	4	0	2	3	0
Chalon-sur-Saône	12	8	17	10	6	9	12
Le Creusot	1	5	4	1	4	6	0
Louhans	4	3	4	2	2	3	0
Mâcon	9	12	22	7	12	12	18
Montceau-les-Mines	1	7	6	1	6	0	0
Paray-le-Monial	6	14	24	3	7	7	9
TOTAL	34	50	81	24	39	40	39

L'Accompagnement Social Individualisé étant un suivi global et renforcé à destination des jeunes, différentes difficultés sont donc travaillées.

On constate comme en 2020, que ce sont les actions autour de l'écoute (ou entretiens d'aide) qui sont les plus importantes, à hauteur de 26,38 %. Viennent ensuite les problématiques liées à la gestion administrative et le budget (16,28 %), la question du logement (13,02 %), la mobilité (12,70 %) puis celle de l'ouverture des droits (environ 11,07 %).

L'insertion professionnelle est travaillée dans 12,70 % des actions menées, du fait que les jeunes pris en charge dans le cadre de cette mesure, sont souvent déjà en apprentissage, en formation ou en intérim.

Mobilité	Permis	Voiture	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pied	Difficultés de mobilité
Autun	0	0	0	0	4	4
Chalon-sur-Saône	5	2	1	16	10	1
Le Creusot	0	0	1	0	3	4
Louhans	1	1	0	0	2	3
Mâcon	5	4	5	2	0	6
Montceau-les-Mines	0	0	1	0	5	5
Paray-le-Monial	1	0	0	0	22	20
TOTAL	12	7	8	18	46	43

Des difficultés de mobilité sont exprimées par plus de la moitié des personnes accompagnées (53,08 %), comme en 2020. Il s'agit donc d'un enjeu majeur et d'autant plus en milieu rural où les transports en commun sont parfois inexistantes ou trop limités pour répondre aux besoins du public. Le manque de moyens financiers est le frein principal pour des jeunes néanmoins motivés pour l'apprentissage du permis.

14,81 % des jeunes accompagnés ont le permis de conduire, en légère diminution par rapport à 2020, 17,77 % et 15 personnes (18,51 %) disposent d'un moyen de transport personnel (voiture ou deux roues), en nette baisse par rapport à l'an dernier (31,11 %).

La mobilité est un axe de travail privilégié pendant l'accompagnement avec notamment la recherche de moyens de financement (FAJ, aides du Conseil Régional, micro crédits, permis citoyens...).

Les plateformes mobilité existantes sur certains territoires sont également largement présentées aux jeunes accompagnés.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2019	2020	2021
Autun	7,60	8,80	6,50
Chalon-sur-Saône	8,50	7,30	9,50
Le Creusot	7,50	5,30	3,75
Louhans	6,00	6,20	8,50
Mâcon	6,50	8,10	7,14
Montceau-les-Mines	6,00	9,50	9,16
Paray-le-Monial	4,00	5,20	6,48
TOTAL	6,58	7,20	7,29

En 2021, la durée moyenne des mesures effectuées a sensiblement augmenté, ce qui révèle le besoin pour ces jeunes d'un accompagnement renforcé, global et de proximité, notamment pour les situations les plus lourdes et complexes.

Sur les secteurs de Mâcon et Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, est à noter le nombre croissant des situations des jeunes ex-Mineurs Non Accompagnés, dont les problématiques spécifiques (barrière de la langue, difficultés de compréhension du français écrit, situation administrative au regard du droit au séjour), nécessitent un accompagnement adapté et souvent plus long. À ce titre, une prolongation exceptionnelle (au-delà de 12 mois) a été accordée pour un jeune sur Mâcon.

Sur le secteur de Paray-le-Monial, une prolongation a été sollicitée pour la moitié des accompagnements, afin de finaliser le travail engagé sur l'ensemble des différentes problématiques rencontrées par les jeunes. De même qu'une prolongation au-delà de 12 mois aurait été nécessaire pour plusieurs situations, notamment ex-Mineurs Non Accompagnés et anciens mineurs ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance.

La durée moyenne d'intervention, autour de sept mois, s'explique par l'interruption anticipée d'accompagnements de jeunes, qui se sont difficilement mobilisés ou qui ont déménagé en cours de mesure.

Nature des sorties	Logement autonome / IML / CHRS	Formation / Garantie Jeunes	Emploi	Resocialisation (Dynamique passerelle d'insertion, SAVS, prévention)	Non adhésion	Santé
Autun	0	0	2	0	2	0
Chalon-sur-Saône	6	5	1	2	1	2
Le Creusot	0	2	1	0	0	1
Louhans	2	3	0	0	0	1
Mâcon	3	5	4	1	1	3
Montceau-les-Mines	0	4	1	1	0	1
Paray-le-Monial	5	2	3	0	5	1
TOTAL	16	21	12	4	9	9

En 2021, cinquante jeunes sont sortis du dispositif ASI, les motifs de sortie indiqués ci-dessus peuvent se cumuler.

La majorité des sorties s'est faite à destination d'une formation (dont la Garantie Jeunes) ou vers un emploi.

À la fin de l'accompagnement, il est nécessaire de remettre le jeune en lien avec son référent initial ou de lui proposer un autre accompagnement plus adapté à ses besoins.

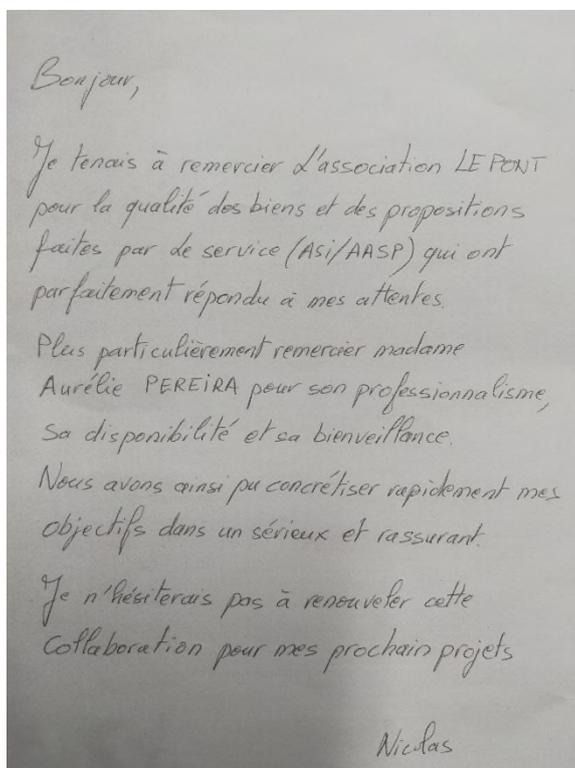
Sont à noter quinze interruptions de mesures dont sept au motif de « non coopération », trois réorientations vers des accompagnements plus adaptés, quatre déménagements et une fin de droit au séjour.

Témoignages

Texte écrit par A.K. (secteur de Mâcon) :

« Cela m'a aidé à avoir un logement et à trouver un emploi stable. À apprendre à gérer les papiers. Ça m'a permis d'avancer sur mes projets de santé, handicap, code et sur mon projet de regroupement familial. L'accompagnement a fait le lien avec l'OFII et aussi avec le travail. Ça m'a aidé à gérer mes factures, un soutien alimentaire quand je n'y arrivais pas. La manière de me montrer et de m'expliquer les choses avec des rendez-vous réguliers, m'a aidé à apprendre et à refaire seul à la maison ».

Texte écrit par N. (secteur de Mâcon) :



Bonjour,

Je tenais à remercier l'association LE PONT pour la qualité des biens et des propositions faites par ce service (ASI/AASP) qui ont parfaitement répondu à mes attentes.

Plus particulièrement remercier madame Aurélie PEREIRA pour son professionnalisme, sa disponibilité et sa bienveillance.

Nous avons ainsi pu concrétiser rapidement mes objectifs dans un sérieux et rassurant.

Je n'hésiterais pas à renouveler cette collaboration pour mes prochains projets.

Nicolas

Texte écrit par B.K. (secteur de Montceau-les-Mines) :

« La mesure ASI m'a permis d'être suivi, de faire voir mes papiers lorsque j'en avais besoin et d'avoir des explications sur les administrations françaises. D'avoir quelqu'un à qui dire « ce n'est pas facile » et de retrouver la motivation pour faire les choses. Merci ».

Données qualitatives et perspectives 2022

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a pu freiner certaines démarches même si les travailleurs sociaux du Pont ont repris leurs accompagnements en présentiel majoritairement et que le télétravail est devenu marginal.

Le nouveau profil des ex-Mineurs Non Accompagnés, apparu en 2020 est désormais représenté sur plusieurs territoires (Mâcon et Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines) : tout juste majeurs, ils accèdent à un logement autonome du fait d'un apprentissage, mais ils sont en difficulté dans la gestion au quotidien du logement. Il faut du temps pour intégrer le système, comprendre toutes les démarches à effectuer et les factures à payer. La barrière de la langue vient aussi ralentir le processus de compréhension. Ce public demande de nouvelles compétences, notamment la connaissance des rouages liés aux situations administratives complexes.

De façon générale, cet accompagnement nécessite une grande disponibilité de la part des professionnels pour faciliter le lien avec le jeune et s'adapter à son rythme.

La problématique des listes d'attente et la durée de l'ASI Jeunes restent des difficultés récurrentes et majeures, au sujet desquelles il est indispensable de parler avec le financeur.

La dimension partenariale est toujours aussi importante et essentielle dans la construction des parcours de ces jeunes, notamment pour travailler les relais les plus adaptés aux situations, à l'issue de la mesure. Ainsi, les réseaux sont maintenus et développés, notamment avec les structures de l'Insertion par l'Activité Économique. Toutefois, il est parfois difficile de trouver l'étaiyage nécessaire pour maintenir les situations stabilisées sur le long terme.

À ce jour, la refonte du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est en stand-by et le nouveau cahier des charges n'est pas connu.

Une difficulté est apparue fin 2021 avec l'arrêt des liquidités disponibles dans les Trésors Publics, ce qui a nécessité une nouvelle organisation des aides financières dans le cadre du FAJ. Elles se font désormais majoritairement sous forme de Chèques Services utilisables dans des magasins alimentaires partenaires. Néanmoins, pour certains jeunes, le besoin d'espèces est nécessaire pour des achats spécifiques (timbre fiscal, photos d'identités, tickets de bus...).

L'entrée en vigueur du Contrat d'Engagement Jeune, par le Gouvernement en mars 2022, est une donnée nouvelle à suivre dans ses différentes déclinaisons, dans les mois à venir.

En interne, l'association Le Pont a mis en place une commission dite « Emploi », qui regroupe l'ensemble des salariés qui concourent à l'insertion professionnelle des publics accueillis. Elle est source d'informations, de partages et de connaissances des nouveaux dispositifs, avec l'objectif de se rapprocher davantage du secteur économique.



REVITALISATION PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES TRÈS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

MISSION :

Accompagner un public très éloigné et/ou exclu, dans la déconstruction du schéma de mise en échec permanent par un accompagnement de proximité (collectif et individuel), afin de créer une dynamique vertueuse de réussite et de mieux être.

OBJECTIFS :

- Intégrer un groupe et se sociabiliser ;
- Retrouver confiance et estime de soi ;
- Découvrir le territoire et s'ancrer dans la ville pour rompre avec l'isolement ;
- Mettre à jour les atouts, les potentialités et les transformer en compétences ;
- Travailler les postures professionnelles et les acquis de base indispensables ;
- Envisager et construire un avenir professionnel adapté ;
- Lever les freins à la mobilité dans le cadre d'un projet emploi.

IMPLANTATION :

Secteur du Clunysois

CAPACITÉ :

Deux groupes de 6 personnes (organisation liée à la crise sanitaire et aux mesures barrière), avec entrées / sorties permanentes.

PUBLIC :

Les personnes isolées, les états limites et/ou dépressifs, le public avec des problèmes de comportement, de santé et d'addictions.

FINANCEMENT :

- Convention de Revitalisation Carrefour
- Plan Pauvreté
- FIE (Fonds Inclusion Emploi)

DATES :

Décembre 2020 à septembre 2021

Données Quantitatives

Répartition par sexe		
TOTAL	Hommes	Femmes
22	14	8

La proportion hommes/femmes dans le dispositif était tout à fait équilibrée au démarrage de celui-ci, avec 6 hommes et 6 femmes. Les nouvelles entrées en cours de dispositif ont finalement avantagé la représentation masculine.

Répartition par nature des ressources					
RSA	ASS	ARE	Contrat précaire	Garantie Jeunes	Sans ressource
12	1	6	1	1	1

Les bénéficiaires du RSA représentent plus de la moitié des effectifs (54,54 %) et les bénéficiaires de

Répartition par tranches d'âge			
Moins de 26 ans	26 / 35 ans	36 / 49 ans	50 / 62 ans
2	9	7	4

l'ARE plus d'un quart (27,27 %). Une seule personne n'avait aucune source de revenus.

Les tranches d'âge intermédiaires 26 / 35 ans et 36 / 49 ans représentent 72,72 % des effectifs, les moins de 25 ans seulement 9,09 %.

Répartition par nature des freins à l'entrée							
Estime de soi	Mobilité	Manque d'expérience	Santé	Financier	Logement	Addiction	Mode de garde
15	10	8	13 dont 7 RQTH	18	9	4	5

Parmi les freins identifiés, la problématique financière (ressources insuffisantes ou inexistantes, dettes, droits non établis) et le manque d'estime de soi sont les éléments majeurs, suivis par les problèmes de santé.

Pour exemple, 7 personnes sont porteuses d'un handicap reconnu (RQTH) et 3 personnes présentaient un état de détresse morale et/ou psychologique important, sans suivi médical (à l'origine de 3 abandons). Parallèlement, des problématiques d'addiction ont eu un impact fort sur le taux de présence de plusieurs bénéficiaires.

Concernant les problématiques de garde d'enfants, les mères célibataires ont été particulièrement impactées au quotidien dans leur capacité à organiser leur vie professionnelle.

Enfin, la mobilité représente un frein majeur pour 10 personnes. Quatre personnes n'ont jamais eu de permis B, 1 personne se déplace en scooter (ce qui limite la zone de déplacement), 3 personnes ont fait l'objet d'une annulation de permis (réhabilitation administrative en cours ou achevée). Pour les 2 autres personnes concernées, le problème résidait plutôt dans la vétusté de leur véhicule ou l'incapacité financière à s'en procurer un autre (difficulté à valider le contrôle technique et à faire face aux coûts des réparations répétées et onéreuses...).

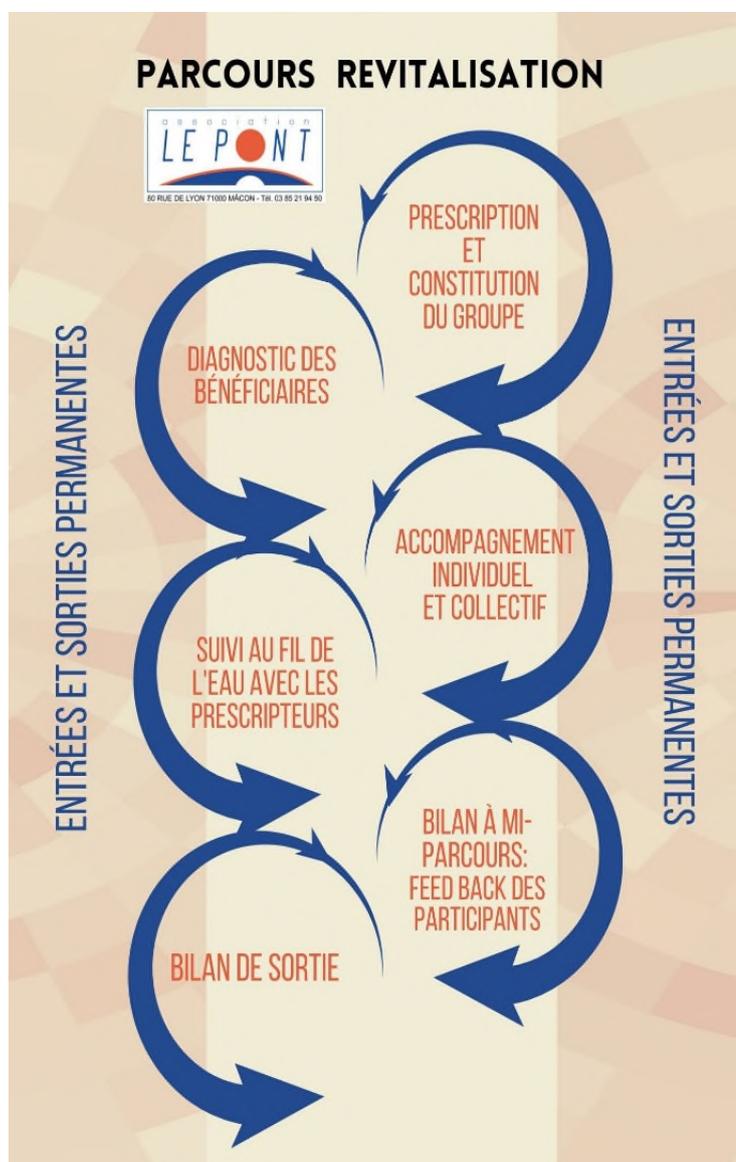
16 personnes ont cumulé plus de 3 freins.

Données Qualitatives

Organisation de l'action :

Entre janvier et juillet 2021, deux ateliers par groupe et par semaine ont été proposés. Les accompagnements individuels ont eu lieu à raison d'un entretien par semaine alternant la rencontre avec le conseiller en insertion professionnelle et l'animatrice en image et estime de soi. Les actions entre les deux intervenants se sont faites en corrélation, au fil de l'eau.

Le schéma du parcours de la Revitalisation résume les 6 étapes que traversent le bénéficiaire dans le dispositif, de la prescription à la sortie.



Le parcours proposé à la carte a été articulé autour de deux axes : le plan professionnel et le soi.

Afin de toucher le public concerné, des présentations du projet ont été réalisées par l'équipe auprès des partenaires de proximité : Pôle Emploi, la Maison des Solidarités, les Communautés de Communes du Clunysois et de Saint-Cyr-Mère-Boitier, le PLIE, la Mission Locale et Villages Solidaires (Centre Social Polyvalent situé à Matour).

Par ailleurs, des flyers de présentation ont été envoyés aux structures locales œuvrant dans les domaines caritatifs ou socio-médicaux : la santé, le handicap, le logement, la mobilité (SVS 71, Le Pont, SPIP, le Secours Catholique, les Restos du Cœur, le CCAS de la Ville de Cluny).

Les prescriptions se sont faites par l'intermédiaire des acteurs locaux, 44 au total :

Publics très éloignés de l'emploi						Publics « invisibles »				
MDS Dept 71	MFS Clunysois	Mission Locale	PLIE	Pôle Emploi	MFS SCMB (Village solidaire)	Le Pont	SVS 71	SPIP	Etap	Intra-groupe
2	8	1	2	11	5	8	2	1	1	3
4,54 %	18,18 %	2,27 %	4,54 %	25 %	11,36 %	18,18 %	4,54 %	2,27 %	2,27 %	6,81 %
29 prescriptions (66 %)						15 prescriptions (34 %)				

Des entretiens préalables ont été réalisés avec chaque candidat potentiel afin de réaliser un pré-diagnostic. Du fait du nombre important de prescriptions, l'équipe a dû définir des critères de choix : motivation et objectifs, lieu de vie, besoins professionnels et confiance en soi, compréhension de la langue, situation sociale et financière.

À l'issue, un groupe initial de 12 personnes a été constitué, ainsi qu'une liste d'attente.

Répartition des entrées par prescripteur							
Pôle Emploi	PLIE	MFS Clunysois	MFS SCMB (Village Solidaire)	Le Pont	SVS 71*	Foyer d'Urgence Etap	Cooptation
4	2	6	3	3	2	1	1

*Stop Violences Sexuelles 71

Ainsi, la Communauté de Communes du Clunysois via la Maison France Services a été le prescripteur le plus important avec 6 personnes intégrées.

Un feedback régulier a été réalisé auprès des prescripteurs pour chacun de leurs bénéficiaires.

L'accompagnement collectif et individuel en interne :

Les actions d'accompagnement ont porté sur la définition et la mise en œuvre des projets de vie et professionnels des bénéficiaires. D'une part, à travers des techniques de coaching d'image et d'estime de soi et d'autre part, par l'intermédiaire des outils d'accompagnement socioprofessionnel.

Actions d'accompagnement															
Confiance et estime de soi	Communication	Définition projet professionnel et cohérence avec le projet de vie	Image de soi	Soft skills	Equilibre de vie - organisation	Positionnement et posture personnelle	TRE (repérage des offres / opportunités)	Travail sur l'émulation collective	Soutien réponse aux offres d'emploi / préparation à l'entretien	Démarches liées à la RQTH	Démarches de qualification professionnelle	Accompagnement dans la création d'entreprise	Re sociabilisation	Gestion du temps et des Priorités	Positionnement et posture professionnelle
17	17	11	12	10	13	14	16	14	14	2	7	3	16	6	15

Ces actions ont permis aux bénéficiaires d'évoluer vers une plus grande confiance en soi, une meilleure gestion du regard de l'autre et une plus grande capacité à prendre la parole en groupe.

À l'entrée, la majorité des bénéficiaires avait une estime de soi (évaluée par le questionnaire d'échelle de Rosenberg) faible ou très faible.

Les personnes se sont finalement senties rassurées au sein d'un groupe, elles ont pu y échanger et constater qu'elles n'étaient pas seules à rencontrer le même type de difficultés.

Dans l'ensemble les situations demeurent fragiles, les liens tissés et la confiance partagée sont toutefois sources de reconstruction.

Ces 9 mois de dispositif mettent en évidence l'importance de penser l'accompagnement de la personne dans sa globalité, pour pouvoir aborder l'emploi sur le long terme.

La participation des bénéficiaires :

	Nombre d'heures d'accompagnement soi et professionnel de janvier à juillet 2021		Nombre d'heures d'accompagnement soi et professionnel
	En collectif (Prestataires + intra)	En individuel	Service de suite individuel (août- septembre)
Heures réalisées	277	178	À la carte
Heures possibles	534	313	
Taux de participation	51,9	56,9	

Le dispositif proposait un nombre d'heures potentiellement réalisables de 534 heures pour les collectifs et de 313 heures pour les accompagnements individuels, à raison de 2 collectifs de 3 heures par semaine et par groupe et d'un entretien individuel hebdomadaire par personne.

Pour les deux catégories, le taux de participation est légèrement supérieur à 54 %.

Le service de suite a été proposé après le 31 juillet pour deux mois. 12 personnes ont bénéficié de ce service personnalisé.

Le manque d'assiduité est l'une des caractéristiques récurrentes du public éloigné de l'emploi et l'un des freins que les accompagnateurs ont dû travailler avec les bénéficiaires. Des techniques de « raccrochage » ont donc été mises en œuvre : relances téléphoniques, SMS et e-mails, adaptation aux disponibilités et choix de lieux tiers.

Les résultats du dispositif :

Répartition par type de sorties											
Sorties Positives									Sorties sans suite		
CDI		CDD > 6 mois		CDD < 6 mois		Mission Intérim	CDDI	Formation ou autres	Sorties Prématurées		Sans solution
Temps partiel	Temps plein	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel				Problème de santé	Sans nouvelles	
1	1	1	1	1*	2	3	5	2 **	0	1	4
									% des sorties sans suite		
77,27 %									22,72 %		

**L'un des bénéficiaires est sorti en CDD de moins de 6 mois, après 2 mois de CDD, alors qu'un CDI lui était proposé à l'issue, suite à des problèmes de santé.*

***Une personne dans les sorties « autres » a réactualisé son projet professionnel et de vie, pour une retraite anticipée.*

Les sorties dites « positives » correspondent aux bénéficiaires pour lesquels un retour à l'emploi est effectif ou une démarche de retour à l'emploi est active (formation, stages, métier ou profession identifiée).

Les sorties dites « sans suite » sont le résultat d'un départ prématuré pour diverses causes dont principalement des raisons de santé ou d'abandons non justifiés.

Fin septembre 2021, après 9 mois de programme, presque 80% des bénéficiaires ont retrouvé un emploi ou sont inscrits dans un projet professionnel identifié avec des étapes définies vers un retour à l'emploi à plus ou moins long terme.

Les constats positifs du dispositif sont :

Le format collectif et individuel du dispositif, porté sur le soi et le professionnel, s'est avéré très adapté pour la période marquée par la COVID-19. Nous avons rencontré au démarrage des personnes qui avaient vécu une rupture sociale en même temps qu'une rupture professionnelle avec l'arrivée de la pandémie.

La socialisation et l'écoute proposées sont arrivées opportunément pour ces personnes et ont permis de :

- Repenser un choix de vie ;
- Redéfinir un projet professionnel ;
- Reprendre confiance ;
- Retravailler l'image de soi ;
- Activer ses propres moyens d'actions pour aller vers l'emploi et réorganiser sa vie personnelle et familiale.

L'articulation entre les divers intervenants : CIP, conseillère en image, responsable du dispositif, partenaires prescripteurs, entreprises et intervenants extérieurs, a permis une inscription durable (au-delà du dispositif) dans la vie sociale, culturelle et citoyenne locale.

Le dispositif a bénéficié d'une dynamique locale d'implantation sur Cluny avec deux structures d'insertion par l'activité économique (ressourcerie et atelier de démantèlement informatique), avec l'ouverture d'une vingtaine de postes adaptés à une part importante des bénéficiaires, soit 5 sorties positives sur un CDD en Ateliers Chantiers d'Insertion.

Témoignages

C. C. (Femme, 56 ans) :

« En quelques mois de réunions collectives et de rendez-vous privés, je me suis épanouie et j'ai découvert que j'étais capable. Capable de prendre une décision, d'avoir confiance en moi, d'aller de l'avant pour une recherche d'emploi, savoir me présenter devant un futur employeur sans avoir peur, pouvoir m'affirmer. Être tout simplement moi-même. Aujourd'hui, je suis satisfaite de ma vie professionnelle et épanouie dans ma vie privée ».

E. B. (Femme, 40 ans) :

« Je suis rentrée dans un groupe avec d'autres personnes qui étaient dans le même cas que moi. On se sent moins seule. On y voit plus clair, on surmonte nos peurs, on prend confiance en soi, on s'entraide, on reprend goût à la vie, tout simplement. Je suis devenue une femme et une maman plus affirmée. J'ai réussi à prendre du temps pour moi, notamment pour envoyer des CV et trouver un travail ».

J. B. (Homme, 47 ans) :

« Je suis arrivé à l'association en étant chômeur. J'ai aimé les visites d'entreprises avec l'association et les ateliers divers qui m'ont été proposés. Je suis plus confiant qu'avant, j'ai retrouvé un emploi dans mon domaine et je suis content d'être à nouveau dans la soudure. J'aimerais me perfectionner en soudure TIG. Je me sens bien et je ne regrette pas l'action qui m'a été proposée ».

Perspectives 2022

Dès la fin du programme, afin d'assurer une certaine continuité dans la démarche initiée avec les bénéficiaires et les partenaires, un service de suite a été proposé pour une durée de 2 mois. Ainsi, à leur demande, les bénéficiaires volontaires ont pu poursuivre le travail engagé par un accompagnement personnalisé du 31 juillet au 30 septembre 2021.

La prise de recul et le bilan final de l'expérimentation invitent à des ajustements et de ce fait à des pistes de réflexion nouvelles par rapport aux difficultés rencontrées :

- Proposer des temps collectifs plus courts, un format d'une heure trente serait plus approprié, afin d'éviter la fatigue et la dispersion ;
- Proposer un thème « technique » précis par séance, avec un contenu théorique limité aux bénéfices de la mise en pratique et des exercices concrets ;
- Proposer un temps d'échange aux bénéficiaires, après les séances collectives, en accès libre ou en présence d'un animateur pour favoriser les interactions, développer le réseau, initier le parrainage ...) ;
- Développer la présentation du dispositif par l'intermédiaire d'informations collectives ;
- Envisager la signature d'un contrat d'objectifs avec le bénéficiaire ;

- Mettre en place plus tôt dans le parcours des interventions sur la gestion du stress avec un format d'ateliers courts, pour une prise en compte des aspects corporels et psychologiques dès le démarrage du programme ;
- Introduire « un médian artistique » (musique, chant, danse ...), par exemple un atelier d'art thérapie, avec la création d'un projet commun qui pourrait être présenté en clôture du dispositif sur un temps convivial (familles, prescripteurs ...) ;
- Favoriser l'utilisation d'outils multimédias de types Teams, WhatsApp etc., permettant aux bénéficiaires d'appivoiser progressivement ces outils.

Le Clunysois est une zone rurale, dont le rayonnement en tant que site touristique connu, est porteur d'emplois dans de multiples domaines d'activités : artisanat, industrie, restauration, tourisme, agriculture...

Par ailleurs, le réseau de partenaires locaux est important, actif et coopératif, avec une vraie volonté des associations et des collectivités locales de développer des actions en faveur de l'emploi. Par exemple, la Communauté de Commune du Clunysois, en collaboration avec les autres acteurs locaux, dont l'association Le Pont, est porteuse du projet d'obtention du label « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », avec près de 400 chômeurs de longue durée identifiés sur le territoire.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSION :

Accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté. L'objectif est de reconstruire un projet social avec la personne pour essayer de la maintenir dans son environnement et ainsi éviter le déracinement et la rupture des liens sociaux.

IMPLANTATION :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunyois-Tournugeois

CAPACITÉ :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines	103 places
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunyois-Tournugeois	
Chalon-sur-Saône	4 places

FINANCEMENT :

DDETS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées en 2021 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants	
		Hommes	Femmes	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	32	31	6	2	0
Mâcon/ Cluny	19	12	7	0	1
Chalon	14	9	7	1	2
Tournus	24	17	10	0	8
Louhans	28	19	16	1	6
Charolais	28	21	9	2	4
TOTAL	145	108	55	6	22
TOTAL adultes + enfants					191

Le service départemental a accompagné 191 personnes, soit 145 ménages. La baisse est constatée sur tous les secteurs et ce, depuis plusieurs années, sauf celui de Chalon-Sur-Saône, qui a multiplié par deux le nombre de ménages et Le Creusot / Autun / Montceau-les-Mines avec cinq ménages de plus. Le territoire du Charolais-Brionnais et celui de Tournus se maintiennent.

La baisse est liée au fait que le SARS accompagne majoritairement des personnes seules et donc très peu de familles. Par conséquent, le calcul fait ressortir une baisse du chiffre. En 2019, nous avons 67 enfants, et cette année, seulement 27.

Il semble aussi que l'absence ou le peu de rencontres avec les autres partenaires à cause de la pandémie a renforcé le cloisonnement et la méconnaissance du service.

Même si le SARS est sur le département depuis de nombreuses années, il n'est pas un service connu par tous les professionnels car il n'est pas un dispositif national qui peut être notamment présenté dans les écoles de formation des travailleurs sociaux.

Nous remarquons aussi que beaucoup de professionnels assimilent le SARS uniquement aux situations très dégradées et/ou d'incurie.

Sur le Chalonnais, la mesure semble encore être méconnue par de nombreux partenaires. Un travail est à engager avec le développement d'un poste à temps plein dédié au SARS.

Nombre d'entrées en 2021 :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	15	17	14	16	2	4	0	2	1	0
Mâcon / Cluny	17	9	12	6	5	3	0	0	1	0
Chalon-sur-Saône	6	9	3	7	5	4	2	1	1	2
Tournus	11	12	6	8	7	4	1	0	5	4
Louhans	17	15	18	6	7	10	1	1	4	4
Charolais	18	16	18	11	4	7	0	2	1	3
TOTAL	84	78	71	54	30	32	4	6	13	13
TOTAL entrées adultes en 2021			86							
TOTAL entrées enfants en 2021							19			

La crise sanitaire fait apparaître à nouveau une diminution du nombre des entrées : 78 ménages entrés en 2021, soit 105 personnes.

Comme chaque année, sur le Mâconnais-Clunysois, nous accompagnons essentiellement des personnes isolées et majoritairement des hommes. Ceux-ci sont souvent repérés et orientés lorsque leur situation est très dégradée et semble sans solution.

Sur le Charolais-Brionnais : idem il n'y a pas de baisse significative (-2)

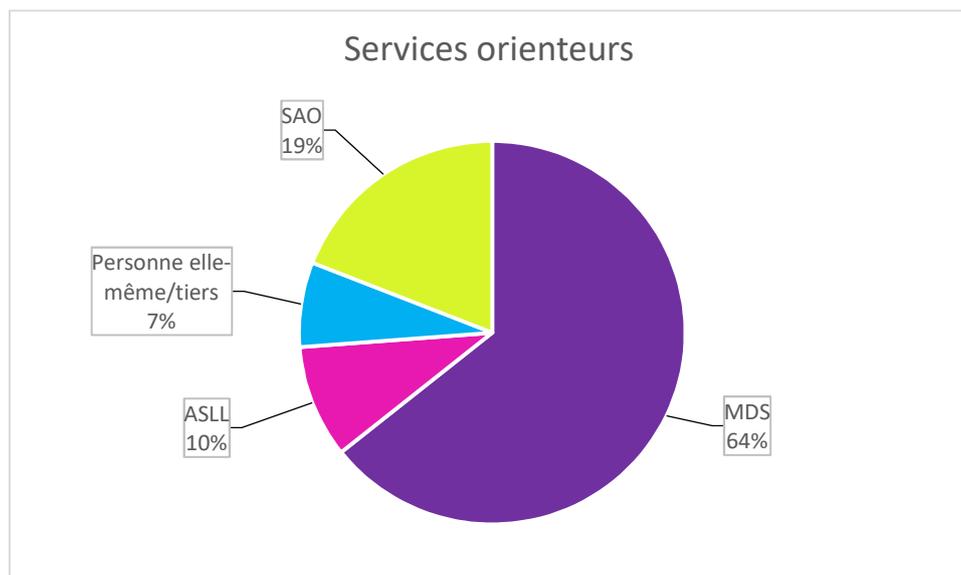
Tournus : Le nombre d'entrées en 2021 est sensiblement le même qu'en 2020, avec une baisse d'activité au cours de l'année 2021. Elle peut s'expliquer par l'arrêt maladie de la travailleuse sociale de Tournus ainsi que l'arrêt des nouvelles prises en charge sur le secteur de Chagny avant que le secteur de Chalon-sur-Saône ne s'approprie cette zone géographique. Un nouveau SARS s'implante, en effet, sur ce secteur en 2022.

Le SARS de Louhans a maintenu des accompagnements qui ont débuté en 2020, ce qui explique le peu de mouvement. Pour autant, le travailleur social n'a pas ressenti de baisse d'activité, sans doute à cause des situations complexes présentes dans sa file active.

- Taux d'occupation SARS pour 107 places (taux à 100 % : 39 055 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 107 places en 2021 : 31 947 journées.

Soit 81,80 % de taux d'occupation qui est plus bas que l'an passé. Cependant, sur certains secteurs, il est beaucoup plus élevé. En 2020, nous étions à 89,21 %.

Services orienteurs :



Comme les années précédentes, les MDS sont les principaux orienteurs. Cette année, elles ont même doublé leur nombre d'orientations (32,5%).

Le service SAO est aussi bien représenté (19 %). Ce service travaille en étroite collaboration avec le SARS, sauf sur le secteur de Mâcon / Cluny.

Ce qui est inquiétant est l'absence totale d'orientation faite par la CCAPEX, alors que l'association est représentée sur chaque secteur par un professionnel de terrain. Nous n'avons eu aucune orientation du SPIP. L'AEM a orienté sur le secteur Chalonnais.

Les autres services de l'association Le Pont, comme l'ASLL continuent d'orienter vers le SARS (10 %).

À la marge, les autres orientations proviennent d'institutions comme les mairies, les bailleurs sociaux, les services de l'association Le PONT (SIAO, Agent de Santé, AASP, SMJPM, CHRS). Le Service Jeunes Majeurs de la Protection de l'Enfance a orienté une situation à Chalon-sur-Saône.

Typologie du public :

Les compositions familiales :

	Personnes Isolées		Personnes isolées avec enfants		Couples		Couples avec enfants	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	24	27	2	3	1	0	0	2
Mâcon / Cluny	22	18	2	1	0	0	0	0
Chalon-sur-Saône	4	10	1	1	1	2	1	1
Tournus	16	18	5	4	2	2	3	0
Louhans	24	20	6	4	3	2	3	2
Charolais	26	24	4	2	2	1	1	1
TOTAL	123	117	35	15	9	7	8	6

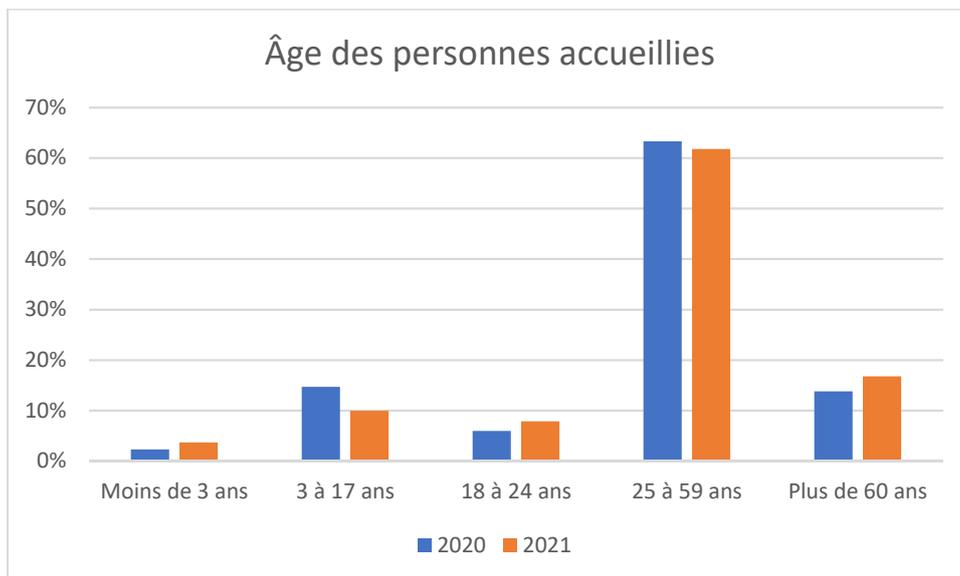
Majoritairement, le public accompagné est isolé, soit 74 %. Sa spécificité est aussi l'isolement géographique (milieu rural, loin des commodités) et relationnel (peu de contact familial et amical), avec de ce fait, une vulnérabilité et un dénuement plus marqués.

Le nombre de personnes isolées avec enfants a nettement diminué.

Le SARS est repéré pour accompagner généralement des personnes isolées comme nous le constatons régulièrement dans les statistiques.

Nous notons que ces personnes sont sans relais, sans famille proche et en milieu rural souvent sans mobilité. Peu de personnes sont actives, elles subissent le chômage ou perçoivent les minimas sociaux avec de potentiels droits à l'AAH. Certaines sont proches de la retraite ou tout juste retraitées et doivent accuser une baisse de ressources.

Âge des personnes accueillies :



La tranche d'âge la plus représentative reste les 25 - 59 ans. Mais nous constatons une augmentation des plus de 60 ans.

Louhans a accompagné certaines personnes dans leurs démarches liées à la retraite. Bénéficiaires de l'AAH, elles devaient faire valoir leurs droits à la retraite à l'âge légal.

Sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, 31 % des personnes accompagnées au cours de l'année ont plus de 60 ans.

Ce public de personnes arrivant à l'âge de la retraite, pouvant avoir des problèmes liés à l'autonomie au domicile, représente une part importante des personnes accompagnées. Ce constat s'affirme déjà depuis plusieurs années et tend à s'amplifier.

Motifs des demandes :

	Procédure expulsion	Familial / Séparation / VIF	Habitat précaire/ indécents	Maintien	Logement inadapté	Envahissement / diogène	Hébergé chez un tiers
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	15 %	0 %	60 %	26 %	11 %	25 %	10 %
Mâcon / Cluny	0 %	20 %	5 %	11 %	7 %	0 %	13 %
Chalon-sur-Saône	7 %	0 %	10 %	6 %	7 %	0 %	26 %
Tournus	19 %	40 %	10 %	16 %	11 %	0 %	19 %
Louhans	56 %	20 %	10 %	21 %	22 %	0 %	13 %
Charolais	4 %	20 %	5 %	19 %	41 %	75 %	19 %

Procédure d'expulsion :

Un nombre important est repéré à Louhans : La MDS oriente très régulièrement des personnes étant dans une situation d'expulsion complexe, avec une multiplicité de problématiques : santé, isolement. Elles relèvent souvent d'une mesure de protection pour majeurs vulnérables.

Habitat précaire et indécents :

Sont concernés essentiellement des propriétaires qui ne peuvent plus assumer l'entretien de leur logement suite à la baisse de leurs ressources. Ces personnes ont besoin de temps pour prendre conscience de leurs difficultés et de la nécessité d'un relogement. 60 % des personnes accompagnées sur la CUCM sont dans cette situation, ce qui nécessite un accompagnement renforcé et en partenariat avec les acteurs du territoire pour soit les reloger soit réhabiliter leurs logements.

Maintien dans le logement :

Il représente une part importante de nos accompagnements. La situation de Monsieur L. habitant à Autun illustre cet objectif. Il est âgé de 75 ans et vit en appartement. Des plaintes du voisinage ont abouti à une orientation vers notre service. En effet, les voisins étaient incommodés par de fortes odeurs causées par la présence d'animaux qu'il lui était difficile de sortir. Monsieur n'a gardé qu'un chat et il a été envisagé le projet d'un grand nettoyage et d'une réfection des sols par une société spécialisée. Nous avons pu accompagner Monsieur dans la demande d'une aide financière auprès de sa caisse de retraite complémentaire permettant de mener à bien ce projet.

Relogement :

L'année 2021 a été marquée par une augmentation du nombre de relogements, liée à la vétusté des anciens et aux procédures d'expulsion très avancées, ce qui rend impossible tout maintien dans les lieux. Le Charolais a en effet 41 % de logements inadaptés : trop petits par rapport à la composition familiale et souvent insalubres.

Envahissement, Diogène :

75 % des personnes accompagnées sur le Charolais-Brionnais souffrent de problèmes d'incurie. Cela révèle sans doute un manque de lisibilité de ce public par les partenaires. Par conséquent, le repérage tardif fait apparaître des situations catastrophiques.

Hébergement chez un tiers :

À Chalon-sur-Saône, nous notons que les personnes accompagnées vivent majoritairement dans des squats. Le travail premier est donc généralement axé sur la réouverture des droits pour faciliter l'accès au logement.

Problématiques dominantes rencontrées pour les personnes suivies en 2021 :

	Troubles psychiques	Addictions	Déni ou refus de soins	Rupture de soins	Pathologies somatiques	VIF	Absence de ressources	Gestion administrative/ budgétaire	Incurie dans l'habitat (entassement)
Autun / Le Creusot / Montceau/Autun	11	15	15	29	13	3	5	39	5
Chalon-sur-Saône	8	8	0	0	7	2	1	12	5
Charolais	19	16	13	9	15	4	7	30	10
Louhans	17	17	7	7	13	8	4	35	10
Mâcon/Cluny	6	12	8	1	4	1	0	17	4
Tournus	8	14	10	8	3	3	2	25	6
TOTAL	69	82	53	54	55	21	19	158	40

Addictions et troubles psychiques :

Toutes les situations accompagnées présentent des troubles diagnostiqués ou somatiques. Les personnes bénéficient pour certaines d'un accompagnement par l'Agent de Santé ou l'infirmière de l'EMPP ou du CMP. Les personnes semblent d'autant plus fragilisées par le confinement.

Nous accompagnons de nombreuses personnes souffrant de problèmes de type stress post-traumatique, angoisses, alcoolisme et polytoxicomanie. Elles ont souvent été confrontées à des ruptures, des déracinements et une grande solitude.

Rupture de soin :

Nous constatons une très forte rupture de soins sur le secteur d'Autun, le Creusot et Montceau. Ce secteur est marqué par une carence en médecins généralistes et spécialistes. Lorsque les personnes acceptent d'engager des démarches d'accès aux soins, elles se heurtent à la difficulté d'obtenir des rendez-vous. Il nous arrive régulièrement de faire des demandes de bilan de santé auprès de la CPAM comme première étape dans la reprise des soins.

Gestion budgétaire et administrative :

Sont concernées 83 % des personnes accompagnées. C'est l'accompagnement premier réalisé par le SARS.

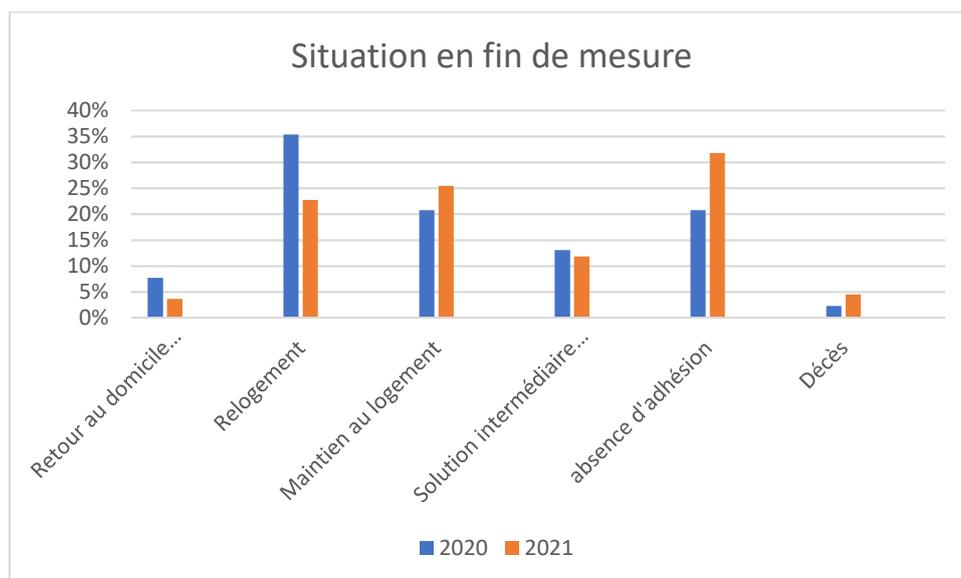
Nous nous retrouvons face à des personnes qui ont complètement négligé leur situation et n'ont pas fait valoir leurs droits. Il est souvent difficile de les remobiliser sur ce point et la nécessité d'un accompagnement en vue d'une mesure de protection est souvent évoquée.

Incurie dans l'habitat :

Dans les situations d'incurie ou d'entassement, nous faisons face régulièrement au déni de leur problématique. Parfois, l'entrée dans le logement ne peut se faire qu'après plusieurs rendez-vous au bureau et lorsque la confiance est établie.

35,7 % des personnes accompagnées sur le territoire du Charolais-Brionnais et du Louhannais rencontrent des difficultés liées à l'incurie.

Situation des personnes en fin de mesure :



Relogement :

Nous constatons une diminution du nombre de relogements alors que l'an dernier nous étions en augmentation, c'est certainement dû à la difficulté de trouver un logement adapté, surtout quand il s'agit d'une petite typologie, à Chalon-sur-Saône et à Mâcon essentiellement.

La difficulté du relogement sur le secteur Mâconnais-Clunysois pour notre public isolé est un problème récurrent depuis de nombreuses années. Elle s'est encore aggravée depuis 2 ans. Les bailleurs sociaux ont peu de petits logements, et depuis la pandémie, ils ont beaucoup moins de départs de locataires.

L'absence d'adhésion :

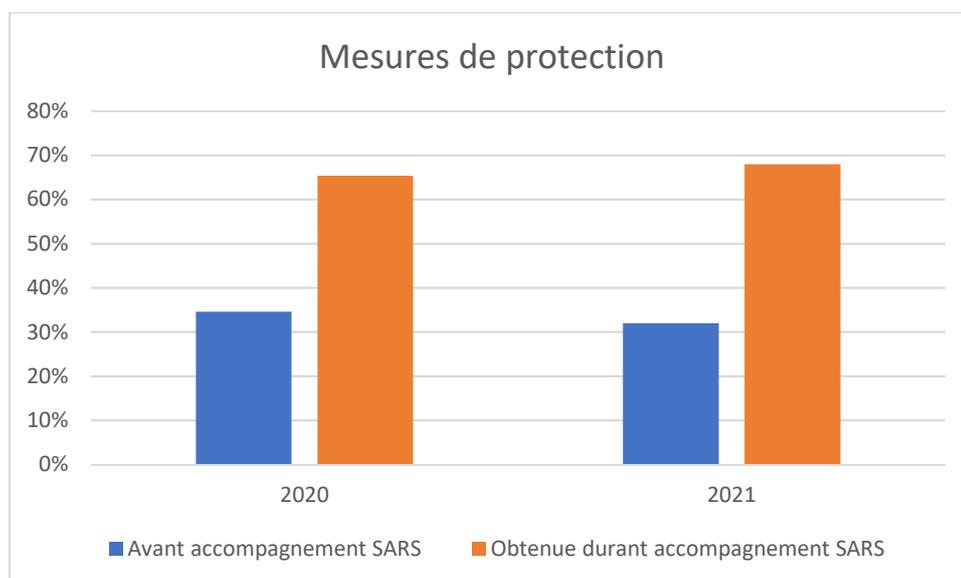
Ce manque d'adhésion augmente d'année en année.

Nous remarquons généralement que cela provient d'une évaluation et d'une orientation erronées au départ et d'une volonté pour la personne d'être autonome.

Il est constaté que l'augmentation des fins de mesure pour manque d'adhésion vient souvent d'une difficulté pour les personnes à adhérer aux soins. Elles sont prêtes à travailler la problématique logement mais pas le reste. Malheureusement, beaucoup de nos personnes accompagnées utilisent l'alcool comme anti-dépresseur et n'arrivent pas ou n'osent pas demander de l'aide. La honte et le refus d'être stigmatisé comme « alcoolique », les empêche souvent de parler et d'agir pour s'en sortir. Souvent en rupture familiale, avec un passé douloureux, ils n'ont pas, ou plus, le soutien nécessaire qui peut leur donner l'envie et la force de se battre contre une maladie bien difficile à soigner.

Le relogement / maintien dans le logement est, et heureusement, un motif de fin d'accompagnement.

Mesures de protection :



Nous constatons une nette augmentation des demandes de mise sous protection.

Beaucoup de mesures de protection ont été obtenues durant l'accompagnement SARS sur tous les secteurs. Quatre n'ont pas encore abouti, mais seront effectives en 2022.

Cela révèle un public de plus en plus vulnérable et fragile. Il est en difficulté dans les démarches administratives et en manque d'autonomie. L'incidence sur les accompagnements est certaine, ils doivent être plus soutenant et cela demande au professionnel de « porter » les démarches.

En cas de logement indécemment, il est souvent impossible d'apporter un minimum de confort ; la mesure de protection vient alors sécuriser la situation.

L'accompagnement SARS précède la mesure de protection et permet d'accompagner progressivement les personnes vers une acceptation de leurs difficultés et vers la nécessité d'être pris en charge à long terme. Le relais avec le mandataire se réalise alors de manière paisible et rassurée.

Concernant les mesures AGBF, le service a accompagné une famille qui en bénéficiait avant la prise en charge. Et une mesure a été demandée durant l'accompagnement.

Durée des accompagnements pour 2021 :

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2021	2020	2019
	9,07	12,54	10,80

$998 \text{ mois (personnes sorties en 2021)} / 110 \text{ personnes sorties en 2021} = 9,07$

La durée des accompagnements a diminué cette année, nous l'expliquons comme nous vous l'avons dit plus haut par le nombre important de personnes en manque d'adhésion.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Sur le territoire du Charolais-Brionnais :

Les personnes accompagnées en 2021 multiplient les difficultés rencontrées. Les situations sont de plus en plus dégradées.

Nous pouvons penser qu'avec la crise sanitaire, le confinement, les personnes se sont moins déplacées et ont moins fait appel aux services sociaux. De la même façon, les services orienteurs sont moins allés à domicile, priorisant le télétravail. Ainsi, lorsque les personnes nous sont adressées, nous découvrons des logements très encombrés (dix ménages en 2021) avec des problématiques d'incurie plus fréquentes (six ménages). Ces situations demandent un partenariat important avec les différents services de soins, plus spécifiquement, pour pouvoir évoluer positivement. Sans quoi les gens n'adhèrent pas.

Sur 28 ménages accompagnés en 2021 par le SARS, 17 d'entre eux étaient simultanément suivis par des partenaires médicaux (EMPP, CMP ou CMPP, Agent de Santé, CSAPA, infirmière LHSS, hôpital de jour, etc.). Cela représente 22 personnes sur 36. La dimension du soin occupe une place prépondérante dans nos accompagnements. Nous déplorons le manque de moyens sur le territoire en termes de professionnels de santé (psychologues, psychiatres, médecins généralistes, etc.).

De même sur les 30 adultes accompagnés, nous avons dû instruire ou soutenir 13 demandes ou renouvellements d'Allocations Adultes Handicapés / Pensions d'Invalidité.

Nous sommes dans une région rurale, à distance des spécialistes, des centres hospitaliers (2 à 3 heures de route aller/retour minimum). Cela rend le travail plus complexe et plus chronophage. De fait, le suivi de 20 personnes en file active devient plus compliqué à réaliser pour un ETP. Dans tous les cas c'est malheureusement au détriment de la qualité. Le constat est donc le même que sur les territoires d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, à savoir un taux d'activité trop élevé.

Sur le territoire de Tournus :

2021 a été marqué par la continuité de la crise sanitaire de 2020, cette crise avait mis en évidence le besoin de lien et par extension le besoin de communication. Le travailleur social de Tournus a souhaité mettre en place des ateliers individuels pour travailler avec les personnes accompagnées qui le souhaitent autour du bien-être, la gestion des émotions et leur projet de vie. Ces ateliers ont été initiés en septembre 2021 et pourraient déboucher en fonction des retours des personnes accompagnées sur des ateliers collectifs élargis à d'autres services de l'association. Ces ateliers sont avant tout des lieux de parole, d'écoute, de reconnaissance de l'individu dans son entièreté. Le travail sur les valeurs portées par les personnes facilite l'émergence de leur projet de vie (activité professionnelle, lieu de vie, habitat, vie familiale, santé, loisirs...) et par conséquent les contrats d'accompagnement mis en place (aujourd'hui appelés « projet personnalisé »).

Cette année encore, le SARS de Tournus a obtenu un nombre important de mesures de protection obtenues. Pour les 5 familles monoparentales accompagnées, aucune mesure judiciaire AGBF n'a été demandée. Cependant, pour ces familles, le SARS a dû déposer auprès de la CRIP deux informations préoccupantes concernant des enfants, un signalement pour personne adulte vulnérable et le fait qu'une famille bénéficiait déjà d'une mesure AEMO.

Le Louhannais :

Le SARS de Louhans a vu un nouveau dispositif émerger sur son territoire, « La Croix Rouge sur Roues » qui effectue la livraison de colis alimentaires / hygiène au domicile des personnes qui résident en milieu rural et sans mobilité. Ce nouveau partenaire a permis de dépanner à de nombreuses reprises les bénéficiaires du SARS qui pourraient prétendre aux Restos du Cœur par exemple mais qui ne peuvent s'y rendre en raison de leur éloignement et de l'absence de transport. La Croix Rouge a été sollicitée pour quatre personnes sur 2021.

Malgré le contexte sanitaire, le SARS s'est mobilisé avec l'Accueil de Jour et le SAO de Louhans afin de proposer aux bénéficiaires de participer à une sortie pêche, repas de Noël, sorties au cinéma... Les personnes étaient ravies de pouvoir échanger, sortir de leur isolement et profiter de ces temps de convivialité. Elles sollicitent régulièrement le SARS pour connaître les événements proposés par l'association et pouvoir participer.

Toujours en lien avec l'Accueil de Jour et le SAO, la travailleuse sociale propose à certains de venir manger à midi de temps en temps à l'Accueil de Jour. La galette des rois a été l'occasion de se réunir. Chaque bénéficiaire du SARS a reçu une boîte de Noël. Ils ont tous été très émus de recevoir quelque chose.

Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines :

Il a été fait état de trois décès de personnes accompagnées durant l'année 2021. Ce constat souligne la grande vulnérabilité du public accueilli. Les personnes accompagnées, dans des conditions de vie précaires, avec un parcours de soins décousu sont davantage exposées aux risques de pathologies lourdes. L'accès aux soins est difficile avec un contexte d'une offre de soins déficitaire. De plus, plusieurs personnes sont dans une position de refus de soins. La création des LHSS Mobiles a permis un soutien dans des situations nécessitant un accompagnement médical important. De plus, deux orientations sur le dispositif des LHSS ont pu être travaillées au cours de l'année. L'EMPP est souvent sollicitée pour un travail en collaboration.

Le constat de la dépendance des personnes accompagnées se poursuit. Celle-ci se traduit tout d'abord sur le plan administratif / financier. Un travail vers la mise en place d'une mesure de protection est souvent nécessaire. En ce sens, les perspectives d'accompagnement des personnes pour les amener à reprendre en main leur situation est parfois difficile. L'éducateur est alors chargé de « porter » la situation en attendant qu'une mesure de protection soit ordonnée.

La dépendance des personnes accompagnées est également marquée au quotidien. Un étayage est de plus à mettre en place. Le dépôt de dossiers MDPH, APA, PCH... l'intervention d'infirmiers et d'aides à domicile sont des actions de plus en plus travaillées. Ces besoins sont la conséquence de l'évolution des problématiques avec un public de plus en plus vieillissant ou en situation de handicap. Ces situations nécessitent un travail de proximité. Les besoins sont importants, impliquant des visites régulières.

Notre public a toujours été majoritairement composé de personnes isolées. Ce constat se confirme. Toutefois, il arrive de plus en plus que des familles soient prises en charge par le service. Durant l'année, deux couples avec un bébé ont été accompagnés, ce qui a nécessité un travail en collaboration avec la PMI.

Chalon-sur-Saône :

La particularité du secteur est de travailler avec des personnes bénéficiant d'un hébergement stable mais non pérenne (tiers, famille, hôtel, squat...) et ayant besoin d'un accompagnement global vues leurs difficultés. Nos prescripteurs principaux sont la MDS, l'ASLL et le service SAO.

Suite à l'activité de l'Équipe Mobile, de nouvelles orientations pourront être faites sur le secteur Ouest de Chalon.

Actions collectives et partenariales :

Le Mâconnais Clunyois :

Nous avons participé ce printemps et cet été, aux déambulations du Bus Marguerite dans le Clunyois. Ce café citoyen nomade, a bord d'un ancien bus scolaire réaménagé et joliment décoré, a fait escale dans 10 communes cette année.

Le programme était à chaque fois différent : des concerts, des jeux, des ateliers sont venus animer pour quelques jours des villages où parfois il ne se passe plus rien et où les habitants ne se croisent pas ou si peu. Le Bus a eu un vif succès et a été très apprécié. C'est le début d'une longue aventure ! De notre côté, nous avons participé à des « petit déjeuner social et solidaire » où les habitants, mais surtout les élus, étaient invités afin de connaître les différents services sociaux existant sur leur secteur.

Les Mairies sont souvent les premiers interlocuteurs des habitants et ils ne connaissent pas, voire pas du tout, les dispositifs et les associations existants et nombreux dans le Clunyois.

Ces temps d'échange ont permis aussi la rencontre entre professionnels et structures qui ne se connaissent pas toujours non plus.

Dans le Charolais-Brionnais :

Le projet théâtral « Berce l'enfant manquant » s'est achevé en juin 2021 comme prévu avec une représentation publique. Cette action qui avait mobilisé beaucoup de partenaires au départ, a demandé un investissement important de la part de toute l'équipe de l'antenne de Paray pour pouvoir voir le jour malgré les contraintes liées à la pandémie.

Enfin l'année 2021 a aussi été marquée par une expérimentation à la Ressourcerie de Gueugnon (Agence du Patrimoine). L'objectif était de proposer aux salariés une mise à disposition de la travailleuse sociale du SARS sur leur lieu de travail pour répondre à leurs besoins en matière d'accès aux droits communs. En effet, le retour à l'emploi peut parfois être freiné par des difficultés extérieures que le conseiller d'insertion de la Ressourcerie ne peut pas, à lui seul, aider à lever. L'idée est de permettre aux personnes de trouver des ressources par elles-mêmes et de favoriser leur autonomie autant que faire se peut. Cela devrait s'interrompre en 2022 car le SARS a une charge de travail trop importante pour pouvoir continuer à mener cette action. Mais l'expérience reste riche dans la mesure où le partenariat avec la Ressourcerie s'est enrichi.

Tournus :

Les difficultés d'accès aux soins des usagers du SARS a permis l'émergence d'un nouveau partenariat avec la Plateforme Territoriale d'Appui de Tournus mais les difficultés persistent. Le SARS participe toujours aux réunions du réseau « PRISM » des acteurs sociaux du Tournugeois. Nous travaillons actuellement autour du projet de CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Le constat pour l'ensemble des partenaires du territoire est le même : nous manquons sur le territoire de moyens humains et financiers pour accompagner les publics reçus vers le soin psychologique.

Le Creusot / Montceau / Autun :

Le SARS participe régulièrement au réseau Addictologie. Ce réseau s'est maintenu même dans ce contexte sanitaire particulier. L'implication est importante afin de croiser le regard entre les professionnels et pour mieux connaître les partenaires.

Difficultés rencontrées :

Le Mâconnais Clunyois :

L'absence de petits logements sociaux est devenue un problème difficilement surmontable, mettant le travailleur social dans une situation d'impuissance et faisant apparaître les limites de son accompagnement.

Le Creusot / Montceau / Autun :

L'accompagnement vers cinq déménagements a pu être réalisé au cours de l'année. Ces temps de déménagement sont toujours particulièrement prégnants. Les personnes sont très isolées et peuvent rarement compter sur du soutien. Les situations financières sont généralement limitées et l'intervention d'une société est pour la majorité des cas inenvisageable. Cette situation est souvent problématique et l'éducateur se retrouve contraint à aider à ces temps. Un déménagement a particulièrement nécessité une organisation en amont. En effet, la personne, en situation de dépendance n'était pas en mesure de s'investir dans les différentes étapes de son changement de logement. L'intervention d'une société de déménagement a été nécessaire sur plusieurs jours. Une demande d'aide financière auprès de la MDPH a dû être mobilisée. La visite du logement a dû s'envisager avec un ergothérapeute afin de travailler sur les aménagements nécessaires. De plus, nous avons dû solliciter l'association AILES pour réfléchir à des possibilités en termes de domotique. L'Aller vers est une spécificité de notre service. Les personnes vivent généralement en milieu rural sans moyens de locomotion. Le territoire d'intervention est vaste et le temps de trajet est chronophage.

Le Louhannais :

Les accompagnements de personnes isolées mènent, pour la majorité, à des signalements pour personnes vulnérables. Les accompagnements de parents isolés avec enfants ou de familles se sont faits en lien avec les services de l'ASE. Ils bénéficiaient tous d'un accompagnement de la Protection de l'Enfance, de l'AEMO voire de placements chez des tiers ou en foyers. L'accompagnement SARS permet alors d'être en lien avec ces services et d'étayer leur évaluation.

Tournus :

Nous notons un manque d'autonomie du public reçu ou difficilement mobilisable dans ses déplacements. Seulement 16 % des ménages sont mobiles (voiture, scooter). Ce constat renforce la difficulté d'accès aux soins mais aussi d'insertion professionnelle. Pour autant, la population est bien ancrée sur son territoire et préfère rester en zone connue plutôt que de se rapprocher des services dans une plus grande ville. « L'Aller vers » pratiqué par le SARS depuis sa création a encore aujourd'hui tout son sens. Il est même primordial dans les situations dites d'incurie.

Perspectives 2022

Nous avons redéfini les différents territoires suite à la création d'un poste supplémentaire à Chalon-sur-Saône qui sera effectif en 2022. Une éducatrice à temps plein rayonnera sur les territoires du Chalonnais et de Chagny (ce dernier était couvert par Tournus).

Une réflexion est en cours sur le Sud / Ouest du département. En effet, le territoire du Charolais Brionnais, ainsi que celui d'Autun, Le Creusot et Montceau est en suractivité, avec la constitution de listes d'attente des accompagnements. Un découpage est à prévoir avec le redéploiement d'un professionnel.

En 2022, l'équipe SARS en lien avec la cheffe de service compétente et notre prestataire informatique reverra la base de données, afin de pouvoir en extraire les éléments les plus pertinents, mettre en valeur le travail déjà réalisé et apporter une meilleure qualité de travail aux professionnels.



SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MISSION :

Assurer les mesures de protection (sauvegardes de justice, curatelles renforcées ou simples et tutelles) prononcées par les Juges des Contentieux de la Protection en qualité de Juge des Tutelles des Juridictions de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Le Creusot. Sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

Une mesure de protection juridique peut s'appliquer à toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté (Art. 425 du Code Civil).

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

- Chalon-sur-Saône ;
- Le Creusot ;
- Louhans ;
- Mâcon ;
- Paray-le-Monial.

CAPACITÉ TOTALE : 450 Mesures

Chalon-sur-Saône	100 Mesures	Mâcon	100 Mesures
Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun	100 Mesures	Paray-le-Monial	50 Mesures
Louhans / Chalon rural	100 Mesures		

FINANCEMENT :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Majeurs protégés

Données Quantitatives

Répartition des personnes protégées par antenne :

Au 31 décembre 2021 le service comptait 424 mesures de protection en cours.

Nombre de personnes protégées par antenne	En logement autonome	En établissement	Sans résidence stable	TOTAL
Chalon-sur-Saône en 2021	78	11	0	89
En 2020	77	10	0	87
En 2019	77	13	0	90
Le Creusot en 2021	89	14	0	103
En 2020	91	11	0	102
En 2019	86	14	0	100
Louhans en 2021	66	17	1	84
En 2020	58	14	2	74
En 2019	50	10	2	62
Mâcon en 2021	87	7	3	97
En 2020	91	9	3	103
En 2019	96	9	0	105
Paray-le-Monial en 2021	42	9	0	51
En 2020	46	5	0	51
En 2019	43	8	0	51
TOTAL en 2021	362 / 85,4 %	58 / 13,7 %	4 / 0,9 %	424
TOTAL en 2020	363 / 87 %	49 / 12 %	5 / 1 %	417
TOTAL en 2019	352 / 86 %	54 / 13 %	2 / 1 %	408

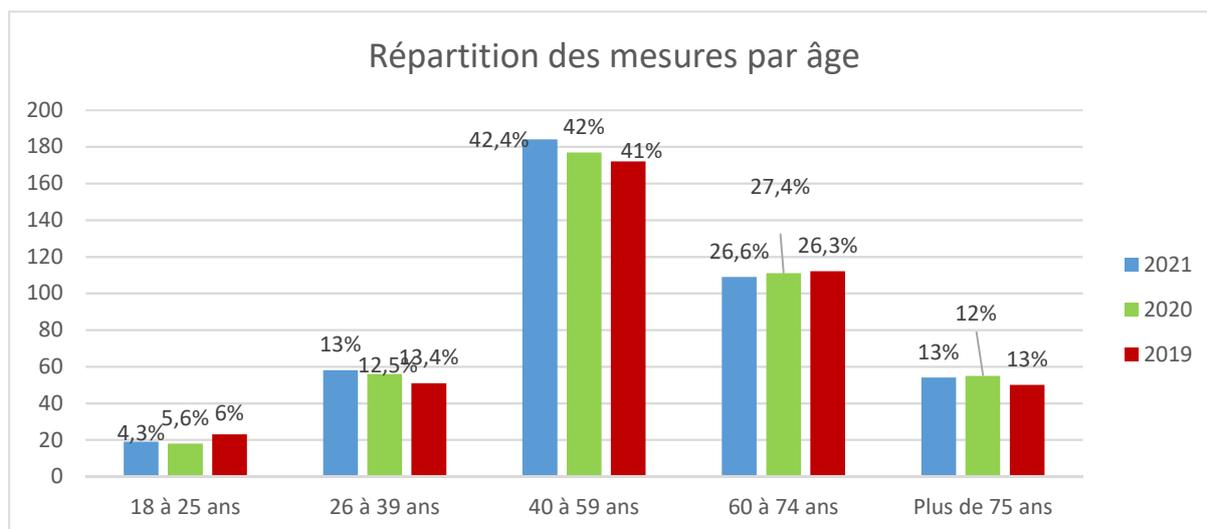
En 2021, l'agrément a été financé à hauteur de 450 mesures. La montée en charge de l'antenne de Louhans rattachée à la juridiction de Chalon-sur-Saône ne s'est pas réalisée comme escompté malgré l'installation d'une deuxième mandataire judiciaire en fin d'année 2019. Le potentiel de prises en charge sur la juridiction de Chalon-sur-Saône qui comprend les territoires du Chalonnais et du Louhannais est de 200 mesures réparties entre quatre mandataires (1 ETP mandataire pour 50 mesures). Au 31 décembre 2021, 173 mesures sont prises en charge sur ces deux territoires. Notre service est donc, sur cette juridiction, en déficit de mesures malgré plusieurs informations faites aux juges de notre capacité à en exécuter de nouvelles.

Nous constatons à contrario que nos antennes de Paray-le-Monial et Le Creusot ne disposent plus de capacités de prises en charge de nouvelles mesures tandis que l'antenne de Mâcon reste stable.

En 2021, la répartition des personnes en logement autonome, établissement ou sans domicile reste sensiblement égale depuis plusieurs années avec une grande majorité en logement autonome (86 %).

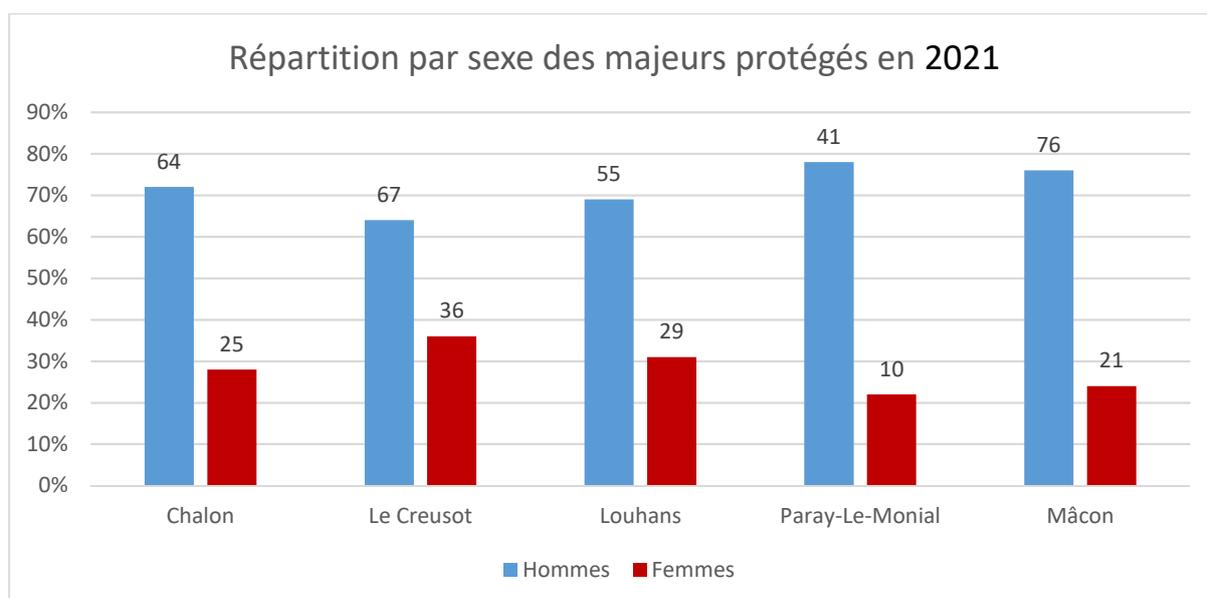
En 2022, notre service est en capacité de démarrer 26 nouvelles mesures en priorité sur les territoires de Chalon-sur-Saône et Louhans.

Répartition par âge :



Nous observons une certaine stabilité des tranches d'âges, d'année en année, avec toujours une majorité de personnes se situant entre 40 et 74 ans.

Répartition par sexe des majeurs protégés en 2021 :



En 2021, le nombre d'hommes pris en charge (303 / 424) reste majoritaire avec une plus forte proportion sur les antennes de Mâcon et Paray-le-Monial. Le pourcentage de femmes sous mesure de protection est le plus élevé est sur les antennes du Creusot et de Louhans.

Mouvement des mesures :

Nombre d'entrées par juridiction	1 ^{er} jugement		
	2019	2020	2021
Chalon-sur-Saône	17	27	35
Le Creusot	6	14	14
Mâcon	20	8	6
Autres juridictions	0	1	2
TOTAL	43	50	57

En 2021, le service a été mandaté par la juridiction de Lons-le-Saunier pour un couple ayant emménagé à Louhans et qui était auparavant domicilié dans le Jura. Cette même année, trois nouvelles prises en charge par notre antenne de Louhans sont liées à des transferts de mesures de l'UDAF 39 et 1 prise en charge par notre antenne de Paray-le-Monial liée à un transfert de l'UDAF 58.

Du fait des besoins repérés depuis 2019 sur la juridiction de Chalon-sur-Saône pour les territoires du Chalonnais et du Louhannais, de l'information donnée aux juges sur l'augmentation de notre capacité de prise en charge, nous constatons en 2021 comme en 2020 une augmentation du nombre de nouvelles mesures confiées à notre service par cette juridiction.

Nombre de sorties	Mainlevée	Transfert	Décès	TOTAL
En 2021	10	12	28	50
En 2020	7	9	25	41
En 2019	10	10	24	44

Malgré le contexte sanitaire très difficile, nous constatons que le nombre de décès (28) reste stable par rapport à 2020. Mais comme les années précédentes, le pourcentage de fin de mesures lié à un décès reste important (54,9 %), ce qui témoigne de la fragilité sanitaire des personnes prises en charge par le service.

Les 12 transferts de mesures concernent 8 transferts vers d'autres services mandataires dont 6 hors département, 3 mesures confiées aux familles et 1 à un préposé d'établissement. Un transfert de mesure est ordonné par le juge des tutelles suite à une requête motivée dans l'intérêt du majeur, établie par le mandataire du service.

Sur les 10 mainlevées, 3 ont concerné des fins de missions dans le cadre de mesures ad'hoc et 7 ont fait suite à un rétablissement de la personne protégée qui retrouve alors l'entière capacité de gestion de sa personne et de ses biens.

Nombre de changements de type de mesure	Aggravation du type de mesure	Allègement du type de mesure	TOTAL
En 2021	29	8	37
En 2020	18	2	20
En 2019	24	4	28

En 2021, 8 personnes ont bénéficié d'un allègement de leur mesure de curatelle renforcée en curatelle simple. Les personnes ont retrouvé la pleine capacité de gestion de leur budget (compte courant, réception de leurs revenus, paiement de leurs charges) mais conservent néanmoins une protection de leurs biens mobiliers et immobiliers par le service dans le cadre de la curatelle simple. Ce changement de type de mesure de protection fait suite à une amélioration de la situation personnelle du majeur protégé constatée à la fois par le mandataire du service et par un rapport médical d'un médecin expert

transmis au juge. Un rapport social établi par le mandataire est transmis au juge des tutelles qui rend son ordonnance d'allègement de la mesure après avoir entendu la personne et son mandataire.

Il est à noter que sur les 29 mesures aggravées en 2021, 19 sont liées à des fins de mesures de sauvegarde de justice qui ont donné lieu à une mesure de protection de type tutelle ou curatelle. Les 10 autres mesures aggravées en 2021 répondent à la nécessité d'une protection plus adaptée.

L'aggravation de la mesure ordonnée par le Juge des Tutelles fait suite à un rapport social établi par le mandataire du service, un rapport médical d'un médecin expert et à une audience du majeur protégé et de son mandataire.

Type de mesure des personnes accompagnées :

Types de mesures		Curatelle renforcée	Curatelle simple	Curatelle / Tutelle ad'hoc	Tutelle	Sauvegarde de justice
Chalon-sur-Saône	2021	71 %	10 %	0 %	11 %	8 %
	2020	72 %	13 %	0 %	15 %	0 %
	2019	73 %	8 %	0 %	9 %	0 %
Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun	2021	73 %	2 %	0 %	22 %	3 %
	2020	72 %	3 %	0 %	21 %	4 %
	2019	73 %	3 %	0 %	24 %	0 %
Louhans	2021	72 %	0 %	0 %	10 %	18 %
	2020	78 %	1 %	0 %	7 %	14 %
	2019	87 %	0 %	0 %	10 %	3 %
Mâcon	2021	82 %	7 %	3 %	8 %	0 %
	2020	80 %	7 %	3 %	10 %	0 %
	2019	81 %	10 %	2 %	7 %	0 %
Paray-le-Monial	2021	76 %	2 %	0 %	16 %	6 %
	2020	82 %	0 %	0 %	18 %	0 %
	2019	74 %	4 %	0 %	18 %	4 %

La répartition par types de mesures reste relativement stable sur les 3 dernières années avec une majorité de curatelles renforcées.

Les mesures de sauvegarde de justice confiées au service sont des mesures temporaires dans l'attente d'une transformation en un autre type de mesure de curatelle ou de tutelle. Il peut arriver que le service soit déchargé en fin de sauvegarde de justice par la désignation d'un autre service mandataire, d'un préposé d'établissement, d'un mandataire privé ou d'un membre de la famille.

En fin d'année 2021, ce sont les antennes de Chalon et Louhans qui avaient le plus grand nombre de mesures de sauvegarde de justice. Cela est cohérent avec les besoins remontés depuis 2019 sur la juridiction Chalon sur Saône et les moyens mis en œuvre par notre service, en particulier sur le secteur du Louhannais. Cette montée en charge de notre antenne de Louhans se poursuit sur le début d'année 2022.

Revenus annuels des majeurs protégés accompagnés :

Revenus annuels	2019	2020	2021
Revenus inférieurs à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (903,20 €) ou à l'Allocation Adulte Handicapé (903,60 €)	57 %	54 %	45 %
Revenus strictement supérieurs à l'AAH et inférieurs ou égaux au SMIC brut (1589,47 €)	37 %	43 %	47 %
Revenus strictement supérieurs au SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,2 SMIC brut	3 %	1 %	5 %
Revenus compris entre 1,2 et 1,4 SMIC brut	1 %	1 %	1,8 %
Revenus strictement supérieurs à 1,4 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC brut	0,5 %	1 %	0,6 %
Revenus strictement supérieurs à 1,6 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,8 SMIC brut	0,5 %	0 %	0,2 %
Revenus strictement supérieurs à 1,8 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2 SMIC brut	0 %	0 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 2 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2,5 SMIC brut	0,5 %	0 %	0 %
Revenus strictement supérieurs à 2,5 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 4 SMIC brut	0,5 %	0 %	0,2 %
Revenus strictement supérieurs à 4 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 6 SMIC brut	0 %	0 %	0,2 %

En 2021, nous constatons une légère augmentation des personnes protégées dans les tranches de revenus au-dessus du SMIC brut. Néanmoins la grande majorité (92 %) des personnes sous mesure de protection de notre service a des revenus mensuels inférieurs au SMIC parmi lesquelles 45 % ont des revenus inférieurs ou égaux à l'Allocation Adulte Handicapé revalorisée le 1^{er} avril 2021 à 903,60 €.

Données Qualitatives

Faits marquants / activités spécifique :

L'année 2021 aura été de nouveau marquée par la situation sanitaire dégradée et son impact sur le fonctionnement du service.

Le travail de réorganisation du service, débuté en 2020, avec la mise en place du télétravail, la fourniture d'outils de communication, la présence effective quotidienne d'au moins un salarié dans chaque antenne du service et le maintien des interventions au domicile ou des accompagnements dans les cas d'urgence aura permis d'assurer la continuité du service, y compris durant les périodes de confinement ou d'absences des salariés eux-mêmes en arrêt maladie.

Comme en 2020, plusieurs mandataires ont été absents pendant plusieurs semaines en 2021 et notre service a eu beaucoup de difficultés à recruter du personnel qualifié pour les remplacer. Ce constat de cette difficulté de recrutement de mandataires judiciaires à la protection des majeurs est confirmé au niveau national par la Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT).

Dans le cadre d'une action nationale de trois fédérations regroupant les associations tutélaires, notre Direction avec les Directions de l'UDAF71 et de la Sauvegarde 71 ont rencontré les parlementaires du Département afin de les sensibiliser et de les informer sur les enjeux des métiers de mandataires judiciaires et leurs difficultés.

Deux mandataires judiciaires du service ont démissionné durant l'année 2021, l'une pour prendre un poste d'encadrement dans un autre service mandataire et l'autre pour changer d'orientation professionnelle. Deux nouvelles mandataires ont été recrutées sur le deuxième semestre 2021, une sur l'antenne de Louhans et la seconde sur l'antenne de Chalon-sur-Saône.

Le 15 septembre 2021, une assistante de gestion pour le service a été recrutée, ce qui a permis de redéfinir avec l'équipe des cinq assistantes d'antennes, la répartition des missions de chacune. Ce travail est en lien avec la montée en compétence de chacune dans l'utilisation du logiciel tutélaire qui permet, entre autres tâches, de professionnaliser par l'automatisation informatique, les fonctions de calcul des émoluments et les Comptes Rendus annuels de Gestion.

Durant cette année, 2 journées de formation au logiciel tutélaire ont été programmées afin d'accompagner tous les salariés du service dans l'utilisation de cet outil acquis en 2020.

Une autre journée de formation au métier plus spécifique d'assistante mandataire, dont ont pu bénéficier les 5 assistantes du service, a été réalisée en juin 2021 par la SAFOR.

Malgré les difficultés d'organisation de réunions partenariales, notre service a finalisé en fin d'année une convention avec la CPAM 71 qui doit permettre une amélioration des échanges interservices au profit des majeurs protégés. Les conditions sanitaires en fin d'année n'ont pas permis la présentation par la CPAM 71 de ce partenariat à nos salariés. Ceci devrait pouvoir être réalisé dans le premier semestre 2022.

Comme chaque année, notre service souhaite rencontrer les juges et les greffiers des 3 juridictions afin d'échanger sur les attentes de ceux-ci en matière de mise en œuvre des mesures de protection. Il s'agit aussi d'un temps important de présentation de l'organisation de travail de notre service et de questionnement autour des pratiques de chacun. En 2021, les juges et greffiers des juridictions du Creusot et de Chalon-sur-Saône ont pu être rencontrés. Une rencontre avec ceux de la juridiction de Mâcon est programmée en mars 2022.

Retour des antennes :

L'action du service se décline sur chaque territoire à partir de nos 5 antennes. Afin d'illustrer ce travail territorial, chaque équipe d'antenne a souhaité commenter une action ou un fait qui aura marqué son année 2021.

Antenne de Louhans :

L'année 2021 a été marquée par le départ d'une mandataire Mélody GEY et l'arrivée d'une nouvelle mandataire Fabienne VERNAY. Ces changements de mandataires peuvent provoquer des inquiétudes chez les personnes protégées et nécessite un certain temps d'adaptation à la nouvelle mandataire avant d'être assuré de la continuité du service.

Les ouvertures de mesures s'effectuent de façon très régulières (23) afin d'atteindre la pleine capacité de prise en charge sur notre antenne (100 mesures). En 2021, notre antenne a géré le décès de neuf personnes ainsi que trois dessaisissements de mesures. Au 31 décembre 2021 ? notre antenne peut donc encore prendre en charge 16 mesures de protection.

La typologie du public orienté est toujours la même : problématique d'addiction, isolement familial et géographique, faibles ressources.

Les partenaires incontournables sur l'année 2021 ont été la PTA, le SAMSAH et le SAVS afin de prendre en charge au mieux les situations des usagers et ainsi répondre à leurs besoins.

Les perspectives de 2022 prévoient une permanence de Fabienne VERNAY sur les locaux de Pierre-de-Bresse afin d'être au plus proche des usagers de la Bresse du Nord.

Antenne de Mâcon :

Depuis quelques années, le profil des personnes placées sous mesure de protection a évolué.

Les pathologies et addictions se sont modifiées.

L'alcoolisation massive et pérenne est toujours présente dans un public de plus en plus jeune et en parallèle avec une augmentation des problématiques psychiatriques.

La plupart des usagers présente des pathologies à caractère schizophrénique avec des délires associés.

La toxicomanie est présente de manière importante avec des traitements de substitution difficiles à mettre en œuvre (Subutex et Méthadone).

De ce fait, les comportements peuvent être plus difficiles à canaliser.

La marginalisation, l'incurie sont souvent la résultante de ces difficultés ainsi que la difficulté d'accès au logement dans le parc locatif classique. On note également une multiplication des affaires pénales pour lesquelles les mandataires sont chargés d'organiser la représentation et la défense des personnes majeures protégées.

Antenne de Paray-le-Monial :

L'antenne de Paray-le-Monial a la particularité de ne fonctionner qu'avec une seule mandataire et une assistante à mi-temps et d'être rattachée à deux tribunaux, celui de Mâcon et celui du Creusot.

En 2021, nous avons eu 13 renouvellements de mesures. Chaque renouvellement demande un travail important de rédaction du rapport de mission fait au Juge des Tutelles, d'obtention d'un certificat médical approprié, d'accompagnement du majeur à l'audience de révision de sa mesure ou d'organisation de son trajet au tribunal. La majorité des majeurs protégés n'ont pas de possibilité de se déplacer et vivent en milieu rural, à parfois une heure de route du tribunal, sans possibilité de transport en commun.

La Mandataire en poste a été absente pendant cinq mois. À son retour, elle a pu constater que certains majeurs protégés avaient différé leurs demandes, souhaitant que celles-ci soient traitées par leur mandataire habituelle.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, nous avons constaté des répercussions importantes sur la santé des personnes accompagnées ; hausse de l'anxiété, rupture de soins, augmentation des troubles paranoïaques, mais aussi sur leur budget ; hausse du coût de la vie, difficulté à subvenir à leurs besoins, hausse des demandes d'aides financières exceptionnelles, hausse des inscriptions auprès des Restos du Cœur et des épiceries solidaires.

Depuis la mise en place du 100 % santé, nous avons pu accompagner plusieurs personnes pour des soins dentaires, d'optique et auditifs. Trois personnes ont pu bénéficier de lunettes adaptées, Trois personnes ont été appareillées au niveau dentaire et deux personnes ont été appareillées au niveau auditif. Le manque de mobilité et l'isolement des personnes nous contraignent à accompagner les personnes protégées dans ces démarches faute d'environnement aidant ou de mode de transport adapté.

Pour l'année 2022, nous avons planifié des visites régulières à domicile pour chaque majeur et les avons informés afin qu'ils puissent anticiper leurs demandes dans le but de réduire le nombre d'appels téléphoniques et permettre ainsi à l'assistante d'effectuer d'autres tâches administratives.

Nous attendons également l'installation de la Gestion Électronique des Documents couplée au logiciel tutélaire qui nous permettra de pouvoir enregistrer et traiter les courriers ainsi qu'accéder à ces documents lors des visites à domicile. Cet outil favorisera donc le traitement et l'information donnée aux personnes protégées lors des visites à domicile

Antenne de Chalon-sur-Saône :

Nous constatons que plusieurs majeurs protégés vivant en logement autonome sont confrontés à diverses problématiques tant au niveau de l'occupation du logement (entretien, respect de la vie en collectivité...), que de l'accès aux soins et de manière plus générale de leur difficultés et capacité à vivre seul en logement indépendant. Dans le cadre des mandats de protection des personnes qui sont ordonnés, nous devons rechercher des solutions adaptées pour répondre aux besoins de chacun et si possible avec l'accord des personnes protégées. La recherche de l'adhésion du majeur est primordiale mais peut s'avérer difficile, surtout quand celui-ci est dans le déni de ses problèmes.

Une des missions du mandataire est de rechercher et de coordonner les interventions nécessaires à la protection des majeurs protégés qui permettent de répondre aux problématiques de chacun.

Des partenariats multiples avec différents intervenants sont nécessaires mais la mise en place des interventions, peut demander un certain temps du fait de lenteurs administratives ou de services saturés avec une longue liste d'attente : SAVS, SAMSAH, Accueil de Jour, Foyer de Vie, Maison d'Accueil Spécialisé. Les personnes « s'enlisent » alors dans leurs problématiques, faute de prise en charge dans un délai convenable. Nous nous trouvons alors seuls référents et intermédiaires avec l'environnement du majeur, pas toujours très conciliant et collaborant, du fait de l'absence de relais adaptés.

Antenne de la Communauté Le Creusot-Montceau-les-Mines-Autun :

Comme en 2020, l'absence d'une mandataire pour longue maladie sur les derniers mois de l'année 2021 et les difficultés pour pourvoir à son remplacement ont perturbé la bonne marche du service. Le chef de service et les autres membres de l'équipe ont dû pallier à cette absence. Nous constatons qu'il devient difficile d'effectuer des recrutements surtout pour répondre à un besoin à durée déterminée.

Le 15 septembre 2021, une assistante de gestion (Marie Alice MICHELOT) a été recrutée et installée au Creusot dans un bureau partagé avec l'assistante d'antenne, à proximité du Chef de Service et de la Directrice de compétence MJPM. Entre autres tâches, elle travaille plus spécifiquement sur l'élaboration des frais de gestion annuels et les comptes rendus de gestion annuels pour tout le service, en lien avec ses collègues assistantes d'antennes.

L'année 2021 est aussi marquée par l'appropriation du logiciel métier spécifique. Cet outil permet un meilleur suivi du travail réalisé et une réactivité quasi quotidienne aux demandes exprimées par les personnes protégées, notamment en matière de reversement d'excédents. Ce qui permet de réduire les éventuelles tensions entre les personnes et les mandataires.

Perspectives 2022

L'objectif en termes de charge de travail pour l'année 2022 est d'arriver au nombre de 450 mesures prises en charge par le service, ce qui correspond au financement agréé.

En 2022, l'ensemble des salariés du service vont poursuivre leur travail d'apprentissage de la pratique du logiciel métier installé en 2020 qui doit tendre à un meilleur rendu, compte tenu du travail important réalisé.

Afin de permettre une meilleure gestion de la somme des courriers reçus par le service, est programmée l'installation de la Gestion Électronique des Données (GED) dans le second trimestre 2022. Cette installation informatique couplée au logiciel métier qui était prévue sur l'année 2021 n'a pu être réalisée compte tenu du contexte sanitaire. Une formation des salariés à l'usage de ce nouvel outil sera programmée dans la continuité de cette installation.

Dans un même souci d'efficacité à l'utilisation du logiciel métier, une formation spécifique pour l'encadrement du service est programmée en Mars 2022.

ASILE

- **Accompagnement Global des Réfugiés (AGR)**
- **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)**
- **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)**
- **Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)**
- **Programme de Réinstallation des Réfugiés**



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RÉFUGIÉS

MISSION :

Ce dispositif a été créé début juin 2019 afin de favoriser l'autonomisation des publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire). Il s'agit d'un accompagnement global en termes d'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et à la formation, au logement, à la langue française et à la culture. L'objectif in fine de ce dispositif est de favoriser la fluidité des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile (HUDA, CADA, PRHADA, CPH) et de favoriser l'autonomisation des réfugiés.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

26 mesures sur l'axe Est du département (Chalon, Cluny, Mâcon, Tournus etc.) avec 1 ETP sur Mâcon et 1 ETP sur Chalon-sur-Saône et Louhans.

FINANCEMENT :

DDETS sous le BOP 177 « Accompagnement social des réfugiés statutaires » ;

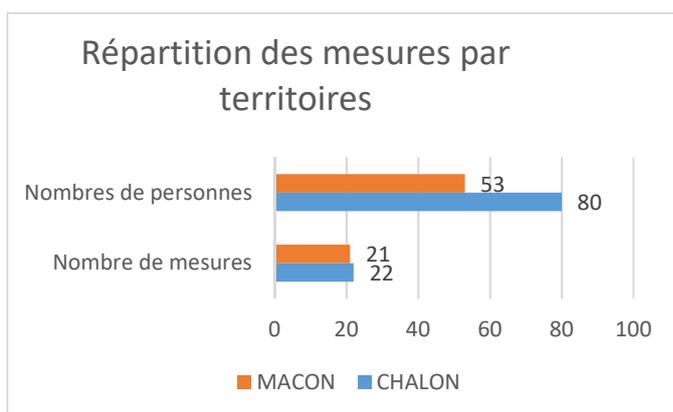
Données qualitatives et quantitatives

Modalités de prises en charge :

Le travailleur social fixe avec la personne accompagnée un contrat d'objectifs, pour soumission à la DDETS. La mesure démarre une fois ce contrat envoyé. D'une durée initiale de 6 mois, celui-ci peut être prolongé pour 3 à 6 mois supplémentaires en fonction des besoins évalués.

La durée maximale de prise en charge prévue initialement pour 12 mois peut être portée à 18 mois à titre exceptionnel dans le cas où l'autonomie des personnes accompagnées ne serait pas suffisante à l'issue des 12 premiers mois (décision prise par la DDETS en juin 2021).

Nombre de mesures :

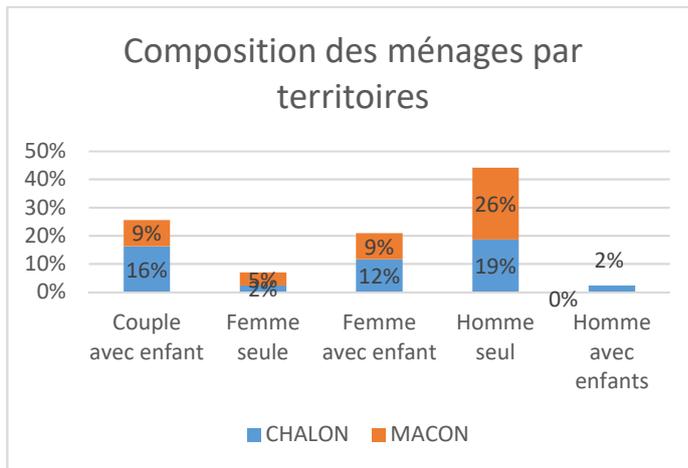


En 2021, 43 mesures AGR ont été prononcées pour un total de 133 personnes. On note un équilibre des mesures entre les territoires de Mâcon et Chalon-sur-Saône. Par contre, on trouve un nombre de personnes accompagnées beaucoup plus important sur Chalon-sur-Saône (accueil de familles) avec 80 personnes accompagnées en 2021.

Sur les deux territoires, pas de liste d'attente mais le dispositif est à taux plein en 2021.

Au 31 décembre 2021, la durée moyenne d'accompagnement était de 9,5 mois sur les deux territoires (dix mois pour Chalon-sur-Saône et neuf mois pour Mâcon). La durée d'accompagnement est comparable à celle de 2020.

Données démographiques :

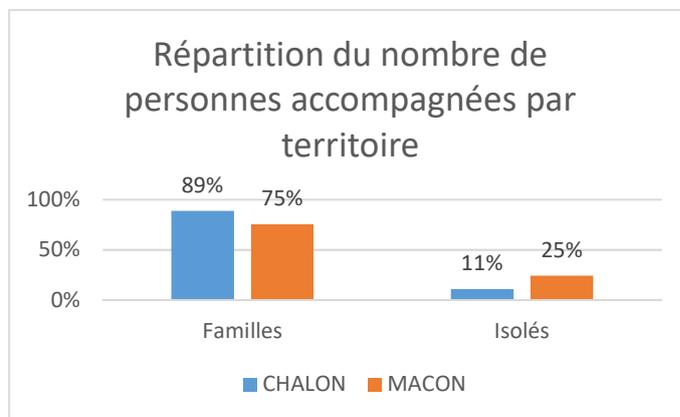


En 2021, on note que :

52 % des mesures prononcées concernaient des isolés dont 44 % d'hommes.

25 % des mesures concernaient des couples avec enfants (dont 16 % à Chalon-sur-Saône). 23 % de mesures concernaient des familles monoparentales

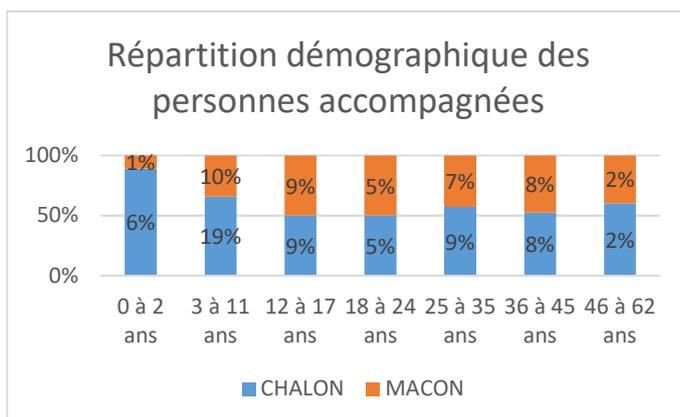
L'accueil de familles (monoparentales ou non) nécessite un travail complémentaire sur la parentalité, individuellement, avec les familles et en lien avec les partenaires (PMI, écoles, garderies).



Si on s'intéresse au nombre de personnes accompagnées plutôt qu'au nombre de mesures, 89 % des personnes suivies à Chalon-sur-Saône sont en famille contre 75 % à Mâcon où on a accompagné un nombre plus grand d'isolés (25 % contre 11 % pour Chalon-sur-Saône).

Ces chiffres sont comparables à 2020 puisque 81 % des personnes accompagnées étaient en famille. En revanche, la répartition est moins

équilibrée entre les territoires.

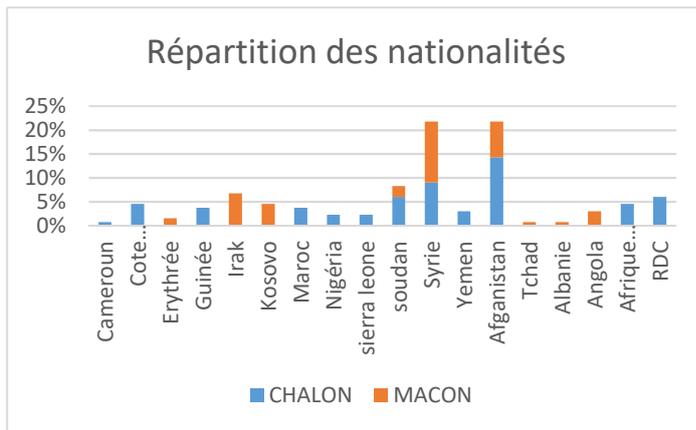


L'âge moyen des personnes accompagnées est de 20 ans (contre 34 en 2020), explicable par un nombre plus important de familles avec enfants accompagnées en 2021.

54 % des personnes présentes sur le dispositif en 2021 sont des enfants de moins de 18 ans.

Naturellement, on retrouve plus d'enfants de moins de 18 ans sur Chalon-sur-Saône que sur Mâcon (34 % contre 20 %).

Provenance :

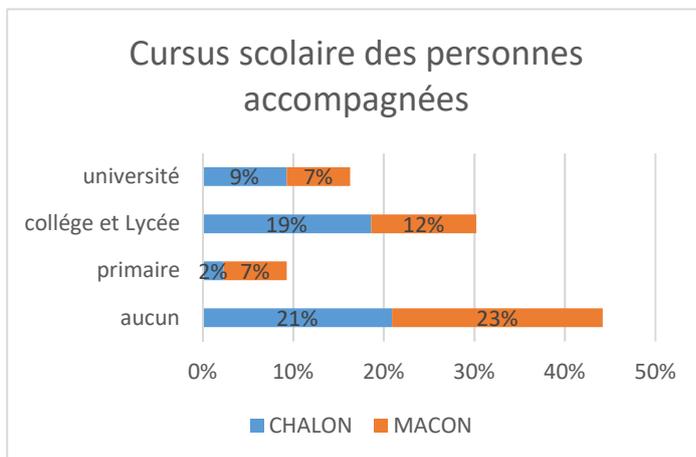


En 2021, on note une large sur-représentation de l'accompagnement de personnes en provenance de Syrie et d'Afghanistan.

Nous avons notamment démarré un accompagnement AGR pour des familles qui étaient auparavant sur le dispositif des réinstallés mis en place sur Cluny.

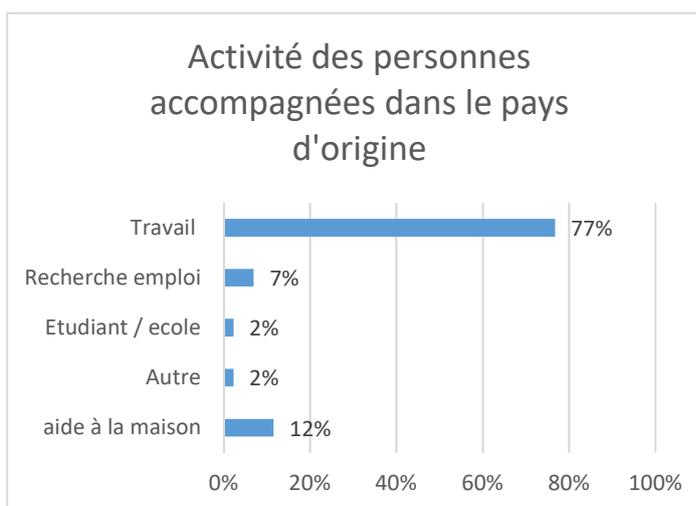
47 % des hommes isolés accompagnés en 2021 sont afghans (similaire à 2020).

Activité dans le pays d'origine :



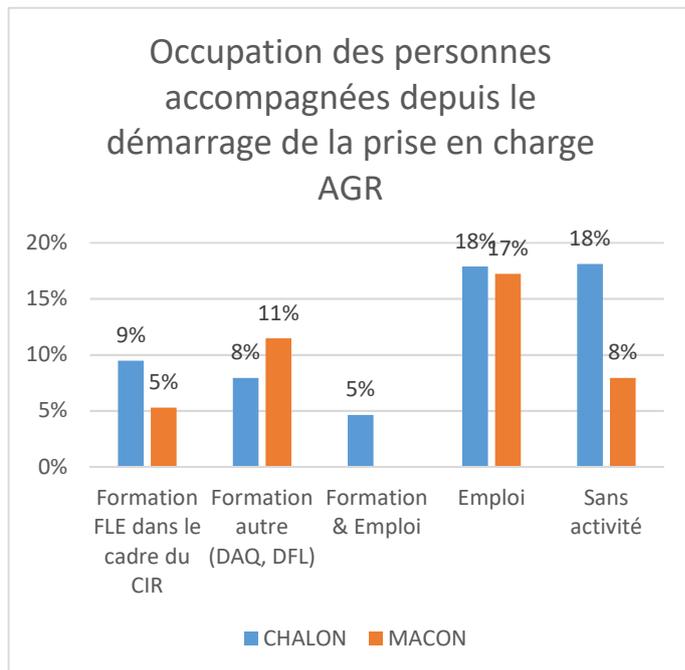
La population que nous accompagnons sur le dispositif vient majoritairement d'un milieu rural à 52 %. 44 % des personnes accompagnées ont déclaré n'avoir jamais été scolarisées tandis que 31 % ont suivi des études jusqu'au collège ou au Lycée. 16 % des personnes accompagnées ont déclaré avoir suivi des études à l'université.

Comparativement à 2020, on retrouve une proportion de personnes déclarant ne pas avoir été scolarisées supérieure en 2021 (39 %).



Parmi les personnes accompagnées, 77 % ont déclaré être en emploi dans leur pays d'origine. Parmi elles, 33 % travaillent dans le secteur agricole, 20 % dans le secteur du transport / de la logistique ou de la mécanique et 13 % dans le commerce.

Activité en France



La prise en charge sur le dispositif ne démarre qu'une fois que l'accès au logement autonome est effectif. Dans certains cas et en fonction des situations, les personnes accompagnées sont encore prises dans les cours FLE, mis en place dans le cadre du CIR. Dans d'autres cas, les cours sont terminés ou non nécessaires (francophones, par exemple) et les personnes peuvent s'inscrire dans le parcours qui correspond à leur projet professionnel.

Pendant la durée de leur prise en charge (9,5 mois en moyenne), on relève que :

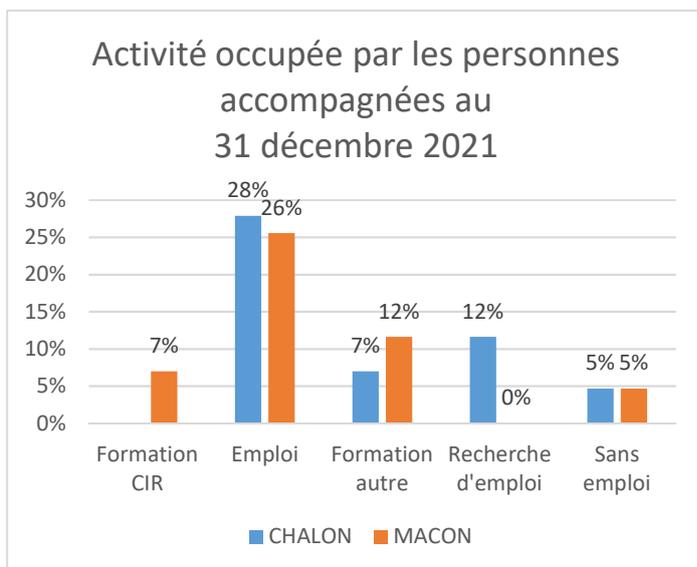
- 35 % du temps de présence a été passé sur le dispositif alors que les personnes étaient sur une activité salariée ;
- 34 % du temps a été dédié à la formation (CIR / DAQ / DFL etc.).
- Sur 26 % de la prise en charge, les personnes n'avaient pas d'activité définie (garde d'enfant, attente pour rentrer en formation).

Sur Chalons-sur-Saône, l'organisation des cours FLE dans le cadre du CIR a permis à certaines personnes accompagnées de cumuler emploi et formation FLE avec une possibilité de suivre des cours le samedi matin.

Sur le territoire de Mâcon, le temps d'attente pour débiter les cours de français dans le cadre du CIR a pu être supérieur à 6 mois, ce qui peut bloquer les démarches au niveau de l'insertion professionnelle.

On s'aperçoit souvent que des cours de FLE sont encore nécessaires après la sortie du dispositif FLE / CIR. Les critères d'entrée au DAQ (niveau A2 écrit / oral) ne permettent pas toujours aux personnes accompagnées de s'inscrire dans ce type de parcours.

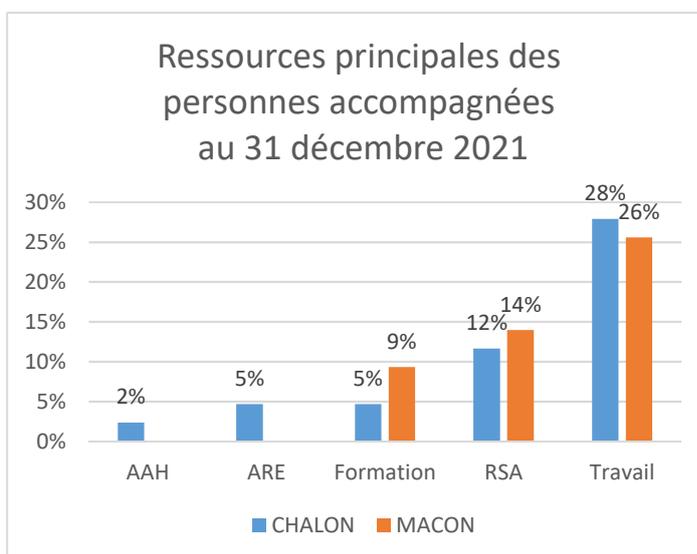
Les délais d'entrée en DFL peuvent aller jusqu'à 4-5 mois à Mâcon contre 1,5 mois à Chalons-sur-Saône.



Au 31 décembre 2021 :

- 53 % des personnes étaient en emploi ;
- 26 % en formation (CIR ou autre) ;
- 12 % en recherche d'emploi ;
- 10 % sans emploi (contre 14 % en 2020) et pas en recherche active d'emploi (concerne essentiellement les familles monoparentales où l'adulte doit s'occuper de l'enfant). Le temps d'attente d'une place en crèche peut être très long (6 mois à 1 an), ce qui ne permet pas aux parents seuls de se libérer pour un projet professionnel. Pour une famille monoparentale, le besoin de trouver un emploi adapté aux horaires des crèches n'est pas toujours évident. Chiffres à peu près similaires à ceux de 2020.

Ressources des personnes accompagnées :



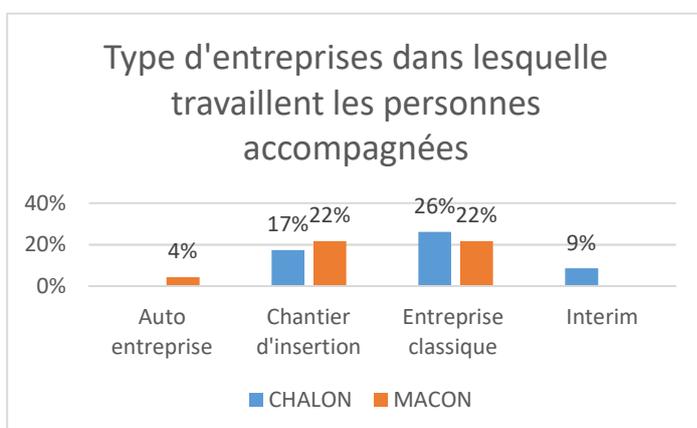
Au 31 décembre 2021, on note que :

- 54 % des personnes tirent leurs ressources de leur activité salariée (contre 43 % en 2020) ;
- 26 % sont au RSA (contre 43 % en 2020) ;
- 14 % tirent leurs ressources principales de la formation qu'ils suivent ;
- 5 % bénéficient de l'ARE (4 % en 2020).

La plupart des personnes accompagnées au RSA, sont en formation CIR.

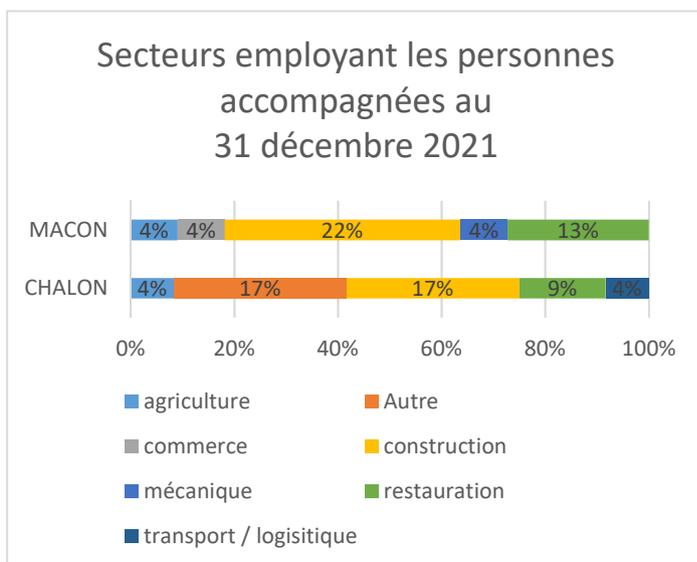
Les heures de formation ayant augmenté, 400 - 600 heures, la formation CIR demande plus de temps.

Activité salariée :



Pour les 54 % de ceux qui ont une activité professionnelle, on note que :

- 48 % travaillent dans des entreprises classiques (contre 13 % en 2020) ;
- 39 % sont dans des entreprises d'insertion par l'activité économique (contre 67 % en 2020) ;
- 9 % travaillent en intérim (contre 20 % en 2020) ;
- 4 % sont auto-entrepreneurs (type UBER EATS).



Les personnes accompagnées qui sont en emploi travaillent majoritairement dans le secteur de la construction et du bâtiment à 39 % ; 22 % sont dans la restauration (secteurs en tension).

Bilan et perspectives 2022

La fin de la crise COVID a permis aux personnes de reprendre un rythme régulier au niveau de la formation de français.

Sur l'année 2021, les personnes accompagnées étaient plus facilement employables ou prêtes à entrer en formation.

Sur le territoire de Chalon-sur-Saône, le travailleur social a intégré et participé à un groupe qui rassemble toutes les entreprises d'insertion ce qui a permis une meilleure connaissance des besoins des structures et la possibilité de rencontrer de nouveaux partenaires sur le territoire.

Dans le cadre du plan de formation interne, l'équipe AGR a suivi une formation sur la réunification familiale ce qui leur a permis de monter en compétences sur le sujet. Elle a ainsi pu accompagner 4 foyers dans leurs démarches dont 3 réunifications ont abouti.

En 2022, nous allons poursuivre les axes de travail pour certains inachevés en 2021 soit :

- Entretien et développement des partenariats notamment au niveau des offres de formation, des entreprises et chantiers d'insertion ;
- Poursuite de l'inscription des personnes dans les réseaux, partenaires et infrastructures territoriaux pour une meilleure autonomie.

Nous allons également développer de nouveaux axes de travail pour renforcer la qualité de notre prise en charge :

- Se former sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que sur l'accompagnement des enfants dans le traumatisme du parcours migratoire ;
- Continuer à enrichir le livret des réfugiés en développant des outils permettant aux personnes accompagnées d'être plus autonomes ;
- Participer à un collectif « DES NOUS ET VOUS » avec Pôle Emploi et la MDS ce qui facilite les échanges professionnels ;
- Mettre en place d'activités créatrices de lien social (café social, sorties culturelles etc.) en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ;
- Organiser des activités collectives avec les jeux « KEL JEU » sur les démarches administratives françaises ainsi que l'employabilité des personnes.



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Inscrits au titre des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les CADA font partie des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile mentionnés dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile. Les personnes en procédure normale ou accélérée sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Une capacité de 340 places réparties sur le territoire de la façon suivante :

Territoire NORD-OUEST : 128 places						
Localités	Le Creusot	Montchanin	Montceau-les-Mines	Blanzy	Saint-Vallier	Ciry-le-Noble
Nombre de places	46	18	37	9	13	5
Territoire SUD : 93 places						
Localités	Clunisois (Cluny, Ameugny)		Tournus	Mâconnais (Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay)		
Nombre de places	24		37	32		
Territoire EST : 119 places						
Localités	Chalon-sur-Saône		Louhans			
Nombre de places	105		14			

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale (Ministère de l'Intérieur) sur le BOP 303 « Immigration et Asile » à un prix de journée de 19,50 €.

Données Quantitatives

En 2021, le CADA a pris en charge 397 personnes, représentant 91 350 journées, soit un taux d'occupation de 73,60 % contre 84,08 % en 2020. Ce taux a été impacté en majorité par les trois vagues de transformation de places familles en isolées demandées par l'OFII pour répondre aux besoins d'accueils nationaux. 131 nouvelles personnes ont été accompagnées au cours de cette année.

Nbre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont nombre de ménages	Dont nombre de majeurs	Dont nombre de mineurs
2021	397	185	235	162
2020	419	154	213	206
2019	466	161	239	227

Sur les 397 personnes accompagnées, 114 personnes sont isolées, soit 28,71 % des personnes accueillies contre 15,75 % en 2020. Il est répertorié 71 familles (couples sans et avec enfants ou familles monoparentales), contre 88 familles hébergées en 2020
Il y a 157 hommes et 78 femmes.

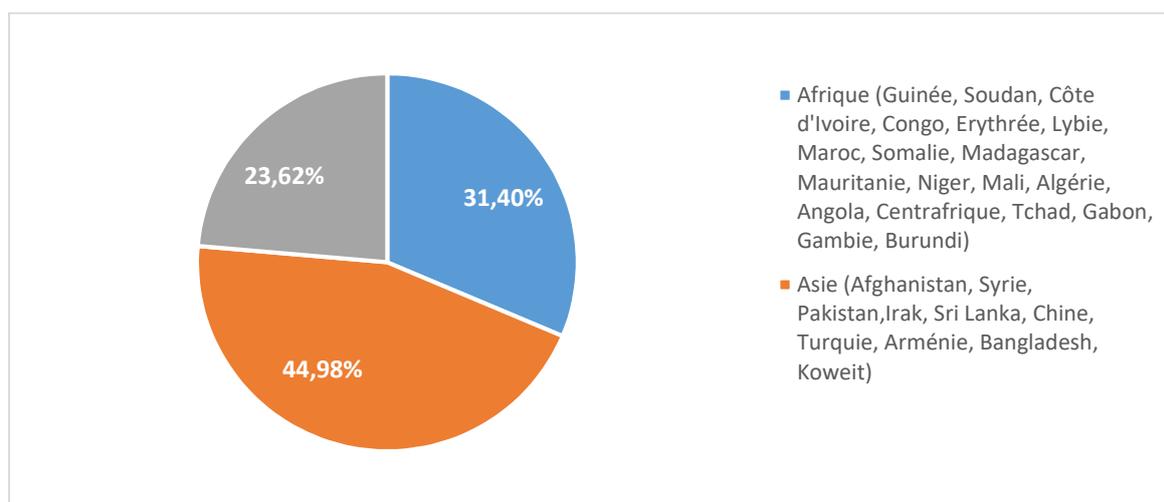
Âges des personnes accompagnées :

< 18 ans	162	18 - 25 ans	65	26 - 35 ans	98	36 - 45 ans	51
46 - 55 ans	17	55 - 65 ans	4	65 - 75 ans	0	+ 75 ans	0

Les personnes de plus de 55 ans sont très minoritaires, il s'agit de femmes et d'hommes arrivant seuls. Quant aux majeurs de moins de 25 ans, ils représentent 16,37 % de l'effectif total contre 12,65 % en 2020. Partant du principe que la majeure partie de ces personnes peut obtenir une protection, ce pourcentage aura un impact sur les sorties. En effet, cette population rencontre des difficultés pour la sortie par l'absence de ressources, hors celles d'un emploi si suffisamment francophones, peu de places en CPH et peu de vacance de logements de petites typologies. Il y a donc une incidence sur le taux de présence indue.

La tranche d'âge des mineures représente 40,80 % des personnes accueillies, ce qui justifie la part de travail importante sur la parentalité et la scolarité (liens constants avec les partenaires).

Origine géographique des personnes accompagnées :



La majorité des personnes accompagnées provient d'Afghanistan (23,42 %). Il est important de constater que ce n'est pas suite à la prise de Kaboul par les Talibans le 15 août 2021, mais du fait de départs anticipant cet événement. À noter que des ménages ont été orientés dans le cadre des programmes Apagan et Apagan 2 :

- Une famille de 6 personnes et 2 hommes isolés ont été hébergés via Apagan,
- Une famille de 5 personnes et un homme isolé ont été accueillis par le biais d'Apagan 2.

L'Albanie arrive en seconde position avec 11,58 % ; cette population est majoritairement déboutée du droit d'asile, puisque arrivant en France pour motif économique. La troisième position est occupée par la Guinée avec 7,05 % mais le coup d'État qui a eu lieu le 5 septembre 2021 n'en est pas la cause. De plus, une famille irakienne relocalisée composée de sept personnes a été accueillie.

Au total on décompte 35 nationalités contre 34 en 2020.

En 2020, les principales nationalités représentées étaient : l'Albanie avec 15,38 % de la population accueillie, l'Afghanistan avec 14,64 % et en troisième position, la Géorgie avec 9,43 %.

Procédures administratives :

En 2021, 230 dossiers (un dossier par personne de plus de 18 ans et possible entre 16 ans et 18 ans, ont été traités à l'OFPRA et 91 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant la CNDA.

Parmi ces procédures on comptabilise :

- 110 personnes ayant obtenu une réponse positive (49 ayant eu le statut de réfugié, 61 ayant bénéficié de la protection subsidiaire), soit 27,71 %,
- 101 personnes déboutées du droit d'asile, soit 25,44 %.

Les personnes accueillies entrent au CADA à différents stades de leur procédure de demande d'asile et peuvent solliciter l'OFPRA et/ou la CNDA. La procédure complète peut s'étendre sur une ou plusieurs années.

Comme le prévoit la loi, les Référés Mesures Utiles (RMU) sont sollicités auprès de la DDETS dès la notification de la réponse négative. Cette année, aucune procédure n'a abouti, aucun recours à la force publique n'a été ordonné et aucun éloignement n'a été effectif, faisant suite aux Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ou Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF).

Les personnes sont informées de la possibilité de régularisation par la Préfecture dans les 2 ou 3 mois pour des raisons de santé suivant leur arrivée comme le prévoit la réforme du droit d'asile du 10 septembre 2018. Peu s'en saisissent essentiellement à cause du court délai pour solliciter la Préfecture en ce sens. À titre d'exemple, si une demande doit être déposée pour raison médicale, le dossier ne peut être complet dans les temps impartis du fait du délai pour ouvrir des droits auprès de la CPAM puis de l'attente pour avoir les rendez-vous avec les spécialistes.

25 personnes (dont 2 enfants) ont déposé un dossier de demande de régularisation auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire. Sur l'ensemble de ces demandes, certaines ont été reçues favorablement pendant l'hébergement au sein du CADA. 3 personnes ont obtenu une Carte de Séjour Temporaire au motif de la Vie Privée et Familiale (VPF), dont une pour raison de santé.

En parallèle, 7 parents d'enfants reconnus réfugiés ont été régularisés, sachant que la régularisation ne pouvait être déposée qu'après la fin de la procédure de demande d'asile.

Durée de séjour :

La durée moyenne est de 23 mois, soit un an et dix mois. En 2020, elle était d'un an et cinq mois. La durée minimale de séjour est de 16 jours (une personne est concernée) et la durée maximale est de 4 ans et 8 mois (6 personnes sont concernées).

Cette année, la durée de séjour est importante car trois ménages déboutés se sont maintenus au CADA depuis 2016 dont certains sont toujours présents au 31 décembre.

Au cours de cette année, la majorité des personnes ayant obtenu une protection internationale a pu trouver une solution d'hébergement / logement leur correspondant, dans le délai imparti de six mois. Le taux de présence indue statutaire global en 2021 est de 10,83 %.

Parallèlement, le taux d'occupation de présence indue de personnes déboutées de leur demande d'asile représente cette année 23,68 %.

Situations à la sortie :

En 2021, 158 personnes sont sorties du CADA : 72 personnes bénéficiaires d'une protection internationale soit 45,57 % (contre 38,26 % en 2020).

L'accès en logement autonome prédomine avec 72,2 % dont 28,48 % des personnes dans le parc social; 45 personnes sont concernées et 3,79 % des personnes accèdent au logement privé, soit 6 personnes. 72,55 % de ces personnes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement au logement de ADVL (21,57 %) et pour l'AGR (50,98 %) au moment de l'attribution du logement.

14 personnes, soit 27,45 % ont intégré un logement avec un relais avec l'assistante sociale de secteur, ce qui démontre que plus d'un quart des BPI sont devenus suffisamment autonomes, grâce à l'accompagnement global effectué en CADA.

En 2020, 32,90 % des personnes sortantes avaient été dirigées vers le logement autonome avec un accompagnement adéquat (AGR, AVDL, etc.).

Les personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement autonome à la sortie du CADA, sont orientées vers l'hébergement d'insertion (15 personnes, soit 9,49 %) et trois personnes soit 1,89 % ont bénéficié d'un logement accompagné. En 2020, 4,50 % des personnes ont été orientées vers l'hébergement d'insertion.

Tous les dispositifs mis en place permettent à ces personnes, d'être plus autonomes pour assumer la charge d'un logement, d'optimiser son occupation et d'acquérir une meilleure connaissance des démarches administratives qui y sont liées.

Type de sortie	Nombre de situations	Nombre de personnes
Logement bailleur public	13	45
Logement bailleur privé	4	6
Plateforme DIHAL Nationale	1	1
Mesures d'accompagnement :		
AVDL	7	11
AGR	7	26
ASLL	0	0
Secteur	3	12
Autres	2	2
Hébergement d'insertion :		
CHRS	1	1
CPH	5	14
NP4R	0	0
Stabilisation	0	0
HOPE	0	0
Logement accompagné :		
Résidence sociale	0	0
Maison relais	0	0
IML	0	0
FJT	3	3

Il faut en moyenne 6 mois aux personnes statutaires pour quitter le CADA.

65 personnes déboutées du droit d'asile soit 41,14 % :

Concernant les personnes déboutées du droit d'asile, la plupart trouvent une solution d'hébergement individuel (famille, compatriotes, etc.) ou trouvent des solutions d'hébergement par le biais d'associations, de réseaux de bénévoles (Réseau d'Éducation Sans Frontières - RESF), Solidarité Saint-François, Emmaüs, Comité Creusot Autun des Droits de l'Homme, ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés), Communauté de Taizé, Les jardins Solidaires, les Déracinés, etc.).

La majorité des personnes déboutées partent après le délai légal de maintien d'un mois :

- 31 personnes ont trouvé une solution individuelle d'hébergement ;
- 18 personnes ont trouvé une solution d'hébergement via les réseaux de bénévoles ;
- 16 personnes ont bénéficié de l'Aide au Retour Volontaire, laquelle est très peu sollicitée. Cela correspond à 4,03 % qui sont réparties en Macédoine, en Somalie et au Kosovo. Un couple a quant à lui bénéficié de l'ARV dès qu'il a reçu un rejet de l'OFPRA. Il est reparti en Albanie.

En 2020, quatre familles (pour 18 personnes) avaient bénéficié de l'ARV et sont retournées en Macédoine, en Serbie et en Géorgie.

Type de sortie	Nombre de situations	Nombre de personnes
Parti sans laisser d'adresse	19	34
Retour volontaire au pays d'origine (ARV)	4	16

21 personnes ont quitté le CADA en cours de procédure soit 13,29 % :

La plupart de ces personnes sont parties sans signaler leur départ avant leur passage à l'OFPRA. Elles avaient fait part de leur mécontentement quant au secteur géographique relatif à leur orientation par l'OFII.

À noter : Une famille en procédure Dublin, qui devait avoir une requalification de sa procédure, a finalement eu une assignation à résidence et, après le refus du tribunal de lever cette assignation, a choisi de partir, sans laisser d'adresse.

La loi du 10 septembre 2018 permet aux Préfets d'acter des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) lorsqu'une personne est en procédure accélérée. En Saône-et-Loire, contrairement à 2020, cette possibilité n'a pas été systématisée, ce qui a eu pour conséquence le maintien en hébergement des PAPOS après l'OFPRA.

Scolarité :

Les enfants non francophones sont, dans la mesure du possible, orientés dans des classes dites d'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) mais le nombre de places y est limité. De plus, ces classes ne sont pas présentes dans tous les collèges, ce qui implique pour certains élèves, de devoir faire jusqu'à deux heures de trajet en bus par jour.

L'attente de l'affectation est longue (entre 1 et 4 mois selon les territoires). À Louhans, un travail partenarial a heureusement permis, en décembre, à des élèves allophones de bénéficier de 5 heures de français par semaine, avant d'obtenir une affectation effective.

Il est constaté aussi que lors de l'arrivée d'enfants de plus de 16 ans, ils ne sont pas systématiquement affectés dans un établissement. En effet, à Louhans, un jeune de 17 ans, ne pouvant être orienté en 3^{ème} car trop âgé, n'a donc jamais été scolarisé. Ces jeunes ne peuvent pas non plus être orientés vers la Mission Locale, leur niveau de français étant trop faible. Ils ont donc seulement accès aux cours de FLE dispensés par les bénévoles.

Scolarité (en nombre) à l'arrivée en CADA	
Maternelle	21
Primaire	32
Collège	18
Lycée général	35
Lycée professionnel	0
UP2A	8
Autre	4

La scolarité des enfants a continué d'être perturbée par la pandémie de Covid-19, avec l'isolement obligatoire pour les élèves étant « cas contacts » et les fermetures de classes lorsque plusieurs cas d'enfants positifs au Covid-19 étaient constatés.

De plus, durant les périodes d'isolement obligatoire, les enfants n'avaient pas accès à Internet, étant donné que les logements du CADA n'en sont pas équipés.

Données Qualitatives

Événements marquants en 2021 :

Crise sanitaire :

Dans le prolongement de l'année 2020, 2021 n'a pas été épargnée par la pandémie de Covid-19. Les orientations ont cependant été plus importantes qu'en 2020, grâce à la réouverture des frontières.

Les préconisations gouvernementales et législatives ont instauré l'obligation d'avoir un passe sanitaire dans certaines situations, ce qui a rendu plus complexes les trajets en TGV pour se rendre à l'OFPRA ou à la CNDA, voire à l'aéroport dans le cadre d'une ARV.

Les travailleurs sociaux ont dû sensibiliser les usagers sur les vaccinations, les tests et autotests des enfants scolarisés lors de cas contact (attestation sur l'honneur parentale systématique). La prise de rendez-vous dans les centres de vaccination créés au cours de l'année, a demandé une adaptation constante des services.

Les périodes de télétravail et l'obligation d'isolement de salariés étant cas contacts et/ou testés positifs au Covid-19 ont également rendue difficile la continuité de service en présentiel.

Accompagnement des traumatismes liés aux parcours migratoires et prise en charge des soins par nos psychologues :

Au regard de l'année 2021, il apparaît intéressant de questionner la dynamique d'équipe entre les travailleurs sociaux et les psychologues de chaque secteur en se focalisant sur la rencontre avec l'utilisateur et notamment la demande d'accompagnement psychologique, socle de tout travail / alliance thérapeutique.

La demande de soutien émane souvent des travailleurs sociaux suite à un temps d'échange et d'analyse de la situation des personnes accueillies. Les usagers eux-mêmes peuvent également exprimer une demande de soutien psychologique après avoir eu connaissance de la présence d'un psychologue dans la structure. 122 personnes ont été accompagnées donnant lieu à 563 rendez-vous.

Il a pu être constaté que les demandes sont adaptées au cadre de la pratique des psychologues cliniciens. L'orientation vers le psychologue du service s'enracine dans ce que peuvent observer les travailleurs sociaux qui restent dans un contact privilégié avec le public accueilli.

Des troubles du comportement, un repli social, de la tristesse, des angoisses, sont autant d'éléments qui amènent les équipes à accompagner les personnes dans un processus de soin. La symptomatologie psychologique exprimée ou observée est souvent en lien avec la procédure de demande d'asile. En effet, cette temporalité de la procédure, dans ce qu'elle représente comme processus, favorise l'émergence d'une demande centrée sur les parcours de vie et les reviviscences de ces derniers.

Notre présence peut prendre différentes formes, aller au contact du public reste manifestement le meilleur moyen de faire émerger des demandes et de briser les stéréotypes en lien avec la profession de psychologue.

Ce processus de la demande représente le socle de la rencontre thérapeutique, l'accompagnement psychologique ne pourrait se construire et s'étayer au fil des rencontres sans cela.

Au-delà de l'accompagnement des personnes, les psychologues échangent avec les travailleurs sociaux sur leurs pratiques et analyses des situations. Cela se fait tout au long de la prise en charge et a abouti à 463 entretiens. En complément de ces actions, le travail en partenariat est essentiel et permet de faire évoluer les situations en responsabilisant chacun sur ses missions.

Actions collectives et partenariales :

Malgré la pandémie, plusieurs sorties ou activités ont pu être organisées par l'équipe du CADA selon les territoires :

- Des pique-niques sur différents territoires, marquant la Journée Internationale des Réfugiés ;
- Une sortie sur le site archéologique de Bibracte (visite, promenade, pique-nique et pétanque) ;
- Une balade au Mont-Saint-Vincent avec des bénévoles du FLE ;
- Une marche et une découverte de la Roche de Solutré ;
- Une randonnée au Mont-Saint-Romain ;
- Une séance de sport en plein air dans un parc montcellien ;
- Des ateliers cuisine au CADA du Creusot, animés par la coordinatrice FLE, d'autres ont été organisés dans les locaux de l'association Humanity puis à Cluny, animés par des travailleurs sociaux ;
- Un atelier bien-être a été organisé deux fois au CADA de Montceau-les-Mines, destiné aux femmes ;
- Des demandeurs d'asile ont participé à un chantier de restauration bénévole du Château de Bissy-sur-Fley, organisé par la Fédération Rempart de Bourgogne-Franche-Comté ;
- À Louhans, un jeune a participé à un chantier jeune, dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville ;
- Une bourse aux fournitures scolaires à Louhans, grâce à un appel aux dons ;
- Un après-midi jeux de société avec la participation de bénévoles au CADA de Montceau-les-Mines ;
- Goûter de Noël à Dompierre-les-Ormes avec Villages Solidaires ;
- Des distributions de cadeaux de Noël pour les enfants jusqu'à 16 ans en partenariat avec le CCAS du Creusot, Century 21 au Creusot, différentes entreprises de Mâcon et via le concert de charité organisé par La Péniche à Chalon-sur-Saône.

FLE :

En 2021, dans la continuité de 2020 et de la crise sanitaire, la perte des bénévoles s'est largement poursuivie. Seule une nouvelle bénévole est arrivée à Cluny.

Le territoire Chalonnais enregistre la plus forte baisse de bénévoles, passant de dix à deux. Cela s'explique par le manque de présence de la coordinatrice sur ce site, le CADA étant étendu sur l'ensemble de la Saône-et-Loire. Ce sont donc les travailleurs sociaux qui gèrent l'organisation des cours avec les bénévoles et les arrêts de travail ainsi que l'instauration obligatoire du télétravail, ce qui a rendu cette organisation plus aléatoire.

Ainsi, sur le département, ce sont 16 bénévoles qui ont dispensé des cours à 33 hébergés, contre 40 bénévoles pour 60 apprenants en 2020.

Outre le manque de salles dédiées au FLE, frein pour le développement de l'activité, les bénévoles ayant besoin d'avoir un lien constant avec les travailleurs sociaux des différents sites, la baisse de la jauge de capacité des salles due à la pandémie a naturellement engendré une diminution du nombre de participants.

À Mâcon et Cluny, des formatrices professionnelles de l'association Humanity ont permis à 21 apprenants de bénéficier de cours durant 5 mois. Une autre formatrice de cette association a dispensé à Montceau-les-Mines 180 heures de FLE à une dizaine de personnes, à raison de deux cours par semaine.

La coordonnatrice FLE, formatrice de métier, a donné des cours sur les sites du Creusot et de Montceau-les-Mines pour pallier le manque de bénévoles, notamment pendant l'été.

Au Creusot, les membres de l'association Solid'R Coop, intervenant dans les locaux du collectif Saint-Henri, depuis son ouverture, permet d'assurer un renfort de séances de FLE.

À Louhans, une très grande assiduité des bénévoles et apprenants a été constatée, ce qui a engendré des progrès constants et rapides.

En parallèle, des formations dédiées à des bénévoles ont été organisées avec la FRATE Formation, leur permettant de renforcer leur pédagogie à l'oral et à l'écrit.

Transformations d'appartements pour des personnes isolées :

L'OFII a demandé à l'association de transformer plusieurs appartements précédemment dédiés à des familles, en appartements pour des isolés, venant d'Ile-de-France. Une recrudescence d'accueils d'hommes isolés a donc été constatée, avec parfois des orientations très rapprochées.

En tout, ce sont 31 appartements qui ont été transformés. Au cours de l'année, 60 places ont été perdues, ce qui a eu une incidence sur le taux d'occupation du CADA. 18 775 journées d'occupation ont été perdues, ce qui représente une perte de 15,13 %.

Difficultés repérées :

Sortie des bénéficiaires de la protection internationale :

Le manque de logements de petites typologies pour personnes isolées ou en couple à Chalon-sur-Saône et Mâcon et de grandes typologies pour les familles de plus de six personnes, sur ces mêmes territoires et sur le Louhannais, allonge la durée légale de sortie des statutaires.

Sur la Communauté du Creusot Montceau en revanche, la vacance importante de logements sociaux permet généralement une sortie dans les six mois.

Les moins de 25 ans :

En l'absence de droits aux minimas sociaux, la demande de logement social ou l'accès à un logement dans le parc privé sont laborieux voire impossibles.

Cette difficulté est amplifiée pour les personnes qui obtiennent une protection internationale en quelques mois. En si peu de temps, le travail social est loin d'être abouti et il n'est pas possible d'être autonome en français après seulement quelques cours de FLE.

La barrière de la langue pour ces personnes obtenant rapidement un statut, freine également l'accès à des formations et au-delà, leur insertion professionnelle.

De plus, certains programmes d'accompagnement global tels que HOPE et NP4R ont une trop grande exigence de niveau de français pour que les bénéficiaires d'une protection internationale puissent les intégrer. L'accès à ces programmes requiert également que les cours de FLE inhérents à l'obtention du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) soient terminés (entre 200 et 600 heures), sachant qu'il faut régulièrement 3 mois pour obtenir le rendez-vous de signature du CIR à l'OFII.

Orientations en CPH :

Le traitement des demandes d'orientation en CPH est très long (six mois minimum d'attente), provoquant la présence indue de statutaires au CADA, indépendamment de leur volonté.

Après le 15 août 2021 et la prise de Kaboul par les Talibans :

La majorité des accueils d'Afghans s'est faite avant le 15 août 2021. En revanche, la chute de Kaboul a eu une répercussion importante sur les demandeurs d'asile et statutaires provenant d'Afghanistan. En effet, en plus d'une énorme détresse que les travailleurs sociaux ont dû gérer (la plupart ayant laissé leur famille au pays), il a fallu s'occuper plus rapidement de la réunification familiale et des demandes de rapatriement.

L'État a, en effet, transmis des informations sur le rapatriement des familles restées en Afghanistan, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail mis en place à cette période ont été saisis mais aucune

réponse n'a été donnée en retour, laissant les travailleurs sociaux démunis face aux questions et inquiétudes des résidents.

À noter également que la CNDA a publié une décision le 21 septembre 2021, estimant que les craintes des demandeurs d'asile afghans ne pouvaient plus s'inscrire dans le cadre de la protection subsidiaire relative aux conflits armés.

Des Afghans ont ainsi été déboutés suite à leur passage à l'OFPRA, ce qui entraîne une incompréhension, voire une tension entre compatriotes.

Santé :

L'accompagnement médical est une des missions du CADA. Or, les travailleurs sociaux ont constaté en 2021, un temps plus important dédié à la santé des résidents, intensifié par la pandémie (rendez-vous annulés et reportés) et par les mesures liées au passe sanitaire (vaccins, tests PCR, etc.). Il a fallu faire un travail important de sensibilisation.

De plus, l'obligation, pour le corps médical, de faire appel à un interprète n'est pas toujours respectée, voire refusée catégoriquement. Les travailleurs sociaux doivent donc expliquer eux-mêmes le diagnostic, la prise de traitement, qu'ils préparent parfois pour les résidents, ce qui pose le problème du secret médical d'une part et de la définition de leur rôle, d'autre part.

Quelques témoignages recueillis (extraits) :

Famille malgache ayant obtenu une protection subsidiaire en février 2022, encore hébergée ce jour au CADA :

« Nous sommes arrivés au Creusot en novembre 2020, avec pour bagages une vague de questions et de doutes face à ce qui adviendrait. Loin des tempêtes et des traumatismes qui nous avaient jusque-là noyés, le CADA fut pour nous une bouée de sauvetage nous ayant apporté, soutien, sécurité, ainsi que la perspective d'une nouvelle vie. Nous avons pu nous ressourcer et essayer de nous reconstruire. Grâce au dispositif mis en place, nous avons trouvé un nouveau point d'ancrage, au-delà d'un appartement confortable.

La procédure a particulièrement été longue compte tenu notamment du contexte sanitaire. Un accompagnement nous a diligemment été apporté autant dans les diverses démarches administratives que pour l'accès à des soins médicaux fort nécessaires. »

Homme afghan arrivé fin 2020 et attendant le retour de l'OFPRA après avoir été convoqué en octobre 2021 :

« Avant d'arriver au CADA de Montceau-les-Mines j'avais des conditions de vie vraiment difficiles. À mon arrivée à Paris j'ai vécu pendant 2 mois dans une tente dans la rue. Nous avons été pris en charge, mes compatriotes et moi, afin d'être transférés dans toute la France. Je ne connaissais aucune ville en France. Quand j'ai signé l'accord de transfert je ne savais pas où j'allais. Je suis arrivé au CADA de Montceau-les-Mines le 27 novembre 2020 et je suis reconnaissant d'avoir un toit sur la tête.

J'ai d'abord ressenti une grande solitude, j'ai été séparé de mon ami avec qui j'avais fait le voyage depuis la Serbie. Et arriver pendant la crise sanitaire a freiné mon intégration.

Puis j'ai pu intégrer des cours de français et j'ai pris des nouvelles habitudes de vie. Aujourd'hui je me sens mieux même si je reste triste vue ma situation et celle de ma famille.

Je pense sincèrement qu'il faudrait plus de cours de français, pouvoir accéder à des formations, au travail. Je ne parle pas d'argent mais l'attente est tellement difficile, nous pourrions en profiter pour apprendre un métier, nous former. »

Poursuite des actions annexées au Projet d'Établissement :

Le travail de réécriture du Projet d'Établissement, entamé en 2020 s'est terminé en 2021 : des groupes avec les équipes ont été formés pour travailler sur des actions annexées au Projet d'Établissement. En revanche, les différentes réunions, le travail quotidien des travailleurs sociaux et les arrêts de travail d'une partie du personnel n'auront pas permis de mener de front l'ensemble des travaux. Il a donc été choisi de se consacrer à une action après l'autre pour 2022.

L'année 2022 permettra donc de renforcer les supports développés au cours des groupes de travail formés pour mener à bien des actions annexées au Projet d'Établissement, de les amender si nécessaire et de les adapter à chaque site ou territoire de vie.

Les réunions de groupes de travail, mises à mal en 2021 comme vu ci-dessus, seront relancées pour élaborer des fiches actions.

Sorties et ateliers :

Parallèlement aux actions relatives au Projet d'Établissement, il est souhaité que l'année 2022 permette à nouveau d'organiser des sorties, des rassemblements, des ateliers, notamment sur l'intégration en France (valeurs de la République française, échange sur l'actualité, connaissance des administrations) (CADA du Creusot).

Orientation nationale sur le DNA :

L'afflux de personnes isolées a nécessité une transformation de nos appartements adaptés à des familles. Nous avons prévu de capter 4 nouveaux logements sur le département pour atténuer le nombre de places perdues.

Toutefois, l'orientation de familles, même si elle est moindre, n'a pas été stoppée. Il est donc impératif de conserver des logements adaptés à cette configuration, dans des appartements accessibles, de préférence proches des écoles et des services de proximité.

Santé :

Nous nous heurtons à de graves difficultés en ce qui concerne l'accompagnement médical. Celui-ci est assuré par les travailleurs sociaux et devient chronophage : en plus du temps strict d'accompagnement sur place, il faut ajouter des trajets parfois supérieurs à 50 kilomètres aller et autant au retour... (la désertification médicale en est la cause). Une concertation régulière et répétée avec le corps médical est indispensable et donc à renforcer.

Mise à jour des connaissances :

Concernant le droit des étrangers, un contact a été pris avec une avocate spécialisée afin de faire bénéficier les professionnels de sessions thématiques et de réfléchir autour de cas pratiques.

Une formation sur la mise en place de la pair-aidance permettrait d'intégrer une personne afin de compléter le travail d'équipe au bénéfice de la prise en charge.

FLE :

Une remobilisation des bénévoles est à envisager pour pouvoir relancer l'activité auprès des apprenants.



CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de protections subsidiaires), sortants des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA, CAO...) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation...).

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Ce dispositif d'une capacité de 50 places conventionnées a été ouvert progressivement à partir du 1^{er} juin 2018 avec une montée en charge progressive sur 2018 et 2019 ;

Territoires couverts : Blanzay / Dompierre-les-Ormes / Le Creusot / Louhans / Mâcon / Matour / Montceau-les-Mines / Sanvignes-les-Mines.

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française » avec un prix de journée de 25 € par jour et par personne.

Données qualitatives et quantitatives

Depuis le 23 octobre 2020, la durée maximale de prise en charge autorisée au sein du CPH est fixée à neuf mois renouvelable une fois pour trois mois. Ces nouvelles conditions ont eu une lourde incidence sur les pratiques et les accompagnements de cette année.

Sur 2021, 28 nouvelles personnes ont pu être accueillies (avec 28 sorties sur l'année également). On note un taux d'occupation sur 2021 à 92,5 % réparti comme suit sur les différents territoires :

Territoires	Conventionnement	Occupation théorique	Occupation réelle	Taux d'occupation
Louhans	5	1 825	1 640	91 %
Mâcon	17	6 205	4 817	78 %
Matour et Dompierre	10	3 670	3 923	107 %
Montceau-les-Mines	18	6 570	6 502	99 %
TOTAL	50	18 250	16 882	92,5 %

Comparativement à 2020, avec un taux d'occupation à 98 %, celui de 2021 qui est plus faible, s'explique essentiellement par des problématiques relatives à la gestion des appartements :

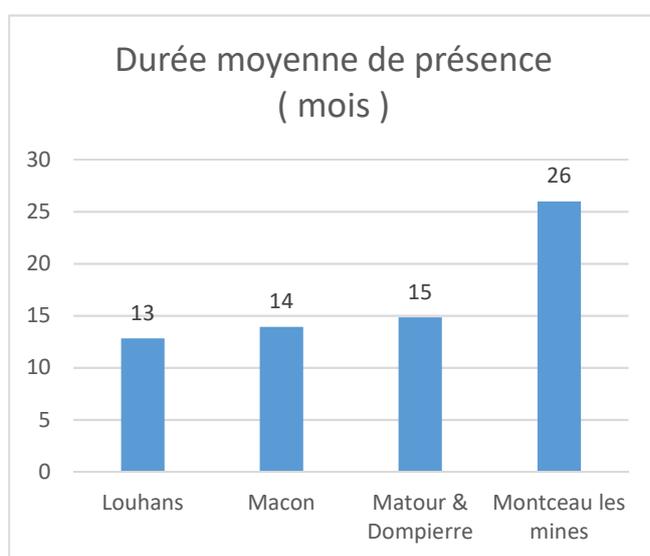
- Présence de nuisibles (cafards) avec des délais de traitement assez longs à mettre en place ;
- Travaux de rénovation ;
- Délais longs entre la mise à disposition du logement et l'arrivée de la personne.

On peut aussi souligner que 40 % des sorties du CPH ont été réalisées pendant la période estivale, avec des effectifs parfois réduits et la nécessité lors d'un accueil d'avoir un professionnel présent pour démarrer l'accompagnement (présentation du CPH, présentation du territoire, changements d'adresses, démarches au niveau de l'OFII dans le cadre du CIR, démarches relatives à la santé etc.).

Comme l'année précédente, on note aussi des délais de vacance après ouverture des logements dans le DN@ avec l'accueil effectif (annulation d'orientation, délai nécessaire de réflexion des personnes accompagnées etc.).

Sur un des logements à Montceau-les-Mines, nous avons volontairement retardé deux accueils dans une collocation de trois isolés dans la mesure où la personne qui occupait le logement avait des troubles psychiatriques avérés et qu'il ne nous a pas semblé opportun d'accueillir d'autres personnes sur ce logement dans l'immédiat.

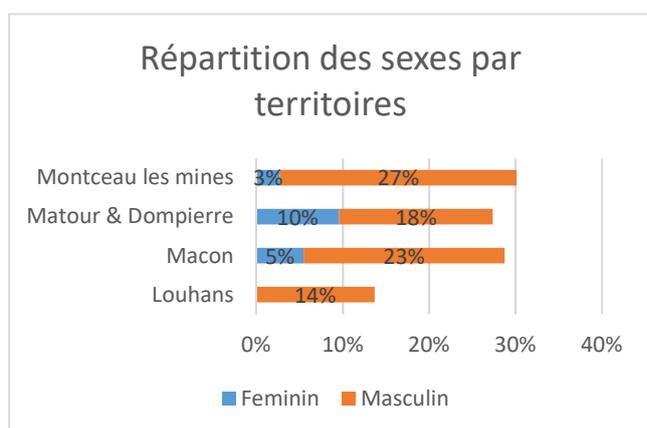
Sur Mâcon, un nouveau logement a été capté courant 2021 pour permettre d'optimiser l'occupation.



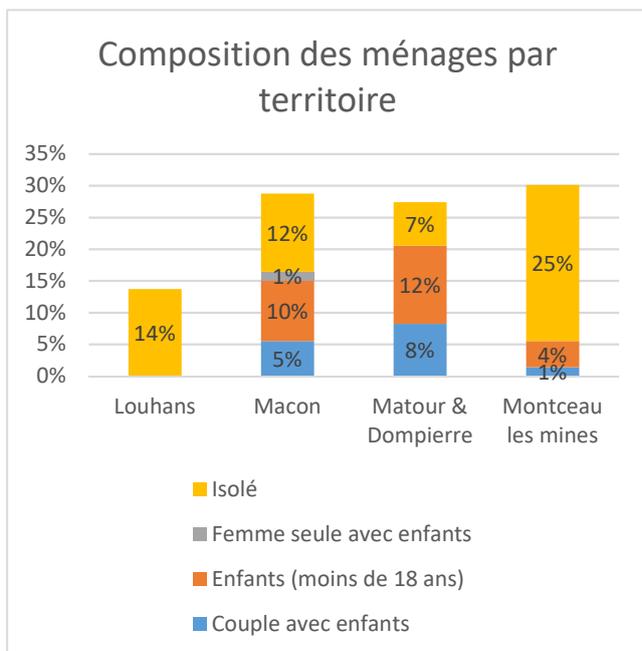
Au 31 décembre 2021, on note une durée moyenne de présence sur le CPH de 17 mois (comparable à 2020) avec une présence sur le CPH de Montceau-les-Mines de 26 mois en moyenne. Nous avons pris acte de la nécessité de réduire autant que possible la durée d'accompagnement, réduction qui n'est pas toujours possible sans mettre les personnes accompagnées en difficulté. Par exemple, dans certains cas, lorsque les personnes suivent un parcours linguistique de 600 heures sur sept ou huit mois, il est parfois compliqué de les sortir sur un logement autonome après 12 mois de prise en charge. Notons également, à ce titre, la pénurie de logements sociaux sur le département, qui rend cette injonction difficile à suivre.

Les personnes encore présentes à Montceau-les-Mines sont celles qui sont entrées au CPH à son ouverture entre 2018 et 2019. Nous avons constaté pour cette première cohorte de personnes accompagnées par le CPH, tous territoires confondus, une difficulté plus importante chez certaines personnes à faire preuve d'autonomie, à comprendre leur environnement et à s'inscrire dans des parcours de formation ou d'emploi de manière constructive et adaptée.

Données démographiques :



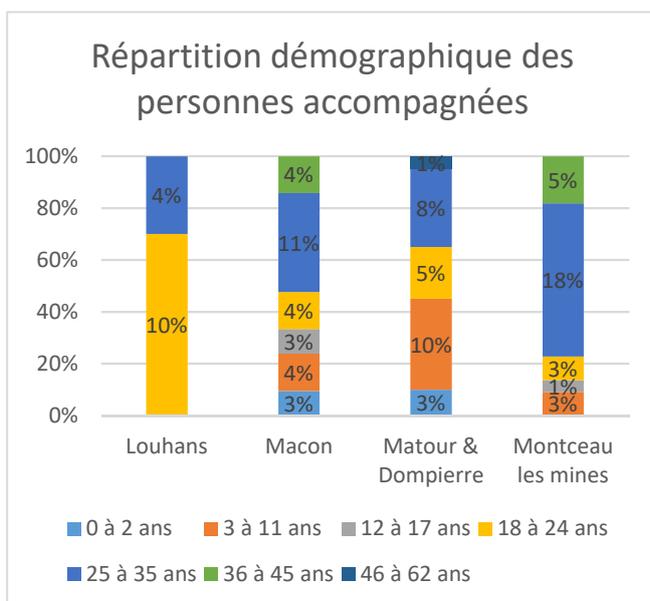
Sur l'année écoulée, nous avons accueilli une majorité de personnes de sexe masculin (82 %), contre 79 % en 2020. Les places isolées sont exclusivement occupées par des hommes. C'est explicable, en partie, par la dureté du parcours d'exil et probablement aussi pour des raisons sociologiques (les hommes prenant plus facilement la décision de s'exiler, en laissant les femmes et les enfants sur place).



Les familles avec enfants représentent 42 % des personnes accompagnées sur 2021. Les familles monoparentales représentent 6,5 % de ces dernières (exclusivement des femmes seules avec enfants).

Sur Louhans, le logement proposé est une collocation, ce qui explique que nous n'accueillions que des hommes isolés.

À Montceau-les-Mines, une grande partie des logements a été ouvert pour des isolés et il est plus compliqué par la suite de transformer ces logements pour accueillir des familles, les dates de départ des personnes n'étant pas identiques. Nous souhaitons, tant que possible, garder un équilibre entre l'accueil des familles et des isolés.



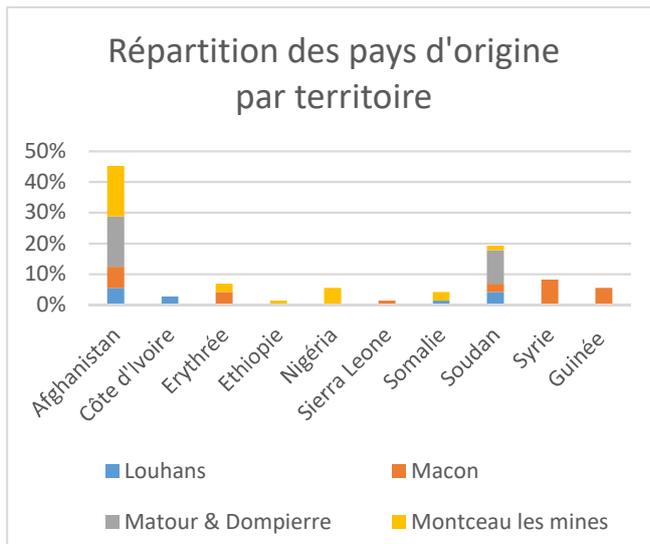
En 2021, nous avons accompagné :

- 26 % d'enfants (moins de 18 ans) ;
- 22 % de personnes entre 18 et 24 ans ;
- 52 % de 25 ans et plus.

À Louhans 70 % des personnes accompagnées étaient dans la tranche 18 à 24 ans (donc des personnes non bénéficiaires du RSA mais pouvant prétendre à l'emploi et aux accompagnements Milo).

À Matour et Dompierre, la moitié des personnes accompagnées en 2021 sont des enfants (nous avons deux appartements « familles » et un appartement « isolés »).

Provenance et type de protection :



En 2021 :

- 45 % des personnes accompagnées sont originaires d'Afghanistan (contre 50 % en 2020), dont 72 % d'isolés. Ce pourcentage est proportionnel au nombre de demandeurs d'asile accueillis sur les CADA / HUDA et qui obtiennent une protection. La reconnaissance arrivant vite, les personnes n'ont pas acquis les fondamentaux pour être autonomes d'où cette représentation en CPH.

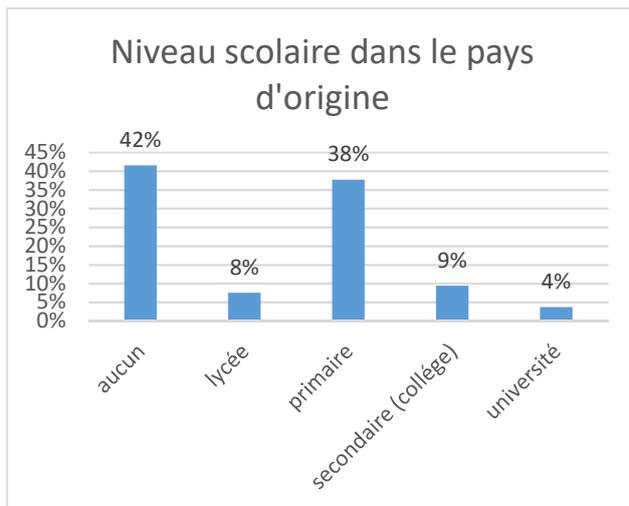
- 19 % viennent du Soudan, dont 57 % d'isolés ;

- 8 % viennent de Syrie et 7 % d'Erythrée.

À Matour et Dompierre, nous avons accueilli uniquement des Afghans et des Soudanais.

Les personnes accueillies sont en 2021, de 9 nationalités différentes (contre 8 en 2020). Parmi eux, 47 % ont le statut de réfugié et 53 % la protection subsidiaire, en lien avec la protection accordée aux Afghans qui est la nationalité majoritairement représentée.

Niveau scolaire initial :

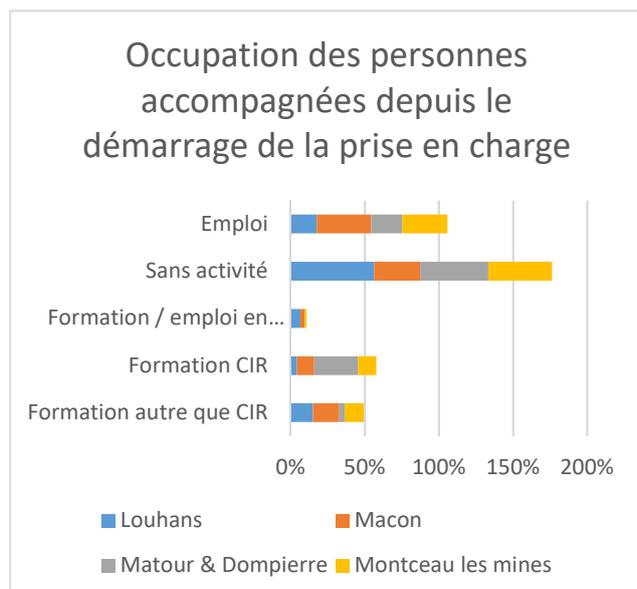


61 % des personnes accompagnées sont en provenance de milieux ruraux et parmi elles 80 % des adultes n'ont pas été scolarisés / ou pas au-delà du Primaire. Une majorité de personnes présentes au CPH est donc soit analphabète, soit illettrée, ce qui rend plus complexe l'apprentissage d'une nouvelle langue. La maîtrise de la langue reste un facteur important pour l'autonomisation des personnes accompagnées (lecture, réponse au courrier, maîtrise des applications pour les démarches administratives etc.).

Afin de compenser ces carences, notre formateur FLE intervient (1 jour par semaine) en complément des cours dispensés dans le cadre du CIR et

essentiellement à Matour et Montceau-les-Mines, secteur où il y a plus de besoins. Deux groupes par semaine sur chaque site permettent d'optimiser l'apprentissage linguistique. Le turnover des groupes se fait en fonction des disponibilités, de l'assiduité ou non des apprenants et de l'évolution du parcours d'intégration professionnel des BPI.

Activité pendant la prise en charge CPH :



Si on s'intéresse aux activités (formations ou emplois) qu'ont pu faire les personnes accompagnées pendant la durée de leur prise en charge, on note que 58 % du temps a été dédié à l'emploi ou la formation (comparable à 2020) alors que sur 42 % de la prise en charge, les personnes n'avaient pas d'activité.

Ces périodes d'inactivité peuvent s'expliquer par différentes raisons :

- Non adhésion à l'accompagnement et/ou mauvaise compréhension de l'environnement global ;
- Troubles psychologiques ;
- Périodes transitionnelles d'attente (démarrage d'une formation – CIR ou autres - accès au logement en cours, par exemple).

Les temps formation CIR ou autres (essentiellement DAQ et formation linguistique complémentaire) ont occupé 26 % du temps des personnes accompagnées. On s'aperçoit bien souvent que des cours de français supplémentaires sont nécessaires après le CIR.

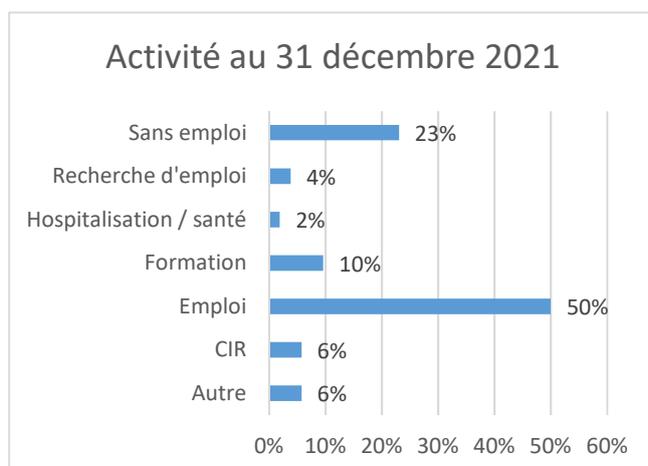
Pour les moins de 25 ans, les solutions d'insertion sont multiples, dépendent du niveau linguistique et ne sont pas présents de la même façon sur le département :

- Garantie Jeune : formation professionnelle avec stages, nécessité d'avoir un niveau linguistique A1. En contrepartie, une allocation est versée (497 €) ;
- Garantie Jeune FLI / FLE : similaire au dispositif précédent avec renfort de cours linguistiques sur différents lieux du quotidien ;
- PIAL : allocation versée afin de lever les freins à l'emploi en lien avec la langue et en fonction d'un projet personnel (1 000 € maximum sur 6 mois) ;
- PACEA : similaire au PIAL mais destiné aux personnes ayant un niveau linguistique suffisant. Allocation versée en fonction des objectifs tenus.

En parallèle de ce travail sur l'insertion professionnelle et la formation, l'équipe éducative mobilise les personnes sur leur projet personnel concernant les différents thèmes de la vie quotidienne et de tout ce qui permet de favoriser leur autonomisation (parentalité, scolarité, loisirs, culture, laïcité, budget, mobilité, fonctionnement des différentes administrations, explications sur les impôts, le marché du travail etc.).

À ce titre, nous avons développé sur l'année 2021 un guide d'accompagnement afin d'harmoniser nos outils au sein de l'établissement et de favoriser une meilleure compréhension de leur environnement global par les personnes accompagnées (le guide a été conçu de la manière la plus visuelle possible pour éviter l'écueil de la barrière de la langue).

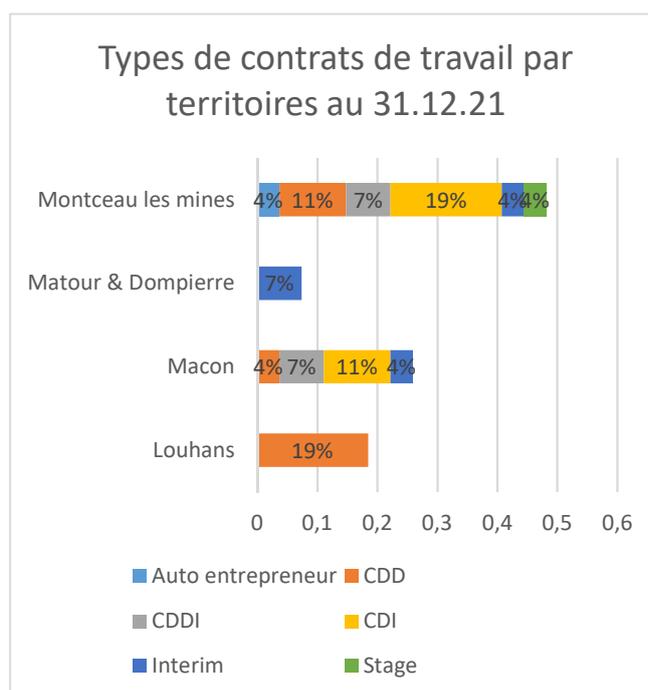
Activité des personnes accompagnées au 31 décembre 2021 :



Au 31 décembre, sur l'ensemble des adultes accompagnés, 50 % sont en emploi, 16 % en formation, 4 % en recherche d'emploi. On trouve 23 % des personnes qui ne sont pas en activité et qui ne peuvent rechercher un emploi (avant de lever certains freins) pour les raisons suivantes :

- Une femme avec enfant en bas âge ;
- Une mère isolée avec deux enfants qui vient de terminer son CIR ;
- Deux couples avec enfant en attente de démarrage des cours CIR ;
- Un couple avec enfant à Matour en attente d'attribution de logement à Mâcon ;

- Deux isolés à Montceau-les-Mines, présents depuis l'ouverture du CPH avec une adhésion assez faible à la prise en charge ;
- Un isolé présentant des troubles psychologiques importants ;
- Un isolé entré dans le dispositif depuis moins d'un mois.

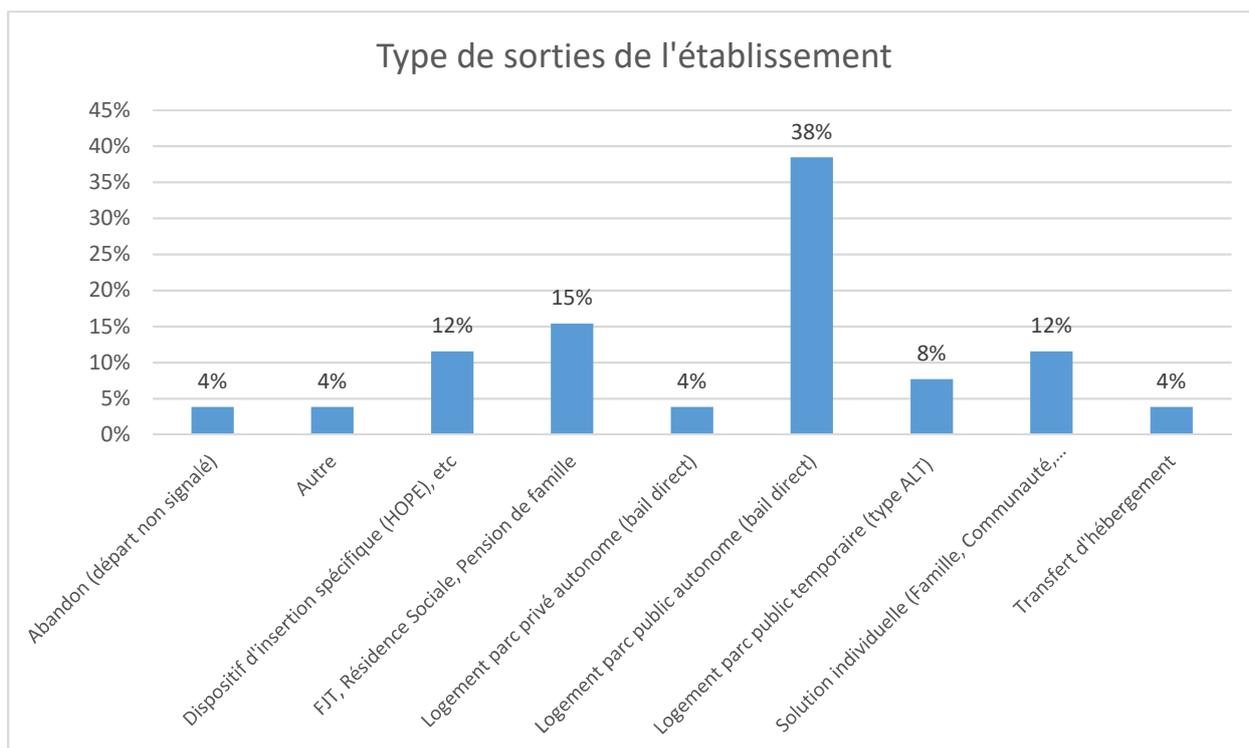


Parmi les personnes qui sont en emploi, 48 % sont en CDD ou en intérim, 30 % en CDI et 15 % en CDDI. On note également 4 % des personnes en stage ou auto-entrepreneurs (Uber Eats).

À Matour, les personnes ne sont employées au 31 décembre qu'à travers des contrats intérimaires, tandis qu'à Louhans, les personnes ont des CDD classiques directement avec les entreprises. Cela tient à la spécificité de ces territoires (entreprises implantées sur le territoire / partenariats spécifiques conduits avec une agence d'intérim). On trouve peu d'entreprises d'insertion sur ces territoires ou avec des contraintes de mobilité.

Il est à noter que l'insertion professionnelle est parfois ralentie avec l'obligation de suivre les cours de FLE via le CIR ce qui n'est pas toujours compatible avec les contrats des différentes entreprises locales.

Sorties :



On constate que dans leur grande majorité les personnes sortent sur le parc public en logement social (38 %). Nous restons donc très dépendants des attributions de logements qui sont faites (le délai d'attente est bien souvent supérieur à 6 mois). Les autres solutions de sortie sont les résidences spécialisées (FJT, résidences sociales) à hauteur de 15 % ainsi que la communauté ou la famille pour 12 % d'entre elles. On trouve très peu de sorties sur le parc privé car elles sont plus complexes à concrétiser (nécessité d'avoir une situation stabilisée et des ressources suffisantes).

Perspectives 2022

En 2021, nous avons consolidé les partenariats que nous avons commencés de créer en 2020 ce qui nous a permis de mieux orienter les personnes accompagnées (Mission Locales, agences d'intérim, entreprises d'insertion et opérateurs de formations, notamment). Nous continuerons ce travail en 2022 tant il nous paraît essentiel, lorsqu'on travaille à l'autonomisation des personnes accompagnées, de bien les inscrire dans leur environnement (l'autonomie n'est pas nécessairement de réussir à tout faire soi-même mais de savoir où trouver de l'aide ou des ressources).

En 2022, nous allons continuer de développer les axes de travail de 2021, pour renforcer la qualité de notre prise en charge :

- Rédaction du Projet d'Établissement ;
- Finalisation du livret d'accompagnement ;
- Mise en place d'outils permettant d'évaluer la qualité du travail réalisé auprès des personnes accompagnées ;
- Remobilisation des bénévoles FLE sur les sites ;
- Mise en place d'activités créatrices de lien social (café social, sorties culturelles etc.) en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



HÉBERGEMENT URGENCE DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure (procédure accélérée, procédure normale, Convention Dublin), orientés par le Dispositif National D'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

Il a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

154 places sur le département			
Localités	Mâcon / Crêches-sur-Saône / Cluny	Chalon-sur-Saône	Le Creusot
Nombre de places	52	52	50
Nature des logements	9 appartements et 3 chambres	12 appartements	12 studios et 11 appartements en cohabitation

FINANCEMENT :

Établissement conventionné annuellement par la DDETS sur le BOP 303 « immigration et asile » à un tarif de journée de 15 €.

Données Quantitatives

Sur 2021, l'HUDA a pris en charge 218 personnes, contre 181 en 2020, représentant un taux d'occupation de 85 % contre 88,51 % en 2020.

Ce constat s'explique par un déficit d'orientation des familles sur la première partie de l'année, la mise en travaux de quelques logements et une transformation de logements familiaux en logements isolés demandée par l'OFII pour répondre aux besoins d'accueil national.

Le nombre de sorties (81) reste stable par rapport à l'année 2020 (82).

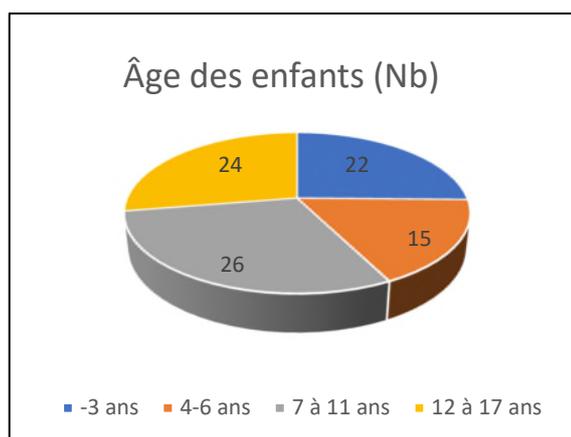
SITES	Taux	Durée	Durée	DURÉE
	occupation	minimale	maximale	MOYENNE
Le Creusot	88,77 %	1 mois	2 ans	1 an
Mâcon	81,9 %	1 mois	3 ans et 2 mois	1 an et demi
Chalon-sur-Saône	86,22 %	1 mois	3 ans et demi	2 ans et 9 mois

Composition familiale :

L'HUDA a accueilli, sur l'ensemble du territoire départemental, majoritairement des hommes seuls et des couples avec enfants.

Hommes seuls avec enfants	Hommes seuls sans enfant	Femmes seules avec enfants	Femmes seules sans enfant	Couples avec enfants	Couples sans enfant
2	62	10	5	24	1

Sur 218 personnes hébergées sur l'ensemble du dispositif, nous avons accompagné 60 % d'adultes et 40 % d'enfants (chiffres et proportion équivalents à ceux de 2020).



87 enfants ont été accueillis. Parmi eux, 22 bébés et jeunes enfants de moins de 3 ans et 65 enfants en âge scolaire. Cette réalité impacte l'accompagnement à la scolarité, la parentalité et nécessite de nombreux liens avec les institutions et administrations scolaires ainsi que les centres de PMI.

Pour autant cette réalité est à pondérer car elle est plus effective sur les secteurs de Chalon-sur-Saône et Mâcon où le parc de logements permet plus facilement l'accueil de familles, avec de grandes typologies de logements. Les petits logements sur le secteur du Creusot conviennent mieux à l'accueil d'isolés.

Scolarisation :

Maternelle	16
Primaire	22
Primaire UP2A	3
Collège	6
Collège FLS	4
Lycée général	2
Lycée professionnel	0
Lycée FLS	4
Autres	4

Tous les enfants en Primaire ne vont pas forcément en UP2A faute de place ou de dispositif existant. Les réalités et les organisations sont différentes d'un territoire à l'autre.

Lors de l'arrivée des familles, certains enfants n'ont jamais été scolarisés. Les familles sont accompagnées lors de l'inscription scolaire des enfants et informées du système scolaire et périscolaire.

Notre partenariat avec le corps enseignant et les services de l'Education Nationale est important.

Le chiffre « Autre : 4 », correspond à des jeunes en attente de solution scolaire ou en cours d'évaluation pour trouver la solution la plus adaptée à leur niveau.

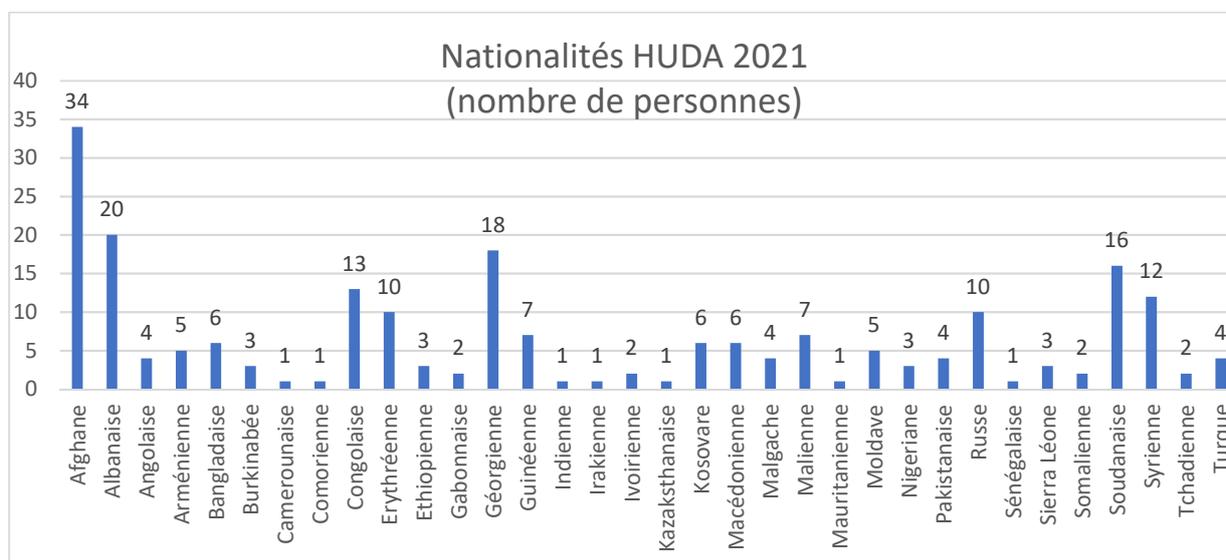
Apprentissage du français :

Dès leur arrivée dans le dispositif, la plupart des personnes accueillies nous sollicite pour apprendre le français.

Nous orientons vers des associations externes et nous avons à l'intérieur des structures, un dispositif FLE porté par l'équipe et les bénévoles.

Malgré la crise sanitaire qui est venue impacter la disponibilité des bénévoles, 21 personnes de l'HUDA ont pu bénéficier de cours en interne et 24 ont profité des cours dispensés auprès des partenaires et associations locales.

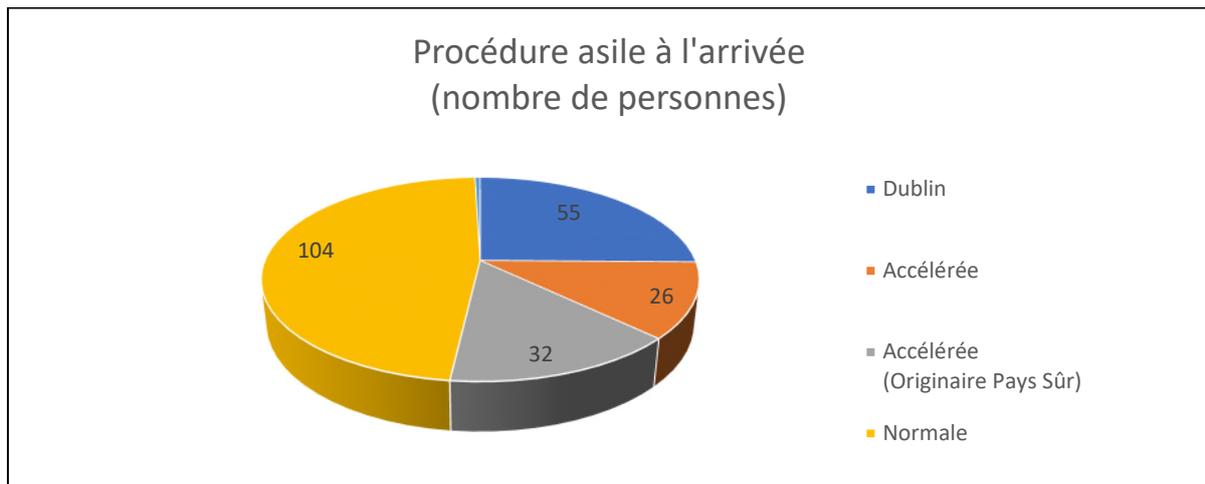
Origines géographiques des personnes accompagnées :



Nous avons accueilli des personnes de 33 nationalités différentes. Le pays le plus représenté est l'Afghanistan et ce depuis 3 ans.

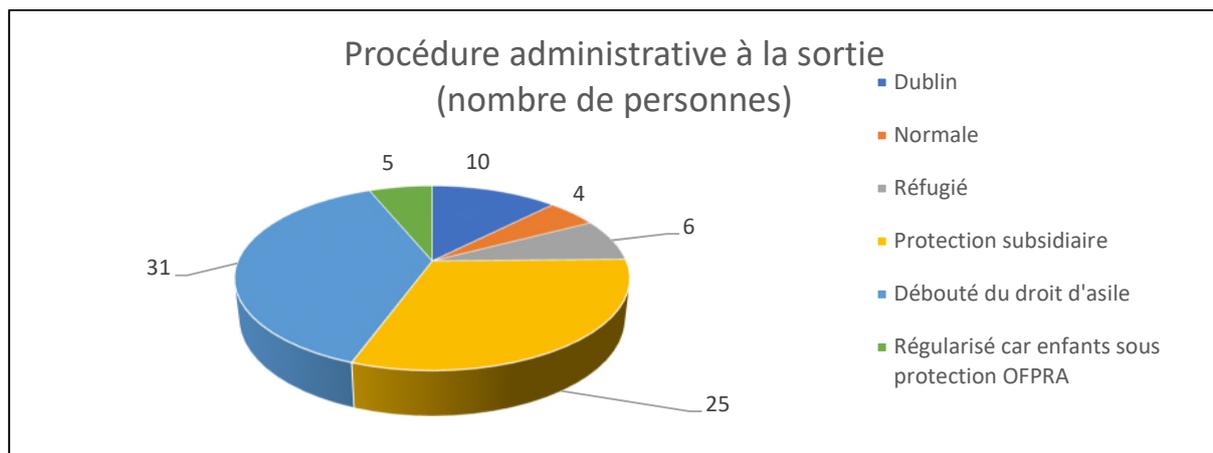
Les familles en provenance des Balkans ou des pays de l'ex-bloc soviétique sont moins nombreuses. Un tiers des personnes accueillies provient des pays d'Afrique ce qui est équivalent à 2020.

Demande d'asile :



Nous constatons une proportion significative du nombre de personnes arrivant sur l'HUDA en procédure normale (48 %) alors que l'HUDA a vocation à accueillir des procédures accélérées.

Ce fait entraîne une évolution des pratiques des travailleurs sociaux avec des accompagnements de plus longue durée, similaires à celles en vigueur dans les CADA.



Sur les 81 personnes sorties en 2021, nous constatons 38,27 % de personnes déboutées du droit d'asile. 44,4 % de personnes ont obtenu une protection internationale : 30,9 % de personnes sont détentrices d'une protection subsidiaire (PS), 7,4 % du statut de réfugié et 6,2 % de protections via la protection des enfants. 6,2 % des demandes de régularisation ont été déposées mais n'ont pas abouti. 5 % des personnes concernées sont sorties en cours de procédure car elles n'ont pas accepté l'orientation.

Durée du séjour :

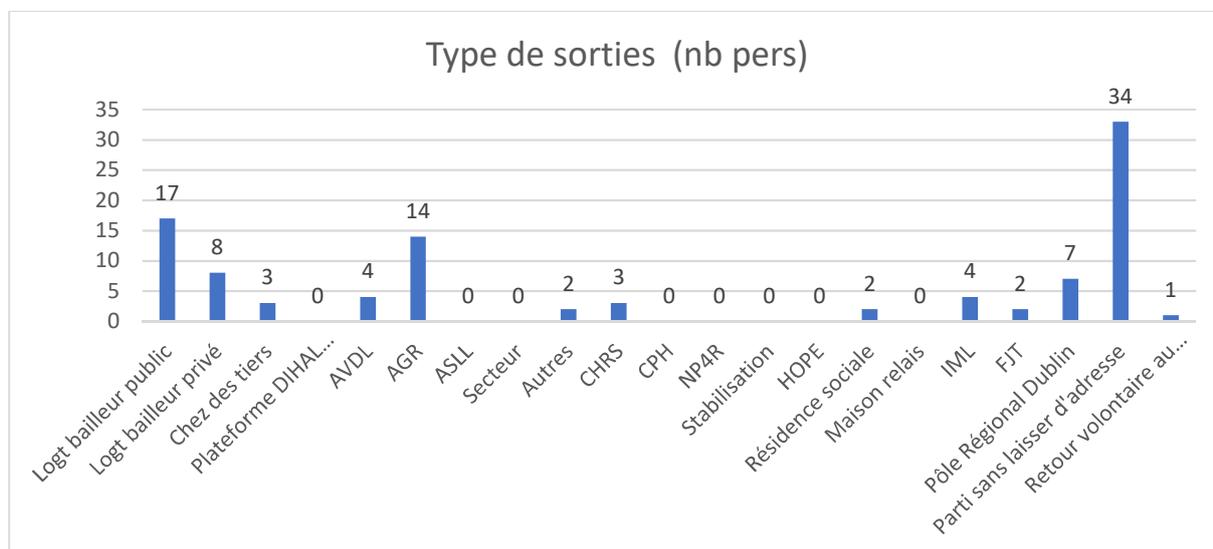
Sur les 81 sorties sur l'année, nous observons une durée moyenne de séjour de 21 mois contre 13 mois en 2020.

Pour autant, ces chiffres sont à nuancer :

- Le nombre de personnes « dublinées », requalifiées en procédure normale fait augmenter la durée de l'accompagnement ;
- La sortie des indus isolés réfugiés est impactée par l'insuffisance de perspectives pour l'intégration sociale, professionnelle et locative.

Sur 2021, nous observons 27,06 % de présences indues (déboutés) et 14,68 % (BPI). L'ensemble des RMU (Référés Mesures Utiles) ont été sollicités auprès de la DDETS mais aucune procédure n'a abouti. Les BPI qui se maintiennent sur l'HUDA le font à défaut de solution que ce soit en CPH ou logement autonome du fait d'un patrimoine tendu qui ne peut répondre aux besoins de tous.

Situations à la sortie :



Nous pouvons observer que sur les 36 BPI, 19,4 % des personnes sont sorties via un logement / hébergement d'insertion (CHRS, RS, FJT), 30,9 % en logement autonome et 11 % en IML. 88 % des sorties vers du logement public ou privé est assortie d'une mesure spécifique à l'accès au logement (AGR, AVDL, IML) ce qui reste nécessaire pour permettre une meilleure appropriation du logement.

Nous constatons, malgré les demandes d'orientation CPH renouvelées, qu'aucune d'entre elles n'a été prononcée.

45 personnes sont parties suite à une réponse négative de la demande d'asile ou au refus d'intégrer le pôle régional Dublin en vue d'une réadmission dans un pays tiers en lien avec la procédure Dublin. Parmi elles, 2 % de personne ont accepté un ARV, 6,6 % sont parties chez un tiers, 75,5 % sans laisser d'adresse et 15,5 % de personnes dublinées sur 22 % ont accepté de se rendre au pôle régional Dublin en vue d'une réadmission.

Faits marquants :

Santé :

Nous constatons un public encore plus fragilisé par rapport aux violences vécues dans le pays d'origine ou durant le parcours migratoire. Par ailleurs, nous observons régulièrement des effets de « décompensation » chez les personnes obtenant une protection internationale. Pour répondre à ces difficultés, nous faisons de plus en plus appel à l'intervention de la psychologue du site sur le dispositif « Asile ».

Crise sanitaire :

La poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2021 nous a demandé des adaptations constantes, impactant tant les professionnels dans l'exercice de leurs missions que les réponses apportées aux bénéficiaires :

- Gestion du stress et de l'insécurité des personnes et des familles ;
- Maintien de la vigilance autour des gestes barrière, des tests, des vaccins, des procédures (très changeantes) à expliquer aux parents pour la poursuite de la scolarité, organisation des tests pour se rendre aux convocations OFPRA / CNDA.

Transformations d'appartements pour des personnes isolées :

Nous avons constaté sur l'année un déficit ainsi qu'une nette diminution d'orientation de familles au profit d'orientations d'isolés. (Évolution du public migrants, plus d'isolés).

À la demande du Ministère, nous avons dû adapter nos hébergements pour accueillir des personnes suite à l'évacuation de différents squats et campements parisiens.

Difficultés repérées :

Sortie des bénéficiaires de la protection internationale :

Le traitement plus rapide des dossiers de demande d'asile rend plus compliqué d'accéder aux réseaux sociaux nécessaires pour étudier une sortie et les statutaires ne sont plus assez autonomes pour accéder au logement sans accompagnement. Ce constat alimente nos réflexions car cela impacte, pour les futurs BPI :

- L'accès au logement (déficit de logements de petites typologies dans les parcs publics et privés sur tous les territoires) ;
- L'accès à la langue : les personnes obtiennent le statut plus tôt et n'ont pas assez de temps pour l'apprentissage de la langue en structure d'hébergement. Ce qui se répercute sur les démarches d'insertion, de fait plus longues ;
- Le niveau de ressources des moins de 25 ans qui ne peuvent bénéficier des revenus minimums.

Actions spécifiques :

Malgré l'organisation de chacun au regard des contraintes sanitaires, nous avons poursuivi, avec des écarts en fonction des territoires, notre collaboration avec les partenaires caritatifs ou institutionnels (Centre Hospitalier, Méda, Maison des Solidarités...).

Encore peu d'actions collectives ont été organisées cette année (Participation à des ateliers sur le secteur du Creusot) du fait des contraintes liées au contexte sanitaire.

Suite au constat du maintien dans le dispositif du Creusot de jeunes isolés afghans mais bénéficiant d'une protection internationale, une action spécifique a été initiée. Cela a permis l'intervention d'un interprète afghan qui a tenté de lever les résistances vers la sortie, vers des orientations avec AGR.

Témoignages :

« Il y a des jours où tu te sens très mal. Les jours où tu veux mettre fin à ta vie. En venant en France, on se disait : Peut-être qu'il y a quelque part une lumière pour éclairer les ténèbres ».

« Je suis venu avec mes 2 enfants en février 2020. J'avais un espoir mais je ne savais pas vraiment pourquoi. Mes frères me demandaient ce qui allait se passer : Je ne sais pas, la seule chose que je sais, c'est que je vais demander l'asile en France. J'espère qu'il y a un espace de vie pour moi, ai-je répondu. Les gens qui ont tout perdu dans la vie deviennent très courageux quand ils n'ont rien à perdre, je suppose que c'est ce que j'avais aussi en moi.

Lorsque nous sommes montés dans le train le 6 juillet 2020, j'avais des sentiments mitigés. Madame Céline nous a accueillis à la gare de Chalon sur Saône. Elle était si gentille que j'ai cru que cette dame voulait me faire oublier tout ce que j'ai vécu. Je ne peux pas décrire l'expression du visage de mes enfants quand elle nous a dit : je vous emmène à la maison. Ma fille a dit : Maman, nous aurons une adresse maintenant et nous pourrons aller à l'école, ce qui est super. Céline nous a dit que nous pouvons facilement la joindre, et quand nous avons une question, nous pouvons la poser sans hésitation. Maintenant reposez-vous, vous aurez rendez-vous avec mon chef, mercredi. Lorsque nous sommes allés chez le chef, il nous a accueillis très chaleureusement et nous a très bien accueillis. Il nous a parlé de nos droits et devoirs par l'intermédiaire d'un traducteur et a dit qu'ils nous aideraient autant qu'ils le pourraient.

Peu de temps après, nous avons rencontré notre assistant social, Stéphane. Il nous a aidé pour tout. Il nous rendait souvent visite avec son visage souriant. Il était avec nous en tout. Il a patiemment expliqué les questions que nous avons posées d'une manière que nous pouvions comprendre.

Un jour, des Pères Noël ont frappé à notre porte et apporté des cadeaux à nos enfants. L'association Le Pont nous a réservé une surprise inoubliable.

Après être devenus réfugiés, nous nous sommes inscrits à pôle emploi. Nous avons parlé de nos projets lors d'interviews. Notre assistante a trouvé notre projet positif. Il nous a dirigés vers l'IFPA afin que nous puissions hisser notre niveau de langue au niveau B2. Nous continuons toujours les cours.

Nous tenons à remercier toutes les institutions de France, qui nous ont donné l'opportunité de nous raccrocher à la vie dans cet exil que nous avons entrepris en cherchant une lumière, et les Français qui ont bon cœur, nous ont acceptés sans nous exclure. »

Perspectives 2022

Après un travail d'actualisation de notre procédure d'accompagnement et des règles financières, nous orientons l'activité des rencontres départementales vers l'écriture d'un projet de service.

Nous allons par ailleurs renouveler ou initier de nouvelles rencontres avec les partenaires pour améliorer notre connaissance des dispositifs existants (type HOPE) et pour soutenir la sortie des bénéficiaires d'une protection internationale.



PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS

MISSION :

La réinstallation consiste selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, à identifier des réfugiés qui ont recherché une protection dans un pays de premier asile, mais où ils ne peuvent pas rester durablement, pour leur permettre un accueil dans un pays tiers comme la France, qui accepte de leur octroyer un statut de séjour permanent avec un accompagnement social d'une durée d'un an, de septembre 2020 à septembre 2021.

IMPLANTATION :

En milieu rural sur l'axe Cluny / Saint-Gengoux-le-National.

CAPACITÉ :

Conventionnement initial de 55 places dont 10 compositions familiales et 5 isolés de moins de 25 ans.

FINANCEMENT :

Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI)

Données Quantitatives

Compte tenu de la crise sanitaire qui a marqué l'arrêt des missions foraines, l'absence de vols à l'international, ainsi que la catastrophe survenue le 4 août 2020 au port de Beyrouth, le conventionnement initial n'a pas pu être honoré ; Au total, 3 couples, 6 adultes et 12 enfants, soit un total de 18 personnes (dont une naissance en France en juin 2021) ont été accueillies sur le dispositif, le 3 septembre 2020.

Famille 1		Famille 2		Famille 3	
Âge	Sexe	Âge	Sexe	Âge	Sexe
40	M	36	M	38	M
35	F	28	F	20	F
16	F	11	F	5	F
14	F	10	F	3	G
12	F	8	G	2	G
9	G			2 mois	F
6	F				

Accès aux droits / Régularisation de la situation administrative (au 30 septembre 2021) :

L'ensemble des démarches administratives vis-à-vis des organismes liés à l'immigration (OFPRA, OFII) sont à jour.

Depuis la réception des statuts, les affiliations aux organismes de droit commun ont été finalisées (CAF, Sécurité Sociale, Pôle Emploi...).

Les Contrats d'Intégration Républicaine (CIR) ont tous été signés, sauf pour une personne, suite à un problème administratif, en cours de régularisation.

Les évaluations obligatoires en langues dispensées par l'organisme de formation FRATE via l'OFII, ont confirmé l'attribution d'un volume d'heures individuel d'apprentissage du français de 400 à 600 heures par personne. Les cours de français ont commencé pour certains. Comme les couples ont des enfants et qu'ils ne peuvent pas s'absenter en même temps, le parent qui garde les enfants partira en formation dès la fin du cycle de formation de son conjoint.

Trois personnes sur six ont déjà suivi les formations civiques obligatoires.

Parentalité:

Les parents ont été systématiquement associés à toutes les démarches engagées concernant leurs enfants : visite des établissements scolaires et halte-garderies, rencontres avec les enseignants. La scolarisation des enfants est considérée comme un enjeu majeur d'intégration par l'ensemble des parents.

Les mères et les enfants de moins de 6 ans ont rencontré les équipes de la PMI.

Une famille avec des enfants en bas âge, a eu besoin d'un accompagnement de proximité (entretien de l'appartement, horaires pour les repas et les couchers, gestion des denrées alimentaires...). Ainsi, un travail de socialisation a été engagé parallèlement avec les halte-garderies et crèches pour les plus jeunes, avec à l'issue un retour très positif des établissements.

Scolarisation :

Établissements primaires :

La scolarisation des enfants s'est faite rapidement, après la période de quarantaine et de test COVID obligatoire. Les établissements scolaires primaires de Cluny n'ont pas de classes spécifiques pour les enfants allophones. Les enfants ont tous été intégrés dans les classes correspondant à leur âge et ce, malgré leurs faibles niveaux de scolarisation préalable :

- Un enfant en moyenne section de maternelle ;
- Deux enfants en CP ;
- Un enfant en CE1 ;
- Un enfant en CM1 ;
- Un enfant en CM2.

Une enseignante s'est organisée bénévolement, une à deux fois par semaine, pour consacrer un temps spécifique aux enfants allophones.

Toutefois, les cours n'étant pas adaptés, l'association Le Pont a sollicité l'ESA (Entraide Scolaire Amicale, association de soutien scolaire locale), afin qu'elle intervienne à domicile pour permettre un approfondissement adapté aux besoins réels de chaque enfant.

Tous les enfants témoignent d'une véritable envie d'apprendre et de s'intégrer avec les autres enfants, à l'école et dans leur quartier. Ils ont tous fait de remarquables progrès. Un test de niveau réalisé avant les vacances de Noël 2020 / 2021, a confirmé le maintien dans les classes d'origine, sauf pour un enfant, plus en difficulté, qui est passé dans la classe de niveau inférieur à la rentrée de janvier 2021.

En fin d'année scolaire, tous ont validé leur passage en classe supérieure, à l'exception d'un enfant dont l'enseignante a recommandé un redoublement pour renforcer les bases. Les parents ont suivi ce conseil.

Collège :

Après des évaluations réalisées par le CIO, 3 adolescentes ont été scolarisées au collège de Cluny (6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), elles ont intégré leurs classes d'âge « normales » et ce, malgré leur faible niveau de scolarisation dans leur pays d'origine. À la rentrée 2020, le collège de Cluny ne disposait pas de classes d'UP2A, ni de cours spécifiques pour élèves allophones et les classes d'UP2A de Mâcon étaient complètes. L'Éducation Nationale n'a donc pu proposer ni un aménagement des emplois du temps ni une création de cours adaptés.

Les 3 adolescentes ont toutes de grosses difficultés d'apprentissage et d'intégration. La barrière de la langue n'a pas facilité les échanges avec les autres élèves, ni leur intégration au sein de leur établissement d'accueil.

Pour leur venir en aide, l'ESA est également intervenue en soutien directement au sein du collège, après les cours, puis pendant les cours, 2 fois par semaine, pour chacune d'elles.

Dès la rentrée de janvier 2021, l'adolescente en classe de 3^{ème}, alors âgée de 16 ans, s'est progressivement désinvestie des cours, cumulant les absences. Depuis la fin des classes, elle a manifesté son souhait de ne plus être scolarisée à la rentrée suivante. Toutefois, une inscription à la mission locale est programmée, afin que celle-ci puisse intégrer la « Garantie Jeune » et poursuivre des démarches de professionnalisation.

Les 2 autres jeunes filles n'ont pas acquis le niveau minimum de base en Français. Leur retard ne pourra pas être comblé sans une inscription dans une classe spécifique pour élèves allophones. Les adolescentes ont fait peu de progrès, elles ne sont pas à l'aise, ni valorisées dans le système scolaire classique. L'UP2A ou toute autre classe allophone est privilégiée pour la rentrée 2021 avec du soutien individuel renforcé.

Apprentissage du français :

L'évaluation du niveau initial de scolarisation des adultes a conclu à de l'illettrisme, voire de l'analphabétisme. La plupart d'entre eux ont peu, ou pas, été scolarisés dans leur pays d'origine. La concentration et la discipline nécessaires à toute forme d'apprentissage ne sont pas acquises non plus.

C'est pourquoi, l'association Le Pont par l'intermédiaire de ses bénévoles (souvent des anciens professeurs à la retraite) a dispensé des cours de FLE (Français Langue Etrangère) à l'ensemble des adultes 1 ou 2 fois par semaine, et ce malgré les perturbations liées au COVID-19.

En complément, l'association a mis en place des cours collectifs avec un professeur diplômé en FLE. Les cours ont démarré début mars 2021, 2 fois 2 heures par semaine et ce jusqu'en juillet 2021 pour ceux qui n'avaient pas encore intégré les cours obligatoires de l'OFII. Dès le départ, les adultes ont tous manifesté de la bonne volonté pour apprendre le français. Mais les difficultés rencontrées dans l'apprentissage de la langue ont occasionné un décrochage progressif sur les dernières semaines du programme. Ainsi, le faible niveau de scolarisation initial, les contraintes liées à l'apprentissage (rester assis, écouter, respecter la parole de l'autre, faire des exercices seul ...) et les difficultés réelles de compréhension ont conduit à un désinvestissement plus ou moins marqué chez certains.

Santé physique et mentale :

Sur le plan physique, les familles sont suivies par des médecins généralistes en local et par la PASS, les premiers 6 mois de l'accompagnement. Certains adultes ont des pathologies et/ou des traitements qui ont nécessité des suivis par des spécialistes sur le moyen et/ou long terme. Des interventions chirurgicales spécifiques sont à prévoir, des soins dentaires sont programmés ainsi que des problèmes de vue à corriger.

Sur le plan psychique, le psychologue de l'association a pu intervenir auprès de 2 jeunes femmes, pour la résolution et le suivi de problèmes personnels.

Intégration :

Les familles ont fait des efforts manifestes, dans les premiers mois, pour appréhender leur nouveau cadre de vie et participer aux démarches nécessaires à leur installation définitive dans un logement autonome. Cependant, après la réception des statuts, l'implication initiale a laissé place à une certaine forme de « revendication » vis-à-vis de l'accompagnement social, avec une résistance des familles à travailler les aspects budgétaires.

Les familles ont ressenti un décalage entre leur quotidien en France et la vision idéalisée qu'ils en avaient avant leur arrivée. Toutefois, l'adaptation à leur nouveau cadre de vie est réelle, malgré une certaine nostalgie de leur vie passée, avec un besoin de reconnaissance de leur culture.

Deux familles ont bénéficié d'un glissement de bail sur le logement occupé et investi à l'arrivée, avec toutefois une demande de mutation en cours sur le centre urbain de Mâcon. Un accompagnement spécifique à destination des réfugiés a été engagé en relais.

La troisième famille a souhaité changer de logement, au profit de la ville (Chalon-sur-Saône) pour retrouver plus facilement une communauté arabophone et une facilité d'accès aux transports en commun. Un logement de type T4 a été attribué par l'OPAC 71, sous conditions d'un accompagnement de type AGR, (Accompagnement Global des Réfugiés), afin de poursuivre la mise en autonomie et le suivi de cette famille par un travailleur social.

La barrière de la langue reste une vraie difficulté. En un an, les adultes ont fait globalement peu de progrès en français, avec un niveau d'investissement personnel insuffisant et des capacités d'apprentissage limitées. Cette situation ne facilite pas leur compréhension des démarches administratives en France, nécessitant souvent l'intervention de tiers (interprète, organisme de traduction, connaissances et amis) et ne favorise pas leur autonomie.

Témoignages

Une famille accueillie :

« Toute la famille va bien. La vie en France est bien. Elle est mieux que dans tous les autres pays. On se sent bien. On se sent chez nous. Par rapport à l'école, les enfants sont vraiment contents. Les maitresses sont très gentilles avec eux. Pour le logement, il est bien. Il ne manque rien. Pour les cours de français, on essaye de faire le mieux pour apprendre. Il ne nous manque rien ».

L. Cinquin, professeure de français à la retraite, bénévole FLE :

« Depuis novembre 2020, j'ai accompagné dans l'apprentissage de la langue deux adultes. Ce sont des élèves agréables qui ont suivi les cours avec une certaine régularité. Toutefois, l'apprentissage est difficile. Ils font preuve de bonne volonté, mais ils devraient consacrer au moins une heure chaque jour au français, s'ils veulent acquérir rapidement les bases leur permettant de lire, de comprendre, de parler et de se débrouiller dans la vie quotidienne... ».

Perspectives 2022

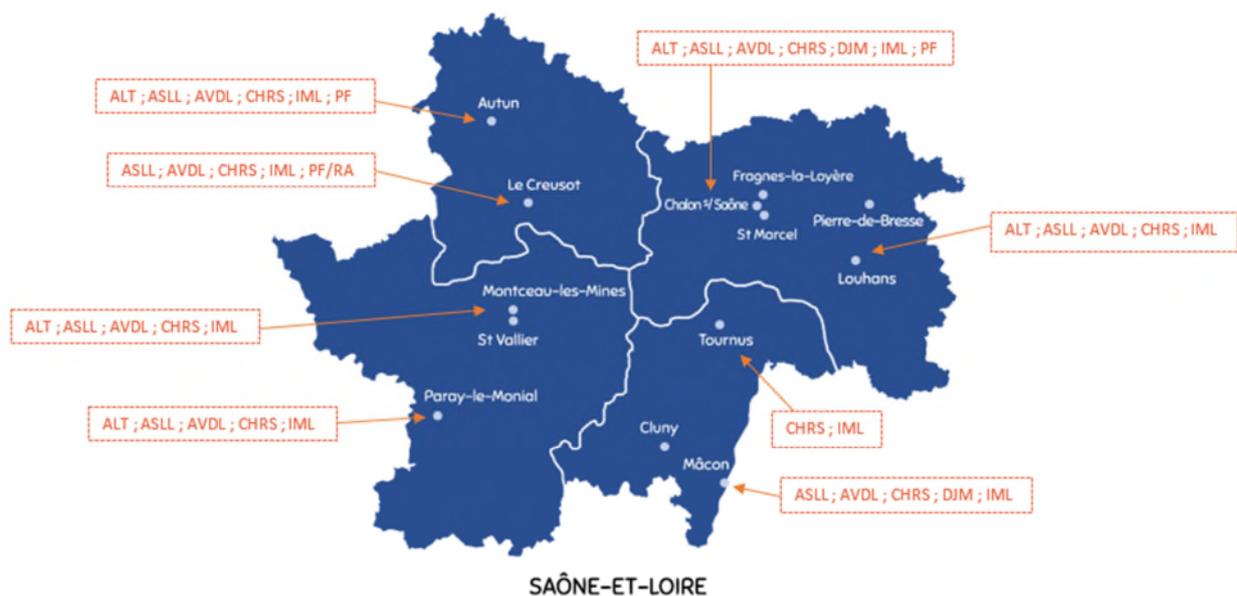
En septembre 2021, les familles sont dans une phase d'autonomisation évolutive. Les progrès sont réels. Elles savent gérer leurs logements, assurer le quotidien de leurs enfants et elles possèdent les ressources nécessaires pour une inclusion réussie.

Toutefois, le travail engagé dans les démarches administratives et budgétaires, ainsi que l'apprentissage de la langue restent à approfondir.

Dans le cadre du suivi AGR (Accompagnement Global des Réfugiés), des cours de FLE supplémentaires individuels et collectifs sont à initier, et des stages en entreprises pourront être mis en œuvre, afin de déterminer les perspectives de formations professionnelles et d'emplois.

HÉBERGEMENT LOGEMENT

- **Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**
- **Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**
- **Aide au Logement Temporaire (ALT)**
- **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**
- **Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)**
- **Intermédiation Locative (IML)**
- **Loj'in**
- **Pension de Famille / Résidence d'Accueil**





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux ménages n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1)
Bassin Mâconnais et Paray-le-Monial (Lot N° 2)
Bassin Autunois, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lot N° 3)

CAPACITÉ :

Accompagnement en nombre de mois / mesures sur l'année 2021 : **2881** (décompte sur 11 mois d'activité)

FINANCEMENT :

Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 259,32 € le mois / mesure pour le Lot N° 1 et de 259,34 € le mois / mesure (MM) pour les Lots N° 2 et N° 3. Cette différence est en lien avec le marché public attribué, à son origine, aux deux associations avant la fusion.

Données Quantitatives

Lot N° 1	Potentiel annuel	Consommé	
Chalon-sur-Saône	1 177	915	78 %
Louhans	220	126	57 %
Lot N° 2			
Mâcon	594	537	90 %
Paray-le-Monial	539	385	71 %
Lot N° 3			
Autun	231	142	62 %
Le Creusot	352	338	96 %
Montceau-les-Mines	385	438	111 %
TOTAL	3 471	2 881	83 %

Le dispositif ASLL a un potentiel annuel de 3 471 mois / mesures (MM). En 2021 le service a réalisé 2881 mois / mesures et a donc consommé 83 % de l'enveloppe globale. Nous constatons donc un déficit de 92 mois / mesures comparé à l'année 2020. Pourtant cette année le service ASLL a accompagné 643 ménages soit 25 ménages de plus qu'en 2020.

Comme l'année dernière, la CUD de Montceau-les-Mines a absorbé une partie de l'enveloppe des MM de la CUD d'Autun afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes. Il sera donc nécessaire lors du prochain marché public de réévaluer les enveloppes en fonction de la réalité des demandes et des besoins des différents secteurs.

Concernant le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans, les mouvements de personnel sur le SSD (nouveaux TS, arrêts maladie) peuvent expliquer la baisse des demandes d'orientations due à une méconnaissance du dispositif ASLL.

Nombre de ménages accompagnés	2021	2020	2019
Chalon-sur-Saône	223	208	254
Louhans	27	31	40
Sous total Lot N° 1	250	240	294
Mâcon	108	106	110
Paray-le-Monial	79	78	79
Sous total lot N° 2	188	184	189
Autun	36	30	36
Le Creusot	77	68	66
Montceau-les-Mines	92	97	95
Sous total Lot N° 3	205	195	197
TOTAL	643	618	680

Nous avons accompagné légèrement plus de ménages cette année mais sur une durée moins longue. Nous avons pu constater une augmentation des sollicitations dans le secteur rural par rapport aux années antérieures.

Les difficultés de remplacements suite aux arrêts maladie des prescripteurs ont eu des répercussions directes sur le nombre d'orientations. Par ailleurs, le service ASLL a également dû faire face aux mêmes problèmes pour les salariés, ce qui n'a pas permis d'absorber toutes les demandes d'accompagnement. Pour exemple, les secteurs de Montceau-les-Mines, Mâcon et Chalon-sur-Saône ont été contraints, pendant presque trois mois, d'avoir recours à une liste d'attente.

En outre, la mise en place de l'AVDL à Paray-le-Monial a fait que certains publics ne sont plus aujourd'hui orientés vers de l'ASLL (le public sortant d'hébergement est orienté vers AVDL).

Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	2021	Dont Interruption en %	2020	Dont Interruption en %	2019	Dont Interruption en %
Chalon-sur-Saône	138	46 %	147	23 %	Pas de données	
Louhans	16	37 %	24	42 %		
Sous total Lot N° 1	154	45 %	171	26 %		
Mâcon	60	27 %	64	31 %	74	36 %
Paray-le-Monial	52	31 %	46	13 %	44	23 %
Sous total lot N° 2	112	29 %	110	24 %		
Autun	26	31 %	16	19 %	24	32 %
Le Creusot	51	35 %	42	14 %	38	29 %
Montceau-les-Mines	63	32 %	59	10 %	59	27 %
Sous total Lot N° 3	140	33 %	117	13 %		
TOTAL	406	36 %	398	21 %		

Sur la zone de la Communauté de Communes de Montceau-les-Mines (CCM), on constate trois fois plus d'interruptions de mesures. Dix familles ont refusé l'accompagnement et certaines autres sont revenues sur leur souhait d'acceptation de la mesure ASLL. Sept familles ont déménagé hors du secteur d'intervention dont deux familles qui ont quitté la zone géographique pour s'installer dans la région lyonnaise d'où une réduction du temps d'intervention. Une interruption a fait suite à une ouverture de mesure SMJPM.

Trois mesures ont été interrompues, suite à une évolution positive des situations, dont une à cinq mois et deux mesures pendant la première prolongation. Le service n’attend pas la fin de mesure théorique lorsque les situations sont stabilisées. Inversement, il est parfois nécessaire d’avoir un délai plus long lorsque les situations sont complexes.

C’est le cas, par exemple, de deux accédants à la propriété qui n’ont pas trouvé à vendre un bien. Dans ce cas, l’accompagnement de neuf mois est bien souvent insuffisant pour mener le projet à terme surtout lorsque des conflits familiaux existent entre les ex-époux ou conjoints. Dès qu’il existe des procédures de justice avec des appels, les temps de traitement sont parfois importants et notre service n’a pas l’opportunité d’aider au relogement.

Sur le secteur de Mâcon nous comptabilisons 18 interruptions dont 10 en cours de diagnostic : six ménages non rencontrés et quatre ménages qui ont exprimé ne plus être en demande d’accompagnement et huit en cours d’accompagnement : ménages expulsés, quatre ménages qui se sont démobilisés, deux sorties positives.

Sur Paray-le-Monial, la majorité des interruptions sont dues à un manque d’adhésion des personnes. Pour une partie moins importante, il s’agit de déménagements ou d’hospitalisations.

Enfin sur le Lot N° 1, les interruptions ont quasiment doublé. Le départ d’un des travailleurs sociaux vers Chalon au 1^{er} août et qui n’a pu être remplacé qu’en septembre peut expliquer une augmentation sensible de leur nombre au mois de septembre. Par ailleurs, nous avons sur ce secteur accompagné plus de ménages ayant un emploi. Cela impacte le temps d’accompagnement qui doit se faire tard le soir après la journée de travail. Les ménages fatigués ne sont pas forcément prêts à consacrer encore du temps à leur accompagnement et peuvent décider d’y mettre un terme. Enfin, nous avons pu constater que parfois l’attribution d’un logement était conditionnée à la mise en place d’une mesure ASLL. Dans ce cadre-là les ménages contraints d’accepter la mesure demandent facilement son interruption lorsqu’ils bénéficient d’un logement.

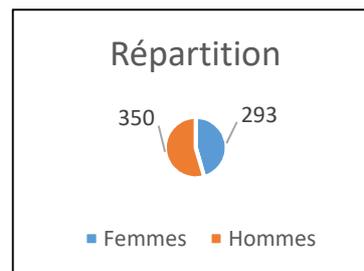
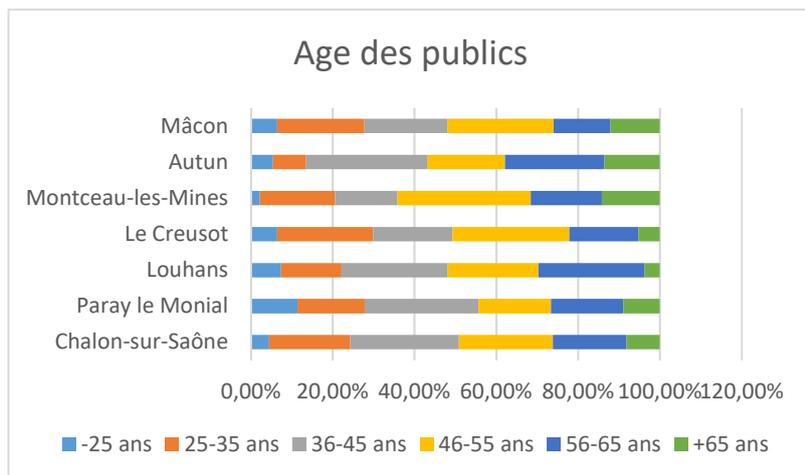
Au regard de ces éléments la question de l’adhésion préalable à la demande d’accompagnement se pose toujours.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2021	2020	2019
Chalon-sur-Saône	5,76	7,50	NR
Louhans	6,00	6,00	NR
Moyenne Lot N° 1	5,88	7,30	
Mâcon	7,30	6,90	6,70
Paray-le-Monial	7,73	9,40	7,80
Moyenne Lot N° 2	7,51	8,00	7,25
Autun	6,65	7,30	7,10
Le Creusot	6,64	8,10	6,90
Montceau-les-Mines	6,53	7,90	6,90
Moyenne Lot N° 3	6,60	7,90	6,96

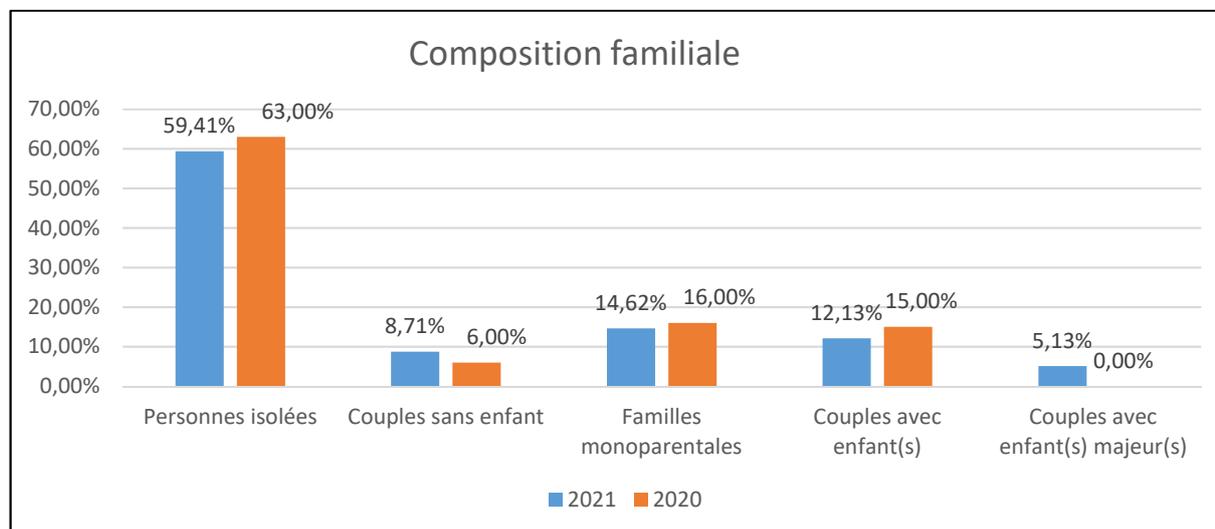
Cette année, seul le territoire de Mâcon a vu ses durées d’accompagnement augmenter, très certainement en lien avec les relogements qui prennent du temps (délai d’attribution long pour les petites typologies). Il est à noter que ces relogements n’apparaissent pas toujours dans les objectifs initiaux justifiant la mesure ASLL mais sont souvent travaillés avec les ménages, au cours de l’accompagnement, lorsque le maintien dans le logement initialement visé ne peut aboutir (logement inadapté, trop cher etc.).

La diminution générale constatée peut également venir du fait que l’ensemble des CUD n’accorde plus de prolongations au-delà des 12 mois réglementaires que certains présidents de CUD accordaient exceptionnellement.

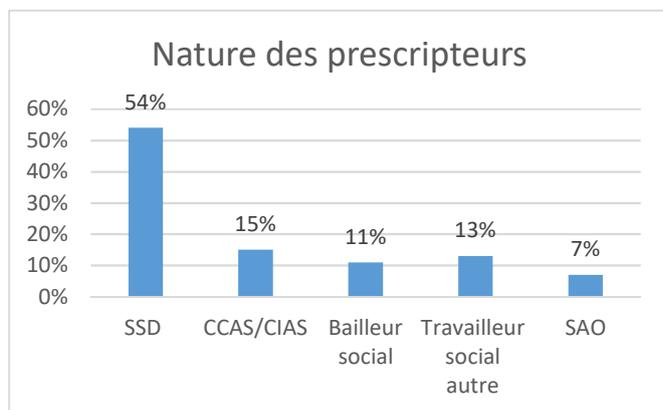
Typologie des publics :



Comme en 2020, les équipes ont accompagné majoritairement des hommes isolés. Si l'année passée, l'âge des publics ne variait pas d'un secteur à un autre, avec un accompagnement qui touchait majoritairement les personnes âgées de 46 à 55 ans, ce n'est pas forcément le cas en 2021. En effet, en fonction des territoires, on se rend compte que l'accompagnement n'a pas touché les mêmes publics. Les secteurs de Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial et Autun ont majoritairement accompagné des ménages âgés de 36 à 45 ans. Sur Montceau-les-Mines, Le Creusot et Mâcon c'est la tranche d'âge supérieure (les 46 / 55 ans) qui a été le plus orientée vers le dispositif. Quant à celui de Louhans, les équipes ont accompagné autant de personnes âgées de 36 à 45 que celles âgées de 56 à 65 ans. Les ménages de moins de 25 ans ne représentent que 6 % des accompagnements, tous secteurs confondus et les plus de 65 ans, 9,5 %. Enfin la CCM observe la prise en charge d'un nouveau public sur les trois secteurs : les sortants de FJT.



Cette année, nous observons une légère baisse des personnes isolées par rapport à l'année passée. Cependant, cette composition familiale reste majoritaire dans les accompagnements. Les chiffres liés à la catégorie des couples sans enfant, sont quant à eux en légère hausse mais cette augmentation est peu significative. Par ailleurs, nous avons souhaité faire apparaître une nouvelle catégorie : « couples avec enfants majeurs ». En effet, notre système de calcul permet de comptabiliser uniquement les enfants mineurs. Pour autant, certains ménages ont parfois jusqu'à trois enfants majeurs au domicile. Ces jeunes adultes, étudiants, demandeurs d'emploi ou sans statut particulier ne bénéficient pas toujours de droits et de ressources alors qu'ils pèsent fortement sur le budget des familles.



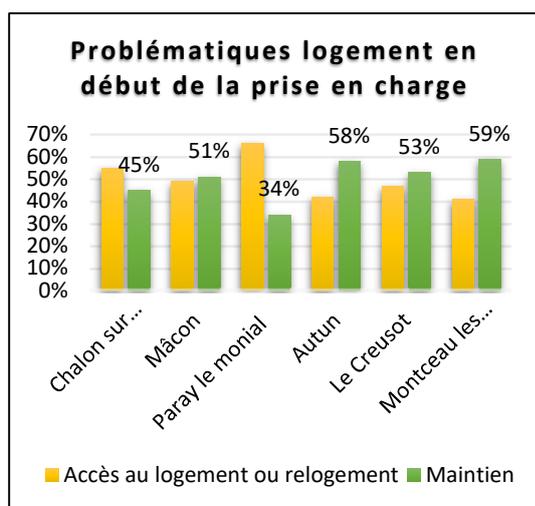
Les orientations provenant des territoires d'action sociale restent majoritaires comme chaque année.

Pour autant 15 % des prescriptions viennent des travailleurs sociaux du CCAS dont 12 % uniquement sur le territoire de Chalon. Dans les faits Chalon-sur-Saône comptabilise presque autant d'orientations provenant du CCAS que du SSD. Cela s'explique par la particularité des prises en charge sur ce secteur, le CCAS accompagnant tous les publics isolés sans enfant.

Sur Paray-le-Monial, les orientations provenant du SAO sont majoritaires par rapport aux autres secteurs. Si les CESF des bailleurs sociaux ne représentent que 11 % des prescriptions (13 % en 2020), ce sont les CUD de Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône qui enregistrent le plus de demandes d'accompagnement. Nous pouvons regretter que ce chiffre soit en baisse car il confirme que le travail partenarial que nous souhaitons développer l'année dernière afin de prévenir et de lutter contre les expulsions locatives n'a pas pu se mettre en place ou n'a pas porté ses fruits.

Comme nous avons déjà pu le constater, l'organisation de la politique du « Logement d'Abord » varie d'un secteur à un autre, en fonction des territoires ce qui implique une diversité plus ou moins importante d'orienteurs.

En ce qui concerne les orientations provenant d'instances, même si elles ont légèrement évolué pour les CCAPEX (3 % contre 2 % en 2020), elles restent très à la marge. Ainsi sur les 643 ménages accompagnés cette année, à peine 1 % proviennent de la COMED et du SIAO.



Nous constatons peu de variations sur Mâcon par rapport à l'année dernière. Les besoins de travailler l'accès au logement ou au relogement ont été plus importants sur Chalon-sur-Saône et Paray-le-Monial que sur les autres secteurs. Cela implique un temps d'accompagnement parfois plus important au regard du manque avéré de petites typologies. Le lien avec les bailleurs sociaux est encore plus nécessaire dans ce cas. Pour la CCM, même si le secteur effectue plus de maintiens que de relogements, on observe une augmentation des accès ou relogements par rapport à l'année précédente. Nous pouvons avancer l'hypothèse mais sans certitude que cela soit dû à des projets de l'année 2020 non finalisés à cause du confinement alors en vigueur.

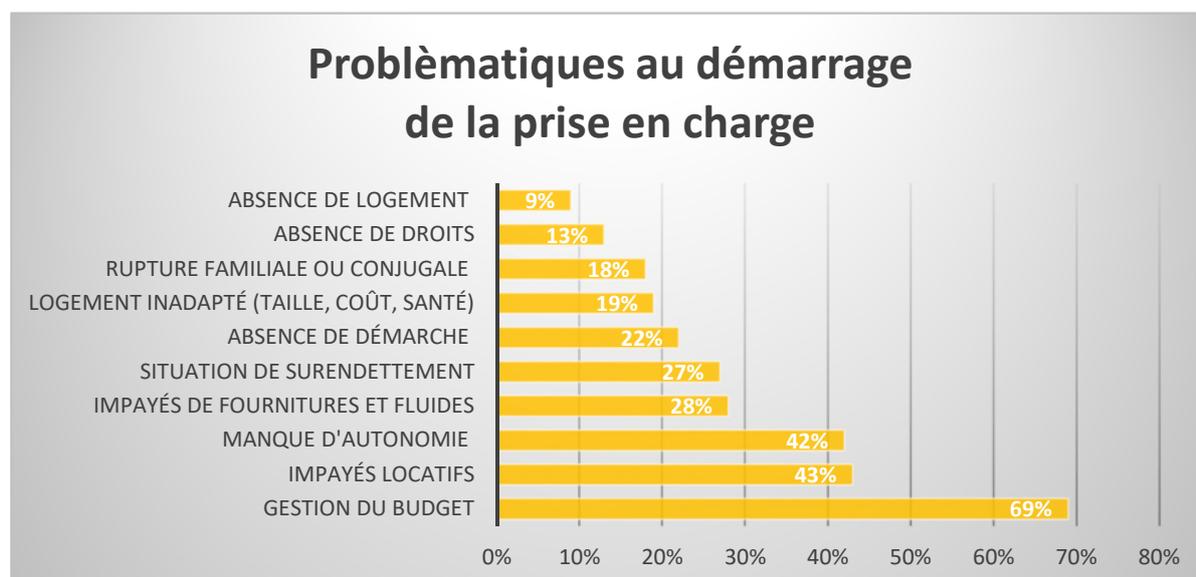
Le travail portant sur les relogements est souvent plus complexe. Les familles ont souvent d'autres dettes et le secteur a très peu de bailleurs publics.

On constate très souvent une réadaptation nécessaire du logement, au changement de situation familiale (entrée en RPA, séparation, naissance). Des orientations en Pension de Famille, avec le SAVS, avec le SAO ont été réalisées pour des usagers avec des problématiques bien particulières. Des relogements ont également été recherchés pour des personnes en expulsion. La fragilité du logement reflète la fragilité des situations (refus de réintégrer un logement anxigène et source de symptômes physiologiques divers chez les usagers). Pour d'autres, c'est plus leur capacité à vivre en logement autonome qui contredit la politique du « Logement d'Abord ». Les jeunes sont souvent dépassés par l'ampleur des démarches globales à faire pour intégrer leur premier logement ce qui nous conduit à superviser les déménagements physiques et à les aider à investir leur nouveau cadre de vie, mais se révèle payant au final (autonomisation, accès à la mobilité envisagée...).

Statut lié au logement en %	2021	2020	2019	2018
Dans le parc public	71 %	72 %	65 %	63 %
Dans le parc privé	29 %	28 %	30 %	37 %
DONT	76 %	81 %	Sont locataires	
	6 %	5 %	Sont propriétaires ou accédants	
	5 %	4 %	Sont hébergés par la famille	
	9 %	9 %	Occupants sans titre	
	4 %	2 %	Sans domicile ou abris de fortune	

Il est à noter cette année, que 9 % des ménages accompagnés étaient sans logement (5 % hébergés et 4 % SDF). Cette problématique, qui semble être en évolution, pose la question de l'accompagnement et de l'évaluation au domicile. Certaines « briques » du diagnostic ne peuvent donc pas être appréciées (Exemple : capacité à entretenir un logement...) par le travailleur social et les rendez-vous doivent s'organiser dans les différents services.

Sur le territoire du Creusot, une situation était sous le coup d'un arrêté de péril pour un problème de solidité des escaliers extérieurs. Un gros travail avec les différents services de l'OPAC a été nécessaire pour connaître les droits de la famille et pour faciliter le relogement.



Les problématiques au démarrage de la prise en charge restent toujours les mêmes d'une année à l'autre. Ainsi comme en 2020, les trois grandes difficultés communes aux ménages accompagnés, ont été : la difficulté à gérer un budget, les dettes locatives et le manque d'autonomie dans les démarches administratives. Nous constatons, d'une année sur l'autre, très peu d'évolution dans les problématiques travaillées qui restent majoritairement liées à une gestion défailante du budget ou un budget déséquilibré, par exemple, par une perte d'emploi. En effet, l'année 2021 reste encore très marquée par une situation économique globale qui a touché de nombreux ménages. Cette situation cumulée à des difficultés à résoudre seul les problématiques administratives (ouverture ou maintien des droits, actualisation de la situation personnelle...) fragilise la gestion des budgets et entraîne, très souvent, de multiples dettes.

En ce qui concerne les procédures d'expulsion : sur les 164 ménages en procédures, 27 % ont bénéficié d'un plan d'apurement permettant ainsi de stopper la procédure d'expulsion. 8 % des ménages accompagnés avaient, quant à eux, leurs droits aux APL suspendus générant des dettes locatives encore plus importantes.

Enfin, 26 % des ménages accompagnés se trouvaient à un stade plus ou moins avancé dans la procédure d'expulsion, (20 % en 2020, 33 % en 2019 et 19 % en 2018).

Données Qualitatives

Faits marquants autour d'un ralentissement général de l'ensemble des procédures :

Engagées sur le terrain, les équipes de travailleurs sociaux ont fait évoluer leurs pratiques depuis deux ans déjà pour s'adapter au confinement et au couvre-feu. En faisant davantage appel aux outils numériques, nous constatons que les utilisations des usagers ont pris de l'ampleur et commencent à se normaliser. La fracture numérique s'amenuise. Les personnes ont acquis des savoir-faire pour envoyer des photos et transmettre des courriers. Les étrangers francophones s'en sortent bien. Les non-francophones connaissent eux des difficultés supplémentaires. Mais il restera toujours une tranche de population en difficulté pour l'utilisation de ces outils, que ce soit dû à leur capacité d'adaptation et d'apprentissage ou la conséquence de la mauvaise couverture du réseau en zone rurale. Le confinement a certainement été l'élément déclencheur mais nous n'en avons pas conscience. Les pratiques et usages des ménages ont évolué et ont perduré. Les personnes changent moins souvent de numéro de téléphone ce qui facilite les échanges avec les administrations ou l'utilisation des espaces personnels. Pour autant, la dématérialisation peut aussi freiner le travail d'accompagnement. En effet, nous avons de moins en moins accès aux factures car elles sont très souvent numérisées. Le format papier était pourtant un bon levier pour faire progresser les ménages. Ainsi les équipes de travailleurs sociaux travaillent plus à partir du déclaratif et certaines informations ou incohérences échappent à l'accompagnement. Paradoxalement, les administrations demandent toujours l'intégralité des documents en format papier alors que peu de personnes disposent d'imprimantes. Il est souvent nécessaire d'imprimer au bureau avec la complexité des doubles authentifications à distance avec l'utilisateur. L'utilisation d'ordinateurs portables professionnels avec clé 4G pourrait être une solution.

Sur le territoire de Mâcon, un renfort a été mis en place à hauteur d'un mi-temps de travailleur social à compter du 31 janvier 2021 afin de répondre au potentiel mensuel de 54 mesures. Cela a permis, malgré des absences pour maladie en cours d'année, de ne pas générer des attentes trop longues, notamment pour des ménages en procédure d'expulsion, mais aussi de consommer près de 90 % de l'enveloppe de mesures (contre 76 % en 2019 et 78 % en 2020) et ainsi de répondre à plus de ménages.

La trêve hivernale, repoussée jusqu'au 31 mai par décision liée au contexte du COVID, a permis d'avoir un délai supplémentaire pour trouver des solutions de relogement, ou pour assainir la situation financière des ménages. Nous constatons que la plupart des procédures d'expulsion étaient suspendues à la fin de la mesure ASLL ou que le relogement a été effectif.

2021 a été une année électorale qui a eu comme conséquence le renouvellement des CUD avec la nomination de nouveaux présidents. Le temps que cela se mette en place, certaines CUD comme celle de Chalon-sur-Saône, ont été suspendues ayant pour impact l'absence d'orientation de mesures. Les RELS de Paray-le-Monial et Louhans ont été remplacées, ce qui a eu un impact sur la gestion des équipes et la sensibilisation des équipes à relancer les mesures ASLL.

Les freins :

Travail de partenariat :

Sur le territoire de Paray-le-Monial, la communication avec certains partenaires et organismes est restée distendue du fait du télétravail et des absences. Sur le territoire de Chalon-sur-Saône / Louhans, des rencontres avec les équipes du SSD en présence des RELS ont été organisées. Elles avaient pour objectifs de représenter le dispositif ASLL et d'échanger sur des liens soit existants soit à renforcer entre nos services.

Cela dit, des évolutions sont constatées comme sur la CCM où, en plus de notre implication dans le groupe de socialisation, nous participons depuis cette année à la CLH de Tournus / Cluny qui nous permet notamment d'établir des liens partenariaux locaux et d'avoir une meilleure connaissance de la situation locale.

Les problèmes périphériques :

Sur le territoire Mâconnais, 10 % du public a plus de 65 ans. Il a fallu trouver six relogements pour ce public. Même si elles sont minoritaires, ce sont des personnes très isolées, rencontrant des problématiques liées au vieillissement (logement inadapté à la perte d'autonomie, méconnaissance des démarches numériques etc.) qui nécessitent un accompagnement particulier. En effet, les travailleurs sociaux doivent composer avec les difficultés de mobilité physique lors des accompagnements vers les administrations mais surtout s'adapter au rythme de chacun (qui ne coïncide pas toujours avec la durée de la mesure ASLL) et au processus d'acceptation que peut engendrer une demande d'EHPAD, par exemple ou d'APA dans une moindre mesure.

Sur le secteur de Paray-le-Monial, nous avons pu constater que certaines personnes avec des difficultés multiples ont été plus facilement orientées en ASLL du fait des listes d'attente sur d'autres dispositifs (ASI Jeune, SARS) et de la sous activité sur ce secteur.

La mise en conformité de la réglementation en lien avec la RGPD a eu des conséquences sur l'organisation du travail des équipes. Certains organismes ne répondent plus au travailleur social lorsqu'il est sans le bénéficiaire. Cela freine l'avancée des dossiers, pénalisant l'accès aux droits des personnes. Dans la mesure du possible, les travailleurs sociaux s'associent toujours aux différentes démarches mais les ouvertures des institutions ne correspondent pas forcément aux rendez-vous fixés et si le ménage nécessite une mesure ASLL, c'est qu'il n'est pas en capacité de faire les démarches seul. Nous sommes dans un contexte pour le moins paradoxal.

Afin de mobiliser les personnes dans leur accompagnement, nous pouvons proposer des rendez-vous sur notre site administratif ou bien nous déplacer au sein des institutions pour lesquelles un dossier est à traiter. Les ménages vivant en zone rurale éloignée, sans services à proximité et avec peu ou pas de moyens de mobilité ne peuvent réaliser ce type de démarches pourtant importantes pour un gain d'autonomie.

Le travail de relogement est complexe pour les situations familiales nécessitant un logement de petite ou de très grande typologie. La politique de l'offre des bailleurs ne correspond pas à celle de la demande. Ce contexte allonge, de fait, la durée de relogement et par conséquent, aggrave la situation de la famille qui ne peut rester dans son logement pour diverses raisons. Ce délai participe à la démobilisation dans les efforts à fournir par les ménages.

Constats :

En 2021, nous avons constaté davantage de besoins de relogement pour des difficultés économiques. Pour certains ménages, le relogement n'a pu avoir lieu pendant le laps de temps de la mesure d'accompagnement, faute de disponibilités de logements auprès des bailleurs sociaux. Sur le service ASLL, nous avons constaté par nos échanges avec les différents bailleurs sociaux une baisse de l'offre de logement social en 2021.

Certains secteurs comme Mâcon, Autun et Montceau-les-Mines ont eu une augmentation du public personnes âgées avec leurs problématiques associées (perte d'autonomie, logement inadapté, difficultés économiques).

Durant l'année 2021, les équipes œuvrant sur la CCM ont pu constater que le « Compte Client Fragile » n'était plus systématique, et qu'il fallait le solliciter. Ainsi deux familles ont été accompagnées pour des litiges avec la banque. Au terme des procédures, des remises importantes sur les frais ont été décidées et reversées aux intéressés.

L'accompagnement éducatif / Actions collectives et partenariales :

Depuis quelques années, la dématérialisation des services transforme l'accompagnement social, au point qu'il n'est plus possible de parler d'inclusion sociale sans parler d'inclusion numérique. La faculté à s'approprier dans le même temps la technologie et les nouveaux services qui émergent est un prérequis pour l'autonomie. C'est un critère de succès dans une recherche d'emploi, une recherche de logement, une bonne gestion budgétaire, le lien avec l'administration ou encore l'accès à l'information et à la participation. Pour les acteurs de l'accompagnement, cela implique de nouvelles formes d'accompagnement.

Malgré le contexte encore particulier cette année, l'organisation d'actions collectives s'est poursuivie. Sur la CCM, une action longue sur 4 mois a permis de renforcer les liens et de réduire les inégalités grâce à la mise en place d'une formation informatique.

La formation aux usages du numérique a fortement été appréciée par les usagers comme par le partenaire qui se propose de reconduire l'action.

Sur le secteur Charollais Brionnais dans le cadre des ateliers Courso-Papiers, trois actions ont été programmées. Deux ont été réalisées (1 annulée faute de participants).

Quatorze personnes ont été invitées et cinq personnes ont participé. Il est difficile de rassembler sur une même ville, les personnes qui vivent sur un territoire vaste et rural (pas de mobilité/transports en commun). Les participants ont été satisfaits de l'intervention, ils soulignent avoir acquis de nouvelles connaissances utilisables dans leur quotidien.

Le secteur de Mâcon, a également mis en place une action collective « Courso-Papiers », pour laquelle l'équipe avait été formée en 2020. Cette action s'appuie sur un support ludique (jeu de plateau) pour informer sur les démarches administratives. Elle a été proposée aux ménages suivis dans le cadre de l'ASLL, ainsi qu'aux services AVDL, IML, SARS et ASI / AASP de l'antenne. La première action collective prévue le 1^{er} juillet 2021 ne s'est pas concrétisée par manque de participants. Nous avons renouvelé cette action le 30 septembre 2021 pour laquelle nous avons eu 4 participants (3 personnes suivies dans le cadre de l'ASLL et 1 personne suivie par le SARS). Nous envisageons de renouveler cette action sur l'année 2022.

Par ailleurs, l'équipe participe également depuis septembre 2021 à l'animation d'un groupe de socialisation, en partenariat avec le service social départemental et la régie de quartiers. Nous avons retrouvé dans ce groupe 2 personnes précédemment accompagnées par notre service ASLL.

Perspectives 2022

Renforcer les liens et proposer des ateliers en faveur des économies d'eau et d'énergie à travers des actions collectives : avec la distribution de Kits dans le cadre du plan développement, le service va proposer des ateliers ludiques pour une meilleure utilisation des équipements qui engendrera une réduction des factures d'énergie.

Consolider les partenariats existants et en développer d'autres afin de pouvoir orienter au mieux les publics que nous accompagnons. À ce titre, sur la CCM notre partenaire de 2020 (Famille de France) a proposé ses services pour développer des actions ponctuelles sur l'utilisation des sites administratifs dématérialisés.

Témoignages d'une jeune femme de 20 ans :

« Les personnes qui bénéficient de cette aide ont de la chance, cela m'a permis d'avoir une évolution dans ma vie, apprendre des choses sur la gestion de mes papiers, du budget car c'est mon premier logement.

Pour le budget, cela m'aide à garder le rythme de paiement de mes factures et aussi de pouvoir mettre de l'argent de côté. Très satisfaite et recommande ce suivi à toutes les personnes qui en ont besoin. »



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les objectifs de l'AVDL sont de favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement, de logement temporaire et de proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les publics du PDALHPD en difficulté d'accès et de maintien dans le logement ;
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO ;
- Les ménages menacés d'expulsion ou expulsés inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX ;
- Les ménages sortants d'hébergement généraliste ;
- Les ménages labellisés par la commission de relogement.

IMPLANTATION :

Départementale : Autun / Le Creusot, Chalon-sur-Saône / Louhans, Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, Cluny / Mâcon / Tournus

FINANCEMENT :

DDETS et FNAVDL via BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Données Quantitatives

Les publics :

228 ménages ont été adressés au service. Parmi eux 216 ont bénéficié d'une mesure en 2021 (car il y a eu 3 annulations et 9 ménages orientés en décembre 2021 dont la mesure n'a débuté qu'en janvier 2022). Ce sont sur ces 216 ménages que nous avons porté notre analyse des publics.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
En 2021	394	279	115
En 2020	358	252	106
En 2019	453	303	150

Le service a accompagné 216 ménages (contre 200 l'an dernier et 249 en 2019) soit 394 personnes. Il y a donc une légère hausse d'activité par rapport à l'année précédente sans toutefois retrouver le niveau de 2019.

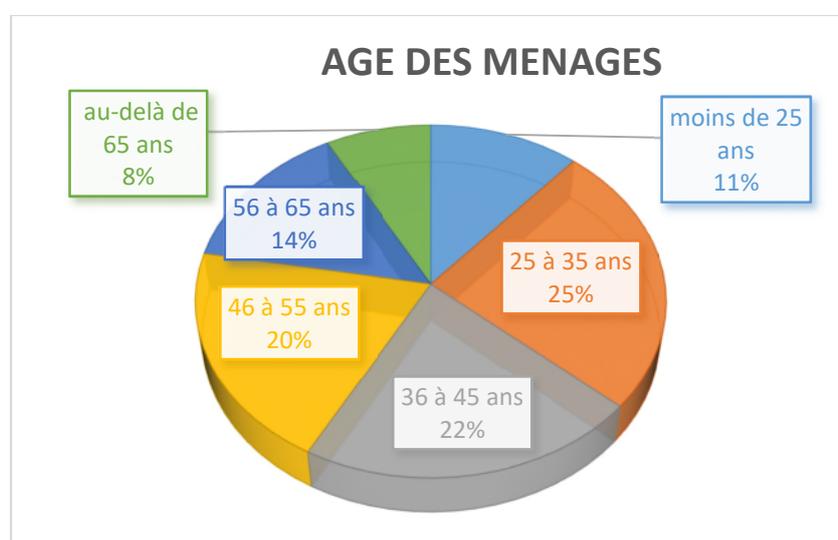
Le territoire de Chalon-sur-Saône / Louhans représente 35 % de l'activité, suivi d'Autun / Le Creusot pour 25 %, du secteur Mâconnais pour 23 % et de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial pour 17 %. Sur le secteur Autun / Le Creusot, 18 % des ménages habitent Autun et sa périphérie et 82 % Le Creusot et ses environs. Sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans, 67 % est situé sur Chalon-sur-Saône et sa couronne et 43 % en rural et sur le Louhannais. Sur le secteur Mâcon / Cluny / Tournus, 78 % habitent l'agglomération de Mâcon, 16 % sont dans le Clunysois et 6 % à Tournus.

Le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial est plus dispersé avec 68 % de personnes habitant à Montceau-les-Mines et sa couronne et 32 % le secteur de Paray-le-Monial (allant de Chauffailles à Gueugnon).

Il est à noter que le service s'est renforcé en septembre 2021, sur le bassin Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, à hauteur d'un mi-temps de travailleur social afin de répondre aux besoins et limiter la liste d'attente.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2021	136	15	32	33	216
En 2020	135	15	24	26	200
En 2019	162	18	38	31	249

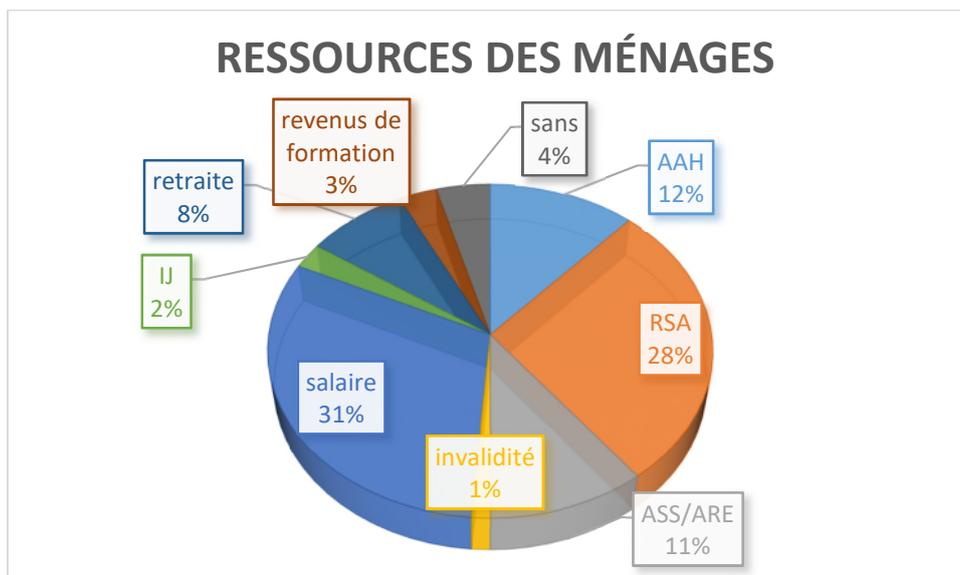
Les compositions familiales sont similaires dans l'ensemble avec une légère augmentation des familles et des familles monoparentales.



Les tranches d'âge sont très semblables à celles de l'année précédente.

C'est toujours sur le territoire Mâconnais que la part des moins de 25 ans est la plus importante, cela est à mettre en relation avec les sorties du DJM sur ce secteur.

A contrario sur le bassin Chalonnais / Louhannais, le public est constitué à 24 % de personnes dans la tranche d'âge 56 / 65 ans et à 11 % de personnes de plus de 65 ans. Cette tendance se confirme cette année encore.



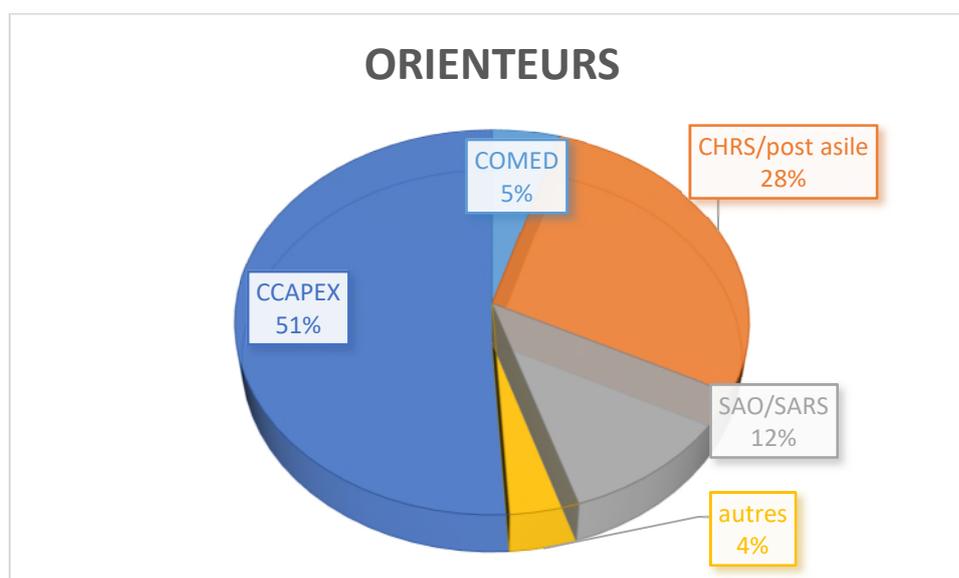
La part des bénéficiaires du RSA reste identique à celle de l'année précédente. En revanche, on note une hausse des salariés (31 % en 2021 contre 24 % en 2020) et des ressources issues de revenus de formation, ce qui laisse donc penser que le public est plus proche de l'emploi cette année.

À Autun / Le Creusot, les personnes bénéficiaires du RSA sont majoritaires (40 %), l'AAH représente 20 % des ressources du public ; quant aux salariés, leur part a augmenté par rapport à 2020 puisqu'ils sont 23 % cette année (7 % en 2020).

A Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, 42 % du public bénéficie du RSA et 38 % d'un salaire. C'est sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans que l'on comptabilise le moins de salariés (22 % du public) et le plus de personnes percevant une retraite (14 %).

À Cluny / Mâcon / Tournus, on compte 48 % de salariés cette année (25 % en 2020), 16 % de personnes percevant des allocations chômage et c'est le territoire qui recense le moins de bénéficiaires du RSA parmi les personnes accompagnées par le service (25 %).

Parmi les ménages salariés, 56 % perçoivent entre 1 000 et 1 500 € et 30 % moins de 1 000 €. Il s'agit de ménages orientés par la CCAPEX pour la plupart mais aussi de ménages sortant d'hébergement et accompagnés dans leur accès au logement pour sécuriser leur parcours.



Désormais la moitié des orientations provient des CCAPEX (un tiers en 2020), suivie des structures d'hébergement. Cela peut s'expliquer par un gel des expulsions en 2020 et une identification plus large de la mesure AVDL par l'ensemble des CCAPEX.

À Autun / Le Creusot, la majorité des orientations fait suite à une sortie de dispositif d'hébergement dont un quart du secteur asile. Les autres orientations proviennent essentiellement des CCAPEX.

À Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, on retrouve les mêmes proportions mais les sorties de dispositif Asile représentent la moitié des sorties d'hébergement. Nous constatons toujours des orientations vers l'AVDL par les CADA du Creusot et Montceau-les-Mines en fin d'accompagnement car les structures estiment que l'opérateur de l'AGR sur ce secteur n'est pas suffisant ou n'a pas été opérant. Lorsque l'IML réfugiés se mettra en place, il devrait permettre de répondre aux problématiques de logement pour ce public qui est orienté par défaut vers l'AVDL, actuellement sur le bassin du Creusot / Montceau-les-Mines.

À Chalon-sur-Saône / Louhans, la part des orientations provenant des CCAPEX est importante, c'est aussi sur ce secteur que les orientations en fin d'ASLL (10 % des orientations) sont réalisées et que celles du SAO / SARS sont les plus conséquentes (22 %). Il est à noter que parmi les sorties d'hébergement, 40 % provenaient du DJM, ce qui est assez nouveau.

À Cluny / Mâcon / Tournus, la CCAPEX est toujours l'orienteur majoritaire avec 58 % des admissions, suivie des structures d'hébergement à 24 % principalement du DJM. C'est sur ce secteur que l'on recense le moins d'orientations en sortie de CHRS / HU.

Focus sur les CCAPEX :

Parmi les orientations provenant de la CCAPEX et dont les mesures sont terminées, on constate que 50 % ont été infructueuses dès le stade de l'Aller Vers et que 14 % ont conduit à un arrêt de la mesure faute d'adhésion, même s'il a été possible d'entrer en contact avec les ménages concernés. 64 % des ménages ne se sont donc pas saisis de l'AVDL.

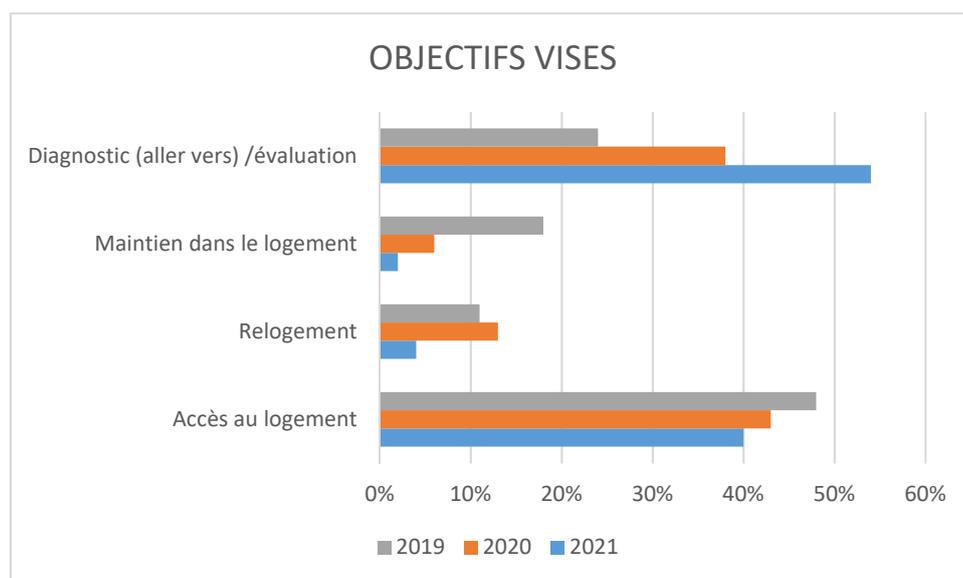
Stades de la procédure	Prévention	Commandement de payer	Assignation	CQL	RFP
Territoire Autun / Le Creusot	/	36 %	/	64 %	/
Territoire Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial	/	11 %	/	56 %	33 %
Territoire Chalon-sur-Saône / Louhans	/	23 %	20 %	17 %	40 %
Territoire Mâcon / Cluny / Tournus	5 %	23 %	9 %	36 %	27 %

Seul le territoire de Mâcon effectue des orientations vers l'AVDL au stade de la prévention, ce qui laisse penser que cette pratique n'est pas encore généralisée à toutes les CCAPEX.

Pour rappel, la charte de prévention des expulsions prévoit le mandatement du SAO quand le ménage est en RFP, dans les faits c'est souvent l'AVDL qui est mandaté. Par ailleurs, le service AVDL est censé aller prioritairement vers le parc privé et les personnes seules.

L'accompagnement social en AVDL :

Il est assuré par les 5 travailleurs sociaux du service.



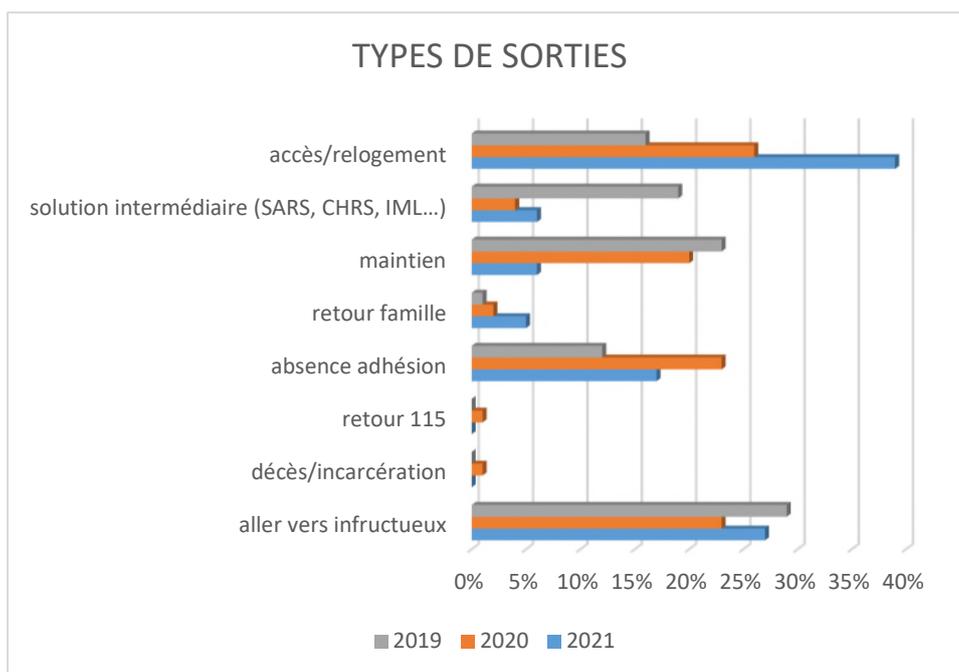
Les « AVDL de contact » ou « Aller Vers » / évaluations » ont progressé cette année, en lien avec la hausse du nombre d'orientations par les CCAPEX.

L'accès au logement reste un objectif important.

Logiquement on retrouve une baisse des maintiens dans les lieux et des relogements qui sont surtout sollicités en relais de l'ASLL et restent donc à la marge.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2021	5,1
En 2020	6,6
En 2019	6,8

La durée moyenne des accompagnements continue de baisser. Cela est à mettre en lien avec la part des mesures « Aller Vers » qui augmente. En effet ces diagnostics sont d'une durée de 3 mois et peuvent ne pas aboutir par manque de mobilisation des ménages, ce qui vient globalement diminuer la durée moyenne d'accompagnement.



En 2021, nous observons toujours une augmentation des accès / relogements (plus de 35 % des sorties), liée à plus d'orientations pour travailler l'accès au logement en sortie d'hébergement et un peu moins d'absence d'adhésion qu'en 2020 liée alors, très certainement, à la pandémie.

C'est le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial qui compte le plus d'accès au logement / relogements proportionnellement au nombre de sorties (64 % des types de sorties de ce territoire). À noter que les deux tiers de ces accès / relogements se sont faits dans le parc privé. Celui-ci a aussi été sollicité pour plus de la moitié des accès / relogements sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans. La part des « Aller Vers » infructueux représente toujours près d'un quart des fins de prise en charge. C'est sur le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial qu'ils sont les moins nombreux (7 % des motifs de sorties sur ce territoire) et sur le secteur de Mâcon / Cluny / Tournus qu'ils sont les plus significatifs (40 % des motifs de sortie).

À contrario, concernant l'absence d'adhésion, c'est sur le territoire de Mâcon que la proportion est la moins élevée (8 % des motifs de sortie) et sur Autun / Le Creusot qu'elle est la plus haute (27 % des motifs de fin).

Taux d'activité :

1 033 mois mesures ont été effectués en 2021, contre 830 en 2020 et 850 en 2019. La durée moyenne d'une mesure (nombre de mois mesures / nombre de ménages ayant bénéficié dans l'année) est de 4,8 mois contre 4,2 mois en 2020 et 3,4 mois en 2019. Puisque cette durée est pondérée par les Aller Vers infructueux, cette hausse de la durée moyenne d'accompagnement témoigne d'un allongement des prises en charges lorsque la personne adhère à l'accompagnement.

Faits marquants :

Réponse à l'AAP annuel :

Le financement de l'AVDL est passé en AAP cette année avec la double demande d'innovation de prise en charge et de sensibilité des publics en grande fragilité psychologique. Nous avons travaillé avec l'OPAC pour approfondir notre partenariat concernant les besoins communs en accompagnement et relogement. Avec le SIAO, nous avons réfléchi à une nouvelle instance pour évaluer et valider les prises en charge. Ces 2 options n'ont pu être retenues pour 2021 mais restent en projet pour 2022. Afin de répondre aux besoins des publics en grandes fragilités psychologiques, nous avons ouvert un demi-poste de travailleur social sur le secteur de Montceau-les-Mines où la demande est importante et nous avons ouvert un temps plein de psychologue partagé sur les trois secteurs. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de candidats pour ces postes (40 % sur Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines et 20 % sur Mâcon).

Suspension des expulsions :

Avec la pandémie, les expulsions ont été suspendues et des cellules de crise avec mandaterments de services AVDL ou SAO ont été mises en place pour effectuer des évaluations et donner des délais de relogement.

Enquêtes de satisfaction :

Les enquêtes de satisfaction ont été menées en cours d'année avec deux volets : l'un destiné aux bailleurs sociaux et l'autre aux personnes accompagnées. Pour l'enquête bailleurs sociaux, il est noté une satisfaction pour l'ensemble des répondants. Il est souligné par certains la mobilisation des professionnels du service, l'importance du rôle d'interface et de lien avec les locataires. Quelques points d'amélioration sont à trouver quant à la fréquence des contacts et de la communication aux bailleurs quand un accompagnement s'arrête (notamment pour absence d'adhésion de la personne). Pour l'enquête auprès des personnes accompagnées, il ressort une satisfaction pour l'ensemble des personnes interrogées avec un focus sur l'aide apportée concernant les démarches administratives, la concrétisation du projet logement. Par ailleurs, une part non négligeable des personnes interrogées met en avant le soutien moral apporté.

La fréquence des contacts est adaptée pour l'ensemble des répondants. Parmi les suggestions d'amélioration : deux répondants auraient aimé une durée d'accompagnement plus longue (dont une personne pour qui le service a passé le relais à un service mandataire), un répondant suggère que le service soit mieux connu du public.

Activités spécifiques (actions co) :

Le gouvernement vise la dématérialisation de 100 % des démarches administratives en 2022, et près de 30 % de la population reste éloignée du numérique. Le développement du numérique fait apparaître de nouvelles inégalités et la méconnaissance d'utilisation des sites internet des services publics. C'est dans ce contexte que les services AVDL, ASLL, IML et ASI / ASP du territoire Chalonnais ont mis en place une action collective afin de permettre de lever les freins à l'utilisation des sites internet des services publics : apprendre à naviguer / explorer / effectuer ses démarches en ligne auprès des différents organismes. En avril 2021, deux ateliers ont, ainsi, pu être animés afin d'apprendre à remplir sa déclaration d'impôts sur le site des finances publiques.

Sur le territoire Cluny / Mâcon / Tournus, le service est impliqué dans l'animation du groupe ESCAL. Cette action s'adresse à des messieurs en situation d'isolement repérés par les travailleurs sociaux et les partenaires sociaux. L'objectif est de rompre l'isolement par des activités collectives ludiques et culturelles. Au travers de ces échanges le but est de créer du lien social. Il est intéressant de constater qu'une partie des participants, se voit en dehors des animations du groupe ESCAL en faisant des activités telles que la pétanque ou la pêche.

Typologie des publics :

Sur le secteur Mâconnais, l'augmentation du nombre d'orientations sortant du dispositif DJM a un impact sur le rajeunissement du public. Ces jeunes sont très demandeurs, du fait de la barrière de la langue. Tout comme pour les publics sortant des dispositifs Asile qui sont très représentés sur les secteurs du Creusot et de Montceau-les-Mines, un accompagnement soutenu est nécessaire pour expliquer et réaliser les démarches administratives. De plus, un approfondissement des connaissances sur le droit au séjour a été nécessaire du fait des démarches à effectuer pour le renouvellement des titres de séjour et les demandes de regroupement familial.

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans, cinq demandes de mise sous protection ont été sollicitées en cours d'année. Une part du public rencontre des problèmes de santé et c'est sur ce territoire que l'on retrouve la part de personnes de plus de 65 ans la plus substantielle.

Articulation avec les instances du PDALHPD (Conseil Départemental / CCAS / CCAPEX / COMED) :

Sur le secteur de Mâcon, l'articulation avec le SSD dans le cadre de la procédure d'expulsion tend à s'améliorer pour déterminer quand intervient l'AVDL. On constate des sollicitations au stade de la prévention ce qui permet d'accompagner les personnes lors de l'assignation. Les dettes locatives étant moindres, il est plus aisé de trouver des solutions pour améliorer leur situation.

Concernant la COMED, on constate une augmentation des demandes d'évaluation DALO par rapport à 2020, que ce soit sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans et sur Cluny / Mâcon / Tournus. Il s'agit bien souvent de personnes qui ont instruit elles-mêmes leurs demandes et pour lesquelles la COMED souhaite des informations complémentaires avant de statuer sur leur dossier.

Difficultés repérées :

Le travail partenarial avec les bailleurs sociaux est plus tendu. Il est difficile d'obtenir des logements de petite typologie sur le secteur de Mâcon du fait du manque de logements et du peu de turn over. Certains bailleurs souhaitent sécuriser davantage les entrées en logement en conditionnant l'attribution d'un logement à un dispositif comme l'Intermédiation Locative qui n'offre pas de plus-value pour la personne.

L'absence de référent pour répondre aux questions techniques sur les dossiers des bénéficiaires de la CAF vient ralentir le travail d'accompagnement.

Témoignages d'un professionnel et d'un usager sur le déroulé d'une prise en charge :

Témoignage sur un accès au logement : M. B. (accompagnement depuis le 29 septembre 2021 ; M. célibataire avec 2 enfants mineurs en droit de visite Sortant de CHRS diffus).

« Je me suis retrouvé hébergé pendant un an par Le Pont, après une expulsion de mon ancien appartement. Après avoir remis à plat ma situation, j'ai pu entrer dans ce logement le 14 octobre 2021. Je suis suivi par M. L depuis fin septembre 2021, juste avant de déménager ici. Après le CHRS, ça a été un plus pour moi de pouvoir compter sur quelqu'un qui m'aide avec les papiers, me rappelle les échéances, me conseille pour les démarches comme le Chèque énergie, la CMU ou l'enquête d'Habellis. Au début, j'avais peur de me retrouver seul, de ne plus savoir comment faire et que ma situation s'empire encore, comme avant. Je suis quelqu'un de très angoissé alors ça m'effrayait beaucoup. Avoir quelqu'un à l'écoute, qui ne juge pas et sur qui on peut s'appuyer, ça aide beaucoup et surtout ça rassure. Et aussi qui tient compte de ce que vous dites, c'est important ! Qui fait pas semblant d'écouter et fait après son truc dans son coin ! Ça m'a appris aussi à ne plus laisser les choses de côté, à faire les démarches sans toujours repousser. Et maintenant, je me sens vraiment chez moi ! Le CHRS ça m'a permis de me reconstruire mais ce n'était pas chez moi. Alors que là, c'est vraiment mon appartement ! Je suis content de pouvoir accueillir mes enfants « chez moi ». Avant je leur disais « non non, ce n'est pas chez papa ici ». Maintenant je suis fier quand ils disent « on va chez papa ! ». Du coup je suis très satisfait de l'AVDL, de l'aide que vous m'avez apporté et qui m'a bien aidé. »

Témoignage sur un « Aller Vers » dans le cadre d'une procédure d'expulsion : Mme P. (suivi famille depuis le 09 mars 2021 : couple avec une fille majeure – CQL : 4 210 euros de dettes locative).

« On a reçu un courrier de la Sous-Préfecture nous expliquant que l'on était en fin de procédure d'expulsion mais on était au courant parce qu'on est allé au Tribunal. On devait donner 50 euros en plus de notre loyer mais la SEMCODA ne nous a rien fait signer. J'étais inquiète à l'idée de les appeler car je pensais qu'ils ne voulaient pas nous arranger. J'ai pris rendez-vous avec l'assistante sociale que j'ai rencontré avec mon concubin. On a aussi reçu un courrier du service AVDL de l'association Le Pont qui venait chez nous pour nous aider dans les papiers et j'ai tout de suite accepté. J'avais baissé les bras pour les papiers, je n'ouvrais pas toujours le courrier et je ne savais pas par où commencer. On était très inquiets et comme mon concubin travaille, je savais que je devais m'occuper des papiers mais je n'y arrivais pas. Je ne sors presque pas de chez moi et je panique très vite. Avoir le service qui vient à la maison pour m'aider m'a permis de me motiver et avoir plus confiance en moi car je me sens à l'aise. Je ne me suis pas sentie jugée sinon je n'aurais plus ouvert ma porte. La fin de l'accompagnement arrive et je trouve que c'est passé vite. Je me rends compte que même si je ne trie pas régulièrement mes papiers, j'ouvre mon courrier, je vérifie mes prélèvements sur mon relevé de compte et je vais chaque mois à La Poste à côté de chez moi pour payer mon loyer avec 120 € pour la dette. Je me sens mieux et fière de moi par moments. »

Perspectives 2022

Poursuite de l'articulation avec le SSD dans le cadre de la procédure d'expulsion (pour déterminer quand intervient l'AVDL et éviter de perdre du temps si la personne ne vient pas au rendez-vous du SSD). Ce travail a abouti à Mâcon, mais est encore à mener sur les autres territoires, notamment via les représentants de l'association en CCAPEX et les RELS.

Enquête de satisfaction au fil de l'eau pour les personnes accompagnées et sondages auprès des bailleurs privés.

Travail à mener sur une plaquette de service AVDL pour communiquer en direction des partenaires et des services internes.

Travail à engager sur les outils, la commission dédiée et le recensement des niveaux d'accompagnement avec le SIAO pour préparer la mouture 2022 de l'AAP.



AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE

MISSION :

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire des personnes sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome du fait d'une situation non encore stabilisée.

IMPLANTATION :

Autun / Chalon-sur-Saône / Digoin / Louhans / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial / Saint-Vallier.

CAPACITÉ :

82 places sur 31 logements :

Communes	Nombre de personnes	Nombre de logements	Typologie des logements				
			Chambre	Studio / T1	T2	T3	T4
Territoire NORD							
Autun	12	8	1	1	3	3	
Territoire EST							
Chalon-sur-Saône	36	12		1	1	4	6
Louhans	2	4		3		1	
Territoire OUEST							
Digoin	6	2				2	
Montceau-les-Mines	4	2		1			1
Paray-le-Monial	2	1		1			
Saint-Vallier	1	2		1	1		
TOTAL	63	31	1	8	5	10	7

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Données Quantitatives

L'ALT est déclinable sur un volet Urgence et Insertion. Le volet Urgence étant associé au SAO / HU, nous présenterons dans ce rapport uniquement les données en lien avec le volet « Insertion ».

Dispositifs ALT Insertion	En nombre de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
2020	117	50	23	24	3
2021	122	61	35	25	1

Nous constatons une augmentation significative des personnes isolées accompagnées qui représentent aujourd'hui 57,3 % des ménages contre 46 % en 2020. Les orientations sont réalisées par le SIAO.

80 % des familles accompagnées sont monoparentales, soit 20 familles sur 25.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)		Sur le nombre de ménages sortis par secteur
Autunois	11,30	10
CCM	6,60	5
Chalonnais	10,63	8
Charolais	6,17	6
Louhannais	12,20	5

La durée moyenne d'accueil sur le dispositif ALT Insertion est de 9,85 mois, avec une moyenne autour de 6 mois pour la CCM et le Charollais et proche de 12 mois pour les autres secteurs. Nous avons accompagné les personnes sur une durée allant d'un mois pour la plus courte à 40 mois pour la plus longue.

Type de sortie	Bailleur public / privé	CHRS	Pension de Famille	Famille retour domicile	Chez des tiers	Fin de PEC	Départ autre dpt	IML	Non connue
2020	14	1	0	1	0	0	0	2	2
2021	22	1	1	2	1	1	1	3	2

Pour 65 % des ménages accueillis, le dispositif ALT a permis d'accéder à un logement autonome. 15 % des ménages ont pu être orientés vers un logement ou un accompagnement adapté en vue d'accéder ensuite à un logement autonome.

Au 31 décembre 2021, 27 ménages sont toujours accompagnés. Les données sont stables par rapport à l'année 2020 où 63 % des personnes sont sorties pour un logement autonome.

Données Qualitatives

Malgré le contexte sanitaire, les rencontres physiques avec les personnes ont repris de façon similaire à 2019. L'impact de l'épidémie est cependant important sur le moral et la fatigue des professionnels et des personnes. Les démarches administratives deviennent de plus en plus complexes avec le maintien des rendez-vous des administrations en distanciel. Les appels téléphoniques ou en visio, et la mise en place du télétravail au sein des administrations mettent à mal la proximité institutionnelle et demandent à la personne accompagnée des efforts supplémentaires pour réaliser les démarches administratives. Ce mode de fonctionnement favorise le non-engagement des personnes et demande une mobilisation plus importante des professionnels.

Les personnes sont principalement orientées par les SAO, le SPIP et les SARS, qui saisissent la demande dans le logiciel SIAO. Il y a cependant quelques exceptions : cette année, il y a eu une orientation faite par le service de l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM), exerçant la mesure d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR). Sur les territoires ruraux, certaines personnes orientées par le SIAO ne relèvent pas du dispositif ALT Insertion. L'attachement au territoire et l'absence de places CHRS au niveau local contribuent à une orientation par défaut des personnes sur le dispositif. Les personnes ont besoin d'un temps d'accompagnement plus long pour accéder à un logement autonome. La multiplicité des problématiques et notamment celles liées à la santé (addictions, pathologies psychiatriques, pathologies somatiques) peuvent avoir un impact sur l'accompagnement du fait de la présence irrégulière de l'utilisateur aux rendez-vous. Dans ce cas, 6 mois ne suffisent pas à reloger certains ménages. Ce dispositif s'adresse à un public autonome pouvant intégrer rapidement un logement. Or, les personnes orientées ont bien souvent connu de longues périodes d'errance.

Nous constatons une réticence des bailleurs privés face au public accueilli, car les personnes n'ont pas de garant, ne sont pas éligibles au dispositif VISALE et disposent de faibles ressources financières. Les ménages, présentant des dettes locatives, sont freinés dans les démarches de relogement par les bailleurs qui sollicitent 6 mois de paiement d'échéancier pour déposer une nouvelle demande. Nous avons des difficultés à trouver des petits logements dans le parc social pour les personnes accompagnées. Les situations complexes sont étudiées à la plateforme logement CCGAM mensuelle. Une commission pluri institutionnelle qui permet de débloquer certaines situations avec l'appui des partenaires du secteur.

La revalorisation du prix de journée en ALT par l'État nous a permis d'améliorer les conditions d'hébergement et par conséquent d'accompagnement, avec la rénovation de logements et l'achat d'équipements mobiliers. Les améliorations apportées sur les logements ont présenté des bénéfices directs sur le bien-être des personnes, avec pour effet immédiat la possibilité de se concentrer plus précisément sur les autres problématiques à travailler. La qualité de l'hébergement a des répercussions directes sur l'image de la personne. Elle contribue à sa valorisation et à son estime de soi.

Nous soulignons l'allègement de la procédure imposée par la DDETS avec l'arrêt des transmissions des demandes d'admission, prolongation et fin de prise en charge.

Autun :

Le dispositif ALT se compose de 8 logements sur le secteur Autunois (1 chambre et 1 studio au FJT, trois T3 et trois T2). Les orientations sont réalisées en majorité par le SAO d'Autun.

Au cours de l'année 2021, 16 ménages ont été accompagnés (contre 13 en 2020), soit 28 personnes, dont 12 enfants. Il s'agit de 8 personnes isolées, 5 familles monoparentales, 1 famille et 2 couples.

Dix ménages sont sortis :

- 3 ménages ont accédé à un logement autonome d'un bailleur social sur le secteur d'Autun. Pour un ménage, une mesure de protection a été mise en place (curatelle renforcée). À noter également la sortie d'un ménage accueilli en 2018 sur réquisition préfectorale. La famille a pu obtenir un titre de séjour, ce qui nous a permis de travailler l'accès à un logement. Un ASLL a ensuite été mis en place ;
- 2 ménages ont accédé à un logement par le biais du dispositif IML ;
- 1 ménage a été installé à la Pension de Famille d'Autun ;
- 1 usager est retourné au domicile familial à la suite d'un comportement non approprié au Foyer des Jeunes Travailleurs. Un AVDL a été mis en place afin de poursuivre les démarches engagées ;
- 2 usagers ont changé de secteur pour accéder à un emploi ;
- 1 usager est retourné à son domicile après avoir effectué sa peine d'emprisonnement sous forme d'un placement extérieur. Cette personne a été installée sur un T3 dans le cadre d'une convention signée entre les services pénitentiaires et l'association Le Pont afin de l'accueillir et de lui permettre d'exécuter sa peine d'emprisonnement. Une fois la peine exécutée, Monsieur a souhaité retourner à son domicile. Un ASLL a été mis en place car celui-ci était toujours en demande d'un accompagnement.

Nous constatons que les orientations sur ce secteur se font par défaut de place en CHRS. Les personnes orientées souhaitent rester sur le territoire mais leur situation ne se prête pas aux exigences de l'accompagnement ALT qui est normalement de courte durée (6 mois). À la suite de ce constat, 3 places CHRS ont été rajoutées sur le territoire d'Autun (un studio et un T2).

À ce jour, la chambre et le studio, situés dans le FJT sont vacants depuis le mois d'août 2021. Certaines orientations n'ont pas abouti et il n'y a personne sur la liste d'attente. La configuration de ces logements convient bien aux jeunes, mais rebute les personnes plus âgées. La chambre ne permet pas une autonomie complète et nécessite de partager des espaces communs, pour cuisiner, par exemple.

Chalon-sur-Saône :

Le dispositif ALT insertion dispose de 6 logements de type T4, un de type 3, un de type 2 et un de type 1. En 2021, 19 ménages ont été accompagnés. Contrairement à l'année précédente, il ne s'agit pas pour la plupart de personnes proches du logement autonome. En effet, nous comptons 4 ménages faisant partie des « séjours longs », c'est-à-dire supérieurs à 2 ans (3 entrées en 2019 et 1 en 2018). Cela s'explique par le fait que ce sont des familles sortant du dispositif Post-Asile, qui a été supprimé. Ainsi, pour 3 des familles, c'est la situation au regard du droit de séjour qui les éloigne du logement autonome, entraînant par la même occasion de faibles, voire une absence de ressources. Parmi elles, une fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Quant à la quatrième famille, cela est dû à un manque de ressources puis à un incident imprévisible : le jour de la signature de leur bail en logement autonome public, la femme a été agressée dans son logement. La famille a donc immédiatement résilié le bail, en accord avec la commission logement.

Nous comptons également une famille en situation de séjour moyen, ce qui signifie supérieur à un an et demi. La concernant, cela s'explique par les difficultés importantes à gérer son budget et un manque de ressources notable.

C'est notamment pour ces raisons que nous retrouvons une durée moyenne de séjour de 11,14 mois.

Finalement, en 2021, six ménages ont accédé au logement auprès d'un bailleur social. Un ménage a abandonné l'hébergement.

Ce dispositif a permis à des personnes extérieures à Chalon-sur-Saône de se rapprocher du secteur Chalonnais pour travailler leur insertion. En effet, trois des dix ménages étaient originaires d'autres secteurs.

Les personnes accueillies sur le dispositif ALT Insertion ont besoin de temps pour réaliser leurs démarches nécessaires à l'accès au logement. De plus les bailleurs sociaux ne proposent pas de solution rapidement. Le SIAO a donc dû créer une liste d'attente car le dispositif n'est pas « fluide. »

Ce dispositif permet la plupart du temps aux personnes de trouver ou de conserver leur emploi, et ainsi de pérenniser leurs ressources, ce qui facilite l'accès au logement. Les personnes peuvent ainsi se recentrer sur un projet qui leur convienne et concrétiser leurs démarches.

Louhans :

Sur la commune de Louhans, le dispositif ALT se compose de 3 studios en centre-ville et d'un appartement de type 3, Cité Saint-Claude.

Sur 2021, sept ménages ont été hébergés et accompagnés. Cela représente huit adultes et un enfant. Ce sont principalement des personnes isolées, ce qui peut s'expliquer par la typologie même des logements proposés.

Cette année, nous notons un turn-over important. Sur les quatre hébergements, cinq sorties ont été faites et trois accueils effectués. Les deux autres accueils sont comptabilisés sur l'année suivante. Quoi qu'il en soit, les hébergements restent très peu vacants. Et si tel est le cas, la vacance est de très courte durée, le temps de rencontrer les personnes adéquates et d'organiser leur intégration.

Les sorties du dispositif ALT sont diverses :

- une entrée en IML afin de faciliter et sécuriser l'accès au logement autonome. Monsieur avait des antécédents avec les bailleurs sociaux. Cela freinait les propositions de logement. Monsieur a pu bénéficier d'un passage en CLH pour expliquer sa situation et d'un passage en commission logement. De plus, l'accès direct au logement autonome n'était pas envisageable sans sécuriser ce projet. L'Intermédiation Locative était le dispositif adapté pour rassurer Monsieur et le bailleur social ;

- une orientation en CHRSI sur Chalon-sur-Saône. Cette famille souhaitait trouver un logement sur cette commune et le passage en ALT a conclu à de trop grandes fragilités (administratives, financières, éducatives) pour un accès au logement autonome ou une orientation sur un autre dispositif autre que le CHRSI ;
- deux accès au logement autonome par le biais de bailleurs privés ;
- une fin d'hébergement pour non-adhésion.

Cette dernière sortie est très rare et se justifie par le comportement de la personne accueillie : peu présente au logement et aux rendez-vous avec le travailleur social.

Exceptée cette situation, le dispositif ALT répond pleinement à un besoin sur le territoire. Il offre un lieu sécurisant pour les personnes accueillies en termes de logement et d'accompagnement. Cela leur permet de pouvoir identifier leurs besoins, prendre soin d'eux et de leur santé, clarifier leurs situations administratives et financières, et envisager sereinement un relogement adapté.

À Louhans, la richesse du partenariat alimente également favorablement le dispositif ALT et facilite le travail d'accompagnement.

À cela s'ajoute un parc d'hébergement en très bon état. Ce point est également important pour soutenir le travail éducatif auprès des personnes. À titre d'exemple, la réfection complète du logement de type 3 cette année a eu un impact positif sur le comportement de la personne hébergée.

Depuis les travaux, Monsieur a investi tout autrement le logement en rangeant ses affaires et en tenant le lieu beaucoup plus propre qu'auparavant.

Cet exemple souligne la nécessité et l'importance d'offrir un espace de vie convenable aux personnes accueillies. Ce point est d'ailleurs un objectif pour l'année à venir.

Montceau-les-Mines :

En 2021, huit ménages ont été accueillis, c'est un peu plus qu'en 2020. Cela résulte du fait que deux personnes ont été accueillies sur des durées assez courtes (4 et 6 mois). Cinq ménages ont quitté l'ALT au cours de cette année dont 1 famille en « situation administrative complexe » qui a occupé un des ALT pendant presque 3 ans ; à noter qu'il s'agit d'une sortie positive vers un logement dans le parc social.

En 2021, la durée moyenne d'hébergement a considérablement chuté puisqu'elle passe de 15 mois à 6,5 mois. L'explication peut venir en partie du fait que deux des ménages accueillis étaient des hommes isolés sortant d'incarcération avec lesquels nous avons pu travailler l'entrée et anticiper certaines démarches. Des sorties bien préparées avec rencontres et/ou échanges de mails et de courriers pourraient favoriser des durées d'hébergement plus courtes.

À noter que toutes les sorties ont été faites vers le logement social.

Paray-le-Monial / Digoin :

Six ménages ont été accompagnés sur le dispositif ALT en 2021 soit six adultes et trois enfants dont trois familles monoparentales et trois personnes isolées. Une personne est sortie pour non adhésion au bout de 7 jours d'accompagnement, ce qui vient baisser fortement la durée moyenne des accompagnements ALT dans le charolais sur l'année 2021.

Deux familles monoparentales ont été orientées vers le dispositif suite à des violences conjugales, avec pour l'une d'entre elles, un accueil en urgence.

Concernant la troisième famille monoparentale, l'orientation a été faite par le SARS. Monsieur était retourné vivre chez ses parents suite à sa sortie d'incarcération mais la cohabitation n'étant plus possible et Monsieur présentant quelques difficultés, une orientation en ALT avait été préconisée.

Deux des personnes isolées ont été orientées sur le dispositif suite à une expulsion locative. Et enfin, la troisième personne isolée est arrivée en hébergement ALT suite à un long parcours de rue. Monsieur a en effet vécu une vingtaine d'années dans la rue avant d'accéder au dispositif.

La durée des accompagnements reste correcte du fait de l'orientation travaillée en amont et adaptée au dispositif.

Par ailleurs, l'accompagnement ALT insertion débouche généralement sur l'accès au logement autonome sur le secteur du charolais brionnais principalement, avec un partenariat relativement développé avec les bailleurs, qu'ils soient publics ou privés.

Sur les six sorties, il y a cinq sorties vers du logement autonome (trois logements dans le secteur public et deux dans le secteur privé). Sur ces cinq sorties, il y a eu en parallèle une demande d'accompagnement SARS, une demande d'AVDL, deux orientations vers une assistante sociale de secteur et une demande de MASP.

Ce que l'on peut également noter, c'est que la liste d'attente sur ce dispositif est relativement courte (trois personnes en ce moment). Mais cela se retrouve également dans d'autres dispositifs sur le territoire.

Perspectives 2022

Nous souhaitons poursuivre en 2022 le travail enclenché sur la rénovation des logements. Outre la nécessité d'accueillir les personnes dans un cadre agréable et sécurisant, nous avons pu en tirer cette année des bénéfices importants sur l'estime de soi et l'image renvoyée par les personnes accueillies. Par ailleurs, nous notons qu'intégrer un logement rénové facilite la motivation de la personne à entretenir son logement et à en prendre soin.

Nous envisageons de mettre l'accent sur les actions partenariales après une période de latence due en partie au contexte sanitaire sur le thème de la vie quotidienne (gestion du budget, des énergies). L'équipe de Louhans / Tournus travaille sur la mise en place d'une action collective sur la recherche de logement et les droits et les devoirs du locataires. Des temps de partage, de solidarité sont envisagés pour favoriser le lien social et l'entraide entre les personnes.

À Autun, plusieurs rencontres sont prévues (OPAC, MDS, CMP, CIAS) avec pour objectifs un rappel du fonctionnement du dispositif.



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)

MISSION :

La finalité du CHRS départemental « Le Pont » est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, famille, santé, insertion...).

Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale ;
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion ;
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale ;
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun ;
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus, Chalon-sur-Saône

CAPACITÉ : (nombre d'agrément)

CHRSI	208 places dont 54 en collectif	CHRSU	30 places dont 6 en collectif
-------	--	-------	--------------------------------------

FINANCEMENT :

DDETS

Données Quantitatives

Pour rappel :

- Le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus ;
- Le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines ;
- Le territoire du chalonais est intégré depuis 2020 au CHRS départemental.

Nombre d'entrées en 2021 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
	2020	2021	Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	21	17	9	15	12	2	1	0	0	0
Collectif Mâcon	13	11	10	4	2	6	2	1	8	3
TOTAL Collectif	34	28	19	19	14	8	3	1	8	3
Diffus Le Creusot	29	19	20	14	12	9	4	1	19	14
Diffus Mâcon	10	20	7	14	7	7	0	1	6	17
Diffus Chalon S/S	24	13	17	10	9	8	0	2	4	6
TOTAL Diffus	63	52	44	38	28	24	4	4	29	37
TOTAL Insertion	97	80	63	57	42	32	7	5	37	40

Le nombre de ménage admis baisse de 18 % par rapport à 2020. Le nombre d'adultes accueillis a quant à lui baissé de près de 15 %. Le nombre d'enfants accueillis est stable, ce qui indique que les ménages accueillis sont composés de plus de personnes en moyenne, soit une 1,54 personnes par ménage en 2020 et 1,68 personnes en 2021.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
	2020	2021	Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	16	9	10	7	6	3	1	0	0	0
Collectif Mâcon	5	7	1	0	4	7	1	1	0	3
TOTAL Collectif	21	16	11	7	10	10	2	1	0	3
Diffus Le Creusot	3	2	1	2	2	1	0	2	5	2
Diffus Mâcon	8	2	4	0	6	2	1	0	2	0
Diffus Chalon S/S	5	5	5	3	5	2	0	0	0	0
TOTAL Diffus	16	9	10	5	13	5	1	2	7	2
TOTAL Urgence	37	25	21	12	23	15	3	3	7	5

Le nombre de ménage admis baisse de 32 % par rapport à 2020. Le nombre d'adultes accueillis a quant à lui baissé de près de 39 %. La création de places d'hébergement d'urgence, en particulier pendant la période hivernale, ainsi que de 14 places spécifiques pour les victimes de violences intra-familiales a eu un impact certain sur la sollicitation des places de CHRSU.

Nombre de personnes accompagnées en 2021 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	37	32	18	23	21	9	1	1	4	0
Collectif Mâcon	35	33	24	18	13	16	2	4	13	12
TOTAL Collectif	72	65	42	41	34	25	3	5	17	12
Diffus Le Creusot	55	45	37	32	26	22	6	3	36	36
Diffus Mâcon	44	45	28	36	19	17	0	1	19	28
Diffus Chalon S/S	49	41	34	32	24	23	4	3	26	20
TOTAL Diffus	148	131	99	100	69	62	10	7	81	84
TOTAL Insertion	220	196	141	141	103	87	13	12	98	96

- Taux d'occupation CHRSI départemental pour 208 places (taux à 100 % : 75 920 journées)
- Nombre de journées réalisées pour les 208 places en 2021 : 71 145

Soit un taux d'occupation de 93,71 % contre 93,4 % en 2020, 94.52 % en 2019 et 90% en 2018.

En 2019, 249 ménages étaient accompagnés contre 220 en 2020 et 196 cette année, soit une baisse de près de 21 % sur trois années.

De même, 378 personnes étaient accompagnées contre 355 en 2020 et 336 cette année, soit une baisse de 11 % sur trois années.

La taille moyenne des ménages augmente encore sensiblement en 2021 : 1,51 personne en moyenne par ménage en 2019, 1,61 en 2020 et 1,71 cette année.

26 ménages (1 homme et 25 femmes accompagnés de 27 enfants, dont 2 enfants de moins de 3 ans) ont été accueillis et accompagnés en CHRSI pour le motif principal de violences intra familiales (VIF).

Dispositifs	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSI Mâcon / Charolais / Louhans / Tournus	80	29200	28434	97,38
CHRSI Chalon S/S	53	19345	17875	92,40
CHRSI Le Creusot / Montceau-les-Mines	75	27375	24836	90,73
TOTAL CHRSI	208	75920	71145	93,71

Le taux d'occupation se stabilise depuis trois ans autour de 94 %, et ce malgré la modification du nombre de places observée sur la période.

Ce taux inférieur à 100 % s'explique toujours par les périodes de vacances inévitables dans les logements entre le départ d'un ménage et l'arrivée du suivant : remise à niveau technique après l'état des lieux sortant, nettoyage, contacts des personnes sur liste d'attente et organisation de l'accueil. Nous notons toujours des désistements au moment de l'accueil qui ralentissent encore la réoccupation des places.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
	2020	2021	Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	21	13	14	11	8	3	1	0	0	0
Collectif Mâcon	6	7	1	0	5	7	1	1	0	3
TOTAL Collectif	27	20	15	11	13	10	2	1	0	3
Diffus Le Creusot	6	5	4	4	4	3	0	2	11	7
Diffus Mâcon	7	9	3	5	4	4	1	1	0	0
Diffus Chalon	17	14	12	9	10	8	0	0	4	2
TOTAL Diffus	30	28	19	18	18	15	1	3	15	9
TOTAL Urgence	57	48	34	29	31	25	3	4	15	12

- Taux d'occupation CHRSU pour 30 places (taux à 100 % : 10 950 journées) ;

- Nombre de journées réalisées pour les 30 places en 2021 : 11 861.

Soit un taux d'occupation de 108,32 % contre 112 % en 2020 et 138 % en 2019.

Le taux d'occupation diminue encore sensiblement cette année mais reste toujours largement positif, au-delà de la capacité d'accueil normale.

En 2019, 67 ménages étaient accompagnés contre 57 en 2020 et 48 cette année, soit une baisse de 28 % sur trois ans, suivant en cela le même mouvement que pour l'insertion.

De même, 83 personnes étaient accompagnées contre 70, soit une baisse de 16 %. Par contre, le nombre de mineurs accompagnés est équivalent d'une année sur l'autre, ce qui veut dire que leur part dans les ménages accueillis est plus importante désormais (23 % des personnes accueillies en urgence en 2021).

Dispositifs	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSU Mâcon	6	2 190	2 382	108,76
CHRSU Chalon S/S	14	5 110	4 935	96,58
CHRSU Le Creusot / Autun	10	3 650	4 544	124,49
TOTAL CHRSU	30	10 950	11 861	108,32

Les sorties et modalités de départ en 2021 :

Les sorties / Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	24	16	12	10	14	6	0	1	4	0
Collectif Mâcon	15	12	9	8	7	4	3	2	5	4
TOTAL Collectif	39	28	21	18	21	10	3	3	9	4
Diffus Le Creusot	28	22	18	12	15	13	2	0	15	17
Diffus Mâcon	11	17	6	12	5	7	0	1	5	14
Diffus Chalon S/S	22	15	16	9	10	11	2	1	15	15
TOTAL Diffus	61	54	40	33	30	31	4	2	35	46
TOTAL Insertion	100	82	61	51	51	41	7	5	44	50

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 540 jours, soit environ 18 mois, contre 359 jours soit 12 mois en 2020.

Le taux de présence au-delà d'une durée considérée comme anormalement longue (plus de 15 mois) est de 44,9 % (66 personnes concernées) contre 29 % (48 personnes concernées) en 2020. Cet allongement est dû à des problématiques multiples et conjointes qui complexifient les démarches d'insertion : peu ou pas de ressources, dettes importantes auprès de bailleurs, problématiques de santé (addictions, psychiques...), rétablissement ou ouverture de droits.

En 2021, une attention particulière a été portée à la sortie d'hébergement des personnes qui étaient présentes depuis parfois deux à trois ans. La plupart des situations les plus complexes et les plus anciennes ont été particulièrement travaillées pour aboutir à une solution de sortie adaptée. La commission de relogement des sortants d'hébergement, animée par la DDETS de Saône-et-Loire, et qui rassemble les principaux bailleurs sociaux et opérateurs du département pour traiter des situations de personnes dont les demandes de logement constituées nécessitent une attention concertée, a œuvré dans ce sens. Cette commission s'inscrit dans un cadre plus large au sein de la mission d'accès au logement pour les services de l'Etat avec également la gestion du Contingent Préfectoral ou du droit au logement opposable et droit à l'hébergement opposable, par exemple.

Le résultat de ce travail provoque donc une forte hausse de la durée moyenne des accompagnements pour les sortants en raison, nous le voyons clairement, des sorties importantes de personnes qui avaient des durées de séjour anormalement longues.

Nous observons enfin une pénurie de logements sociaux ou très sociaux accessibles à nos publics, particulièrement dans le Val de Saône (Mâcon et Chalon-sur-Saône), qui tend à s'aggraver. Les délais d'attribution s'allongent, en particulier pour les petits logements et les logements adaptés, ou les loyers sont trop chers pour les personnes les plus précaires. Il faut également noter des difficultés importantes pour certaines catégories de ménages à pouvoir constituer des dossiers recevables pour accéder à une garantie.

Les sorties / Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Collectif Le Creusot	17	9	9	7	8	2	1	0	0	0
Collectif Mâcon	1	5	0	0	1	5	0	0	0	0
TOTAL Collectif	18	14	9	7	9	7	1	0	0	0
Diffus Le Creusot	3	2	2	1	2	1	0	0	6	3
Diffus Mâcon	5	6	2	3	3	3	0	1	1	0
Diffus Chalon	8	6	6	4	5	3	0	0	1	0
TOTAL Diffus	16	13	10	8	10	7	0	1	8	3
TOTAL Urgence	34	27	19	15	19	14	1	1	8	3

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 250 jours (environ huit mois), contre 299 jours en 2020 et 63 jours en 2019. La volonté de stabilisation des ménages sur les places d'urgence est toujours le critère principal d'explication de ce niveau de durée d'accompagnement. Il baisse relativement du fait du maintien d'accueil en urgence (en particulier pour des situations VIF ou dans des cas de grande fragilité des personnes accueillies) avant une orientation rapide vers des dispositifs adaptés. Les suivis effectués sur ces places tendent à se rapprocher de ceux effectués sur les places d'insertion, en dehors des accueils voués à des transferts rapides. Seules les modalités d'orientation et d'admission restent spécifiques en fonction de la nature des places.

Le taux de présence au-delà d'une durée considérée comme anormalement longue (plus de 15 mois) est stable. Il est de 21 % (20 % en 2020) pour sept personnes concernées. Dans la majeure partie des cas, c'est dû à des situations administratives complexes, des procédures d'asile ou des demandes de titres de séjour en cours et, souvent, à une absence de ressources.

Modalités de départ / Insertion (en nombre de personnes) :

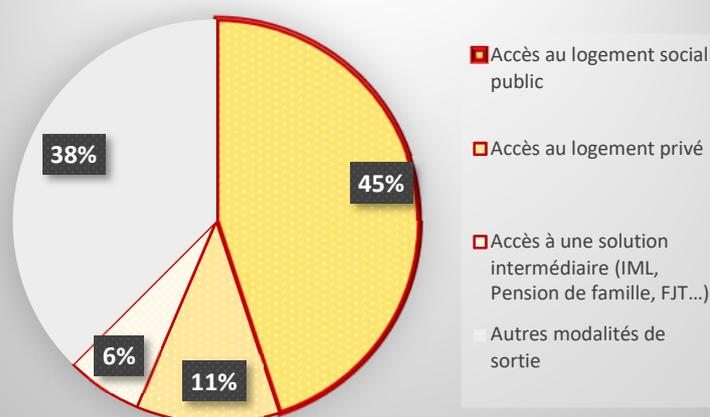
	Collectif Le Creusot		Diffus Le Creusot		Collectif Mâcon		Diffus Mâcon		Chalon S/S	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Orientation 115/sans solution	0	0	7	0	0	1	1	2	4	2
Chez un tiers	0	1	0	3	0	2	0	3	2	1
Retour au domicile familial	3	2	1	1	0	2	1	2	2	2
Incarcération	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1
Exclusion	3	2	0	2	1	0	0	3	1	3
Hospitalisation	0	1	0	1	0	0	0		0	0
Installation en logement social public	12	5	29	26	10	9	12	10	4	17
Installation en logement privé	3	0	9	5	3	0	1	9	3	3
Solution intermédiaire	6	0	2	0	7	3	0	2	5	4
Autres : départ volontaire....	3	2	6	4	2	1	1	4	0	0
CHRS et autres ESMS	1	3	0	0	0	0	0	0	0	1
Décès	3	0	2	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL Insertion	35	17	56	42	23	18	16	36	22	36

62,42 % des personnes ont quitté une place de CHRS Insertion pour un logement autonome ou une solution intermédiaire : 44,97 % dans le parc public, 11,41 % dans le parc privé, et 6,04 % vers une solution intermédiaire (Pension de famille, FJT, IML...).

Ces résultats qui correspondent globalement à ceux de 2020, peuvent être mis, pour l'ensemble, en perspective avec le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 et les axes de travail qu'il a instaurés, en particulier une dynamique d'accès prioritaire au logement qui s'appuie sur les partenaires territoriaux :

- En confortant la demande locative sociale par l'information et les liens partenariaux pour les travailleurs sociaux ;
- En améliorant la coordination des instances pour fluidifier les parcours et en proposant des solutions travaillées de manière partenariale ; l'organisation par la DDETS d'une commission de relogement est en ce sens significative ;
- En favorisant la construction de parcours individualisés liés au logement par le biais de grilles d'évaluation partagées ;
- En développant les partenariats pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en rupture, avec les autres services sociaux, médico-sociaux ou sanitaires...

Modalités de sorties de CHRSI en 2021



62% d'accès au logement ou à une solution d'hébergement adaptée

Modalités de départ / Urgence (en nombre de personnes) :

	Collectif Le Creusot		Diffus Le Creusot		Collectif Mâcon		Diffus Mâcon		Chalon S/S	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Orientation 115/ sans solution	2	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Chez un tiers	0	0	0	0	0	4	0	1	1	1
Retour au domicile familial	2	1	3	0	0	0	1	2	1	0
Incarcération	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Hospitalisation	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Installation en logement social	1	2	6	4	0	0	2	0	0	2
Installation en logement privé	1	0	0	0	0	0	2	2	0	0
CHRS et autres ESMS	5	4	0	1	1	0	0	1	3	0
Autres : départ volontaire	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL Urgence	16	9	9	5	1	5	6	7	8	7

30,3 % (contre 25,5 % en 2020) des personnes ont quitté une place de CHRS Urgence pour un logement : 24,2 % dans le parc public et 6,1 % dans le parc privé.

18,2 % des personnes ont été réorientées vers une place de CHRS Insertion ou un autre établissement social ou médico-social, ce qui reste stable par rapport à l'année antérieure.

27,3 % d'entre elles vont chez un tiers (un membre de la famille, un proche, un ami...) ou retournent au domicile familial (souvent les femmes accueillies en urgence VIF et qui retournent au domicile conjugal).

Les difficultés cumulées rencontrées par les ménages que nous accueillons demandent de mettre en place un accompagnement global soutenu et qui puisse s'inscrire dans la durée, afin de mettre en place les étayages indispensables à la réalisation d'un projet de relogement ou d'orientation viable.

Données Qualitatives

Problématiques dominantes rencontrées par les personnes accueillies :

Le CHRS s'inscrit dans un réseau d'acteurs sensibilisés et mobilisés dans la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous travaillons au renforcement et à la pérennisation des compétences des professionnels pour ces accueils, et avons mis en place au sein de l'établissement des conditions favorables pour aider les victimes à se reconstruire au-delà des violences subies. De nombreuses ressources et des partenariats adaptés sont activés en coordination sur chaque territoire d'intervention afin de garantir la sécurité des personnes, d'enclencher ou suivre des procédures judiciaires, le cas échéant et de permettre la restauration de la santé physique et mentale des victimes, y compris des enfants, pour un retour à une vie sociale apaisée.

Les situations d'exclusion que connaissent les jeunes adultes sont complexes : la plupart d'entre eux sont fragilisés, en rupture familiale, institutionnelle, en difficulté d'insertion professionnelle, dépourvus de ressources, privés de repères et souffrant parfois de troubles psychologiques. Leur accompagnement appelle des temps de structuration et de construction d'une identité et d'un projet assez longs. Nous observons des orientations en CHRS plus importantes de jeunes adultes de moins de 25 ans venant des dispositifs de protection de l'enfance et des sortants de dispositifs d'Asile qui demandent des accompagnements plus longs (manque de ressources, nécessité d'une formation et d'une insertion professionnelle, apprentissage de la langue...).

Les situations de personnes souffrant d'addictions demandent une adaptation permanente de l'accompagnement au regard des difficultés rencontrées. Il s'agit de garantir un équilibre, et une structuration qui convienne à chacun. L'adaptation de la relation est toujours en fonction de l'état de santé de chaque personne. Notre accompagnement vise à organiser une prise en charge médico-psycho-sociale. Nous cherchons à intégrer à notre intervention les questions de prévention, de soin et de réduction des risques en instaurant la possibilité d'un dialogue ouvert dans le respect des choix de vie de chacun. Nous prenons également en compte un nécessaire soutien à la parentalité ou aux liens avec la famille.

Les situations de personnes souffrant de troubles psychiatriques sont souvent complexes, ce qui rend l'élaboration d'un projet d'insertion délicat (prise en charge de la non demande, de l'incapacité à demander). Elles ne parviennent pas toujours à s'inscrire dans un parcours d'insertion classique. Ces situations se caractérisent par une répétition des ruptures dans les parcours d'insertion, et on observe une circulation entre les différentes modalités de prise en charge, incluant les retours à la rue de personnes qui souvent sont considérées comme « inadaptées » aux structures existantes.

Les personnes concernées ont besoin à la fois de soins psychiatriques et d'aide sociale, il faut donc les prendre en charge en partenariat ce qui reste largement à renforcer. Les professionnels doivent également intégrer des comportements spécifiques en favorisant le soin et la réduction des risques dans un cadre généraliste ou en milieu ouvert. Cela suppose de se former régulièrement et de proposer un espace d'échanges et de pratiques partagées qui favorise la réalisation des projets individuels.

Une même personne peut cumuler plusieurs problématiques importantes, par exemple des addictions bien installées et une pathologie psychiatrique. La présence simultanée de ces deux facteurs nous pose un double problème : comment mieux les repérer, prendre en compte les interactions et trouver des actions complémentaires qui permettent de traiter l'ensemble des troubles. Nous devons favoriser une prise en charge globale des soins (sans rejet d'une problématique par l'autre) en cherchant à éviter des réorientations systématiques qui ne permettent pas une reconnaissance conjointe des deux problématiques, pour éviter des inégalités de traitement et parfois de soins.

Nous sommes toujours confrontés à des problèmes d'entretien et de dégradations (y compris du mobilier) dans les logements dont nous sommes gestionnaires. La remise à flot des logements (nettoyage, parfois interventions de sociétés pour des traitements spécifiques liés à la présence de nuisibles, réparations...) neutralise parfois durablement des places. Les coûts et délais de livraison des matériels et des interventions de professionnels ont largement augmenté. Une réflexion est en cours pour appuyer les équipes éducatives en développant des postes de maîtresses de maison et en consolidant les équipes techniques qui interviennent sur le terrain.

L'accès au logement a pu être pénalisé du fait de la pandémie (délais administratifs plus longs) et de la pénurie de logements sociaux adaptés aux demandes sur certains territoires (peu de petits logements, peu de loyers très sociaux, peu de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite...).

Lorsque les personnes accompagnées quittent le CHRS pour prendre un logement autonome, les travailleurs sociaux gèrent souvent eux-mêmes les déménagements. Les personnes sont isolées et l'absence de famille ou d'amis qui puissent venir en aide ainsi que la faiblesse des ressources imposent un très grand investissement des professionnels.

Bien souvent les personnes n'ont pas de meubles. Lorsqu'un logement est attribué, nous devons donc trouver des solutions rapidement en alternant entre aides financières (FSL), prêts CAF, associations caritatives et réemploi.

Les problèmes de gestion administrative et budgétaire sont prépondérants dans les accompagnements. L'accompagnement dans le dépôt de dossier de surendettement est fréquent. En début de prise en charge, il arrive que les personnes arrivent sans ressources dans l'établissement. Il est alors nécessaire de constituer des colis alimentaires pour les personnes hébergées en diffus et de solliciter l'aide d'associations caritatives.

Faits marquants / Activités spécifiques :

L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'organisation et l'activité de l'ensemble du dispositif CHRS est toujours largement présent. Les équipes de professionnels ont maintenu leur activité sur le terrain avec un engagement quotidien auprès des personnes accueillies. L'obligation vaccinale pour les personnels des collectifs du Creusot et de Mâcon a été établie. Dans le même temps, des programmes de vaccination pour les personnes que nous accompagnons ont été organisés. Toutefois, malgré toutes les précautions prises, nous observons que plus de travailleurs sociaux ont été touchés par cette maladie. Les arrêts de travail ont été plus nombreux que lors du premier confinement.

Nous relevons également un turn-over important dans les équipes de professionnels et des difficultés de recrutement de personnels diplômés disposant d'expérience dans notre secteur.

Une reprise progressive des activités collectives a pu s'opérer tout en maintenant les règles d'hygiène et les gestes barrière, limitant ainsi l'isolement des personnes hébergées (reprise des repas collectifs, des animations et des propositions de formations collectives, réouverture encadrée des espaces collectifs...).

Le parc d'hébergement a été renouvelé partiellement sur plusieurs territoires. L'objectif est d'adapter l'offre d'hébergement à la demande et en particulier à la taille des ménages que nous hébergeons : une moindre proportion de familles est orientée vers le dispositif, les demandes proviennent majoritairement de personnes isolées mais les petits logements manquent cruellement sur certains territoires.

Nous observons un important turn-over dans les équipes de professionnels avec de nombreux départs de professionnels vers d'autres établissements et services (dont deux chefs de services à Chalon-sur-Saône et au Creusot). Ces changements, s'ajoutant aux arrêts de travail, ont largement perturbé l'activité des équipes et demandé d'importants efforts d'adaptation, de formation des nouveaux arrivants. Ils ont impliqué des charges de travail accrues pendant les phases de recrutement pour les personnels qui demeuraient en poste.

Au-delà des accueils de stagiaires qui ont toujours lieu sur l'ensemble des territoires, nous avons également accueilli deux jeunes en apprentissage, ce qui constitue une étape indispensable dans leur cursus de formation et favorise pour eux l'acquisition de savoir-faire grâce à l'encadrement des professionnels en poste et leur donne accès, par ailleurs, à une rétribution. Deux jeunes sont également intervenus au Creusot et à Autun dans le cadre du Service Civique.

Action spécifique commune à tous les territoires :

La démarche de Réduction Des Risques Alcool (RDRA) :

Cette démarche propose aux professionnels de les aider à s'approprier les principes, les objectifs et la méthodologie de la RDRA dans le champ de leurs missions et au bénéfice de toutes les personnes accueillies (consommatrices ou non). Cet appui va leur permettre de la mettre en place sur chaque territoire et d'en devenir véritablement acteurs, grâce à des temps de sensibilisation, de diagnostic partagé, de formation des professionnels et d'accompagnement au changement et à l'expérimentation.

La RDRA a pour première fonction de réinclure pleinement au sein du CHRS toutes celles et ceux qui, soit du fait de leurs pratiques d'usage de l'alcool, soit parce qu'ils ou elles ne se retrouvent pas dans les dispositifs dédiés existants, ne bénéficient d'aucune aide et assistance dans la gestion de leur consommation d'alcool et de ses effets. Il s'agit d'intervenir de manière à faire savoir qu'il est possible d'être soutenu, assisté et secouru sans avoir forcément à subir une condition d'inscription dans une démarche de modification des pratiques. Faire savoir que l'on est là, avec des compétences, débarrassé de tout regard moral ou inquisiteur, de toute velléité d'injonction au changement. Un accompagnement spécifique va nous permettre jusqu'en 2021 de nous mettre au service des usagers pour répondre à leurs besoins, en intégrant un soutien logistique et organisationnel.

Le travail amorcé dans le cadre de cette action a pris tout son sens durant les périodes de confinement. Nous avons abordé avec plus d'aisance les questions de dépendance et de consommation. Cela nous a permis d'être plus efficaces dans le soutien et de limiter ou de mieux comprendre certains comportements de mise en danger.

Difficultés repérées :

L'année 2021 a été encore perturbée par la pandémie qui a freiné un grand nombre de services avec lesquels nous travaillons habituellement, ce qui a impacté l'accompagnement des personnes accueillies au CHRS. Nous observons toutefois une amélioration de la situation au regard de l'accès à l'emploi avec une nette progression des offres proposées.

La communication est rendue plus complexe avec les différentes administrations : auparavant une communication directe des travailleurs sociaux était possible avec certaines administrations (CAF, CPAM, Pôle Emploi), mais celles-ci ne sont plus joignables qu'en présence des personnes accueillies, ce qui ralentit considérablement l'avancement des démarches à effectuer en leur absence.

Lorsqu'un logement est attribué et que le ménage concerné ne dispose pas de mobilier, nous devons trouver des solutions pour l'équiper. L'augmentation des prix des produits est significative et les délais de livraison plus longs. Nous sommes toujours confrontés à une pénurie sur certains produits d'ameublement ou d'électroménager.

Le développement de services ou la création de nouvelles activités au sein de l'Association induisent toujours localement des pénuries d'espaces professionnels de travail. Les enjeux concernant les projets d'aménagement ou de développement architecturaux sont donc majeurs.

Heureusement, la reprise progressive des projets collectifs a redonné du souffle aux dynamiques d'accompagnement et de vie sociale. Une véritable effervescence d'élaboration de projets collectifs ou individuels a permis de relancer des dynamiques sociales qui avaient été étouffées jusqu'alors.

Perspectives 2022

La signature d'un CPOM a été effectuée en décembre 2021 avec effet rétroactif sur l'ensemble de l'année. Il doit permettre de réinterroger notre projet associatif et les Projets d'Établissements pour dégager les axes des futurs développements :

- Amélioration des conditions d'hébergement des personnes accueillies, avec la mise en place d'un calendrier de rénovation des logements par territoire et la mise en place d'outils de suivi de l'entretien des logements (appui de maîtresses de maison) ;
- Amélioration de l'accompagnement des personnes hébergées avec le développement de la pratique de la RDRA, le renforcement des partenariats avec des structures spécifiques liées aux soins (CMP, CSAPA, EMPP...) ou en lien avec l'insertion professionnelle (Mission Locale, Pôle Emploi, IAE...) ;
- Développement et renforcement des outils pour améliorer l'efficacité de la prise en charge : en favorisant les sorties vers le logement autonome (privé ou public), le logement adapté (Résidences Sociales, Pension de Famille, Résidences Accueil, EHPAD) ou d'autres établissements d'hébergement spécifique (Structures médico-sociales, LHSS, LAM...), en favorisant la fluidité de l'hébergement, les sorties vers la formation, l'emploi adapté ou non, en réduisant les durées de prise en charge anormalement longues et en maintenant un taux d'occupation supérieur à 95 % ;
- Transformation des places d'hébergement d'urgence VIF en places de CHRSU VIF ;
- Contribution à un meilleur partage d'information avec le SIAO.

Nous allons poursuivre le projet de RDRA par l'accompagnement des équipes dans la concrétisation de la démarche, avec les nécessaires ajustements pour répondre aux singularités des publics accueillis, aux spécificités de la structure et aux réalités des territoires concernés. C'est donc un travail de co-construction d'une méthodologie d'intervention en RDRA qui sera propre à la structure, et qui sera mené à l'occasion de rencontres mensuelles ou bimensuelles.

Une action de formation sera engagée sur la relation des personnes accueillies avec leur chien et l'accueil des personnes accompagnées d'un animal pour les professionnels ; elle sera menée par l'association Solivet (travail sur le comportement animal, la vie à la rue et comment accueillir l'animal dans les logements et les établissements en faisant en sorte que cela se passe au mieux).

Un projet d'établissement intermédiaire permettant d'orienter la rédaction à venir d'un texte représentatif de la nouvelle réalité départementale et du travail d'évaluation à mettre en perspective a été finalisé. Il permet d'établir des bases de réflexion pour un document à venir.

18 places d'urgence VIF seront transformées en places CHRSU VIF, 14 places au Creusot dans 8 logements, 5 de type 2 et 3 de type 4, et 4 places à Louhans dans un logement de type 4. Une prise en charge spécifique sera ainsi élaborée et appliquée dès le 1^{er} janvier 2022.

L'établissement va capter des logements supplémentaires, à nombre de places d'hébergement conventionnées constant, sur certains territoires (Tournus, Louhans...) pour équilibrer le taux d'occupation et donner plus de souplesse d'accueil sur des territoires en tension. De même, nous poursuivons, pour les logements dont nous disposons déjà, une politique d'embellissement et d'aménagement de notre parc, voir une politique de migration vers des logements qualitativement plus adaptés aux normes en vigueur.

Les locaux professionnels de Chalon-sur-Saône vont faire l'objet d'un nouveau projet architectural qui permettra d'accueillir les différents services du territoire dans des espaces plus adaptés et interconnectés.



DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité. Cet accompagnement leur permet de finir leur scolarité ou leur formation et doit leur permettre d'accéder à la vie active et au logement autonome dans des conditions stables et durables.

IMPLANTATION :

Territoire Mâconnais : 9 logements en cohabitation dont 8 à Mâcon et 1 à Saint-Laurent-sur-Saône.

Territoire Chalonnais : 4 appartements T4 en cohabitation hommes et 1 studio (accueil femme ou homme) à Chalon-sur-Saône.

CAPACITÉ

40 places réparties sur le Mâconnais (27 places) et le Chalonnais (13 places).

FINANCEMENT :

Conseil Départemental via une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE). Financement à hauteur de 20 € par jour et par personne.

Données quantitatives

Au cours de l'année 2021, le dispositif départemental a accompagné 60 situations dont 24 ont abouti à une sortie. Au 31 décembre 2021, 36 jeunes sont présents.

Taux d'occupation du dispositif :

Nous avons accueilli ces jeunes sur 13 995 journées soit un taux d'occupation de 95,86 %. Ce taux est nettement supérieur à celui de 2020 (89,47 %).

Les liens entre les travailleurs sociaux du DJM et ceux des opérateurs en amont font que les admissions sont anticipées, ce qui vient impacter la fluidité du dispositif.

Le delta de non occupation est essentiellement dû à la remise en état des logements entre deux locataires.

Durée du séjour :

La durée moyenne de séjour est de 19 mois (contre 26 mois en 2020), avec un séjour minimum de deux mois et un maximum de 48 mois.

Ces chiffres purement statistiques sont à relativiser dans la mesure où la grande majorité effectue un séjour de 14 mois.

Les périodes les plus longues concernent des jeunes, en situation d'OQTF depuis longtemps et qui refusent de quitter le dispositif.

Nous pouvons identifier pour les durées de séjours courts, des jeunes qui ont attendu longtemps avant d'être accueillis au DJM et pour lesquels le dispositif est venu étayer rapidement les démarches de logement et d'insertion.

À contrario, d'autres jeunes ont des difficultés à quitter le dispositif car cela génère de l'anxiété ou, à la marge pour certains, car ils veulent faire le plus d'économies possible avant de quitter le dispositif.

Typologie du public :

Composition en genre	Homme seul	Femme seule
	54	6

Nous accueillons 90 % de jeunes hommes ce qui correspond à la réalité des orientations et de la constitution de la liste d'attente, suite aux commissions mensuelles tripartites (DDETS, ASE, DJM).

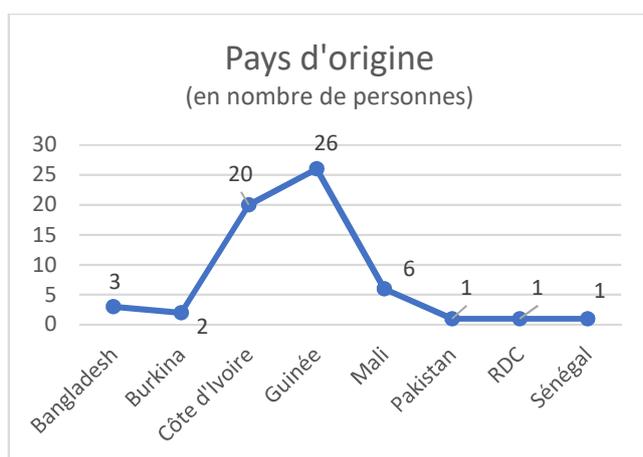
Âge des jeunes :

La majorité des jeunes accueillis (50 %) se trouve dans l'année de leurs 19 ans ; en effet, les jeunes arrivent souvent au DJM en ayant amorcé leur formation chez les autres opérateurs en lien avec l'ASE (Prado, Sauvegarde 71, DAMIE 71).

L'autre proportion importante des 20 / 21 ans présents en 2021 (30 %) s'explique par le fait que :

- Certains jeunes poursuivent une qualification professionnelle, souvent dans une spécialité, pour consolider leur diplôme professionnel par une formation supérieure ;
- D'autres se maintiennent dans le dispositif dans l'attente d'attribution d'un logement autonome ;
- D'autres encore, même si un moindre nombre d'OQTF a été prononcé cette année, se sont maintenus indûment sur le dispositif ;
- Durant l'année 2021, alors qu'il s'agit d'un secteur en tension, certains jeunes n'ont pas trouvé d'emploi dans la restauration du fait de la fermeture de ces établissements.

Origine des jeunes :



Comme en 2020, nous observons cette année une majorité de jeunes en provenance de Guinée et Côte d'Ivoire (75 %).

Provenant de pays francophones, leur insertion sociale et professionnelle est rendue plus fluide.

Scolarité :

Niveau scolaire à l'entrée (en chiffre)	
CAP	6
Brevet professionnel	0
BAC PRO	0
BTS	0
Contrat d'apprentissage ou qualification	54

L'immense majorité (90 %) des jeunes arrive sur le dispositif en situation d'apprentissage, avec un contrat en alternance et un salaire équivalent à leur situation. Cette représentation est plus importante qu'en 2020 où ils n'étaient que 74 %.

Comme chaque année, les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment sont les champs professionnels les plus représentés.

Pour les jeunes qui accèdent au dispositif en situation d'élèves (6,6 %), la durée du séjour va être impactée et plus importante car il leur faudra, dès l'obtention de la qualification, obtenir d'abord des ressources stables et durables pour accéder au logement autonome.

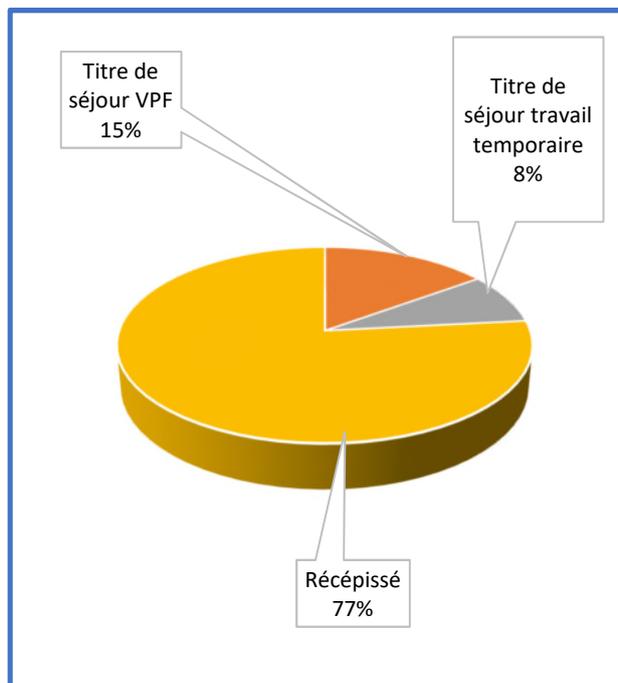
Nous pouvons observer que les jeunes qui sortent, le font avec une qualification professionnelle, majoritairement un CAP et surtout un salaire.

Données qualitatives

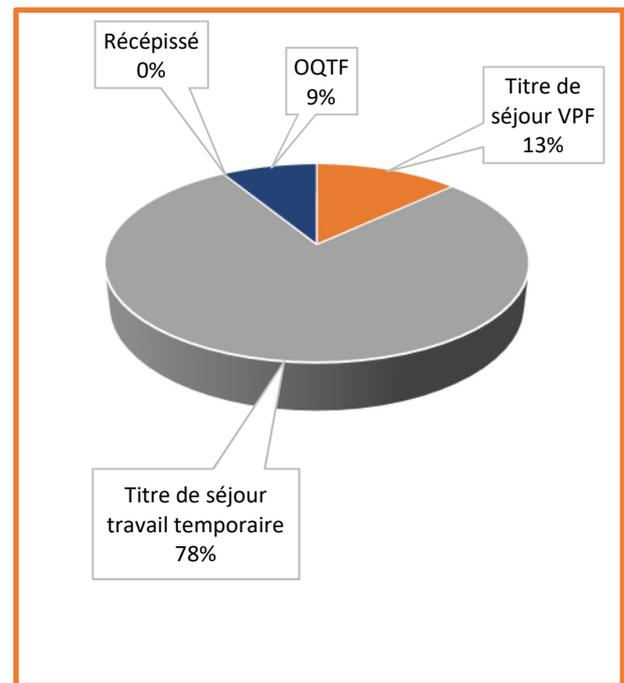
Situation administrative :

La majorité des jeunes arrive sur le dispositif avec un récépissé, à minima et un contrat apprentissage. À la sortie du dispositif, les jeunes obtiennent majoritairement un titre de séjour travail temporaire. Nous pouvons observer une nette diminution du nombre d'OQTF 9 % contre 33 % en 2020 et 22 % en 2019.

Situation à l'arrivée



Situation à la sortie



Du fait de la diminution du temps de traitement du dossier à la Préfecture, certains jeunes sont entrés sur le dispositif avec un titre de séjour et non plus un récépissé (23 % contre 9 % en 2020).

Alors qu'en 2020, 61 % étaient sortis avec un titre de séjour (VPF, TT) ou une carte d'identité, ce pourcentage atteint 91 % en 2021.

Le visa biométrique, établi en amont de leur arrivée, accélère leur accès au titre de séjour.

Accès au logement :

Sur les 24 jeunes sortis courant de l'année 2021, 18 ont intégré un logement autonome via des bailleurs publics principalement ou privés (75 %).

Pour 2 jeunes, l'IML nous a permis de consolider l'accès au logement sur le secteur de Mâcon.

La défiance des bailleurs (publics et privés) vis-à-vis des jeunes que nous accompagnons reste encore un frein du fait de leur première expérience de logement autonome.

A cette difficulté s'ajoutent la carence ou la moindre disponibilité de petites typologies tant sur les territoires de Chalon-sur-Saône que de Mâcon.

Des réflexions sur la mise en place de petites cohabitations, voire sur des quartiers moins marqués par les difficultés ont été initiées par nos mandants. Pour autant, la plupart des jeunes refusent la perspective de nouvelles cohabitations, système déjà vécu en amont puis durant leur séjour sur le dispositif.

Pourtant, sur 2021, un binôme de jeunes a fait le choix d'investir une colocation.

Faits marquants de l'année écoulée :

- La crise sanitaire a continué d'impacter notre fonctionnement et les accompagnements. Nous avons poursuivi la sensibilisation aux gestes barrière auprès des jeunes ;
- Les commissions départementales DJM tripartites nous permettent d'observer un nombre important d'orientations sur lesquelles nous arrivons à répondre de manière plus fluide. Pour autant, le territoire de Montceau-les-Mines / Le Creusot pour lequel notre dispositif n'intervient pas est questionné régulièrement ;
- Nos rencontres régulières en réunions DJM au niveau départemental nous ont permis d'amorcer la création des plaquettes à l'attention des partenaires puis de créer un outil d'appui aux professionnels externes pour présenter le dispositif aux futurs entrants sur le DJM ;
- Nous observons une augmentation de l'accès au permis de conduire des jeunes du dispositif. Même si certains ont des difficultés à l'obtenir (faible niveau de lecture et d'écriture à leur arrivée), il est un élément incontournable de l'accès à l'insertion professionnelle. Nous construisons avec chaque jeune qui le souhaite son plan financier avec les aides potentielles (Région, CPF, Milo...) ;
- Nous constatons de plus en plus de sollicitations de jeunes sortis du dispositif depuis plusieurs mois voire années et qui ont encore besoin d'un étayage, notamment en raison de souffrances psychologiques. Nous accompagnons ces demandes spécifiques, en plus de l'activité ordinaire, et essayons d'orienter ces jeunes vers des dispositifs de soins de droit commun malgré la réelle saturation de ces derniers. Nous avons, par ailleurs, fait remonter ce constat à la DDETS.

Perspectives 2022

En 2021, nous avons rencontré plusieurs partenaires (DAMIE, Sauvegarde 71) concernés en amont par notre dispositif. Les liens doivent être constants afin d'optimiser la connaissance mutuelle de nos dispositifs respectifs, la présentation du cahier des charges et des obligations du DJM afin d'optimiser la prise en charge de ces jeunes dès leur arrivée en France.

Pour renforcer l'impact de nos échanges et la connaissance de notre dispositif, les plaquettes d'information doivent être finalisées. Il nous faudra écrire le livret d'accueil et le projet de service.

Nous souhaitons également rencontrer des dispositifs similaires à l'extérieur du département, rencontres pour le moment différées du fait de la crise sanitaire.

Nos pratiques et outils (Contrat de séjour par exemple) doivent encore évoluer pour fluidifier les sorties des jeunes qui peinent à rompre avec le DJM par peur d'un nouvel inconnu et/ou par souci d'économiser le temps d'hébergement en DJM pour garantir l'après.

Alors que nous avons pu observer une diminution de la liste d'attente sur 2021, nous nous rendons compte que celle-ci augmente considérablement en ce début d'année 2022. En conséquence, entrant sur le dispositif en fin de formation, les jeunes percevront leurs premiers salaires ; de fait, ils bénéficieront de moins d'aides de la CAF, par exemple pour accéder au logement et quitter facilement le dispositif



INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018 / 22. C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages en difficulté économique, sociale ou des personnes sans abri. Le dispositif permet de sécuriser le bailleur sur la solvabilité du sous-locataire et l'occupation du logement durant une période maximale de 18 mois avant glissement du bail.

Pour l'association elle prend la forme de la sous location dans le parc privé et public.

IMPLANTATION :

Départementale avec 4 travailleurs sociaux, basés sur les secteurs suivants : Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône / Louhans, Paray-le-Monial pour le Charollais et le Brionnais, Cluny / Mâcon / Tournus.

CAPACITÉ :

L'objectif cible était de 75 mesures. Le service ayant dépassé cette cible sur le dernier trimestre, 84 places ont été financées en 2021 sur cette fin d'année

FINANCEMENT :

DDETS via BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Données Quantitatives

Les publics :

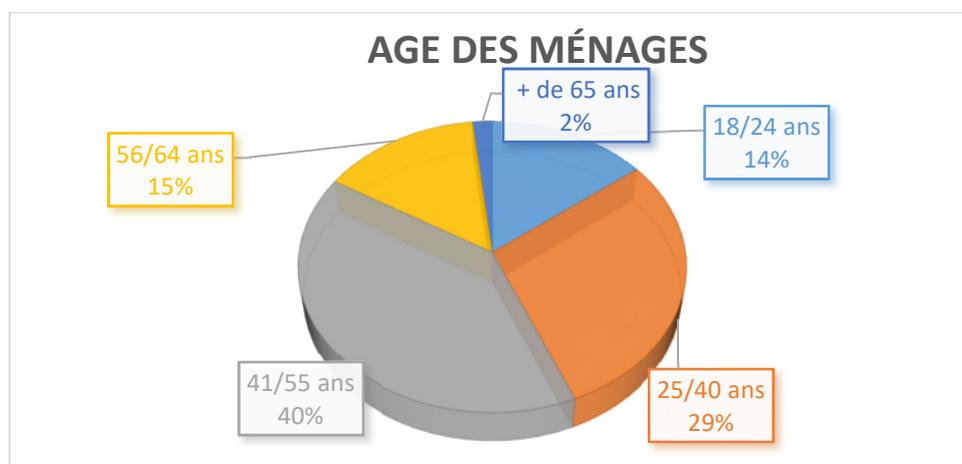
Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL	Nombre de personnes
En 2021	31	6	10	8	55	103
En 2020	28	1	10	7	46	92
En 2019	25	3	9	5	42	66

55 ménages ont été pris en charge cette année (46 en 2020 et 42 en 2019), ce qui traduit toujours une augmentation des besoins.

37 % du public a été accueilli sur le territoire Cluny / Mâcon / Tournus (40 % en 2020), 37 % à Chalon-sur-Saône / Louhans (même proportion en 2020), 25 % à Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines (20 % en 2020) et 1 % sur le territoire de Paray-le-Monial (3 % en 2020). On constate donc un maintien des besoins sur les secteurs de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, une hausse des besoins sur le secteur Nord du département et une baisse sur le territoire de Paray-le-Monial.

Les personnes seules restent la composition familiale la plus représentée au sein du dispositif (56 % des ménages) suivies des familles monoparentales (18 %) avec une légère diminution de la part des isolés cette année (60 % en 2020) au bénéfice des familles monoparentales.

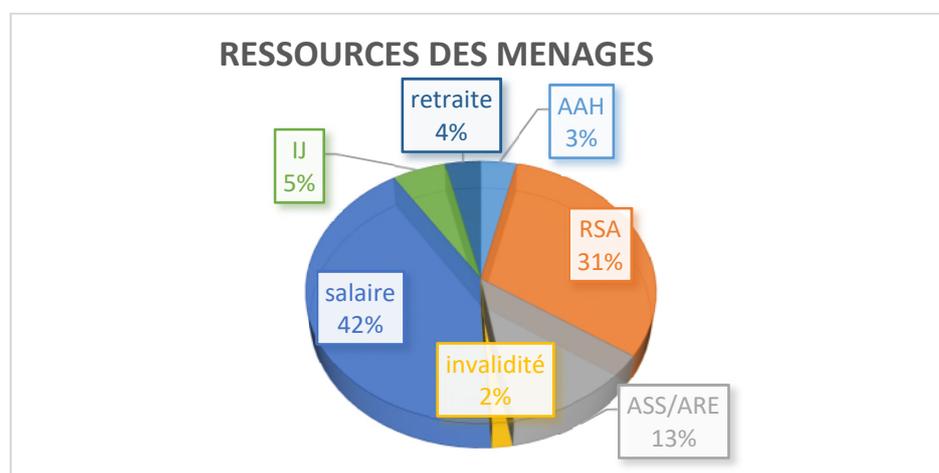
Selon les territoires on constate des différences de répartition : les isolés sont très majoritaires sur le bassin Mâconnais et à Paray-le-Monial. Cela est plus nuancé sur le secteur Chalonnais et le territoire Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines où les familles monoparentales constituent une part importante du public.



Les tranches d'âge sont très similaires à celles de l'année précédente avec quelques variations marginales, notamment la quasi absence de personnes de plus de 65 ans prises en charge par le dispositif cette année.

Sur le territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, cette année toutes les tranches d'âge sont représentées sans qu'il n'en ressorte une particularité locale.

Les moins de 25 ans représentent 31 % du public pris en charge à Cluny / Mâcon / Tournus (28 % en 2020), ce sont essentiellement des jeunes sortant du DJM ou de l'ASE en tant qu'ex MNA.



42 % du public est salarié, ce qui équivaut à la répartition de l'année antérieure. On note une légère hausse des bénéficiaires du RSA (31 % cette année et 23 % en 2020) et une baisse des allocataires de l'AAH parmi le public (3 % en 2021 contre 8 % en 2020).

Sur le territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, les bénéficiaires du RSA représentent 43 % du public. Par rapport à l'année précédente, nous retrouvons la même part de salariés (21 % contre 22 % en 2020) et une baisse des ménages percevant des indemnités chômage : 21 % (66 % en 2020). Ainsi, c'est sur ce territoire que les ressources du public sont les plus faibles.

À Chalon-sur-Saône / Louhans, la part des salariés a augmenté (48 % en 2021 et 35 % en 2020) mais aussi celle des bénéficiaires du RSA (33 % en 2021 et 22 % en 2020).

À Cluny / Mâcon / Tournus, la part des salariés a légèrement baissé en 2021 (52 % en 2021 contre 61 % en 2020), ainsi que celle des bénéficiaires du RSA (16 % en 2021 contre 24 % en 2020). C'est le seul territoire qui compte des personnes accompagnées percevant une retraite.

À Paray-le-Monial, 100 % du public est salarié. Mais seul un ménage a été accueilli, l'échelle de comparaison n'est donc pas assez significative.

Globalement, la proportion importante de salariés témoigne que le service s'adresse à un public relativement autonome et qu'il se distingue bien des dispositifs d'hébergement qui accueillent des personnes plus fragiles, éloignées de l'emploi.

Situation à l'entrée pour les admissions	Procédure d'expulsion	Sortie de dispositif d'hébergement (Urgence et Insertion)	Séparation conjugale	Hébergement chez des tiers ou précaire	En logement avec impayés de loyer	Dépourvu de logement	TOTAL
En 2021	18 %	57 %	/	14 %	4 %	7 %	100 %
En 2020	7 %	53 %	/	26 %	7 %	7 %	100 %
En 2019	39 %	39 %	9 %	13 %	/	/	100 %

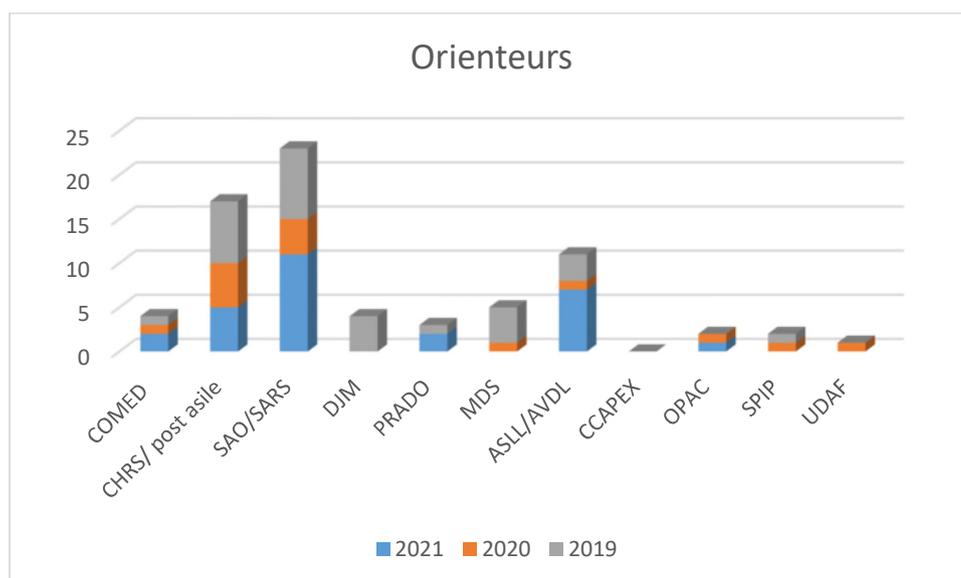
28 ménages sont entrés dans le dispositif (15 en 2020) représentant 58 personnes.

Nous retrouvons toujours une part majoritaire de sorties de dispositif d'hébergement cette année. À noter la hausse par rapport à 2020 des situations d'expulsion (sans toutefois atteindre la proportion de 2019) et une baisse des hébergements chez des tiers. Le gel des procédures d'expulsion en 2020 explique certainement la faible part alors observée.

Parmi les sorties d'hébergement, 8 provenaient d'HU / ALT, 5 de CHRS, et 1 de l'HUDA. Contrairement à 2020, il y a eu deux orientations en sortie du PRADO cette année.

Nous constatons que le service est peu sollicité pour les sorties de ménages réfugiés, nous pouvons penser que l'AGR et l'hébergement dédié (CPH) pour ce public portent leurs fruits. Quant aux situations de sortie d'hébergement d'insertion, elles se font dans l'objectif de consolider le travail conduit en amont et permettent de sécuriser l'accès au logement.

Les situations d'hébergement chez des tiers avant admission dans notre service, font souvent suite à une procédure d'expulsion locative et concernent des personnes qui avaient toutes eu un parcours locatif antérieur sauf deux personnes n'ayant jamais vécu en logement.



En 2021, les orienteurs principaux sont les SAO / SARS à 39 % (HU, ALT et CHRS) suivis des services ASLL et AVDL (25 % des orientations) et 18 % les dispositifs d'hébergement.

Par rapport à l'année précédente le SAO de Tournus a été à l'initiative de deux orientations vers l'IML ; le SPIP, le DJM et le service social départemental n'ont effectué aucune orientation cette année.

Le parc de logements en 2021 :

Typologie des logements	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
Autun		1	2	2	1		6
Le Creusot			2	2	1		5
Montceau-les-Mines / Saint-Vallier / Blanzay			2	1			3
Chalon-sur-Saône / Saint-Marcel / Chatenoy-le-Royal / Chagny	3	3	5	4	2	1	18
Louhans / Montpont-en-Bresse			3				3
Mâcon / Charnay-lès-Mâcon	2	1	3	1	1	1	9
Cluny / Cruzilles				1	1		2
Tournus / Cuisery	1		3				4
Digoin			1				1
TOTAL	6	5	21	11	6	2	51

51 logements ont composé le parc en 2021 (44 en 2020 et 40 en 2019) avec essentiellement des T2 et T3.

21 logements sont situés sur le bassin Chalon-sur-Saône / Louhans, 15 sur le secteur Mâcon / Cluny / Tournus, 14 sur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines et 1 à Digoin.

Jusqu'à présent aucune captation n'avait été menée sur Montceau-les-Mines faute d'orientations, cette année 3 logements y ont été captés.

24 nouvelles captations ont été effectuées durant l'année (15 en 2020 et 23 en 2019). Quatre autres ménages ont intégré le dispositif dans des logements figurant déjà dans le parc de l'association. La grande majorité des captations a eu lieu dans le parc public (20 ménages) et 4 dans le privé.

Au 31 décembre 2021, 4 ménages sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans sont en attente de captation, la phase de prospection est en cours début 2022. Sur le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun, 3 ménages sont en attente dont un DALO. Pour le secteur de Mâcon, 5 ménages sont en attente de captation de logements pour s'installer.

Nous nous heurtons à la pénurie de petits logements, dans le parc social, principalement sur les secteurs de Cluny / Mâcon / Tournus et Chalon-sur-Saône / Louhans. Le parc privé est difficilement mobilisable en raison de son état (DPE supérieur à D voire à E), de son coût et des réticences des bailleurs. Lorsque les bailleurs privés ne sont pas réticents et acceptent de collaborer, il est parfois difficile voire frustrant pour eux que nous n'ayons pas de ménages dont le profil corresponde au logement (dans le cadre du relogement d'un personne, par exemple)..

	Nombre de places occupées	Dont par des personnes isolées	En 2020 Nombre de places occupées	Dont par des personnes isolées	En 2019 Nombre de places occupées	Dont par des personnes isolées
Janvier	48	19	61	20	23	8
Février	52	20	58	19	21	8
Mars	54	19	57	18	30	14
Avril	61	18	56	17	27	14
Mai	61	18	57	18	29	16
Juin	66	19	63	21	31	16
Juillet	69	20	62	20	42	17
Août	72	20	69	20	46	17
Septembre	77	20	71	21	46	17
Octobre	84	21	66	19	52	18
Novembre	84	21	65	19	58	18
Décembre	83	20	61	18	65	20

Le service a dépassé sa capacité cible de 75 places à partir de septembre.

L'accompagnement social en IML :

Il porte essentiellement sur la problématique logement et doit être coordonné avec le service social de droit commun.

Il inclut :

- Les démarches administratives liées à l'entrée dans le logement mis à disposition (abonnements fluides, changements d'adresse, inscription des enfants à l'école, souscription d'une assurance habitation, demande d'APL) ;
- La prise en main technique du logement, son bon usage, l'intégration dans le quartier ;
- L'aide à la gestion du budget, le suivi des paiements de charges ;
- L'accompagnement lors d'un glissement de bail ou suite à un relogement.

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	Dont parc privé	Dont parc public
En 2021	6	10	3	7
En 2020	15	2	2	0
En 2019	5	4	0	3

On comptabilise 18 sorties dont une réorientation en pension de famille et une mesure d'expulsion arrivée à son terme suite au désengagement de la personne dans l'accompagnement proposé par le service et à son absence de règlement de la redevance. Seulement 6 glissements de bail ont été effectués et la majorité des sorties a consisté en un relogement. Ainsi 7 ménages ont accédé au parc public et 3 au parc privé. Cette hausse des relogements s'explique soit parce que les propriétaires n'ont plus voulu du glissement de bail soit parce que les compositions familiales et/ou les ressources des ménages ont évolué durant la prise en charge, le logement étant donc devenu inadapté.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2021	En 2020	En 2019
	19	12	11

La durée de prise en charge moyenne est calculée pour les sortants. Elle est de presque 19 mois cette année. D'une part les suites de la crise sanitaire ont globalement ralenti les démarches de glissements de bail, mais il a aussi été nécessaire de reloger les personnes, notamment dans le parc public, ce qui explique la hausse des durées d'accompagnement, le temps de l'attribution d'un nouveau logement.

Données Qualitatives

Témoignage d'une personne sur le déroulé d'une prise en charge en IML :

Monsieur V. a intégré l'IML après avoir bénéficié d'une prise en charge en CHRS :

« Je me sens en sécurité, j'ai besoin d'aide pour mes démarches. Je suis rassuré de ne pas avoir été tout seul après avoir quitté l'hébergement. En plus je n'ai pas changé d'assistante sociale, cela m'aide beaucoup ».

Faits marquants / Activités spécifiques :

Réforme du calcul de l'APL : les simulations restent très approximatives et très larges pour élaborer un budget à la captation et dans le suivi des variations qui peuvent être importantes d'un trimestre à un autre. Plusieurs ménages ont vu leur APL baisser fortement ce qui a complexifié l'accompagnement à la gestion budgétaire.

En outre, l'augmentation des coûts énergétiques (gaz, électricité) a un réel impact sur le calcul et le respect d'un taux d'effort à hauteur de 30%.

Publics :

Le dispositif est mieux repéré au fil des années par les partenaires et les pratiques mieux maîtrisées par les équipes. De ce fait le public pris en charge est plus en adéquation avec les objectifs du dispositif. Néanmoins nous constatons une démobilisation importante de certaines personnes en cours de prise en charge avec des conséquences mettant notamment en péril le projet logement à terme. Cette année une nouvelle procédure d'expulsion à l'encontre d'un ménage pris en charge dans le dispositif à Autun a été engagée.

Partenariat bailleurs :

Nous devons faire face, sur l'ensemble du territoire d'intervention à une pénurie de petits logements et à des biens locatifs énergivores. À noter, un bon travail de partenariat avec divers des bailleurs sociaux sur le territoire Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines (OPAC, Semcoda, Habellis), ce qui n'a pas nécessité de solliciter le parc privé. Le partenariat est bien développé et diversifié sur le secteur Chalonnais mais reste plus compliqué sur le Louhannais et sur le Mâconnais.

Difficultés repérées :

Le manque de ressources et de mobilité des personnes orientées complexifie la mise en adéquation d'un bien et d'un ménage.

Le glissement de bail peut être compliqué par le fait que le ménage a une ancienne dette locative auprès du bailleur. S'il n'y a pas de plan d'apurement mis en place ou si celui-ci n'est pas respecté, le bailleur peut refuser le glissement. Les plans d'apurement sont difficilement tenables en plus du paiement des charges courantes pour les personnes aux faibles ressources (RSA, ASS).

Au niveau du parc privé, les logements sont bien souvent inabordables du fait des montants de loyer très élevés. Les diagnostics performances énergétiques bien souvent de niveau E voire au-delà sont une difficulté de plus et, enfin, l'image de l'association Le Pont reste un frein au niveau des agences et des propriétaires. La réputation liée à d'anciennes expériences ou à des représentations erronées, la peur des publics accompagnés, demeurent un frein parfois complexe à lever pour travailler en collaboration avec ce secteur malgré des prises de contact et des échanges réguliers.

Les bailleurs privés demandent des garanties qui, malgré l'extension des critères d'éligibilité à la garantie VISALE, ne sont pas remplies par nos ménages.

Promotion et connaissance du service :

Le dispositif est très peu sollicité sur le secteur du Charolais / Brionnais. Cela peut s'expliquer par le fait que le secteur n'est pas du tout tendu en termes d'accès au logement. En effet, le partenariat avec les bailleurs sociaux (OPAC) et les bailleurs privés est particulièrement développé, ce qui facilite l'accès direct au logement autonome lorsque le ménage concerné est en capacité d'y accéder.

Parallèlement à cela, la ruralité du territoire vient scinder le public accueilli en deux catégories : les personnes très isolées, sans ressources et sans moyens de transport pour accéder aux organismes ou à un emploi et les personnes dont l'autonomie (ressources notamment, mobilité) est suffisante pour accéder à un logement autonome sans forcément passer par de l'IML. Ces deux catégories supposent deux formes d'accompagnement : l'une intensive face à un public qui cumule les problématiques ; l'autre plus légère, plutôt centrée sur le logement mais avec un accès direct au logement autonome possible. L'IML correspond ici plus à un entre-deux qui peine à trouver sa place sur le territoire au vu de ce contexte.

Le dispositif commence à être bien connu des partenaires sur les autres secteurs avec majoritairement des orientations par les services internes de l'association (CHRS, ASLL) mais aussi des travailleurs sociaux du département. Ils essaient d'orienter le plus en amont possible en IML (exemple pour des sorties d'incarcération, d'hospitalisation ou aux prémices des procédures d'expulsion).

La promotion du service s'est focalisée, en cette fin d'année 2021, sur les agences immobilières notamment sur le secteur de Mâcon. L'objectif a été d'élargir le réseau, de mieux faire connaître les avantages de l'IML pour les propriétaires et de permettre d'éventuelles nouvelles captations.

Perspectives 2022

Nous souhaitons poursuivre notre travail de promotion et de connaissance du service par les partenaires et notamment des bailleurs privés. Ainsi un travail de diffusion d'une plaquette de présentation de l'IML, de ses avantages en termes de fiscalité, et des opérateurs du département est prévue pour 2022 en lien avec la DDETS.

La participation à la commission SIAO est à maintenir afin de veiller à la cohérence et à la diversification des orientations vers le dispositif. Nous avons, à ce titre, travaillé sur une plaquette de présentation du service.

Il serait intéressant de créer un outil de communication destiné aux personnes orientées vers le dispositif, et rencontrées par le service avant l'étude de leur demande en commission SIAO, afin de leur en présenter finement le contenu et le déroulé de l'accompagnement, ainsi que le processus de captation.

Des rencontres partenariales restent à programmer pour 2022 :

À Chalon-sur-Saône, le service prévoit de rencontrer le DJM afin de repérer les besoins éventuels. Une rencontre avec une régie louhannaise est prévue pour essayer de créer un partenariat dans le cadre de la captation en IML.

Une rencontre avec un opérateur en charge de l'AGBF est à organiser sur le secteur de Mâcon.

Enfin, nous sommes toujours intéressés pour participer à un travail de réflexion avec la DDETS autour des baux de sauvegarde qui pourraient être une réponse complémentaire aux situations d'expulsion locative toujours nombreuses, notamment sur le territoire de Paray-le-Monial.



LOJ'IN

MISSION :

Le dispositif Loj'In s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est une aide destinée aux jeunes de 18 à 25 ans, ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. Loj'In propose différentes modalités de logement et d'accompagnement selon l'autonomie de chaque jeune. Il facilite l'accès au logement et favorise ainsi l'insertion sociale et professionnelle dans une logique de progression personnelle par étapes.

IMPLANTATION / CAPACITÉ :

Loj'In propose 5 types de logements et accompagnements sur le territoire de Saône-et-Loire, pour une capacité de 20 places, dont 14 gérées par l'association Le Pont.

Logements Tests : « Pour évaluer l'autonomie et les besoins pour se projeter »

- Autun (Espace Saint-Ex) ;
- Le Creusot (Association Le Pont).

Logements SAS : « Pour construire un projet de logement, professionnel et personnel »

- Autun (Espace Saint-Ex) ;
- Cluny (Association Le Pont).

Logements Résidence Jeunes : « Pour consolider le projet et les compétences »

- Autun (Espace Saint-Ex) ;
- Le Creusot (Association Le Pont) ;
- Montceau-les-Mines (Association Le Pont).

Logements sous loués : « Pour étayer l'autonomie avec un accompagnement pour gérer le quotidien »

- Mâcon (Association Le Pont).

Logements loués par les jeunes avec accompagnement : « Pour assurer la prise d'autonomie et de responsabilité »

- Mâcon (Association Le Pont) ;
- Chalon-sur-Saône (Association Le Pont).

FINANCEMENT :

Il s'agit d'un cofinancement entre le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Données Quantitatives

Modalités d'accueil	Nombre de personnes accueillies en 2021 (depuis septembre)
Logements Test	/
Logements SAS	/
Résidences jeunes	/
Sous location	3
Location directe	1
TOTAL	4

L'intermédiation locative est la modalité la plus en adéquation avec les premières demandes faites au dispositif.

Typologies du public							
Modalités d'accueil	Hommes	Femmes	Isolés	En couple	Avec enfants	Moins de 20 ans	De 20 à 25 ans
Logements Test	/	/	/	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/	/	/	/
Sous location	3	/	3	/	/	3	/
Location directe	1	/	1	/	/	/	1
TOTAL	4		4	/	/	3	4

L'ensemble des accompagnements concerne des hommes seuls, dont la majorité vient d'avoir 18 ans.

Niveau d'études	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
Logements Test	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/
Sous location	/	3	/	/
Location directe	/	/	1	/
TOTAL	/	3	1	/

L'ensemble des jeunes accueillis à fin décembre est diplômé ou en cours de l'être par la voie de l'apprentissage. Un jeune a été déscolarisé après le bac.

Nature des ressources	Autres	Allocation Garantie Jeunes	RSA	Prime activité	ASS / ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
Logements Test	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Sous location	/	/	/	/	/	/	/	3	/
Location directe	/	/	/	/	1	/	/	/	/
TOTAL	/	/	/	/	1	/	/	3	/

Deux jeunes sont en contrat d'apprentissage, le troisième est salarié en CDI suite à son statut d'apprenti et le dernier perçoit des indemnités de Pôle Emploi.

Prescripteurs	Structures ASE	SPIP	Mission Locale	ASI	Autres
Logements Test	/	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/	/
Sous location	3	/	/	/	/
Location directe	/	/	/	1	/
TOTAL	3	/	/	1	/

Les jeunes sont orientés en majorité par des structures de l'ASE, dont :

- Deux par le service de placement éducatif du Prado de Bourgogne ;
- Un par le Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE) de France Horizon.

Un jeune a été orienté par le Service d'Appui Spécifique (ASI) Le Pont.

Actions d'accompagnement	Ouverture de droits	Gestion administrative et budgétaire	Ecoute	Santé	Mobilité	Logement Hébergement	Insertion Professionnelle
Logements Test	/	/	/	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/	/	/	/
Sous location	3	3	3	/	3	3	1
Location directe	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	4	4	4	1	4	4	2

L'accompagnement Loj'In porte sur :

- L'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour accéder à l'autonomie : gestion du budget, démarches administratives, entretien et occupation du logement, droits et devoirs du locataire ;
- La conduite d'un projet global (professionnel, d'accès aux soins et aux loisirs), en lien avec les partenaires de la formation, de l'emploi, de la santé, du sport et de la culture.

L'accompagnement proposé dans le cadre de Loj'In est indissociable de la proposition de logement.

Mobilité	Permis	Voiture	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pied	Difficultés de mobilité
Logements Test	/	/	/	/	/	/
Logements SAS	/	/	/	/	/	/
Résidences jeunes	/	/	/	/	/	/
Sous location	/	/	3	/	/	/
Location directe	/	/	1	/	/	/
TOTAL	/	/	4	/	/	/

L'ensemble des jeunes se déplace en deux roues. Ils ont tous le souhait d'entamer des démarches pour obtenir le permis de conduire.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Pour déposer sa demande, le jeune doit remplir un dossier de candidature, avec l'aide de son référent social ou d'un professionnel, en capacité de rédiger un court rapport social d'orientation.

Il est composé :

- d'une « fiche de demande de logement » avec différents renseignements à fournir sur la situation ;
- d'une « fiche d'auto-évaluation à la gestion du quotidien ».

Le dossier doit être adressé une semaine avant la commission par mail, à : loj-in@saoneetloire71.fr

Il sera examiné en commission mensuelle d'attribution et de suivi, programmée le 3^e lundi de chaque mois ; le jeune peut demander à y participer. La commission décide, en fonction de la situation et des disponibilités, de l'entrée sur le dispositif et du type de logement « accompagné », adapté aux besoins exprimés et évalués.

Actions collectives / Partenariats :

La mise en place de Loj'In à l'automne 2021 s'est centrée sur l'appropriation du dispositif, l'harmonisation des pratiques et l'élaboration d'outils communs :

- Création d'une plaquette de communication ;
- Formation au logiciel du Département Interstis ;
- Élaboration des documents de candidature et de suivi de l'accompagnement.

Plusieurs rencontres collectives ou individuelles ont été menées auprès de nombreux partenaires. L'objectif étant de présenter et faire connaître l'offre de services proposés par le dispositif Loj'In.

Autour de rencontres conjointes à destination des agences immobilières du Mâconnais et du Clunysois et des bailleurs sociaux du secteur, une collaboration avec le service IML de l'association Le Pont s'est mise en place, pour présenter le dispositif de sous location.

Difficultés repérées :

Le lancement d'un nouveau dispositif nécessite du temps, notamment pour être repéré et intégré par l'ensemble des acteurs du secteur social.

Les premières candidatures arrivent progressivement et la commission doit s'assurer que celles-ci correspondent aux critères établis dans le cadre du dispositif Loj'In.

Les premières orientations concernent des jeunes en recherche d'un appartement de type T2 sur le Mâconnais. Toutefois, ce secteur subit une pénurie de logements de ce type. Ce qui explique le laps de temps entre la validation de la candidature et la mise en œuvre de l'accompagnement, notamment concernant les demandes d'intermédiation locative.

Perspectives 2022

L'année 2022 sera l'occasion pour le dispositif Loj'In d'un premier bilan annuel et d'un retour étayé sur cette première année d'expérimentation, afin d'analyser, mieux connaître et conforter les besoins des jeunes sortant de l'ASE, tant en termes de logement, d'accompagnement que de localisation des demandes exprimées.



PENSION DE FAMILLE / RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Le projet d'une Pension de Famille est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité. La Résidence Accueil permet aux personnes suffisamment autonomes et vivant avec des troubles psychiques d'occuper un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

Depuis 2020, l'association Le Pont s'occupe de la gestion des trois lieux différents destinés aux accueils type Pension de Famille / Résidence Accueil avec la dernière intégration de la Pension de Famille de Saint-Marcel au 1^{er} janvier 2020.

Les équipes éducatives des trois établissements sont composées différemment ce qui est dû en grande partie à l'histoire différente de la création de chacun.

Composition des équipes	Pension de Famille du Creusot	Pension de Famille de Saint-Marcel	Pension de Famille d'Autun
Chef de service	0,4 ETP	/	0,1 ETP
Travailleur social / Éducateur	1 ETP	1 ETP	/
Maîtresse de maison	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Agent d'entretien	0,57 ETP	/	0,75 ETP
Agent technique	1 ETP	/	

Les équipes assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies.

IMPLANTATION :

Autun (71400), Le Creusot (71200), Saint-Marcel (71380).

CAPACITÉ :

Autun	4, rue Saint Pancrace	10 places Pension de Famille	78 places PF / RA
Le Creusot	2, rue des Acacias	25 places Pension de Famille	
		15 places Résidence Accueil	
Saint-Marcel	14, rue Louis Pasteur	28 places Pension de Famille	

FINANCEMENT :

DDETS

Données Quantitatives

Répartition des effectifs par sexe :

Année	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		TOTAL sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2021	8	4	35	12	30	3	92
%	67	33	74	26	91	9	
En 2020	8	3	29	15	30	2	87
%	73	27	66	44	94	6	

Tableau 1 : Nombre de personnes accompagnées

Sur les trois lieux, la **mixité** en termes de sexe est plus importante sur le site du Creusot, ce qui s'explique en partie par les orientations des femmes victimes de violences intrafamiliales se retrouvant sans domicile et en situation sociale complexe. Elle est représentée par des personnes de toutes les tranches d'âge. C'est un constat positif, permettant d'instaurer un climat de respect, de partage et de solidarité au sein de l'établissement.

Mouvement des accompagnements au sein des établissements :

Année 2021	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Entrées	1	1	13	4	6	1	26
Total entrées	2		17		7		
Sorties	2	0	6	4	7	0	19
Total sorties	2		10		7		

Tableau 2 : Mouvement des effectifs dans les établissements en 2021

Peu de mouvement des effectifs à Autun en 2021 ; deux résidents sont décédés et les places disponibles ont été rapidement pourvues. Suite à l'acceptation par la direction régionale du projet d'extension de la Pension de Famille d'Autun pour 2022, de cinq places supplémentaires en diffus, les effectifs seront amenés à augmenter progressivement. Néanmoins, et malgré le fait que la liste d'attente commence à se constituer, les captations mobilières à Autun avec le respect du critère de proximité vis-à-vis du collectif restent difficiles à réaliser.

À la Pension de Famille plus récente, celle du **Creusot**, le changement dans les effectifs a été important en 2021 et se caractérise par un turnover assez élevé. Les personnes accueillies, qui ont quitté la résidence en 2021, y sont restées en moyenne pendant environ 18 mois. La durée maximale s'élève à 36 mois et minimale à 4 mois. Dans les 10 sorties au Creusot (15 sorties en 2020), nous avons constaté :

- 3 départs vers des structures plus adaptées au niveau de l'autonomie ;
- 2 départs en logement autonome du secteur social ;
- 1 départ pour une hospitalisation de longue durée ;
- 2 départs avec une solution personnelle ;
- 1 départ pour un rapprochement familial ;
- 1 décès.

Malgré le turnover important au niveau des effectifs, un noyau composé de résidents installés plus durablement s'est formé. L'environnement rassurant au sein de la Pension de Famille du Creusot avec l'aspect « accompagnement » correspond au besoin de ces personnes de sortir de l'isolement.

À la Pension de Famille de Saint-Marcel, les effectifs 2021 ont connu un mouvement plus tempéré. La durée de séjour est en moyenne de 2 ans et demi. Vue la forte demande dans le secteur de Chalon-sur-Saône, les places libres ont été rapidement pourvues. En termes de sorties, nous avons retenu les motifs suivants :

- 1 départ en logement autonome dans le secteur social ;
- 2 départs avec une solution personnelle (famille, amis...) ;
- 1 départ en établissement spécialisé correspondant mieux au niveau de l'autonomie ;
- 1 rupture de contrat suite à la mise en péril de sécurité de l'établissement ;
- 2 décès.

Le taux d'occupation annuel de l'année 2021 s'élève à 97 % à la Pension de Famille d'Autun avec l'accueil de 12 personnes dans l'année.

La structure du Creusot a atteint le taux annuel de 87 % (contre 74 % en 2020) dans l'ensemble avec 47 personnes accueillies dans l'année (47 également en 2020). Concernant la répartition des effectifs entre les deux dispositifs, le taux d'occupation se décline de manière suivante :

- 70 % pour la Résidence Accueil (75 % en 2020) ;
- 98 % pour la Pension de Famille (88 % en 2020).

Ici, la problématique liée à l'insalubrité de plusieurs appartements persiste. L'OPAC 71, propriétaire des lieux, a effectué plusieurs visites pour constater les infiltrations d'eau rendant impossible toute occupation des lieux. Les travaux de toiture ont été repoussés à 2022.

Une courte période dans l'année 2021 a été marquée par une forte demande de places et le manque de disponibilités, surtout en Pension de Famille. Suite à plusieurs départs, la liste d'attente a pu être résorbée.

À Saint-Marcel, le taux d'occupation s'est élevé à 91 % (contre 97 % en 2020). La diminution du taux s'explique par le nombre plus important de sorties dans l'année par rapport à l'année précédente. La demande constante sur ce type de logements accompagnés permet à la structure déjà bien ancrée dans le paysage local et reconnue par les partenaires, d'assurer la succession des locations.

Le taux de vacance est généralement dû aux délais administratifs et au temps nécessaire pour la remise en état des logements après le départ des locataires.

Il faut souligner que toutes les orientations du SIAO vers les Pensions de Famille n'aboutissent pas toujours à une admission. Les raisons peuvent être les suivantes :

- Refus d'admission par la commission interne qui statue sur la non-adéquation entre les critères d'admission et la situation du candidat qui fait apparaître de nouveaux éléments ;
- Désistement du candidat qui préférera une autre solution de logement ou d'hébergement ;
- Refus du candidat d'accepter les conditions de vie et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le taux global d'occupation s'élève à environ 90 % en 2021 pour les trois structures.

Prescripteurs pour les orientations Pension de Famille :

La composition des effectifs de chaque pension de famille du point de vue des prescripteurs reflète massivement le besoin de loger les publics stabilisés au sein des accueils de type CHRS (*Graphiques ci-dessous*).

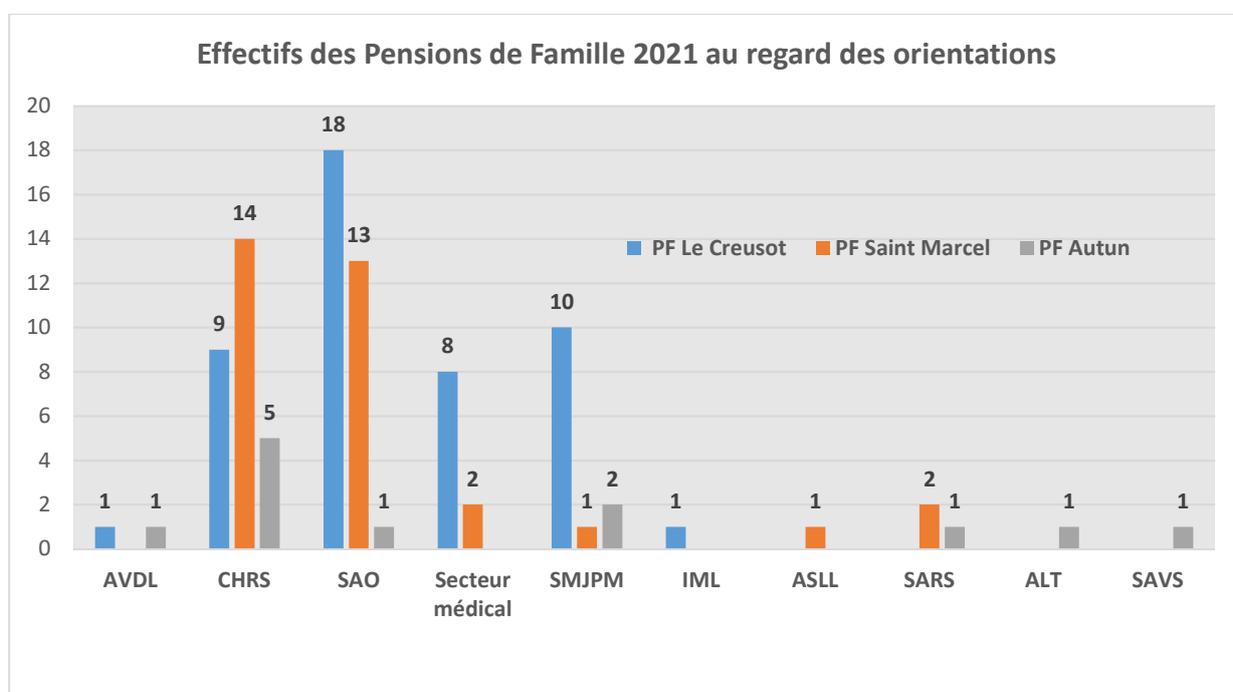
En ce qui concerne les SAO, la commission oriente les personnes qui n'ont pas besoin de passer par les structures d'hébergement pour acquérir un certain niveau d'autonomie dans la vie quotidienne. L'évaluation sociale de ce type de situations révèle essentiellement les difficultés importantes pour accéder directement au logement autonome (situations de surendettement, expulsions locatives, souffrances liées au sentiment de solitude, etc.) ainsi que l'isolement.

Les secteurs médical et hospitalier alimentent à la fois les places de Résidence Accueil avec les profils de personnes souffrant de troubles psychiatriques légers, mais aussi la Pension de Famille avec les sorties des cures de désintoxication et de sevrage suivies de passages en postcure.

Les orientations issues des structures accueillant et/ou accompagnant les publics en situation de handicap (foyers spécialisés, SAMSAH – SAVS, etc...) sont encore à travailler. Pour cela, une convention de partenariat a été établie entre l'association Le Pont et l'association Les Papillons Blanc de Saône-et-Loire, porteur des dispositifs SAMSAH et SAVS.

Les Services Mandataires Judiciaires de Protection des Majeurs se saisissent régulièrement des orientations vers le logement accompagné car ils retrouvent les conditions qui sécurisent d'autant plus le parcours du locataire dont l'autonomie dans la gestion quotidienne est très partielle et déjà bien étayée.

Avec l'implantation et le déploiement sur le territoire des structures type Pension de Famille, les professionnels œuvrant au sein des services d'hébergement, d'insertion, d'accueil et d'orientation disposent d'un outil supplémentaire dans leur palette de solutions. Ils peuvent proposer aux publics accompagnés ayant des ressources avérées mais modestes et étant relativement autonomes, soit une solution de logement temporaire, soit un tremplin ou alors un lieu de vie où les personnes vulnérables peuvent faire une halte ou se projeter pour un temps nécessaire à la reconstruction d'un parcours.



Répartition des effectifs par âge :

Dans la **grille des âges** des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot se démarque comme plus « jeune » et, en même temps, ses effectifs sont représentés par plusieurs générations réparties de manière homogène.

À la Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, nous constatons le vieillissement de plusieurs résidents pour lesquels un travail d'accompagnement est mené afin d'envisager des orientations vers un EHPAD ou un foyer logement.

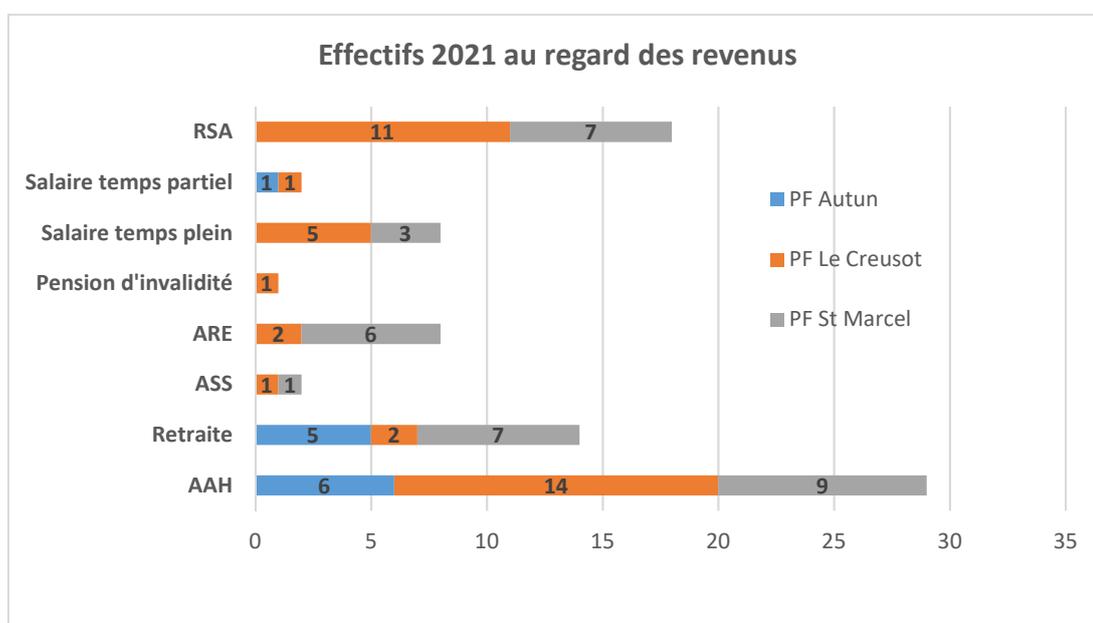
À Saint-Marcel, un tiers des effectifs est représenté par des personnes d'âge mûr, voire depuis peu retraitées et un autre tiers par des actifs plutôt jeunes.

Nombre de résidents par année	Autun					Le Creusot					Saint-Marcel				
	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans
En 2021	0	2	5	1	4	4	10	20	12	1	1	10	7	11	4
%	-	17	42	8	33	9	21	43	25	2	3	31	21	33	12
En 2020	0	2	4	1	4	6	9	15	11	3	1	9	5	13	4
%	-	18	36	9	36	14	20	34	25	7	3	28	16	40	13

Tableau 3 : Répartition des personnes accueillies par âge

Ressources des personnes accompagnées en 2021 :

En termes de ressources, les personnes accueillies perçoivent, pour la plupart, des minimas sociaux. L'accueil à la pension de famille est possible uniquement à condition d'avoir des revenus stables afin de pouvoir faire face au paiement de différentes redevances liées au logement sous la forme simplifiée. La redevance mensuelle intègre la participation financière des résidents au loyer et aux charges ; elle comprend également l'ensemble des fluides et la consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage). Cette redevance est versée au gestionnaire dont le montant est facturé au mois échu.

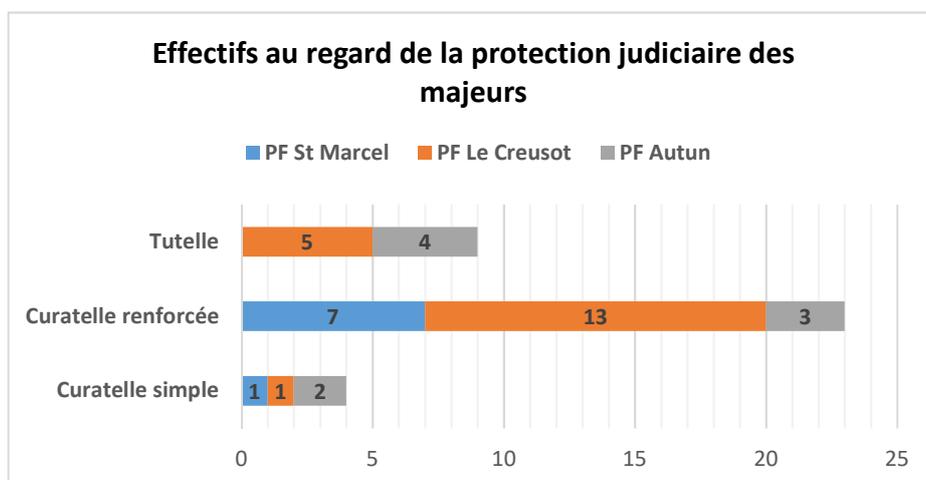


Pour certains résidents, les revenus peuvent changer de typologie en cours d'année suite au changement de situation professionnelle ou à l'arrivée à la fin des droits (Allocation de Retour à l'Emploi et autres). Quoi qu'il en soit, une vigilance particulière est nécessaire pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits, mais également dans l'insertion professionnelle. Pour cela, de nombreux partenariats locaux sont développés.

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont assez nombreux dans les effectifs des Pensions de Famille / Résidence Accueil (32 %). Cet indicateur confirme le niveau important de précarité des situations.

Le logement accompagné est souvent sollicité pour les personnes seules, sous mandat de protection judiciaire de différents degrés. Il est important de souligner que l'existence d'une mesure de protection judiciaire ne constitue en aucun cas le critère d'admission à la Pension de Famille. En fonction du profil de chaque candidature, une mesure de protection judiciaire peut seulement apporter une plus-value pour le maintien dans le logement.

Ainsi, à Autun, 9 résidents sur 12 (75 %) bénéficient d'une mesure de protection judiciaire, parmi lesquelles, 4 sont des mesures de tutelle. Au Creusot, cette proportion est moindre : il s'agit de 19 personnes accueillies sur 47 au total (40 %) avec 5 mesures de tutelle. A Saint-Marcel, sur l'effectif total de 33 personnes, 8 (24 %) sont sous mesure de protection judiciaire (curatelle simple ou renforcée).



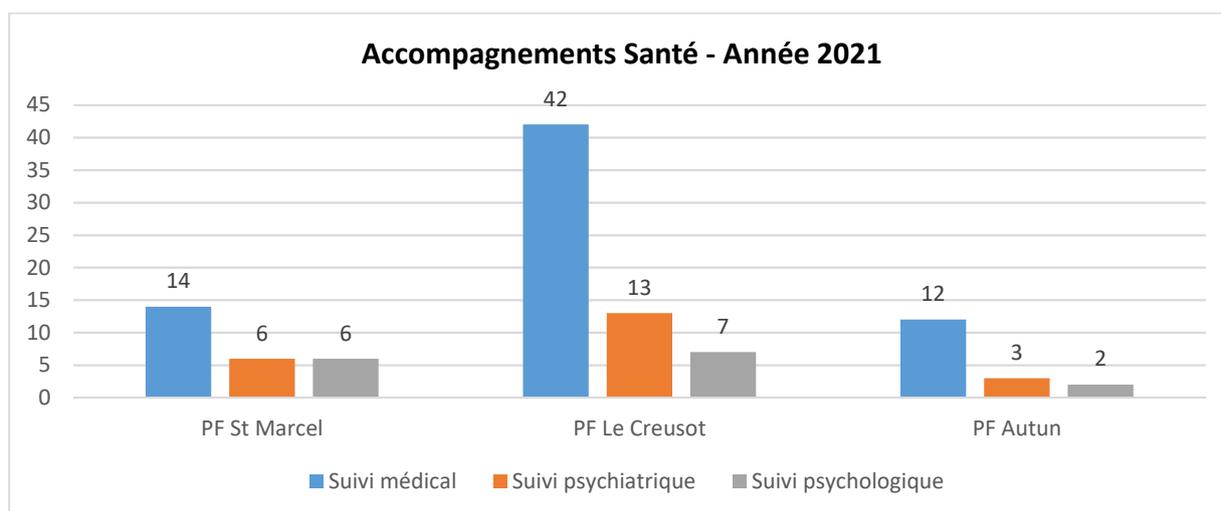
Deux résidents de la Pension de Famille du Creusot et un de la Pension de Famille d'Autun bénéficient de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) exercée par les services sociaux du département de Saône-et-Loire, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Les mesures de protection judiciaire sont exercées par différents opérateurs, tels que l'UDAF71, la Sauvegarde71, Le Pont, ainsi que par les mandataires indépendants avec une multitude de référents qui changent de manière fréquente. Deux d'entre elles sont gérées par un des membres de la famille. Le suivi et l'accompagnement des majeurs protégés au sein de la pension de famille représente un travail important de mise en lien et de coordination avec ces référents.

Accompagnement vers le soin :

En 2021, le personnel des Pensions de Famille a été mobilisé sur les accompagnements liés à la vaccination contre la Covid-19. En passant par la sensibilisation à la vaccination aux moyens de communication officielle, des temps collectifs et individuels d'accompagnement ont été organisés en lien avec les centres de vaccination ou les pharmacies de proximité. Aucune difficulté particulière n'a été relevée dans cette démarche. Néanmoins, plusieurs résidents restent non-vaccinés par conviction.

La problématique de refus d'accès aux soins est soulignée comme récurrente. Elle se manifeste par le non-recours aux consultations des médecins traitants, refus de faire les examens prescrits, refus d'hospitalisation ou non-respect des délais d'hospitalisation avec le départ volontaire. Afin de faire face à ce type de situation, nos équipes ont été formées en 2021.



Généralement, les pensions de famille accueillent des résidents dont une grande partie témoignent d'un passé marqué par le parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux, etc...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En revanche, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2021, à la Pension de Famille du Creusot, 57 % des 47 résidents souffraient d'addictions. Cette proportion s'élève à 42 % à la Pension de Famille d'Autun. L'addiction à l'alcool concerne la plupart des cas, parfois accompagnée de consommation de drogues. Plusieurs personnes ont également été soignées pour des addictions aux jeux.

La consommation excessive d'alcool et de drogues est connue pour laisser des impacts négatifs importants et, parfois, irréversibles sur la santé.

L'ensemble des troubles liés à la santé chez les résidents des pensions de famille représente un volume non-négligeable au sein de l'accompagnement social effectué par les équipes éducatives. Cela implique une parfaite connaissance du tissu médical et paramédical local par les professionnels de l'équipe, ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec tous les acteurs qui relèvent des soins spécifiques adaptés aux personnes en situation d'addiction.

L'équipe éducative de la pension de famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant la mise en place de :

- plannings des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires ;
- transports, si nécessaire, vers le lieu du rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première fois, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins.

En général, les problématiques liées à la santé, sont très prégnantes au sein de la population des pensions de famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive d'alcool et/ou de produits stupéfiants conduisent à des situations d'inaptitude au travail (l'invalidité) et au développement du handicap.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relèvent de maladies mentales, même si la personne concernée conserve un niveau d'autonomie compatible avec la vie dans les structures de logement accompagné. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des Centres Médico Psychologiques (CMP) locaux. L'accompagnement social au sein des pensions de famille permet d'assurer la régularité du respect des rendez-vous au CMP ce qui est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des 15 places de la Résidence Accueil sur Le Creusot, un partenariat a été établi avec l'association Les Papillons Blancs, porteur du dispositif SAVS-SAMSAH, permettant à la structure de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents qui relèvent du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place a été élaboré courant 2020 entre les deux partenaires. Plusieurs approches ont été tentées pour la mise en œuvre du protocole sur des situations concrètes. Aucune n'a abouti en 2021.

Un des résidents a pu bénéficier en 2021 d'un accompagnement spécifique à l'autonomie par le dispositif Le Lien des PEP 71 qui permet la transition vers la mise en route de l'accompagnement SAVS.

Un soutien dont la réactivité est très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité. En 2021, un résident de la Pension de Famille du Creusot a sollicité l'intervention de l'infirmière du dispositif Lits Halte Soins Santé mobile qui venait d'être mis en place par l'association.

À Saint-Marcel, l'établissement a validé la démarche de Réduction Des Risques Alcool (RDRA). Elle comporte une charte stipulant les modalités d'accueil avec l'alcool et le protocole de délivrance de l'alcool. L'ensemble résulte d'une formation auprès de différentes équipes de l'association qui a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2022.

Le partenariat entre la Pension de Famille de Saint-Marcel et le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) se traduit par les permanences bihebdomadaires de l'infirmière spécialisée en addictologie de l'organisme au sein de l'établissement. Celle-ci est une personne ressource pour les résidents mais aussi pour toute l'équipe. Cette proximité permet de faciliter l'accès aux soins et de travailler sur la prévention des conduites addictives. Le CSAPA a été associé pleinement à la démarche RDRA.

Dans le cadre des actions de prévention lors de la campagne nationale, deux séances de tests rapides pour le dépistage de l'hépatite C et du VIH ont été organisées au sein de l'établissement pour 12 bénéficiaires au total.

Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) porté par la Sauvegarde 71 intervient auprès de nos résidents depuis fin d'année 2021. Les contacts jusqu'à présent informels entre nos professionnels et les équipes du CAARUD offrent une perspective de nouveau partenariat à formaliser au cours de l'année prochaine.

Un certain nombre de disparités se ressentent entre le territoire du Creusot / Autun et celui de Saint-Marcel, proche de Chalon-sur-Saône, en termes d'accès aux soins. Avec une offre large au niveau des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, ophtalmologues, médecins spécialistes, etc.) la Pension de Famille de Saint Marcel ne rencontre pas de difficultés particulières, ni de délais d'attente importants, tandis qu'au Creusot et à Autun cette offre est beaucoup plus restreinte ce qui amène certains patients à des attentes de 6 mois avant de pouvoir rencontrer un spécialiste. Le département de Saône-et-Loire tente d'apporter une solution à la situation du désert médical sur ces territoires avec l'implantation des antennes du Centre de Santé Départemental 71 qui accueille des médecins généralistes, mais aussi des infirmiers.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé au sein des pensions de famille a surtout porté sur les sujets suivants :

- La remobilisation vers l'emploi ou la formation ;
- Le soutien dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits ;
- L'accompagnement budgétaire léger ou approfondi à travers l'orientation vers la MASP.

Au Creusot, malgré la proportion importante des résidents en âge actif, très peu parmi eux exercent une activité professionnelle. Plusieurs résidents déjà en recherche d'emploi, ont été orientés vers les parcours d'insertion professionnelle ou de reconversion portés et étayés par les associations locales relevant du milieu d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. En général, le bénéfice de l'insertion par l'emploi se fait ressentir sur le bien-être des personnes concernées à qui cela permet une meilleure estime de soi et des conditions, de ce fait, plus propices à une projection dans l'avenir.

En ce qui concerne les démarches administratives, elles se sont dématérialisées pour la plupart. Cet avantage de l'époque numérique permet un avancement rapide dans les démarches mais exige des compétences spécifiques. De ce fait, les résidents sollicitent beaucoup l'équipe éducative pour l'accès aux informations en ligne n'ayant pas de possibilité de se connecter au réseau à leur domicile. Ces accompagnements touchent aux domaines suivants : relations avec les banques, les fournisseurs de téléphonie, la Banque de France pour les dossiers de surendettement, les tribunaux en lien avec le paiement des pensions alimentaires, la CAF ou la MSA pour les questions de changement de situation, la CPAM en lien avec la couverture maladie, etc.

En fonction des besoins de la personne accompagnée, l'équipe éducative mobilise les différents partenaires du champ social. Ainsi, sur le plan alimentaire, la plupart des résidents des pensions de famille sont bénéficiaires des banques alimentaires ou des épiceries solidaires portées par les collectivités et les associations caritatives.

Données Qualitatives

Faits marquants :

La crise sanitaire :

L'année 2021 a été fortement impactée par l'épidémie de la COVID-19. Les effets néfastes produits sur les populations précaires et isolées sont largement visibles lorsqu'on prend en compte une seule unité au sein du collectif. Malgré tout, le confinement qui a marqué l'année 2020 a été évité. L'année a été marquée par la campagne de vaccination qui s'est déroulée avec succès pour la plupart des résidents. Certains restent non vaccinés par conviction. Le port obligatoire des masques a été largement respecté grâce aux rappels réguliers des éducateurs.

Fin 2021, courant la dernière vague très contagieuse de la COVID-19, les équipes éducatives se sont vues réduites fortement sans pouvoir assurer la présence habituelle auprès des résidents. Plusieurs remplacements au niveau de l'équipe permanente ont été effectués.

Actions collectives :

COVID-19 oblige, des restrictions au niveau des activités collectives ont été imposées aux équipes éducatives ainsi qu'aux résidents. Il faut rappeler que ces activités constituent, en temps normal, un des piliers du travail éducatif en parallèle avec le suivi individuel.

Dans l'ensemble, les structures respectives ont maintenu leur fonctionnement, fidèles à leurs engagements, en adaptant les moyens d'intervention : remplacement des activités prévues dans les salles par celles organisées à l'extérieur, diminution du nombre de personnes dans chaque groupe afin de permettre le respect des distances et des gestes barrières. Les résidents témoignent du manque des moments de convivialité organisés autour d'un repas ou de dégustations.

À Saint-Marcel, les activités collectives regroupaient généralement entre 3 et 6 personnes en moyenne. Elles se sont concentrées autour des ateliers artistiques, petites balades ou autres activités culturelles à l'extérieur de l'établissement : préparations culinaires partagées, ateliers jeux, activités de sensibilisation au tri des déchets. À Autun, les ateliers traditionnels culinaires concentrés autour de l'alimentation saine et accessible aux petits budgets se sont déroulés avec la régularité mensuelle, mais le retour de chaque participant chez lui, avec sa part de préparation, n'a pas pu être maintenu.

Au Creusot, l'atelier Soins esthétique et coiffure a été mis en place dans le cadre du stage de deuxième année d'une future monitrice-éducatrice avec un lieu dédié à l'estime de soi. Désormais, c'est un lieu privilégié de rencontres hebdomadaires où chacun prend soin de son apparence et partage ses connaissances en la matière.

En 2021, un projet musical rythmique autour du djembé a été initié au sein des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun, en partenariat avec l'association chalonnaise Faso Lili. Les ateliers hebdomadaires se déroulent au Creusot avec, environ, 7 participants à chaque fois, avec la perspective d'un concert et d'une participation à une des manifestations locales.

Chaque activité est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

Participation des résidents :

À Saint-Marcel, suite aux élections des représentants, un comité consultatif a été mis en route avec une participation régulière des résidents. Toute question importante de la vie quotidienne est traitée lors des réunions mensuelles. La Pension de Famille de Saint-Marcel se distingue par la participation active de plusieurs résidents aux manifestations organisées par le Conseil Régional des Personnes Accueillies de Bourgogne-Franche-Comté.

En 2021, la Pension de Famille du Creusot a participé aux Journées Régionales des Pensions de Famille organisées autour de plusieurs thématiques et plus particulièrement celles en lien avec les activités organisées avec la participation des résidents. Lors de la visio-conférence, une résidente a témoigné au sujet de son parcours d'insertion professionnelle dans le cadre duquel elle a pu participer au chantier-école mené au sein de la Pension de Famille du Creusot. Cela lui a permis, par la suite, de rebondir sur un poste au sein d'une entreprise d'insertion.

À l'occasion des Journées Nationales des Pensions de Famille en 2021, des portes ouvertes ont été organisées au Creusot avec une exposition de portraits des résidents vus par eux-mêmes. Cet événement a connu un franc succès avec la présence des élus municipaux, des partenaires et des résidents, ainsi que de la presse locale lors du vernissage.

Changements au sein des équipes :

Courant d'année 2021, les membres de l'équipe de la Pension de Famille d'Autun se sont vus augmenter leur temps de travail. Ce qui est dû, pour la Maîtresse de maison et l'Agent technique, à l'agrément de l'État pour le passage de la Pension de Famille à 15 places d'accueil, dont 5 en diffus en 2022.

Au Creusot, le poste de Travailleur social a connu une période d'absence de son titulaire en fin d'année 2021 pour maladie.

À la Pension de Famille de Saint-Marcel, l'année 2021 a été marquée par le départ en retraite de la Maîtresse de maison qui a été remplacée par une jeune professionnelle, ce qui génère une nouvelle dynamique d'équipe.

Accueil des Stagiaires :

Les Pensions de Famille restent des lieux privilégiés de la mise en pratique des acquis des différentes formations dispensées dans le secteur médico-social. Deux stagiaires ont été accueillies au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel en 2021 dont pour une le stage long en formation d'éducatrice spécialisée s'est terminé en 2021 avec l'obtention du diplôme en juin.

Une deuxième stagiaire est accueillie en octobre 2021 dans le cadre de la deuxième année de formation de monitrice éducatrice. La Pension de Famille du Creusot bénéficie, et ce, suite au chantier-école de l'année précédente, des demandes fréquentes de stage axés sur la découverte du métier de la part des personnes en reconversion orientées par l'association locale l'APOR. Trois stagiaires ont été accueillis en 2021 sur une période de deux à quatre semaines. Une stagiaire en deuxième année de BTS ESF a terminé avec succès son stage au Creusot.

À Autun, une dynamique supplémentaire se fait ressentir au niveau des demandes de stage des étudiants effectuant leur formation à distance au sein du nouveau Campus numérique de la Ville d'Autun. Courant 2021, deux stagiaires ont été retenues par la Pension de Famille pour le stage de première année du BTS ESF.

Le suivi et l'accompagnement des stagiaires représente un temps important intégré dans l'ensemble des missions de chaque tuteur de stage. Un stagiaire bien intégré par la structure dans son fonctionnement se voit d'habitude confier la conception, le développement et la mise en œuvre d'un projet ou d'une mission, ce qui constitue un gage de réussite du stage, mais apporte aussi une plus-value au projet social de la structure.

Partenariats :

Une pension de famille effectue son ancrage territorial grâce à la mise en place de multiples partenariats.

Les professionnels de la Pension de Famille d'Autun participent désormais aux rencontres du groupe ressources mises en place par France Addictions 71 (anciennement ANPAA71), ce qui permet de s'informer, d'identifier les membres du réseau sur le plan local et de tisser des liens tout en échangeant autour des pratiques des uns et des autres.

À la Pension de Famille du Creusot, une convention de partenariat a été signée en 2020 pour la mise en place au sein du bâtiment des permanences de l'association Addictions « Vie Libre », à raison de deux fois par mois. Elle effectue l'accueil des personnes souhaitant aborder le sujet de souffrances liées aux addictions. Ces rencontres régulières ont toute leur importance en complément des soins médicaux pouvant être engagés par le patient.

Du côté de la participation des résidents aux réflexions menées sur les différents sujets les concernant, des liens sont établis avec le Comité Représentatif des Personnes Accueillies (CRPA) animé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS). Les représentants de la pension de famille de Saint Marcel ont pu participer à deux rencontres dont une s'est tenue à Dijon et avait pour but les élections des représentants et une autre thématique qui abordait le sujet du passage à la retraite.

L'association Le Pont bénéficie d'un partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saône-et-Loire (SPIP 71). Dans ce cadre, plusieurs salariés issus des pensions de famille sont désignés comme tuteurs pouvant encadrer les personnes pour qui la condamnation à une peine de prison a été aménagée et transformée en un temps de travail d'intérêt général (TIG). En 2021, au sein des pensions de famille, 7 personnes différentes (hommes et femmes) orientées par le SPIP 71 ont été accueillies en TIG avec la durée de travail moyenne de 3 semaines complètes. Deux agents des pensions de famille ont suivi en 2020 une formation spécifique à destination des tuteurs pour les personnes en TIG.

Résultant du partenariat avec le service Le Kairn71 de la Sauvegarde 71, des groupes thérapeutiques de parole « Laurie » sont mis en place de manière mensuelle au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel. Ces lieux sont animés par un psychologue et permettent un lien direct avec le centre de soins afin d'établir une passerelle entre la personne en situation d'addiction et l'équipe soignante. Ce partenariat s'est développé à la suite de la création d'une équipe mobile qui effectue les permanences à la Pension de Famille tous les 15 jours. Il constitue un véritable levier en s'appuyant à la fois sur la proximité, et aussi sur le sentiment de confiance instauré entre les professionnels et les résidents.

Travaux, maintenance et aménagements :

En 2021, les équipes techniques de l'association ont été mobilisées sur les différents chantiers liés à la maintenance des bâtiments occupés par les pensions de famille.

À Autun, un nouveau système de sécurité incendie a vu le jour. Les plans actuels des points d'alerte et de détection des fumées ont été revus, des modifications au niveau technique ont été apportées. Le nouveau Système de Sécurité Incendie (SSI) est désormais relié automatiquement au point central situé au CHRS du Creusot pour alerter en temps réel de l'incident afin que la réaction soit d'autant plus rapide de la part des services.

Un vaste terrain attenant au bâtiment est entretenu régulièrement avec la création de nouveaux parterres fleuris. Le projet d'un poulailler démarré en 2021 verra le jour début 2022.

De nombreux dysfonctionnements au niveau de la plomberie ont nécessité les interventions des équipes techniques internes à l'association, mais aussi le recours à des prestataires.

Au Creusot, la troisième année de fonctionnement avec les effectifs beaucoup plus importants qu'à l'ouverture a été marquée par de nombreuses améliorations du bâtiment sur le plan technique. Il a fallu effectuer les travaux suivants :

- Poursuite de la reprise des installations électriques, de chauffage et de la plomberie dans le bâtiment et dans la plupart des logements, et réalisation de travaux d'embellissement (murs, sols, plafonds) ;
- Installation du SSI dans l'ensemble du bâtiment pour la mise aux normes ;
- Le remplacement de la VMC avec le renouvellement des bouches d'aération dans chaque appartement ;
- Regroupement des deux buanderies collectives dans un seul lieu, au rez-de-chaussée avec le renforcement de l'installation électrique et la modification de la plomberie ;
- Remplacement de l'ancien système d'accès au bâtiment par un module à badge plus sécurisant.

En parallèle, des interventions ont été effectuées pour le remplacement des fenêtres et des vitres suite aux dégradations dues à la mauvaise manipulation, aux accidents ou à la vétusté des installations. En comparaison avec l'année 2020, nous avons constaté beaucoup moins de dégradations volontaires.

Il faut ajouter que l'association procède régulièrement au remplacement des chauffe-eaux individuels, ainsi que des réfrigérateurs et des plaques chauffantes dans les appartements qui le nécessitent. Le parc existant de ce type d'appareils déjà présents dans les appartements de Pensions de Famille à l'ouverture de l'établissement en 2019 se révèle très endommagé et a besoin d'être renouvelé au même titre que le mobilier d'époque.

En 2021, une dépense importante a été réalisée pour assurer les frais des prestations de désinsectisation. De manière progressive, plusieurs appartements ont été infestés par les punaises de lit qui se sont propagées. L'intervention rapide d'une entreprise dédiée a permis de stopper cette progression. Néanmoins, les épisodes reprennent dans d'autres appartements. Une action de sensibilisation sera mise en place en 2022 en partenariat avec l'IREPS.

Les projets d'aménagement du bâtiment sont encore nombreux. Un accord a été trouvé avec l'OPAC 71, propriétaire des lieux, pour le démarrage des travaux de toiture en 2022. La reprise des revêtements du plafond et des murs dans les appartements du dernier étage, abîmés par les infiltrations d'eau, restera à la charge de l'établissement. Le travail de modernisation de l'ascenseur est terminé avec, désormais, plus de sécurité pour les résidents et la nette diminution des pannes. La vérification des points faibles de l'ensemble de l'installation électrique du bâtiment est en cours pour détecter les causes des coupures générales d'électricité.

À Saint-Marcel, l'association est locataire de l'ensemble immobilier dont l'Habellis est propriétaire. Dans le cadre du plan de maintenance établi par le propriétaire, le remplacement de l'ensemble des radiateurs, ainsi que des plaques électriques de cuisine est prévu.

Concernant le mobilier, la Pension de Famille de Saint-Marcel a investi dans le remplacement de la literie (lits, matelas et couettes) dans l'ordre de priorité avec un étalement sur les années 2020-2021. La priorité est donnée aux personnes ayant des besoins spécifiques liés à leur morphologie ou à leur état de santé.

Il faut ajouter que dans les trois établissements, l'association procède régulièrement au remplacement des appareils de la laverie collective (lave-linge et sèche-linge) qui subissent une charge importante quotidienne, ainsi que les accidents liés à leur mauvaise utilisation.

Dans l'ensemble, les travaux représentent une ligne de dépenses importante dans le budget des établissements.

Difficultés repérées :

Le contexte sanitaire est resté tendu en 2021, marqué par la phase de vaccination, mais aussi par un certain nombre de restrictions ne permettant pas de mener une vie normale notamment lors des périodes hivernales où toute concentration en lieu clos a été strictement encadré. Malgré cela, des temps forts ont pu avoir lieu avec le respect des gestes barrières.

En général, les équipes éducatives des Pensions de Famille sont souvent confrontées à la gestion de crises provoquées par la décompensation de certains résidents ou par les comportements irrespectueux des autres au regard du règlement de vie commune. Ces situations combinant les souffrances psychiques, ainsi que les comportements addictifs conduisent souvent à la résiliation des contrats de résidence ou à des hospitalisations sous contrainte. Elles provoquent des troubles de voisinage importants et parfois inédits dans tout l'établissement et aussi dans le quartier d'habitation. L'ampleur des conséquences de ce type de débordements met également en lumière la limite de la capacité d'accueil des pensions de famille et la faiblesse des partenariats en termes de prise en charge dans les conditions d'urgence de la grande souffrance psychique au sein des établissements.

En dehors de la dimension de la crise sanitaire, les difficultés rencontrées sont souvent liées à la temporalité différente entre les prises en charge individuelles des personnes par les partenaires relevant du domaine de la santé ou de la prévention. Nous avons déjà évoqué précédemment les disparités entre les territoires relevant de la présence des médecins de ville ou des médecins spécialistes où le secteur de Saint Marcel serait mieux desservi que ceux du Creusot ou d'Autun marqués par la désertification médicale. Cette dernière se traduit par des délais d'attente de prise en charge très importants ce qui rallonge les parcours de soins. Cela d'autant plus, qu'étant souvent confrontées au refus de soins, les équipes éducatives peinent à mettre en phase les accompagnements sociaux avec la prise en charge des problématiques liées à la santé qui avancent à un rythme beaucoup plus décalé.

Un nouvel outil a été mis à disposition des pensions de famille avec la création du poste d'infirmiers mobile des Lits Halte Soins Santé sur le secteur du Creusot / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial mais qui ne couvre qu'une partie du secteur.

Cinq axes majeurs seront travaillés :

Réactiver les partenariats existants pour garantir l'accueil dans les meilleures conditions des personnes en souffrance psychique ;

Finaliser le projet Réduction des Risques Alcool à Saint-Marcel ;

Poursuivre la montée en puissance des orientations et des accueils sur les places diffuses à Autun ;

Continuer de mettre en place les actions collectives créatrices du lien social au sein et en dehors de l'établissement avec le respect des conditions actuelles de la crise sanitaire :

- Projets autour du jardinage, du compostage et de l'aménagement paysager au Creusot, à Autun et à Saint-Marcel, création du poulailler à Autun ;
- Continuité du Cinéma Solidaire pour la projection des films sur un grand écran au sein des trois établissements ;
- Ateliers « bien-être / estime de soi » et autour de l'alimentation ;
- Actions citoyennes autour du ramassage et du tri des déchets ;
- Activités physiques et sportives de plein air en petits groupes ;
- Atelier Djembé au Creusot et à Autun avec une inscription aux manifestations locales ;
- Participation au projet culturel et citoyen « L'homme debout » de la municipalité du Creusot.

Approfondir la démarche de participation des résidents aux différentes instances consultatives sur les questions liées au logement, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'insertion sociale et professionnelle, y compris au sein des Conseils de la Vie Sociale ;

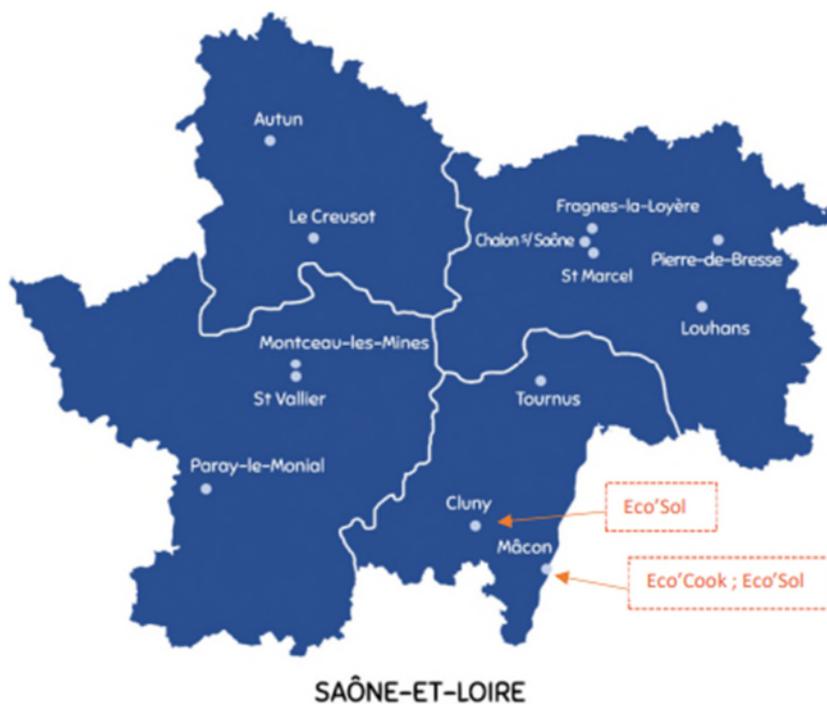
Poursuivre les investissements spécifiques permettant de constituer le support matériel pour mener les actions éducatives et accueillir dignement les nouveaux résidents :

- Réaménager la cuisine pédagogique à la Pension de Famille d'Autun, ainsi qu'à Saint-Marcel, et procéder aux travaux de la cour Nord ;
- Créer un lieu dédié à la lecture avec un point informatique au Creusot ;
- Effectuer tous les travaux de mise en conformité avec les règles de sécurité en vigueur dans le bâtiment au Creusot ;
- Procéder aux travaux de réhabilitation des appartements sinistrés du dernier étage au Creusot après les travaux d'étanchéité de la toiture ;
- Continuer à développer les installations extérieures à Saint-Marcel avec la création d'un coin de convivialité doté d'un barbecue fixe.

En 2022, des groupes de travail seront poursuivis dans la continuité de la réécriture du projet d'établissement à Autun, au Creusot et à Saint-Marcel. Les axes principaux se situent vers l'accueil et l'accompagnement des publics, l'objectif étant d'harmoniser le fonctionnement des trois établissements tout en préservant les spécificités de chacun.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)
- Ateliers des Savoirs





ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'COOK (CONSERVERIE ALIMENTAIRE)

MISSION :

L'activité Eco'Cook, créée en septembre 2017, a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Cook est une conserverie qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant une activité innovante dans un secteur porteur, par la transformation en plats cuisinés, sous forme de bocaux frais et appertisés, des surplus alimentaires collectés auprès de différents acteurs locaux (producteurs, Grandes et Moyennes Surfaces...).

OBJECTIFS :

- Offrir un support d'insertion professionnalisant dans un secteur d'activité créateur d'emploi : commis de cuisine en restauration traditionnelle ou collective (cantines, restaurants d'entreprise...), aide cuisine, service en restauration, plonge, industrie agroalimentaire, service à la personne... ;
- Proposer un véritable parcours d'insertion avec des apprentissages spécifiques (préparation alimentaire, cuisson des viandes, normes d'hygiène...) et d'autres compétences plus transversales et transférables (collecte, réception, gestion des stocks, inventaire, vente, livraison, entretien et nettoyage, travail en équipe, respect de consignes strictes...);
- Accompagner la construction du parcours professionnel notamment dans le secteur de l'alimentaire ;
- Valoriser les matières collectées par la confection de repas solidaires, de plats cuisinés frais ou appertisés ;
- Participer à la sensibilisation du grand public à l'anti gaspillage alimentaire ;
- Participer à l'économie circulaire (récupération et réutilisation des bocaux en verre, compost, récupération des huiles de cuisson).

IMPLANTATION :

26 rue Bigonnet à Mâcon

CAPACITÉ :

6,25 ETPI soit 10 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 24 h hebdomadaires

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DDETS, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2021	2020	2019	2018	2017
	23	24	25	13	6

Depuis 2019, le nombre de salariés accueillis reste relativement stable malgré le passage du conventionnement de 5 à 6,25 ETPI, soit des durées de contrat plus longues, par le biais des renouvellements, notamment dus à la crise sanitaire qui a limité le nombre de recrutements et celui des sorties, avec la volonté de sécuriser socialement les situations des salariés en parcours.

Nombre de recrutements	2021	2020	2019	2018	2017
	10	13	15	11	6

À noter en 2021, la mise en place de la Plateforme de l'Inclusion ITOU, comme vecteur de diffusion et outil de coordination entre l'offre des employeurs solidaires, les prescripteurs et les demandeurs d'emploi.

Globalement, un nombre de CV reçus limité et moins de candidatures spontanées qu'en 2020, notamment peu de candidats bénéficiaires du RSA.

Nombre de PMSMP	2021	2020	2019	2018	2017
	1	1	1	5	1

Une seule PMSMP a été réalisée en 2021 à la Boulangerie Ange. Le taux d'immersion en extérieur reste trop faible ; l'année 2021, marquée par la poursuite de la crise sanitaire, n'a pas été propice aux interactions ni à la mise en œuvre des périodes de stages.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans	26 à 45 ans	46 à 55 ans	Plus de 55 ans
2021	7 (30,43 %)	6 (26,09 %)	5 (21,74 %)	5 (21,74 %)
2020	7 (29,17 %)	8 (33,33 %)	7 (29,17 %)	2 (8,33 %)
2019	3 (12,00 %)	14 (56,00 %)	6 (24,00 %)	2 (8,00 %)
2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

La répartition entre les différentes classes d'âge est relativement équilibrée en 2021 et présente une certaine mixité.

Entre 2020 et 2021, la tranche d'âge des 26 à 45 ans n'est plus majoritaire.

La proportion des salariés de moins de 26 ans augmente et culmine à 30,43 % de l'effectif.

À noter, l'augmentation significative des plus de 55 ans avec 21,74 % des recrutements, contre 8,33 % en 2020.

Répartition par sexe en %	2021	2020	2019	2018	2017
Femmes	60,87 %	58,33 %	60 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	39,13 %	41,67 %	40 %	56,82 %	46,97 %

Une répartition qui reste relativement stable depuis plusieurs années mais une parité « inversée » non atteinte. Avec en 2021, 14 femmes et 9 hommes en parcours d'insertion, soit une majorité de femmes, à hauteur de 60,89 %, plus attirées par les métiers de bouche malgré les horaires atypiques et les difficultés de garde d'enfants.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans ressource	ARE
2021	30,43 %	0	8,7 %	21,74 %	30,43 %
2020	37,50 %	4,17 %	0	29,17 %	25 %
2019	36 %	12 %	0	24 %	28 %
2018	25 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0

En 2021, nous avons accueilli deux salariés avec une reconnaissance « Travailleur Handicapé » (RQTH) et percevant l'AAH (8,7 % de l'effectif), avec des adaptations aux postes nécessaires, concernant notamment le port de charge et les postures professionnelles.

À noter, la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA accueillis (30,43 %), en dessous de l'objectif imposé par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, fixé entre 40 et 50 % de l'effectif. Néanmoins, le public BRSA reste majoritaire, en proportion égale avec celui qui perçoit l'ARE, dont le taux passe néanmoins de 25 % en 2020 à 30,43 % en 2021.

Il faut mettre en parallèle l'absence de bénéficiaires de l'ASS avec l'augmentation du nombre de personnes qui perçoivent l'ARE.

Malgré l'effectif important des moins de 26 ans, il convient de signaler une baisse des salariés sans ressource à leur arrivée, avec un taux de 21,74 %, le plus bas depuis 2017.

Quartiers Prioritaires de la Ville	Les Blanchettes	La Chanaye	Marbé	Les Saugeraies
2021	2 (8,7 %)	0	0	0
2020	2 (8,33 %)	2 (8,33 %)	1 (4,17 %)	1 (4,17 %)
2019	4 (28,60 %)	0	5 (35,70 %)	5 (35,70 %)
2018	0	0	50 %	50 %
2017	0	40 %	40 %	20 %

En 2021, seulement 8,7 % de l'effectif est issu des QPV, soit 2 personnes habitant Les Blanchettes et aucune représentation des 3 autres QPV.

En revanche, 7 salariés soit 30,43 % sont originaires de secteurs en dehors de Mâcon, dont :

- Crèches-sur-Saône ;
- Matour ;
- Saint-Martin-Belle-Roche ;
- Département de l'Ain.

Concernant le statut des salariés au regard du logement :

- 3 sont hébergés soit 13,04 % ;
- 1 est locataire dans le parc privé (4,35 %) ;
- 7 sont locataires chez un bailleur social public (30,43 %) ;
- 1 habite en résidence sociale (4,35 %).

À noter, la difficulté d'accéder à un premier logement avec sur 2021, 2 parcours de rue et 2 autres salariés en attente d'attribution et hébergés par des tiers.

Nombre de sorties dynamiques	Total Sorties	Dont CDD - 6 mois	Dont CDD + 6 mois	Dont CDI	Dont Formations
2021	11	1	2	0	0
2020	14	0	0	2	0
2019	14	1	1	1	0
2018	2	0	0	1	1
2017	3	0	0	2	0

Parmi les 11 sorties en 2021, 4 sorties sont dites neutralisées (2 interruptions en cours de période d'essai, 1 démission, 1 transfert sur un autre SIAE), soit 7 autres sorties à prendre en compte, réparties comme suit :

- 4 fins de contrats ou non renouvellements qui se soldent par une réinscription à Pôle Emploi ;
- 2 sorties vers un CDD dans le secteur de la restauration ;
- 1 sortie vers l'emploi durable : 1 création d'entreprise dans le domaine du sport et de la préparation mentale.

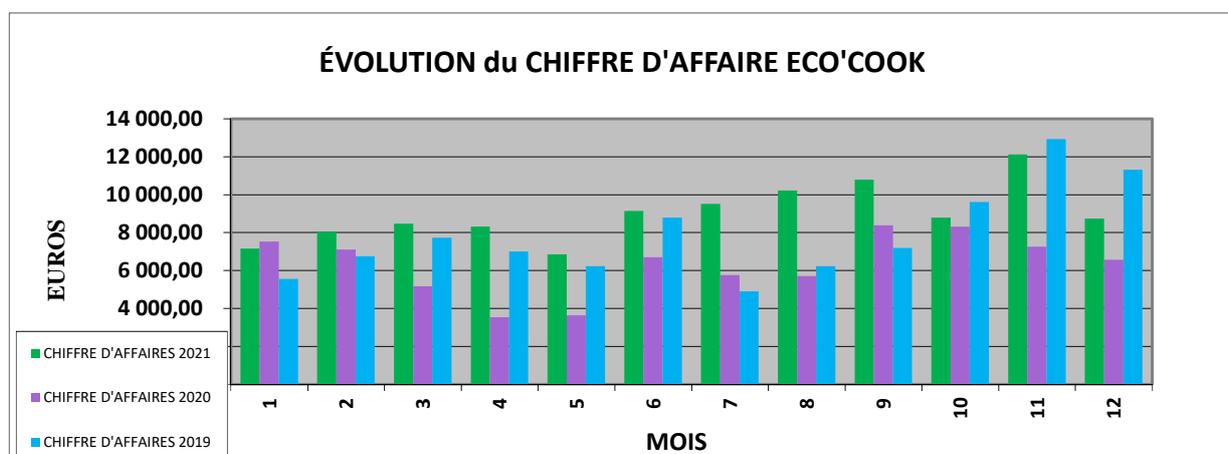
Soit un taux de sorties dynamiques de 42,85 %.

Données économiques

Courant 2021, Eco'Cook a retrouvé une certaine activité, notamment concernant le service des prestations extérieures, mis en difficultés avec la crise sanitaire et ses périodes de confinement, le télétravail et l'arrêt des temps de convivialité et de partage.

Chiffre d'Affaire ECO'COOK	
2021	108 040
2020	75 571
2019	94 105

Si le chiffre d'affaire 2021 est supérieur à celui de 2019, ceux des mois de novembre et décembre 2019 n'ont pas été dépassés, date à laquelle un démarrage significatif semblait s'amorcer mais stoppé sous l'effet de la COVID-19.



Détail du chiffre d'affaire par prestations rendues :

Années	Livraisons Extérieures	Travail à façon	Repas Accueil de Jour	Soupes Samu Social	Repas CHRS-LHSS	Ventes Magasin	Ventes Magasin ECOSOL	TOTAL
2021	32 386	5 137	18 836	3 430	33 965	13 858	428	108 040
2020	12 481	1 545	11 912	3 554	36 340	8 598	141	75 571

Au global, 32 811 repas confectionnés en 2021, soit une moyenne mensuelle de 2 734 repas servis et 90 repas quotidiens, pour un chiffre d'affaire des ventes et des prestations de 108 040 €.

Le nombre des repas servis à l'Accueil de Jour est en augmentation sensible, avec une moyenne de 30 repas servis quotidiennement, soit 7 jours sur 7 pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars.

Si le nombre de repas servis au CHRS est en légère baisse, il est néanmoins aléatoire et lié à l'autonomie des personnes accueillies, chacune disposant d'une cuisine individuelle ou d'un lieu collectif où confectionner soi-même ses repas.

Une attention particulière est aussi portée à l'anti-gaspillage et à la gestion des repas non consommés.

Nombre de prestations extérieures par mois :

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2021	11	16	25	24	22	37	25	9	29	26	37	20
2020	15	14	5	0	0	16	10	0	24	21	14	7

Sur l'année 2021, trois prestations significatives ont eu lieu dont un mariage, le Festival de Jazz au Crescent sur 5 jours, représentant plus de 350 repas et le salon de l'Economie Sociale et Solidaire organisé par le Conseil Départemental.

Les demandes de prestations en provenance des particuliers ont également augmenté. Deux privés, la chambre d'hôtes « Les Trémières » à Charnay-lès-Mâcon et la société AXCEM (centre de formation) commandent de façon hebdomadaire des prestations pour leurs clients et leurs séminaires.

Passages magasin	Janvier / Mars	Avril / Juin	Juillet / Septembre	Octobre / Décembre	TOTAL à l'année
2021	309	303	194	278	1 084
2020	288	66	196	249	799
2019	123	322	199	269	913

Le nombre de passages clientèle en magasin a globalement dépassé la fréquentation de 2019, avec néanmoins des mois d'été qui peinent à trouver une clientèle plus touristique.

On peut constater la fidélisation des clients.

Panier moyen	Janvier / Mars	Avril / Juin	Juillet / Septembre	Octobre / Décembre	TOTAL à l'année
2021	12,86	12,72	14,81	12,64	13,25
2020	11,05	11,26	11,26	10,95	11,09
2019	6,61	8,57	15,99	18,03	1,71

Le panier moyen est globalement en augmentation et plutôt stable sur les différents trimestres de l'année avec une hausse toutefois sur les mois d'été où la fréquentation est pourtant moindre.

On constate que le panier se diversifie, en lien avec l'offre qui s'étoffe.

En 2021, 10 196 articles vendus au magasin soit 153,36 % d'augmentation (6 648 articles en 2020), dont la catégorie des bœufs frais en augmentation de 133 % passant de 4 631 à 6 194 produits achetés.

Parmi les autres produits les plus vendus en boutique :

- Confiture : 18,49 % ;
- Soupe : 7,27 % ;
- Desserts : 10,37 %.

Travail à façon :

Le lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus a sollicité Eco'Cook pour la confection, à façon de 21 autoclaves, essentiellement de légumes, pour un bénéfice de 3 759 €. De même, la ferme de Laiveil à Laives a passé 5 commandes pour l'autoclavage de leur production légumière, pour un bénéfice de 895 €.

Partenariats

Les partenaires sur l'année ont été :

- Les Banques Alimentaires de Bourgogne et de l'Ain ;
- Les Grandes et Moyennes Surfaces : Grand Frais, Boucherie André, Leader Price et Shell à Saint-Albain ;
- Le transporteur BREVET ;
- L'entreprise DAUNAT ;
- Agro'Activ pour l'accompagnement et la formation à la sécurité alimentaire.

Occasionnellement, des « ramasses » ont été effectuées à :

- Oasis d'amour (Saint-Laurent-sur-Saône) ;
- Les Restaurants du Cœur ;
- Cantonaide (Pont-de-Veyle).

Communication

Le vendredi 12 novembre 2021, la Ministre déléguée chargée de l'Insertion, Brigitte Klinkert en déplacement à Mâcon, a rendu visite à Eco'Cook. Elle a pu à cette occasion prendre connaissance des activités menées par la conserverie.

<https://lepont.asso.fr/actualites/deux-structures-dinsertion-mises-a-lhonneur-par-la-ministre/>

En 2021, si de nombreux rendez-vous ont dû être annulés du fait de la crise sanitaire et que les stands tenus à l'OPAC mensuellement n'ont pas été maintenus, d'autres événements ont toutefois pu avoir lieu :

- Les marchés des producteurs organisés à l'Espace Duhesme par le Département ;
- La participation au Festival de jazz organisé par le Crescent, début juillet ;
- La participation à l'opération Seconde Vie à l'Espace Carnot Montrevel avec MBA, en novembre.

Perspectives 2022

Il est ambitionné d'améliorer le taux de sorties positives vers l'emploi durable, notamment par la continuité dans la mise en œuvre des acquis de la démarche SEVE EMPLOI.

En 2022, le développement commercial et la fréquentation du magasin sont à accompagner et à renforcer, par une communication plus offensive et régulière notamment sur les réseaux sociaux.

En lien avec l'expérimentation de l'Atelier des Savoirs, à destination du public primo arrivant (bénéficiaires d'une protection internationale et de titres de séjour long), est programmé début 2022, la mise en place d'une seconde brigade dédiée, les après-midi et le samedi, qui permettra :

- de former plus de personnes ;
- d'offrir un support d'insertion à un plus grand nombre de salariés en parcours ;
- d'étendre les horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 20 h 00 en soirée et le samedi de 8 h 00 à 14 h 00 ;
- d'élargir la gamme de produits proposés (vente de plats préparés à la portion) et les concepts (contenants apportés par la clientèle) ;
- de toucher une clientèle plus large et diversifiée ;
- de réaliser des ramasses en fin de journée et le samedi matin ;
- de réaliser plus d'autoclaves.

Le démarchage de nouveaux fournisseurs, et notamment de producteurs locaux est à poursuivre, pour augmenter les quantités récoltées et lutter plus efficacement contre le gaspillage alimentaire.



ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'SOL (RESSOURCERIE – REPASSERIE)

MISSION :

Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion basé sur le réemploi et la seconde vie des objets, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Sol est constitué de 2 supports d'activité :

- La Ressourcerie qui agit en faveur du réemploi d'objets collectés voués aux déchets (vêtements, meubles, électroménager, livres, jouets, vaisselle...);
- La Repasserie qui offre un service de repassage et petite couture à destination des particuliers.

IMPLANTATION :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) :

- Ressourcerie située au 10, rue Jean Mermoz à Mâcon ;
- La Boutique au 19, rue Mathieu à Mâcon.

Communauté de Communes de la Vallée de la Grosne (Clunyois) :

- Entrepôt situé au 11, rue Lieutenant Albert Schmitt à Cluny ;
- Magasin au 28, route de Jalogy à Cluny.

CAPACITÉ / CONVENTIONNEMENT :

- Eco'Sol Mâcon : 23,14 ETP d'Insertion (39 salariés en parcours) ;
- Eco'Sol Cluny : 8 ETP d'Insertion (12 salariés en parcours) ;

En CDD d'Insertion de 25 à 28 heures hebdomadaires suivant les postes.

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DDETS, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2021	2020	2019	2018	2017
	85	75	81	46	66

Nombre de recrutements	2021	2020	2019	2018	2017
	45	42	48	21	38

85 salariés ont été présents en 2021 sur l'ACI Eco'Sol, soit un effectif en hausse par rapport à 2020 compte tenu de l'ouverture de l'antenne de Cluny, en septembre 2021. La durée moyenne des parcours est de 7 mois.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans	De 26 à 45 ans	De 46 à 55 ans	Plus de 55 ans
2021	20,27 %	43,25 %	18,92 %	17,56 %
2020	14,70 %	52,00 %	16,00 %	17,30 %
2019	8,64 %	50,61 %	23,75 %	17,28 %
2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26 / 45 ans avec un âge moyen de 41 ans.

L'effort de recrutement des moins de 26 ans se concrétise, avec une évolution progressive passant de 1,52 % en 2017 à 20,27 % en 2021. La proportion des plus de 55 ans augmente également chaque année, moins nettement depuis 2019 où une certaine stabilité s'installe.

Répartition par sexe en %	2021	2020	2019	2018	2017
Femmes	47,30 %	42,70 %	43,75 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	52,70 %	57,30 %	56,25 %	56,82 %	46,97 %

La parité n'est pas atteinte du fait des postes de valoristes en déchetterie et de collecteurs essentiellement occupés par des hommes en 2021. Aucune candidature de femmes sur ces postes, ni d'hommes pour la Repasserie (100 % féminine).

En 2021, trois postes dédiés Violences Intra Familiales ont été créés (Repasserie, tri et e-commerce), dans l'objectif de faciliter l'indépendance financière des salariés embauchés sur ces emplois, soit 5 personnes accueillies sur l'année pour un total de 3 390 heures correspondant à 1,86 ETP.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans aide	ARE
2021	41,89 %	6,76 %	1,35 %	25,68 %	24,32 %
2020	40 %	8 %	2 %	29 %	21 %
2019	47,50 %	5 %	3,70 %	20 %	22,50 %
2018	25 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0 %

Les personnes embauchées à Eco'Sol sont bénéficiaires du RSA à hauteur de 41,89 %.

7 personnes disposent d'une RQTH, soit 9,46 % des effectifs, mais seulement 1,35 % perçoivent l'AAH. 25,68 % des salariés ne disposent d'aucune ressource à l'arrivée, donnée à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'embauches des profils de moins de 25 ans.

Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Les Saugeraies	Marbé	La Chanaye	Les Blanchettes
2021	24,32 %	1,35 %	6,76 %	10,81 %
2020	46,66 %	23,33 %	6,66 %	23,33 %
2019	33,30 %	31,00 %	8,70 %	19,00 %
2018	39,20 %	21,50 %	17,80 %	21,50 %
2017	39,40 %	18,20 %	15,20 %	27,20 %

32 personnes sont issues des Quartiers Prioritaires de la Ville de Mâcon, soit 43,24 % de l'effectif 2021, dont une majorité est originaire des Saugeraies (24,32 %) ; à noter, le faible taux des personnes en provenance de Marbé / Les Perrières, avec pour éventuelle explication, la plus grande mixité de ce quartier depuis sa réhabilitation.

Nombre de PMSMP	2021	2020	2019	2018	2017
	10	7	4	9	16

En légère augmentation, 10 périodes d'immersion en milieu professionnel ont pu se mettre en place en 2021, parmi les sites d'accueil : RDAS, ATEZIA APM 71, KIABI, Entreprise SOERMEL, Maroquinerie Thomas, Mobidécór, Magasin NOZ, ECKES, Intermarché et Crèche Multi accueil de la Chanaye.

Parallèlement, 15 missions en intérim de 8 jours à 4 mois ont été signées au cours de l'année, avec les employeurs suivants : Hôtel Première Classe, EHPAD Bel Air, Vlaeminck, Conseil Départemental 71, EHPAD Camille Claudel, Monterrat, Rabuel, Leroy Merlin, Entreprise Courant, Big Mat / Schneider, BTP avec Euréka, Foyer La Chevanière, Mobidécór et Caladair.

Quelques autres caractéristiques spécifiques sont à mettre en avant :

L'orientation dans un parcours d'insertion professionnelle est majoritairement portée par les conseillers de Pôle Emploi à hauteur de 60,81 %. Les autres prescripteurs sont le PLIE pour 17,57 %, la Mission Locale pour 8,11 % et CAP Emploi pour 1,35 %.

33,78 % des salariés n'ont aucune qualification à la fin de leur scolarité, 8,11 % sont détenteurs d'un CAP et 24,32 % disposent d'un niveau CAP.

15 personnes sur les 74 présentes accueillies en 2021, possèdent un diplôme, soit 20,27 % de l'effectif.

33,78 % des effectifs ont une ancienneté dans le chômage de plus de 2 ans (voire plus de 5 ans) et 35,14 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois, les plus jeunes principalement.

72 salariés ont déclaré rencontrer une ou plusieurs difficultés sociales (dans un ordre décroissant : santé, gestion financière, logement, garde d'enfant, langage), soit 97,29 % de l'effectif.

La difficulté professionnelle majoritairement rencontrée reste la mobilité, soit 47,22 % de l'effectif.

Nombre de sorties dynamiques	Dont emplois durables (CDI, CDD de + 6 mois, création d'entreprise)	Dont emplois de transition (CDD de - 6 mois, contrats aidés hors IAE)	Dont sorties positives (Formations qualifiantes ou CDDI autre SIAE)
2021	6	7	6
2020	4	2	4
2019	2	7	5
2018	0	3	3
2017	10	7	1

Parmi les 38 personnes sorties en 2021, 7 sorties sont considérées comme neutralisées (2 fins de période d'essai, 1 maternité, 1 longue maladie, 1 licenciement pour faute grave, 1 décision de justice et

1 démission), soit 31 sorties à prendre en compte, dont 18 sorties dynamiques :

- 5 CDI (4 à Action et 1 à Maroquinerie Thomas) ;
- 1 CDD de plus de 6 mois (ASH à l'EPHAD Camille Claudel) ;
- 5 CDD de moins de 6 mois (CD71, EPHAD Camille Claudel, Hôtel première Classe, Lamberet Le Creusot, Leroy Merlin) ;
- 2 missions d'intérim (Travaux Publics et Monterrat) ;
- 4 entrées en Formation (DAQ au GRETA, chauffeur routier et titre professionnel préparateur de commande à l'AFTRAL, tractoriste au CFPPA de Davayé) ;
- 1 départ à la retraite.

Soit un taux de sorties dynamiques de 58,06 %.

Concernant l'accompagnement socio-professionnel, 755 entretiens individuels ont été menés sur l'année.

Données économiques

Collectes des matières (en Kg)	2021	2020	2019	2018	2017
	418 977	356 861	363 907	477 281	484 874

Comparé à 2020, nous constatons une augmentation significative de 17,40 % du tonnage récolté, liée à de plus nombreux apports personnels.

Détails par lieux d'apports (en Kg)	2021	2020	2019	2018	2017
Déchetteries :					
- Clunyois	61 820	56 643	52 796	52 282	56 685
- MBA	70 654	67 305	81 999	55 166	138 434
Colonnes textiles	87 160	100 628	87 189	122 468	101 358
Apports particuliers	174 713	92 467	111 928	221 326	124 848
Collectes à domicile	24 630	36 410	27 362	26 039	59 633

La crise sanitaire et ses confinements ont incité les particuliers à faire du tri et à nous faire don de leurs articles superflus, notamment en matière de textile, les colonnes dédiées à cette récupération ont dû être vidées à des rythmes plus soutenus, voire provisoirement fermées. Pour rappel, 72 tonnes de textiles en stockage à fin 2020.

Matières collectées (en Kg)	Textile	Vaisselle	Mobilier	Livres	Électro	Autres	TOTAL
2021	203 369	30 454	87 197	43 868	35 123	22 551	422 562
2020	177 331	15 176	75 887	42 721	32 535	13 211	356 861
2019	156 428	10 719	83 781	56 031	29 188	27 760	363 907
2018	280 513	16 607	82 063	56 928	22 328	18 842	477 281
2017	224 581	28 862	108 093	54 296	35 352	33 690	484 874

Comme les années précédentes le textile reste la matière la plus collectée et représente presque la moitié (48 %) du total des collectes via notamment une vingtaine de colonnes textiles installées sur le territoire du Mâconnais. Le développement des réseaux de revente des textiles de seconde main représente un enjeu économique majeur.

En seconde position des récupérations, le mobilier qui représente 20 % du total est en augmentation par rapport à 2020, puis les livres. À noter, la quantité de vaisselle récupérée qui a doublé par rapport à 2020.

Sorties filières (en Kg)	Textile	Mobilier	Papier	DEEE	Autres	TOTAL
2021	152 980	34 000	49 002	30 630	4 660	271 272
2020	171 440	37 120	34 600	16 171	3 760	263 091
2019	195 560	21 206	45 120	17 440	7 740	287 066
2018	233 650	48 160	52 720	18 810	9 734	363 074
2017	184 840	50 489	49 200	25 565	22 538	332 2

La baisse constatée du tonnage sorti vers la filière textile, de 8,35 %, est liée à la crise sanitaire avec notamment :

- une activité réduite lors des confinements dans les centres de traitement ;
- des transports interrompus vers un collecteur belge, du fait de la fermeture des frontières.

Néanmoins, la filière semble retrouver du dynamisme en se portant à nouveau acquéreuse sans toutefois proposer des prix plus attractifs.

Collectes à domicile, en euros	2021	2020	2019
	14 694	16 574	14 165

Le chiffre d'affaire en Euros des collectes à domicile est en légère baisse par rapport à 2020, où il avait augmenté malgré une période d'inactivité de mi-mars à mi-juin.

À constater, le développement du nombre de micro-entreprises sur cette activité, qui rend le marché plus concurrentiel.

Panier moyen	Mermoz	La Boutique	Cluny
2021	8,32	9,97	7,76
2020	8,39	11,23	7,12
2019	7,09	9,78	6,63
2018	6,03	5,36	6,81
2017	6,87	4,80	7,36

Le montant du panier moyen est sensiblement différent d'une surface de vente à l'autre, il est plus élevé à La Boutique, en Centre-Ville rue Mathieu, car les articles exposés y sont plus originaux et recherchés, à des prix donc valorisés.

Articles vendus	Mermoz	La Boutique	Cluny
2021	18 114	1 685	6 378
2020	13 018	815	5 727
2019	15 903	2 172	7 006
2018	13 506	4 364	6 444
2017	8 246	3 162	3 101

Les chiffres du panier moyen doivent être pondérés par ceux du nombre d'articles vendus. Depuis 2018, la Boutique n'échappe pas à une certaine désertification commerciale du Centre-Ville de Mâcon, avec seulement 1 685 articles vendus.

Années	Chiffres d'affaire	Dont ventes marchandises et filières de recyclage	Dont prestations de services (repassage, débarrassage, ménage)
2021	318 801 €	246 736 €	72 065 €
2020	242 103 €	176 571 €	65 532 €
2019	177 989 €	113 462 €	64 527 €
2018	158 319 €	91 889 €	66 430 €
2017	111 764 €	68 402 €	43 362 €

Ces deux dernières années ont connu une augmentation du chiffre d'affaires de 36 % en 2020 et 31 % en 2021, malgré la crise sanitaire et ses mois de confinement, pour atteindre un niveau jamais constaté jusqu'alors.

Les prestations de services se sont maintenues et ont connu une légère hausse de 9,96 % entre 2020 et 2021. Ont participé à ces évolutions, le développement du magasin de Cluny en une ressourcerie à part entière depuis septembre 2021 avec un chiffre d'affaires annuel de 49 263 €, ainsi que le déploiement de la boutique e-commerce du Label Emmaüs au printemps 2021, qui a généré un chiffre d'affaires de 8 090 €.

Partenariats

Pendant l'année 2021, les permanents des Ateliers Chantiers d'Insertion ont participé à 10 journées de formation / action SEVE EMPLOI, destinée à repositionner les SIAE dans l'objectif principal des sorties vers l'emploi durable. Il s'agit d'une formation alternant les apports théoriques et la médiation active en entreprises. Il en ressort ainsi la pertinence du binôme encadrant technique / CIP pour démarcher les entreprises et suivre les salariés dans les premiers temps de leur emploi ou de leur période d'immersion. SEVE EMPLOI part du principe que tout le monde est employable, chaque salarié doit décider de ses objectifs ; l'action révèle les atouts, ce ne sont pas les personnes qui changent mais les organisations. Au cours de l'année 2021, 37 entreprises ont été contactées pour des mises en relation dans le cadre de ce programme.

En lien avec le SIRTOM, le collectif des Mc-Gyvers anime tous les mercredis après-midi (14h - 18h), un atelier d'auto réparation au sein du magasin de Cluny.

De même, le Repair Café Val-de-Saône a proposé des ateliers d'auto-réparation sur le site Eco'Sol au 10 rue Jean Mermoz à Mâcon, au deuxième trimestre 2021.

La Mutualité 71 ainsi que le Foyer des Luminaires sont venus lorsque la situation sanitaire le permettait, pour des demi-journées d'immersion sur des postes de tri ou pour de la collecte de revues, à destination de leurs propres activités manuelles.

Des partenariats avec la Minut'Rit (conciergerie d'entreprises chez Schneider Electric et Leroy Merlin) et l'OPAC de Saône-et-Loire ont vu le jour fin d'année 2021, offrant ainsi de nouveaux débouchés pour la Repasserie.

Durant l'année 2021, quelques actions ponctuelles de récupération de palettes de produits neufs à Leroy Merlin ont permis de diversifier l'offre de vente.

De même, des dons ont été proposés par :

- L'enseigne Kiabi (produits de fin de série) ;
- La société Itron (Équipements de Protection Individuelle de seconde main) ;
- Lyreco (papeterie et fournitures de bureau).

Tout au long de l'année, nous avons accueilli quelques nouveaux bénévoles, des bénéficiaires du Permis Citoyen en lien avec le CCAS, ainsi que des personnes soumises à des Travaux d'Intérêts Généraux, par convention avec l'administration judiciaire.

Communication et sensibilisation

Ci-dessous le calendrier des manifestations proposées en 2021 :

JANVIER	Du samedi 23 janvier au samedi 06 février : textile au kg (2 €)
FÉVRIER	Du samedi 20 février au samedi 06 mars : DVD / CD / Livres – 50 %
MARS	Du samedi 20 mars au samedi 03 avril : - 30 % sur les meubles
AVRIL	Du samedi 24 avril au samedi 08 mai : vaisselle au kg (0,50 €)
MAI	Vendredi 21 et samedi 22 mai : portes ouvertes
JUIN	Du samedi 12 au samedi 26 juin : textile au kg (2 €)
JUILLET	Du samedi 10 au samedi 24 juillet : DVD / CD / Livres – 50 %
AOÛT	/
SEPTEMBRE	Du samedi 11 au samedi 25 septembre : - 30 % sur les meubles
OCTOBRE	Du vendredi 15 au samedi 16 octobre : portes ouvertes et textile à 2 € le kg
NOVEMBRE	Du vendredi 24 au lundi 27 novembre : Opération Seconde Vie (Espace Carnot / MBA)
DÉCEMBRE	Du samedi 18 au 24 décembre : - 50 % sur tout le magasin

Perspectives 2022

L'embellie du marché de l'emploi laisse entrevoir pour les SIAE des difficultés de recrutement déjà ressenties, notamment sur certains postes (valoristes, par exemple), avec probablement l'embauche d'un public encore plus éloigné de l'emploi : pas ou peu diplômé, avec des difficultés de mobilité importantes et un temps d'inactivité rallongé.

Depuis 2017, le nombre des diplômés (CAP, BAC ou plus) est passé de 48 % à 13 % en février 2022 (35 % n'ont aucune formation).

De même, en 2017, 60 % des salariés disposaient du permis de conduire contre 39 % début 2022.

Enfin, début 2022 45 % de l'effectif a plus de deux ans d'inactivité.

Néanmoins, le nombre du conventionnement est en augmentation avec un objectif pour Eco'Sol de 31,14 ETP d'Insertion, soit une cinquantaine de salariés en parcours en file active et l'augmentation du temps de travail d'une partie du personnel permanent.

L'objectif d'offrir au territoire Clunysois une offre de services complète en matière d'économie circulaire se renforce, avec des possibilités de débarrasage de proximité, un magasin plus fourni et plus attractif et des présences en déchetterie développées, sans compter l'offre d'emploi d'insertion locale avec 12 postes, dernièrement recrutés.

La mise en place d'un partenariat avec le SMIDOM dont le siège est situé à Saint Didier sur Chalaronne, va permettre d'assurer des permanences sur les déchetteries de Saint Jean sur Veyre et de Francheleins. Les capacités de développer les détournements et d'assurer une seconde vie aux objets en seront facilitées.

La diversification de la clientèle est recherchée par le développement de divers supports de vente dont notamment la plateforme de e-commerce, en lien avec le Label-Emmaüs. Une vitrine virtuelle sur le site de Clunay pourrait également voir le jour en 2022. Cette activité demande un investissement humain important et un gain financier relatif à ce jour, mais elle offre un support d'intérêt en termes d'acquisition de nouvelles compétences.

L'amélioration du retraitement du textile est recherchée, en particulier pour rendre les postes de tri plus attractifs et valorisables, avec notamment la mise en place de ventes privées éphémères de vêtements de marques, de seconde main, sur différents sites.

Les investissements en cours pour améliorer l'organisation, la productivité, l'acquisition de compétences professionnelles et la mise en œuvre des conditions optimales, en termes de sécurité et de bien être au travail, se poursuivent.

Les acquis de la formation / action SEVE EMPLOI sont entretenus et déployés par des rapprochements avec le monde de l'économie, dans l'objectif de créer des passerelles plus dynamiques vers l'emploi durable. Ainsi en 2022, les encadrants techniques consacreront 3 heures hebdomadaires pour travailler, parallèlement à du sourcing, à de la médiation d'entreprise, en lien avec la Conseillère en Insertion Professionnelle, dont le contrat est augmenté à temps plein, en 2022.

Des contacts sont pris avec le magasin Leroy Merlin pour un partenariat incluant des enlèvements mensuels de palettes de produits invendus. De même un contact avec l'enseigne Boulanger est envisagé, sur la base de la convention déjà passée sur le portail Donnez.org.



ATELIERS DES SAVOIRS

MISSION :

Participer à l'inclusion professionnelle du public Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) par la France.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

Non définie

FINANCEMENT :

Excédents CADA

Données Quantitatives

Au total, 43 personnes différentes ont bénéficié d'un accompagnement par l'Atelier des Savoirs sur l'année 2021.

Nombre de personnes accompagnées en 2021	Dont moins de 25 ans	Dont isolés	Dont réfugiés	Dont protection subsidiaire
43	10	26	22	21

Ainsi, concernant la typologie du public :

- 23,25 % du public est âgé de moins de 25 ans ;
- 60,46 % sont des personnes isolées ;
- 51,16 % bénéficient du statut de réfugié.

Niveau de maîtrise de la langue française	Infra A1	A1	A2	B1	Francophone
	15	19	6	2	1

79 % du public accompagné relève d'un niveau de français inférieur ou équivalent à un niveau introductif ou de découverte, défini ainsi :

- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets ;
- Savoir se présenter ou présenter quelqu'un ;
- Pouvoir poser à une personne des questions la concernant et répondre au même type de questions ;
- Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre collaboratif.

Vis-à-vis de l'expérience dans l'emploi, 24 personnes, soit 55,81 % des personnes accompagnées ont travaillé en France dont 4 en cours d'emploi au 31 décembre 2021 ; soit plus de la moitié des personnes suivies ont expérimenté un travail sur le territoire français.

Concernant les métiers d'origine, la répartition est la suivante :

Métiers d'origine	Commerce Vente	Bâtiment	Transport	Restauration	Couture	Autres*
	6	5	3	2	2	11

Pour la catégorie Autres*, 1 personne concernée par secteur listé ci-dessous :

- Production / soudure ;
- Chimie organique ;
- Avocat ;
- Douanier ;
- Secrétaire médicale ;
- Agriculture ;
- Management ;
- Professeur ;
- Militaire ;
- Electronicien ;
- Mécanique automobile.

Néanmoins, 32,55 % soit 14 personnes sur les 43 accompagnées, n'ont pas de métier de référence.

En ce qui concerne les intentions professionnelles, les projets envisagés relèvent des champs d'activités suivants :

Secteurs d'activité visés	Restauration	Bâtiment	BTP	Transport	Autres*	Aucun
	9	9	3	6	7	9

Pour la catégorie Autres*, 1 personne concernée par secteur d'activité listé ci-dessous :

- Agent de fabrication ;
- Grande distribution ;
- Fonderie ;
- Couture ;
- Mécanique automobile ;
- Informatique ;
- Agriculture.

Parmi les 43 personnes accompagnées, 2 personnes ont une reconnaissance MDPH.

Concernant les fins d'accompagnement, 12 sorties sur l'année 2021 dont 10 positives, soit 83,33 % de taux de sortie dynamique.

Sorties	Missions intérim	CDI	CDD	CDDI en SIAE	PMSMP (stages)	Entrées en formation
	4	1 (Coffratech Beton)	4	1 (La relance)	1 (Eco'Sol Cluny)	Cours CIR OFII

Les missions en intérim, d'une durée plus ou moins longue, via Manpower, Adecco et Crit Intérim, se sont déroulées principalement au sein des entreprises suivantes :

- Vlaemynck ;
- La Stef ;
- Monterrat.

Concernant les CDD, parmi les 4 personnes concernées, certaines ont cumulé plusieurs contrats chez différents employeurs :

- Buffalo Grill ;
- Primeale France ;
- Créa-Loisirs et 1000 Patch ;
- EURL Gilles Guerin ;
- Samsic Emploi Bourgogne ;
- LMI Maçonnerie et Gros Œuvres.

Enfin, pour la personne entrée sur l'IAE à la Relance, un financement a été obtenu de la Région pour passer la formation CACES 1, 3, 5.

Données Qualitatives

Activités spécifiques :

4 types d'actions ont été proposées dans l'année, dont :

Des temps collectifs :

Atelier des Savoirs Culinaires :

- Session du 30 août au 05 novembre 2021, groupe de 3 personnes ;
- Session du 15 novembre 2021 au 21 janvier 2022, groupe de 3 personnes.

Avec pour objectifs de découvrir ou conforter un projet professionnel dans la restauration, en évaluant les savoirs et les aptitudes par la mise en situation professionnelle et d'acquérir ou de renforcer les savoirs de base pour mieux mettre en valeur ses compétences.

Ateliers numériques, à destination des salariés en insertion des SIAE du Mâconnais avec pour objectifs d'acquérir la maîtrise sur le site Pôle Emploi des outils techniques de la recherche d'emploi afin de postuler en toute autonomie à des offres en lien avec son projet professionnel.

Ateliers multi thèmes, 23 personnes concernées sur l'ensemble des sites du Creusot Mâcon, Matour, Montceau-les-Mines et Tournus.

La mise en place de ces ateliers collectifs a pour vocation de diffuser une information large en s'appuyant sur la dynamique de groupe. Ils informent et sensibilisent les participants aux questions relatives à l'emploi :

- Je découvre le marché du travail : mieux connaître le fonctionnement du monde du travail pour mieux orienter sa recherche d'emploi ;
- Je maîtrise le cadre juridique du travail : connaître les règles que l'employeur et le salarié doivent respecter dans le milieu du travail ;
- Je connais les codes socioculturels en entreprise : s'approprier les codes socioculturels pour s'adapter et s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail ;
- J'élabore mon projet professionnel : savoir élaborer un projet professionnel en lien avec ses capacités, ses aspirations et la situation du marché de l'emploi ;
- Je maîtrise les techniques de recherche d'emploi : acquérir les outils techniques de la recherche d'emploi afin de postuler en toute autonomie à des emplois en lien avec son projet professionnel ;

Des temps d'accompagnement individuel :

Les « permanences emploi », ont concerné 22 personnes en suivi, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel avec la création de l'espace candidat et du portefeuille de compétences sur le site de Pôle Emploi.

Actions partenariales :

À la rentrée de septembre, a été proposé un accompagnement de soutien au recrutement auprès d'une entreprise de nettoyage à Corbas (69). L'objectif était double :

- Assurer un emploi durable pour les personnes ;
- Limiter le « turn-over » et fidéliser les effectifs.

Le dispositif devait suivre l'intégration dans l'entreprise et participer à identifier collaborativement les points positifs et les améliorations à envisager pour une prise de poste efficace et durable. En adaptant notamment les fiches techniques et les consignes de sécurité pour une meilleure compréhension. Ainsi que par le biais, dans un premier temps, d'une immersion professionnelle dans le cadre d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP). Sur 2021, personne n'a pu être positionné sur cette action du fait du prérequis indispensable d'être titulaire du permis B.

Témoignages

Moustapha concernant la « permanence emploi » :

« L'accompagnement lors de la permanence emploi m'a permis de retrouver une activité en lien avec mon projet professionnel. À l'origine je souhaitais intégrer une formation universitaire afin de pouvoir, quand je le pourrais, retourner dans mon pays et pouvoir intégrer un poste de douanier. Mes recherches de formation en continu et en alternance, ont été très compliquées. J'ai trouvé facilement le centre de formation mais malheureusement je n'ai pas trouvé d'employeur bien que ma zone de mobilité était large puisqu'elle concernait toute la France. Grâce à une agence d'intérim, j'ai pu intégrer l'entreprise STEF comme agent logistique. Cela me permet de découvrir l'entreprise, le travail, mettre à jour mes compétences et en acquérir de nouvelles. Mais je garde le potentiel projet de passer une formation en alternance pour acquérir un niveau bac + 3. Je ferai la demande auprès de mon employeur actuel. La « permanence emploi » m'a permis aussi d'avoir un appui administratif afin de rechercher un logement puisque je suis en hébergement d'urgence ».

Yves concernant les ateliers multi-thèmes :

« Bien que francophone, je n'ai aucune connaissance en ce qui concerne le fonctionnement du monde du travail en France. L'atelier m'a donné des informations très importantes concernant le monde du travail, le cadre juridique et les techniques de recherche d'emploi. J'ai pu poursuivre sur un accompagnement individuel afin de valider et mettre en place un projet professionnel ».

Propos recueillis auprès de Yodit, Muna et Fatima concernant le deuxième Atelier des Savoirs Culinaires de fin d'année 2021 :

Elles ont aimé travailler en cuisine. Elles ont pu acquérir de l'expérience et s'améliorer. Elles ont apprécié occuper différents postes de travail et échanger avec la cheffe de cuisine afin d'apprendre l'utilisation des différents matériels en cuisine. L'échange en français a permis de sortir d'un retrait, d'une timidité et améliorer le niveau de langage.

Perspectives 2022

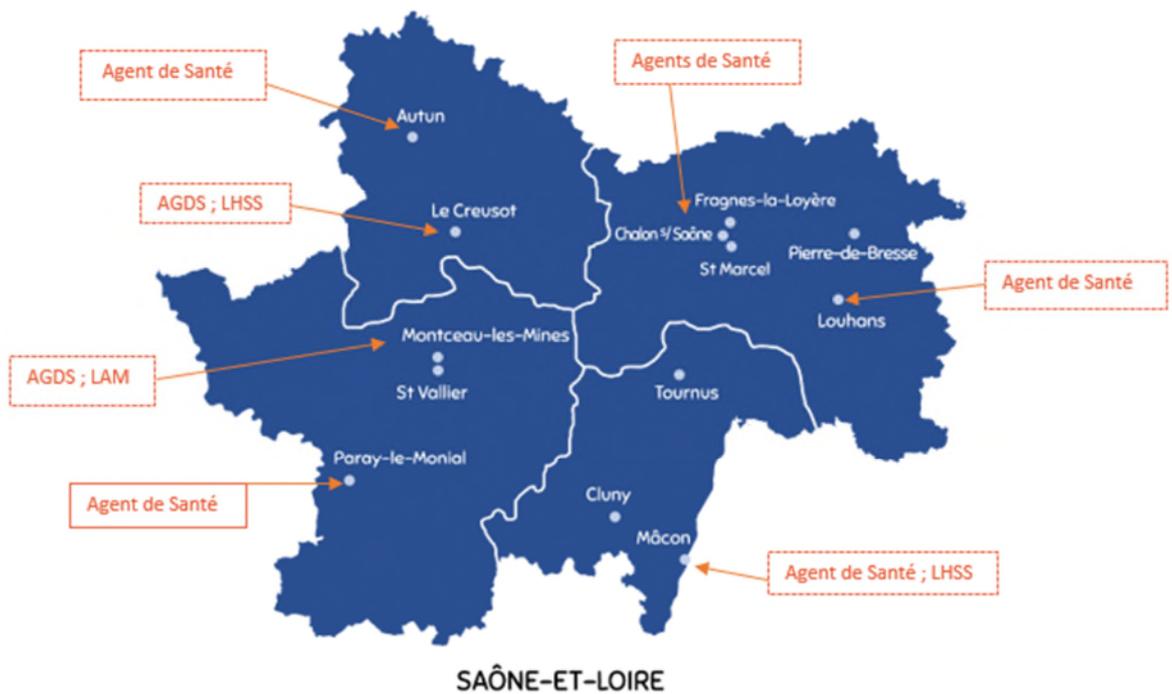
Début 2022, 19 personnes sont accompagnées en individuel dans le cadre des « permanences emploi », notamment sur Le Creusot, Mâcon et Montceau-les-Mines.

Concernant l'Atelier des Savoirs Culinaires, il a pu être professionnalisé dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook avec la création de 6 ETP d'Insertion, soit 7 postes de 30 heures hebdomadaires à ouvrir à destination du public bénéficiant de la protection internationale ou d'un titre de séjour long. Courant février, 5 salariés en poste constituent ainsi une seconde brigade en après-midi et le samedi.

Les ateliers numériques collectifs devraient être à nouveau proposés aux SIAE du Mâconnais, ainsi que les ateliers multi-thèmes, par l'intermédiaire des opérateurs de l'Asile sur Mâcon (Coallia, Adoma et Le Pont).

SANTÉ

- Agent de Santé
- Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)
- Lits Halte Soins Santé Mobile (LHSS Mobile)
- Lits Halte Soins Santé (LHSS)





AGENT DE SANTÉ

MISSION :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale pouvant les aider à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle ;
- Les accompagner vers les soins individuellement.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Autun	20	Mâcon	40
Chalon-sur-Saône	20	Montceau-les-Mines	20
Le Creusot	20	Paray-le-Monial	40
Louhans	32		

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé, Département de Saône-et-Loire

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL 2021	Hommes 2021	Hommes 2020	Hommes 2019	Femmes 2021	Femmes 2020	Femmes 2019
Autun	21	9	11	9	12	15	18
Chalon-sur-Saône	43	19	11	14	24	16	21
Le Creusot	29	9	8	16	20	22	23
Louhans	45	29	24	26	16	15	21
Mâcon	63	28	38	39	34	39	41
Montceau-les-Mines	30	12	17	22	18	12	18
Paray-le-Monial	66	37	35	33	29	29	28

En 2021, tous secteurs confondus, le dispositif Agent de Santé a accompagné 296 personnes (contre 292 en 2020). La répartition par sexe est un peu moins équilibrée : 143 hommes et 153 femmes ont été accompagnés cette année.

Le regain d'activité souligné en 2020 pour le secteur Louhannais s'est confirmé en 2021. Une liste d'attente importante est désormais en cours et cela nous pose un problème car les personnes doivent attendre entre six et huit mois pour être prises en charge.

Le taux d'activité globale 2021 est de 92,57 %, en baisse par rapport à 2020 (91,71 %). Ceci est dû à un arrêt maladie long de l'infirmière agent de santé d'Autun / Le Creusot : différents remplaçants se sont succédés mais il n'y a plus de remplaçant depuis le 15 octobre 2021.

Le nombre de mesures en file active par l’infirmière Agent de Santé est important et de plus en plus complexe (40 mesures par ETP) avec des territoires d’intervention étendus.

À titre indicatif, en 2021, les agents de santé ont parcouru 77 007 kms environ, en hausse par rapport à 2020 (62 700 kms parcourus). La reprise des activités de façon un peu plus habituelle en 2021 peut expliquer cela.

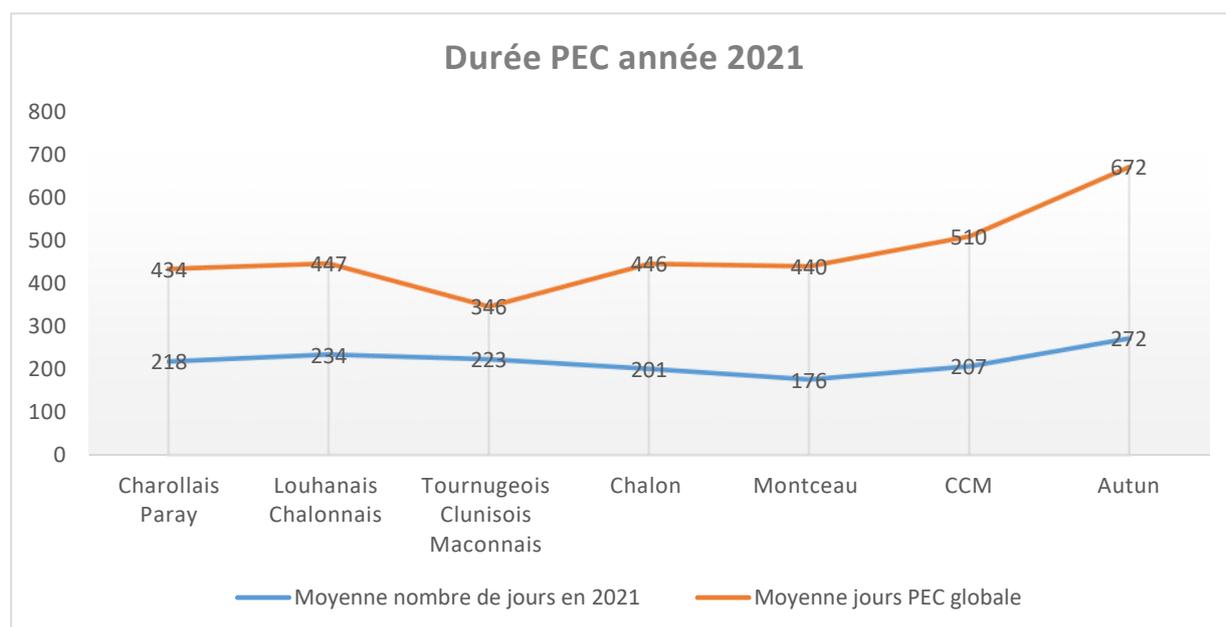
C’est l’Agent de Santé du territoire Charolais qui a effectué le plus de kilomètres (soit 20 422 kms).

Il est important de pouvoir trouver un juste équilibre entre un niveau de présence et d’accompagnement suffisant auprès des bénéficiaires (écoute, entretiens d’aide, accompagnements extérieurs...) et un nécessaire travail administratif et de développement du partenariat.

Ce point est à travailler avec les financeurs du dispositif, notamment à partir des conclusions de l’audit du dispositif mené par l’ARS et le Département.

Durée moyenne d’accompagnement :

Durée d’accompagnement	Moyenne jours / année 2021	Moyenne jours / prise en charge globale
Autun	272	672
Chalon-sur-Saône	201	446
Le Creusot	207	510
Louhans	234	447
Mâcon	223	346
Montceau-les-Mines	176	440
Paray-le-Monial	218	434

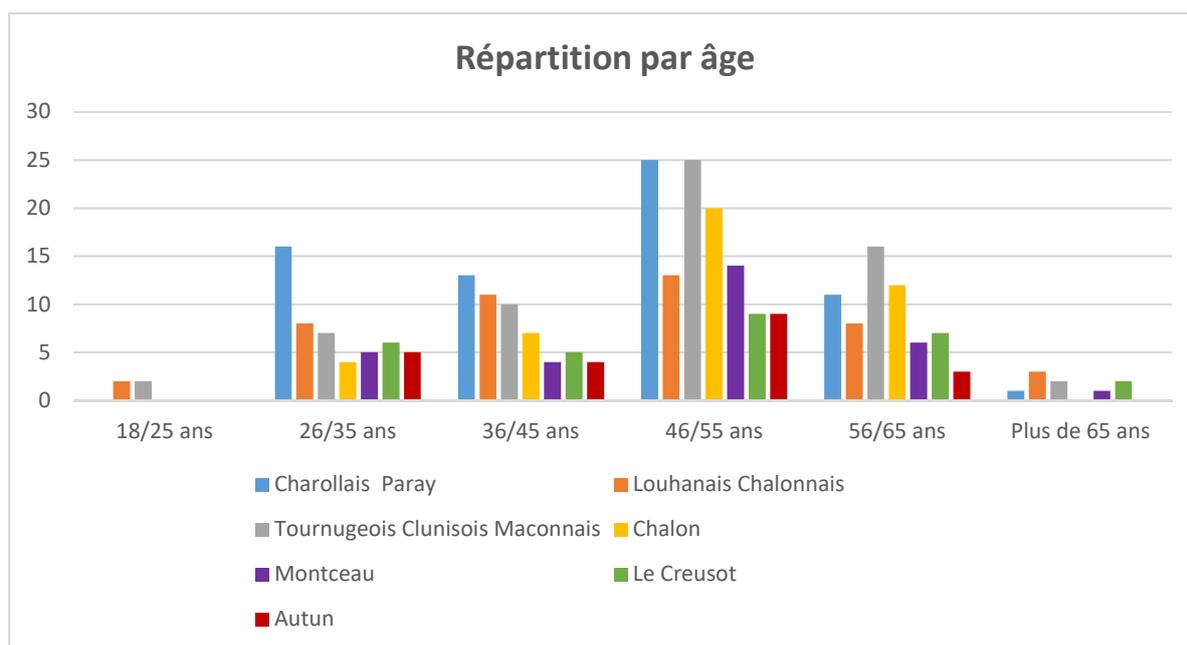


En 2021, la durée moyenne de prise en charge sur l’année a été de 218 jours contre 238 jours en 2020. Les situations sont de plus en plus complexes et nécessitent des prises en charge longues.

En outre, l’accès aux soins, notamment à certains spécialistes peut être laborieux. Certains bassins de notre département sont de véritables déserts médicaux, ce qui complexifie l’accompagnement.

Même l’accès à un médecin traitant est devenu difficile voire impossible sur certains secteurs comme Montceau-les-Mines ou Louhans.

Répartition par âge et par territoire :

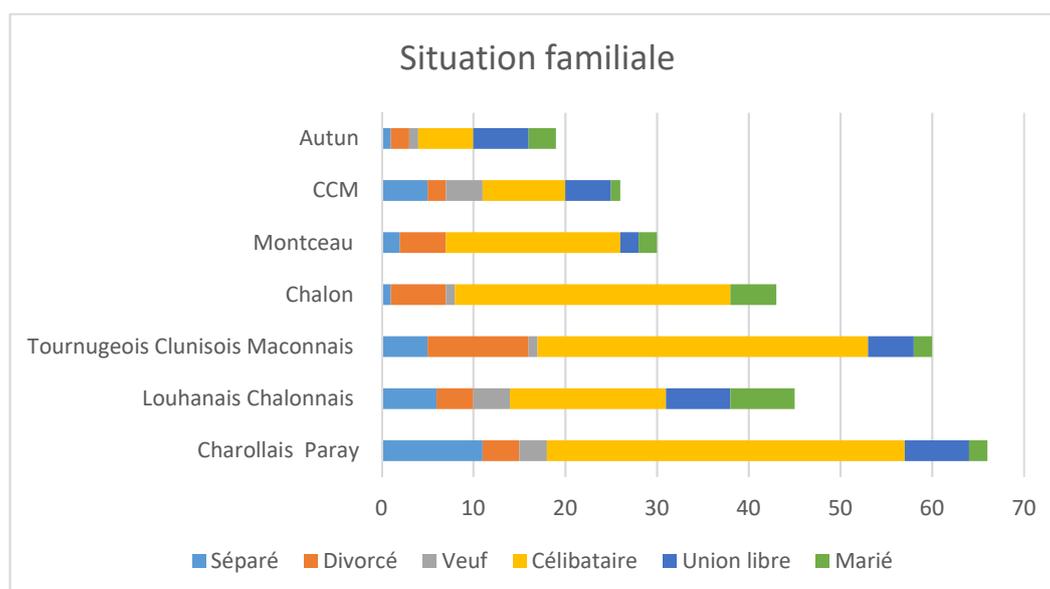


Comme les deux dernières années, la majorité des personnes accompagnées ont entre 46 et 55 ans (115 personnes), suivie de près par la tranche des 56 / 65 ans (63 personnes) et par la tranche des 36 / 45 ans (61 personnes).

Il s'agit souvent de personnes ayant laissé leur santé de côté depuis plusieurs mois voire années. Cela peut aussi expliquer l'allongement des durées de prise en charge (vu plus haut dans la rubrique « Durée moyenne de prise en charge »).

Il est à noter que la part des personnes de moins de 25 ans est quasi nulle cette année (4).

Répartition par situation familiale et par territoire :



Comme les autres années, les agents de santé accompagnent majoritairement des personnes seules (156 célibataires et 65 personnes séparées et/ou divorcées), et ce sur chaque territoire.

La poursuite de la crise sanitaire et les couvre-feux ont accentué leur sentiment de solitude et ont nécessité une présence renforcée. Le travail d'accompagnement effectué par les infirmières a aussi pour but de permettre à ces personnes de se tourner vers l'extérieur et de pouvoir prendre appui sur leur environnement pour gagner en autonomie (notamment en les orientant vers des structures existantes).

Répartition par service prescripteur et par territoire :

Services prescripteurs	Charolais Paray-le- Monial	Louhannais Chalonnais	Tournugeois Clunisois Mâconnais	Chalon-sur- Saône	Montceau- les-Mines	Le Creusot	Autun	TOTAL
MDS / Département	59	30	47	23	16	18	20	213
Association Le Pont	4	6	11	4	3	4	1	33
Chantier ou Atelier d'Insertion	0	2	2	0	0	2	0	6
Pôle-Emploi	0	5	1	1	0	1	0	8
Autres (CCAS, SMJPM)	3	2	1	15	11	4	0	36

Les services du Département, notamment les Maisons Départementales des Solidarités et leurs travailleurs sociaux, restent le principal orienteur sur cette mesure d'accompagnement. Ce qui peut également expliquer que la majorité des bénéficiaires soit des personnes percevant le RSA (allocation gérée par le Département).

En 2021, une nouvelle tendance est apparue avec l'orientation de personnes accompagnées par l'association Le Pont sur d'autres mesures (ASLL, AVDL, SARS...) et, où la problématique de santé prédominait et nécessitait un accompagnement renforcé.

Il a aussi été nécessaire de consulter régulièrement la convention qui nous lie avec les financeurs notamment pour vérifier la liste des prescripteurs habilités à orienter sur le dispositif, à savoir : des travailleurs sociaux du Département ou de ses prestataires, des travailleurs sociaux CIAS / CCAS conventionnés, des travailleurs sociaux des structures associatives gestionnaires de dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion, des travailleurs sociaux de la MSA et des référents accompagnateurs socioprofessionnels de toutes les structures IAE.

À ce jour, il est compliqué d'envisager un élargissement des prescripteurs habilités dans la mesure où le dispositif a déjà beaucoup d'orientations.

Répartition par motifs de fin de suivi :

Motifs de fin de suivi 2021	Charolais Paray-le- Monial	Louhannais Chalonnais	Tournugeois Clunisois Mâconnais	Chalon -sur- Saône	Montceau- les- Mines	Le Creusot	Autun	TOTAL
Objectifs de soins partiellement atteints ou atteints								
Obtention d'un médecin traitant et/ou spécialiste	12	15	6	7	7	3	0	50
Obtention AAH	5	1	2	5	2	1	1	17
Mise en place EMPP / CMP	7	1	1	2	5	3	0	19
Orientation ANPAA / KAIRN	2	0	0	3	0	1	0	6
Insertion professionnelle	2	2	3	3	2	1	0	13
Retraite	0	0	1	2	0	0	0	3
Orientation SAMSAH / SAVS	5	1	0	5	0	3	1	15
Abandon / Non adhésion								
Abandon / Non adhésion à la demande de la personne	5	2	7	0	2	1	0	17
Abandon / Non adhésion à la demande de l'ADS	4	4	6	3	2	0	0	19
Autres								
Décès	0	2	1	0	0	0	0	3
Départ du département	6	1	3	0	1	2	1	14
Préconisation en fin de mesure								
Accompagnement emploi	1	0	3	0	0	0	0	4
Accompagnement social	23	16	25	15	5	11	5	100
Autonomie complète / insertion professionnelle	0	3	4	1	1	1	0	10
Mesure d'accompagnement spécifique (AVDL, SARS...)	6	1	1	1	0	0	0	9

À la sortie du dispositif, il existe plusieurs possibilités : soit les objectifs de soins sont atteints (obtention de l'AAH, obtention d'un médecin traitant et/ou de spécialiste, insertion professionnelle...), soit il y a un abandon du suivi par manque d'adhésion (à la demande de la personne accompagnée ou à la demande de l'agent de santé) ou, enfin, pour un autre motif (décès ou départ du département). Quand la sortie est positive et que les objectifs de soins ont été atteints partiellement ou complètement, et si sa situation personnelle le nécessite, la personne accompagnée est réorientée vers le prescripteur de départ (référént social ou Pôle Emploi). Si la personne a besoin d'un accompagnement plus important, elle est orientée et accompagnée vers le service le plus adapté (SAMSAH, SAVS, mesure de protection...).

Fin des accompagnements en 2021 :

En 2021, 123 suivis ont pris fin :

- 59,34 % des personnes ont atteint leurs objectifs de soins (dont 13 % de demandes AAH) ;
- 11,38 % des personnes ont pu s'insérer professionnellement (inscription Pôle Emploi, CDDI, CDD...);
- 29,26 % des personnes ont abandonné l'accompagnement pour non adhésion ;
- 13,82 % des personnes ont interrompu ce travail pour divers motifs (décès ou déménagement hors du département).

Suivis terminés en 2021	
Autun	5
Chalon-sur-Saône	17
Le Creusot	12
Louhans	17
Mâcon	29
Montceau-les-Mines	17
Paray-le-Monial	26
TOTAL	123

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le premier fait de 2021 est la poursuite de la pandémie COVID-19 qui a continué à impacter les accompagnements notamment au niveau des centres hospitaliers. En effet, de nombreux rendez-vous et/ou consultations ont été décalés voire annulés.

Il a fallu alors modifier nos pratiques afin de continuer à assurer nos missions d'accompagnement auprès d'un public fragile, souvent isolé et ne comprenant pas toujours la nécessité des gestes barrière ainsi que de la vaccination.

D'ailleurs, le refus de la vaccination par certaines personnes accompagnées a pu poser question de façon plus globale en termes d'accompagnement car cela empêchait l'accès aux soins.

En parallèle, le télétravail a été remis en place au sein de l'association à certaines périodes de l'année, mais de façon partielle soit deux jours par semaine pour les travailleurs sociaux et assimilés.

Le deuxième fait marquant a été la poursuite du travail démarré dans le cadre du rapport définitif de l'audit de l'ARS. Les 10 recommandations qui y sont inscrites ont été travaillées en interne avec les Infirmières Agents de Santé : mise en place et utilisation de l'agenda partagé sous Outlook, élaboration de protocoles liés au dispositif, mise en place et expérimentation de binômes sur chaque antenne pour assurer la continuité de service, mise en place du comité de suivi prévu dans le conventionnement en novembre 2021.

Certaines recommandations restent à travailler avec les financeurs car elles les concernent de façon plus directe (gestion des listes d'attente, bilan post accompagnement...).

Le troisième fait marquant en 2021 a été l'intensification des rencontres avec les financeurs et, plus particulièrement avec le Département ce qui permet d'échanger de façon régulière sur les outils propres au dispositif et sur les difficultés éventuelles.

Les fiches de prescription et de renouvellement de l'accompagnement sont désormais finalisées et utilisées. Il en est de même pour les renouvellements en eux-mêmes pour les BRSA : une procédure a été définie avec les Responsables Territoriaux d'Insertion afin de simplifier les démarches à effectuer et afin de rendre lisible ce qui relève du référent social et ce qui relève de l'Agent de Santé.

Désormais, ce sont les agents de santé qui effectuent toutes les demandes de renouvellement. Il faut être vigilant à ne pas les surcharger de tâches administratives. Il restera le tableau de suivi à retravailler avec Le Département et à finaliser.

Le quatrième fait marquant concerne la désertification médicale qui touche de plein fouet les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Agent de Santé ainsi que les professionnels. Désormais, tout le Département est concerné, et certains secteurs sont très fortement touchés comme le Charolais-Brionnais.

Cela occasionne de nombreux déplacements y compris hors département pour trouver les « bons » interlocuteurs médicaux. Cela ne favorise pas l'accès à l'autonomie des personnes accompagnées.

Un rapprochement est en train de s'effectuer avec le Centre Départemental de Santé (Docteur Rollin, Directrice médicale et Madame Alix, coordinatrice) afin de créer un partenariat plus particulier.

Actions collectives et partenariales :

En lien également avec les recommandations faites par l'audit, des rencontres partenariales ont été organisées notamment avec le pôle « renoncement aux soins » de la CPAM 71. Il est intéressant de pouvoir échanger sur nos missions respectives dans le but d'une inter connaissance facilitant les orientations mutuelles. Des contacts ont également été pris avec le service social de la MSA 71 dans le même but. Nous avons également pu rencontrer le pôle « insertion professionnelle » des PEP 71, et plus particulièrement les infirmières des PPS.

Il est toujours difficile pour les Agents de Santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur le long terme, du fait d'une charge de travail importante au niveau des accompagnements individuels (40 mesures en file active par infirmière) et du fait de territoires d'intervention étendus.

Ils restent, néanmoins, toujours impliqués dans les Conseils Locaux en Santé Mentale (plus particulièrement à Chalon-sur-Saône et à Paray-le-Monial) et peuvent participer à certains programmes de prévention en santé portés par l'IREPS.

Bien sûr, la poursuite de la pandémie en 2021 a freiné ce travail en réseau, même si certaines rencontres ont eu lieu en visioconférence.

Enfin, il est à noter qu'une commission santé interne à l'association s'est créée, à laquelle l'Agent de Santé de Paray-le-Monial participe.

Perspectives 2022

Les perspectives envisagées en 2021 ont été freinées du fait du contexte sanitaire toujours très tendu, notamment concernant les actions collectives. Cela reste un objectif en s'impliquant, par exemple, dans des programmes de prévention de la santé proposés par l'IREPS.

La charge de travail des agents de santé est toujours élevée en termes d'accompagnements individuels et ne leur permet pas de créer des actions de cette nature.

D'ailleurs, à titre d'exemple, une structure IAE du bassin de Chalon-sur-Saône nous a sollicités afin d'animer une action collective auprès des salariés en insertion sur le thème de l'hygiène.

Ce sont les agents de santé de Chalon-sur-Saône et de Louhans qui sont en train de préparer cette action qui aura lieu en mai 2022.

Différents outils sont aussi en cours d'élaboration avec l'équipe notamment une plaquette de présentation du dispositif à l'intention des professionnels de santé et des partenaires, et une plaquette de présentation du dispositif à l'intention des personnes accompagnées.

Les Agents de Santé ont également sollicité un peu de matériel médical notamment pour des situations médicales nécessitant la prise des constantes (tensiomètre, thermomètre...) avant un appel au 15 ou avant un accompagnement aux Urgences. Ces achats seront réalisés prochainement.

L'équipe des Infirmiers Agents de Santé est stable désormais. En 2022, Françoise Lambert, Agent de Santé sur le secteur d'Autun / Le Creusot va partir en retraite. Il faudra donc procéder à un recrutement, ce qui peut représenter « un challenge ».

En effet, les salaires proposés dans le milieu médico-social sont peu attractifs pour des infirmiers diplômés d'État, en comparaison de ceux des hôpitaux publics.

Les Agents de Santé n'ont pas été concernés par la 1^{ère} phase du Ségur. La seconde phase venant d'être annoncée par le Gouvernement concernant les métiers de l'accompagnement, les décrets d'application sont attendus. Cela permettrait de valoriser le travail d'accompagnement réalisé au quotidien par les professionnels, mais aussi de « limiter » un peu les écarts salariaux avec la sphère publique.

Enfin, l'offre médico-sociale interne au Pont se développe beaucoup ces dernières années. Il est important de pouvoir développer des échanges entre ces différents professionnels, souvent infirmiers, qui prennent en charge des publics en précarité, voire à la rue.

C'est le cas notamment pour les Équipes Mobiles en Milieu Rural (qui sont toutes dotées d'un poste d'infirmier) ou pour les infirmiers des Lits Halte Soins Santé Mobiles. De plus, ces différents professionnels interviennent sur des secteurs géographiques proches et peuvent partager des informations essentielles en termes de partenariat, par exemple.

LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

Les LAM accueillent des personnes majeures, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques irréversibles, séquellaires ou handicapantes, pouvant générer une perte d'autonomie. Ils permettent à ces personnes de recevoir, en l'absence de domicile et dans l'impossibilité d'une prise en charge adaptée dans des structures de droit commun, des soins médicaux et paramédicaux ainsi qu'un accompagnement social adapté.

MISSIONS :

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- Apporter une aide à la vie quotidienne adaptée ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Élaborer avec la personne un projet de vie et le mettre en œuvre.

IMPLANTATION :

Saint-Vallier (au sein des locaux du CH Jean BOUVERI).

CAPACITÉ :

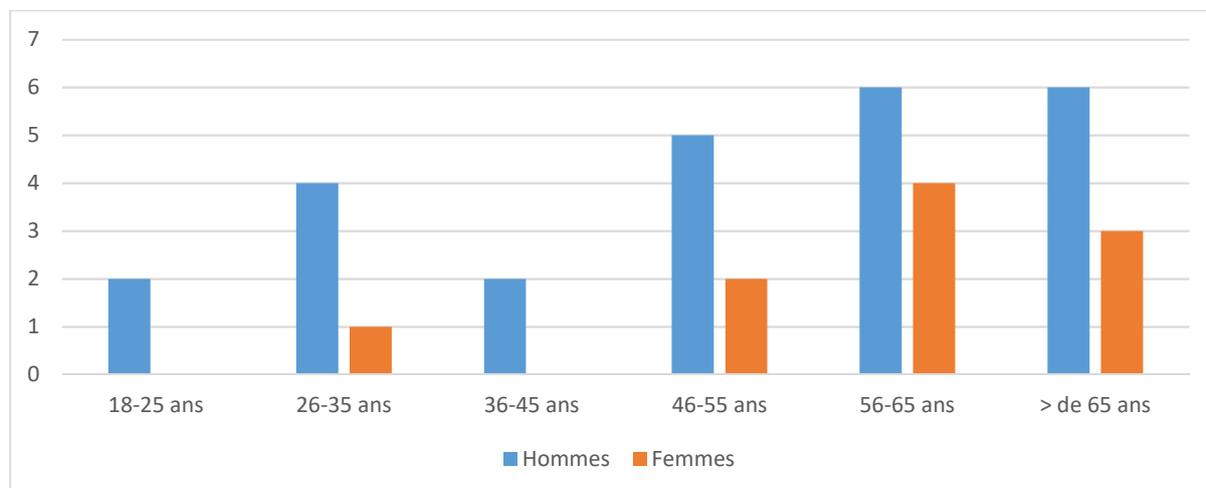
20 lits.

FINANCEMENT :

ARS Bourgogne-Franche-Comté

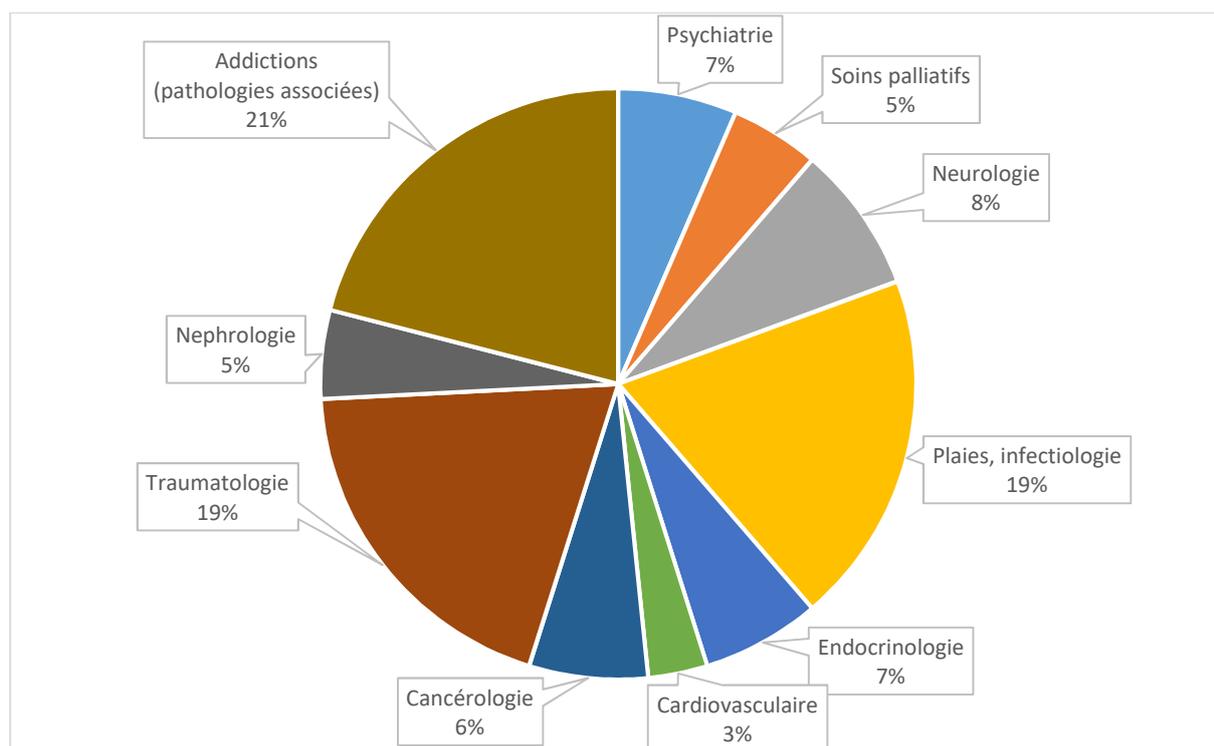
Données Quantitatives

Répartition par sexe et par âge :



Au cours de l'année 2021, les LAM ont accueilli 25 hommes et 10 femmes. On peut constater que la majorité des résidents sont des hommes (comme l'année précédente) et que la plupart a plus de 56 ans.

Pathologies prises en charge :



Le graphique montre que les résidents sont atteints de polypathologies, somatiques et/ou physiques associées à des addictions (celles-ci concernent 21 % des personnes accueillies). À noter que la traumatologie ainsi que les plaies représentent environ 40 % des prises en charge.

Le taux d'occupation moyen du dispositif LAM est de 77,34 % pour une capacité d'accueil de 20 places.

Des chambres ont dû être condamnées de juillet 2021 à décembre 2021 suite à des sinistres importants (dégâts des eaux) ; cependant le taux d'occupation moyen est calculé sur une base théorique de 20 places disponibles.

La durée moyenne de séjour sur le dispositif LAM est de 5,30 mois sur les 35 personnes accueillies.

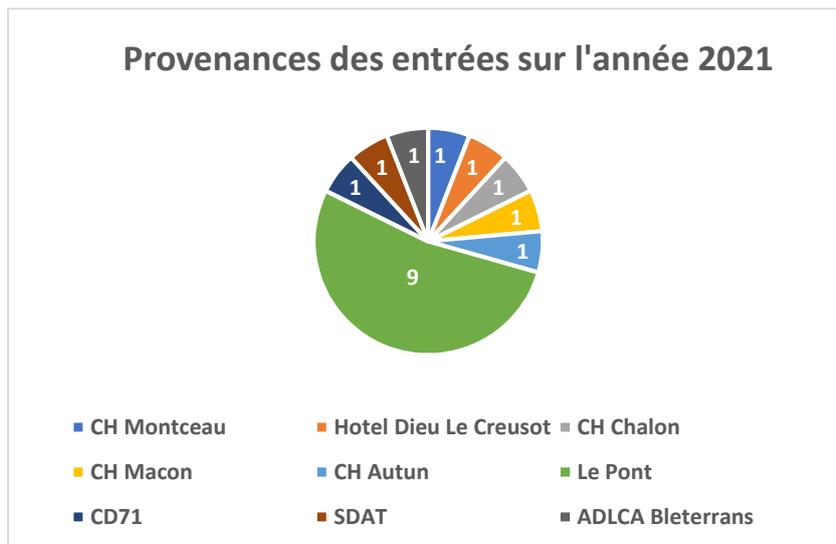
Demandes d'admission :

- 16 dossiers ont été refusés, sur un total de 33 demandes, par la commission d'admission au cours de l'année 2021.

La majorité des demandes d'admission a été refusée pour les motifs suivants :

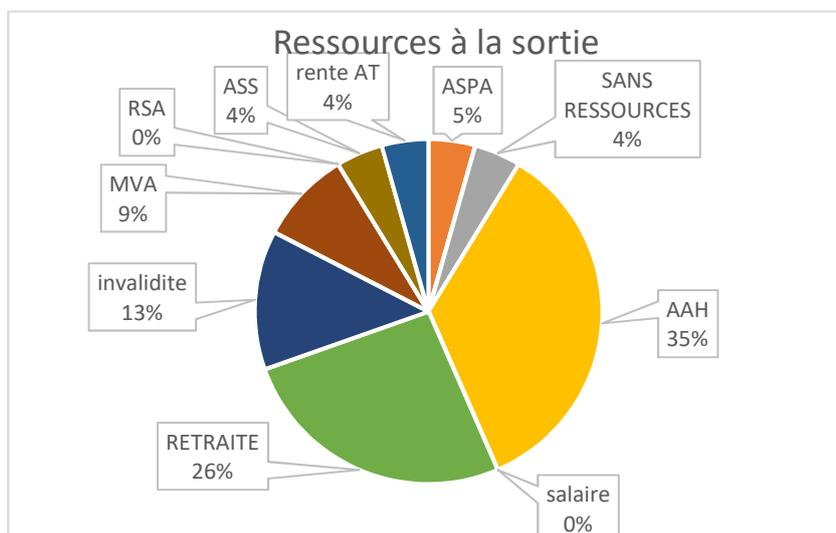
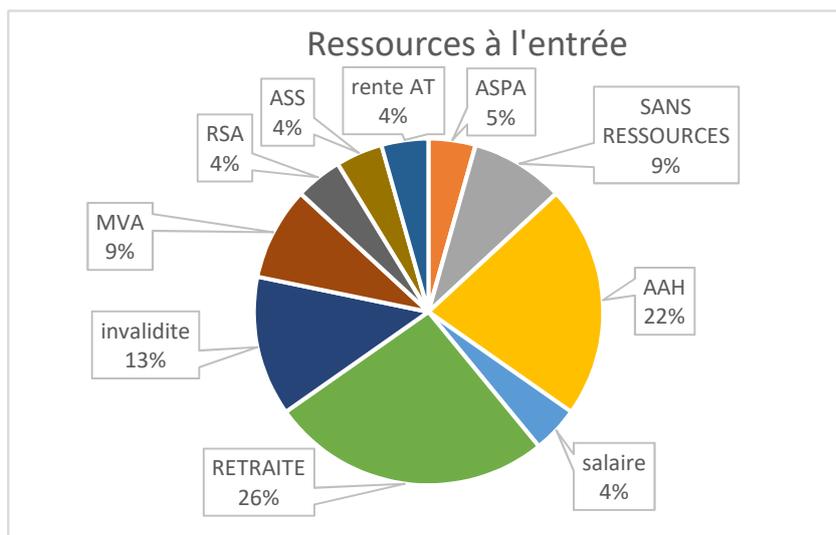
- Mauvaise orientation : elle s'explique par une méconnaissance des missions de l'établissement par les partenaires. Notre implantation s'est renforcée au cours de l'année, ce qui a permis d'y remédier ;
- Hors secteur géographique ;
- Absence de soins médicaux ;
- Prise en charge psychiatrique trop lourde ;
- Capacité d'occupation atteinte.

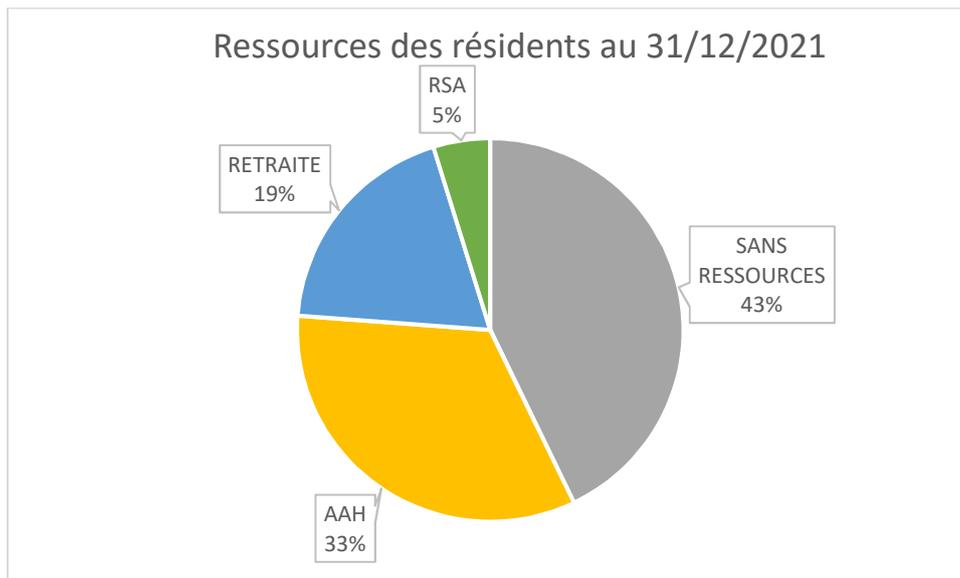
Provenance des demandes d'admission acceptées :



Sur les 17 demandes acceptées, 50 % proviennent de l'Association, l'autre moitié a été majoritairement orientée par des centres hospitaliers.

Évolution des ressources :





Nous constatons que presque la moitié des personnes accueillies sont sans ressource. Cela s'explique par le fait de situations administratives complexes (personnes sans papiers, résidents en grande précarité ou marginalisés depuis longtemps dans leur parcours de vie...), les démarches sont d'autant plus compliquées et longues à finaliser.

Le graphique laisse également apparaître qu'un tiers des résidents est bénéficiaire d'une AAH due à un état de santé se dégradant, associé à des conditions de vie précaires, des logements dans l'incurie...

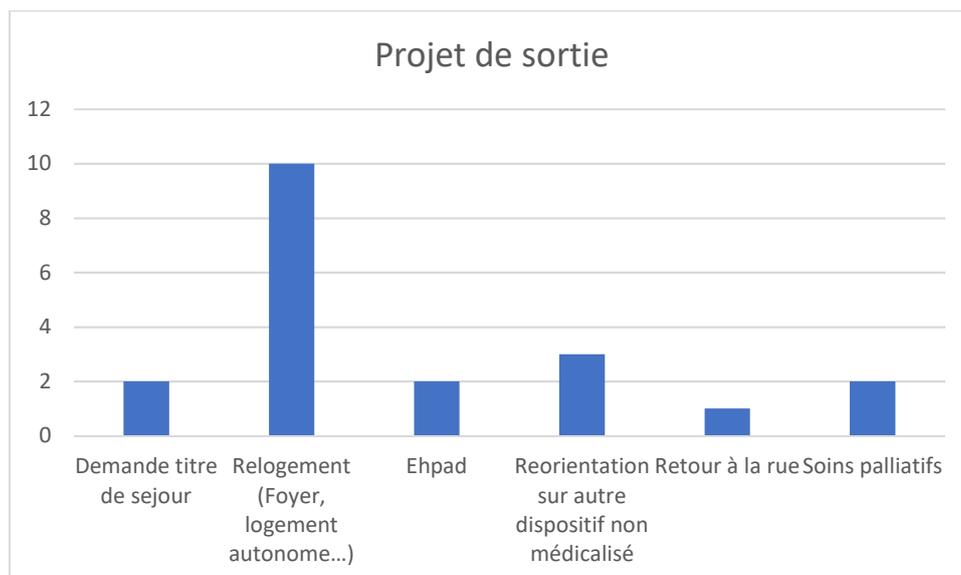
Le travail d'accompagnement social et éducatif reste long, il permet d'élaborer avec la personne accueillie un projet de vie personnalisé et de rechercher l'hébergement le plus adapté, qui lui permette de retrouver un habitat digne.

Pour l'année 2021, 14 résidents ont quitté l'établissement :

- 1 personne est retournée en LHSS ;
- 1 personne a intégré une Résidence Accueil et Services ;
- 5 personnes ont été accueillies en EHPAD ;
- 2 personnes ont intégré une Pension de famille ;
- 2 personnes sont retournées dans une Pension de famille, logement qu'ils occupaient avant leur entrée aux LAM ;
- 2 personnes sont retournées à domicile ;
- 1 personne s'est vue attribuer un logement autonome PMR (mais a préféré retourner à son domicile).

Deux personnes ont obtenu un titre de séjour en 2021, deux d'entre-elles sont désormais bénéficiaires d'une AAH. Dans les deux cas une demande de logement autonome est en cours.

Projet de sortie :



Dix personnes ont bénéficié d'une ré-autonomisation qui pourra les conduire à une sortie vers un logement autonome.

Ce tableau est une projection non exhaustive. Le résident doit adhérer à ce projet et peut échanger avec toute l'équipe s'il décide d'une autre orientation.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Quelques ateliers ont pu voir le jour en 2021, tels que : une salle informatique à disposition des résidents pour effectuer des recherches seuls ou accompagnés du personnel ; une salle de remise en forme avec intervention d'un professeur APA (Activité Physique Adapté) 8 heures par semaine ; l'aménagement des ateliers cuisine, avec l'achat d'une cuisinière.

Neuf chambres ont été rénovées avec l'installation de sanitaires (douche + toilettes) dans chacune d'entre elles ; les travaux sont à poursuivre pour onze autres chambres.

Les résidents ainsi que le personnel ont été très peu impactés par la crise sanitaire durant l'année, aucun cas positif signalé.

Actions partenariales :

- CAARUD ;
- Addiction France : actions de formation ;
- IFSI et IFAS (accueil des étudiants) ;
- EAPS Sanvignes (visite chiens visiteurs).

Difficultés repérées :

Les difficultés de recrutements et remplacements (pour les CDD, en particulier l'absence longue durée pour un médecin et une aide-soignante) ont compliqué la continuité du service due notamment à l'absence du Ségur de la santé, dans le secteur médico-social.

De nombreux sinistres dus à des dégâts des eaux ont entraîné une baisse du taux d'occupation (non utilisation de deux chambres) pendant plus de six mois.

Perspectives 2022

De nombreuses formations sont planifiées :

- Formation RDR (Réduction Des Risques) par Addiction France ;
- Formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence) par l'IFSI ;
- Formation Snoezelen par Santé Services.

Une Journée Précarité Santé devrait avoir lieu en cours d'année et sera organisée par la Commission Santé, interne à l'association.



LITS HALTE SOINS SANTÉ MOBILE

MISSION :

Le décret n°2020-1745 du 29 décembre 2020 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé », « lits d'accueil médicalisés » et « appartements de coordination thérapeutique » ouvre de nouvelles modalités de prise en charge facultatives : les LHSS « mobile » et les LHSS « de jour » (article D. 312-176-1 du code de l'action sociale et des familles).

Les LHSS Mobile permettent d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, là où elles vivent, de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche « d'Aller-vers », quelle que soit leur situation administrative.

Ces équipes dispensent des soins adaptés, réalisent des bilans de santé, concourent à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accompagnées, proposent un accompagnement global adapté aux besoins des personnes.

Elles ont un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, assurent des actions de prévention, de médiation et de prise en charge globale pour favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels adaptés.

Elles peuvent intervenir dans le cadre de permanences délocalisées au sein de structures sociales ou médico-sociales et y dispenser des actions de formation ou des actions de sensibilisation.

Selon les modalités d'intervention retenues, les équipes peuvent être amenées à subvenir ponctuellement aux besoins primaires des personnes concernées (alimentation, hygiène...).

Directement rattachés juridiquement à une structure LHSS et bénéficiant de la même autorisation de fonctionnement, les LHSS Mobile prennent en charge des personnes non hébergées au sein du LHSS mais peuvent intervenir en amont ou en aval de l'admission au sein de ce LHSS.

Dans le cadre des missions des LHSS Mobile, les prestations peuvent recouvrir les champs suivants :

- Évaluation ponctuelle de l'état de santé somatique et psychique des personnes ;
- Délivrance de premiers soins, appui à l'hospitalisation si nécessaire ;
- Conseils en matière de réduction des risques et des dommages pour les personnes usagères de produits psychoactifs, sous réserve d'être formées et d'informer et/ou orienter vers le secteur de l'addictologie pour un accompagnement spécialisé ;
- Prise en charge avant recours au système de santé de droit commun (médecin généraliste ou spécialiste) ou à un dispositif spécialisé (de type LHSS / LAM / CSAPA / CAARUD / ACT etc.) ;
- Orientation vers des bilans de santé et des suivis, participation à des programmes de prévention individuelle, vaccinations ou dépistages ;
- Concours à des activités d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique ;
- Identification des besoins ou construction d'actions collectives de prévention-promotion de la santé ;
- Recueil des informations sur le suivi social, aide à la réalisation de demandes d'hébergement ou de logement (exemple : SIAO, demande de logement social...).

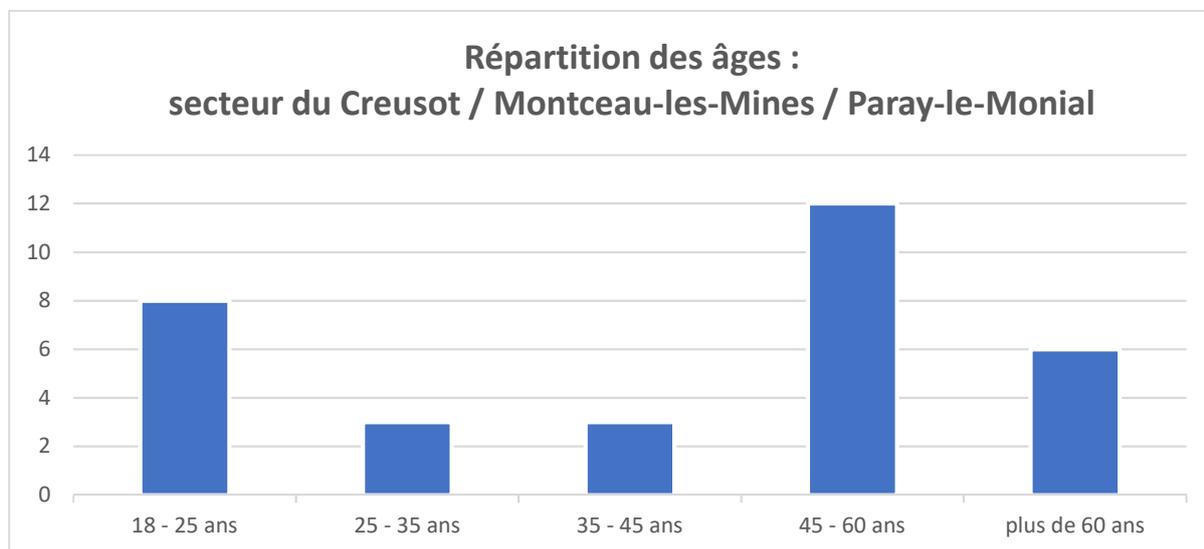
Les équipes peuvent également assurer un appui ponctuel aux structures d'hébergement d'urgence recevant des personnes ayant des problématiques de santé non prises en charge. Elles peuvent, le cas échéant, y assurer des formations ou des actions de sensibilisation et/ou les orienter vers les organismes compétents.

Dans le cadre de leurs missions en amont, les LHSS Mobile peuvent proposer une orientation en LHSS. Dans le cadre de leurs missions en aval, les LHSS Mobile peuvent proposer une poursuite de l'accompagnement de la personne à sa sortie du LHSS, quelle qu'en soit la nature.

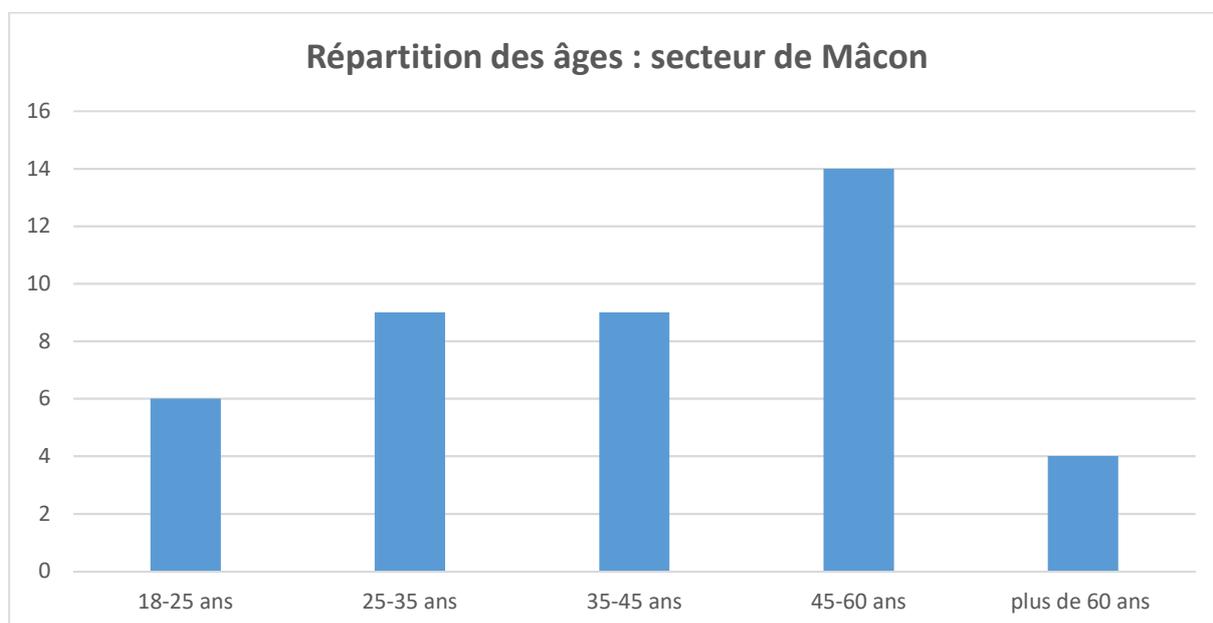
Ils peuvent mobiliser les ressources médicales du LHSS si nécessaire, notamment en l'absence de médecin traitant. Les équipes doivent être dimensionnées de façon adaptée, notamment en ressources médicales, lorsqu'elles assurent une telle mission, l'objectif restant d'accompagner les personnes vers les dispositifs de droit commun, y compris la médecine de ville.

Données Quantitatives

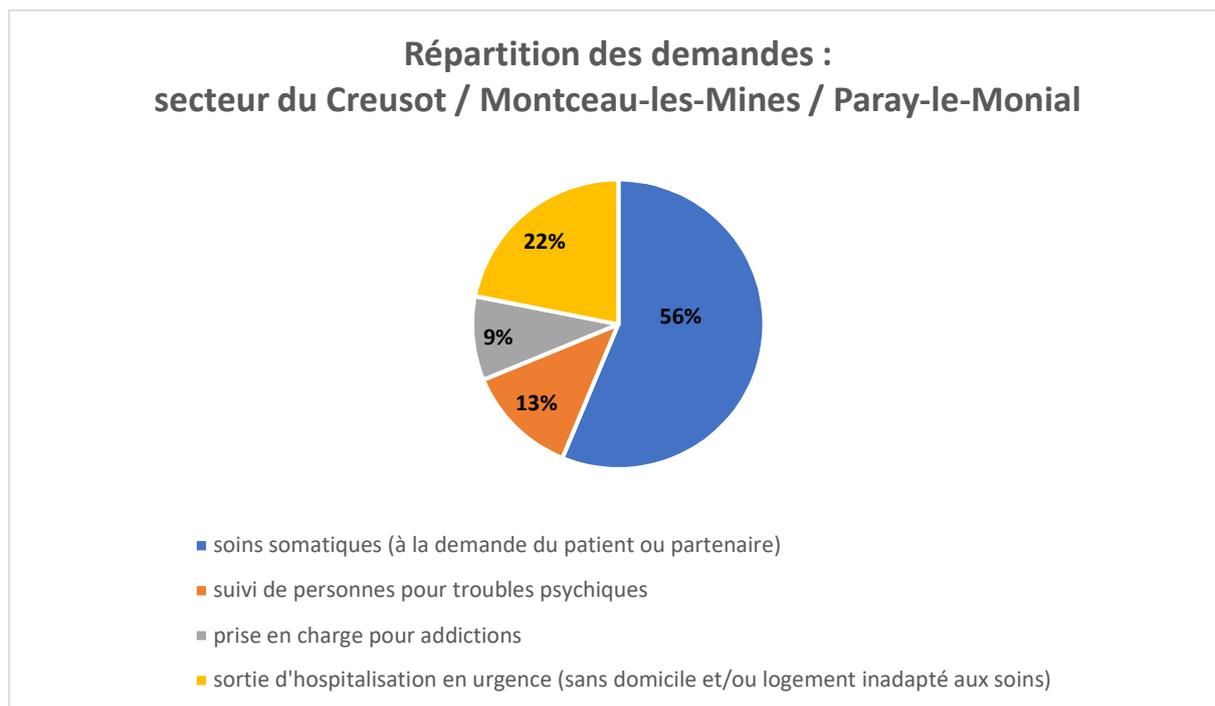
Répartition en fonction des tranches d'âges :



Il y a eu, pour le dernier trimestre de 2021 : 32 prises en charge, 10 femmes pour 22 hommes.

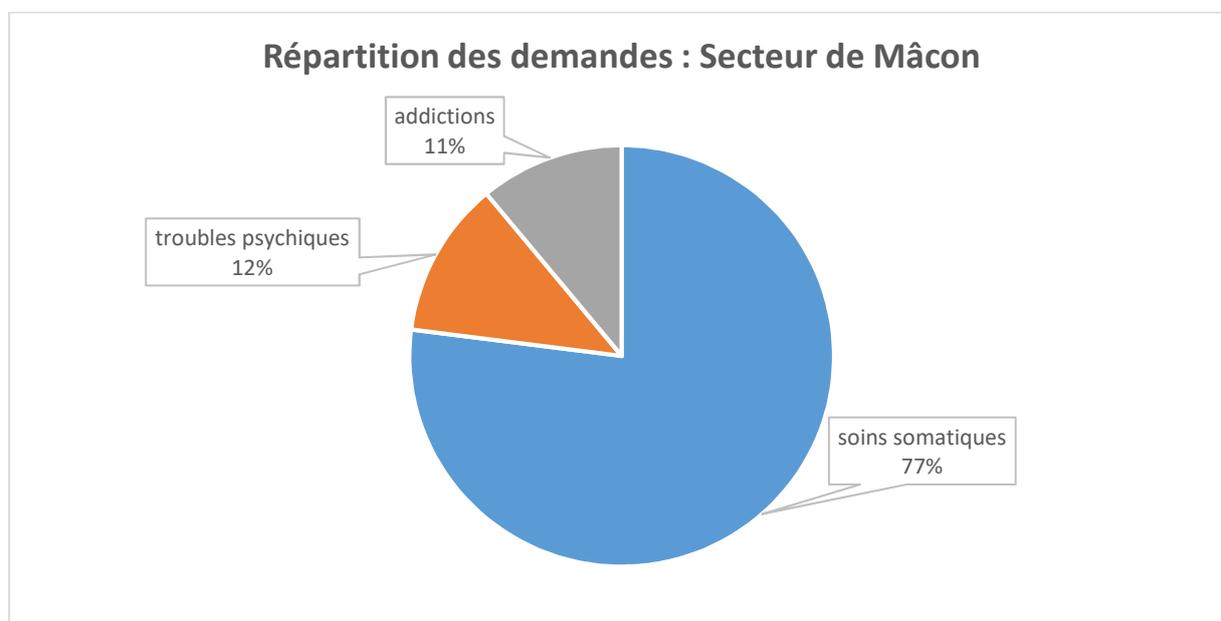


Répartition des demandes :



Temps sur le poste – secteur du creusot / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial :

Lors de la création du poste, les premières semaines ont été mises à profit pour présenter le nouveau dispositif des LHSS Mobile aux services déjà existants de l'association. Un travail de prospection a également été effectué avec l'envoi de nombreux mails et d'appels téléphoniques auprès des potentiels partenaires sur les secteurs de Le Creusot, Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial.



Temps sur le poste – secteur de Mâcon :

L'infirmière LHSS Mobile de Mâcon a pris son poste le 15 février 2021. Elle a pris le temps de se présenter à différents services du Pont et de l'extérieur et à de potentiels partenaires. Initiative appréciée de part et d'autre. Elle a rencontré : l'Accueil de Jour / services Asile / Adoma / Eco'Sol / SMJPM / PASS / EMPP / ANPAA / CHRS / LHSS / SIAO / Pharmacie Rue de Lyon (conventionnée LHSS). Tous ces services sont devenus orienteurs.

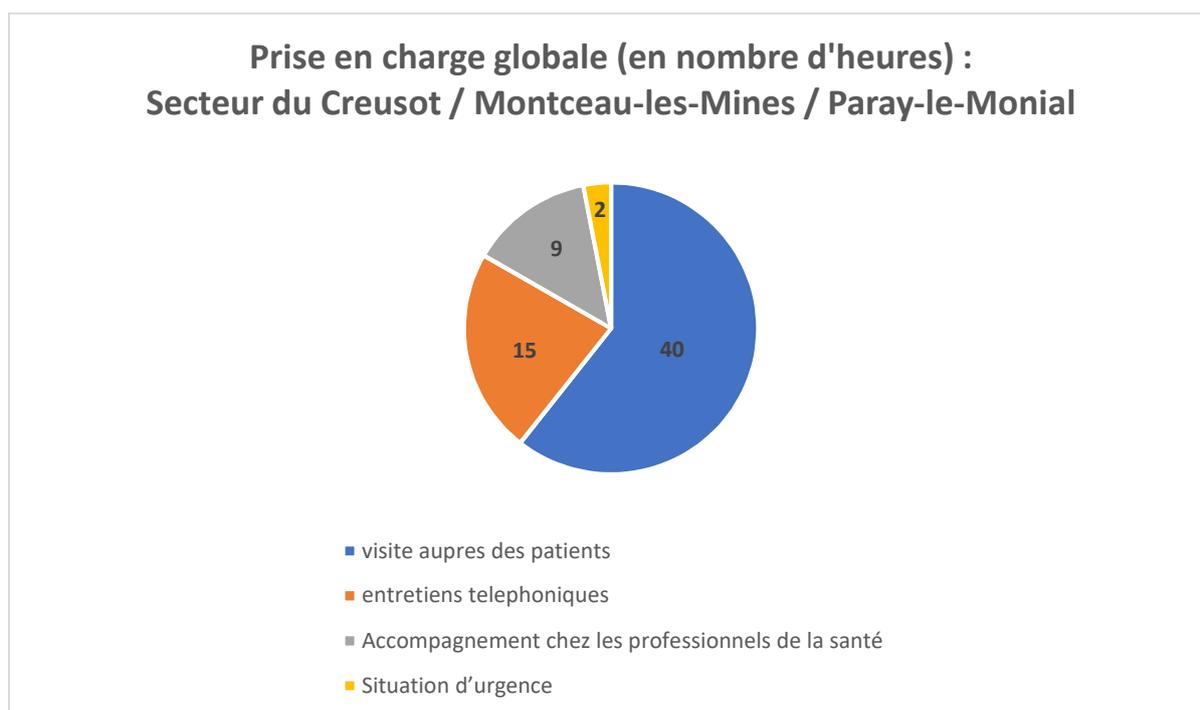
La montée en charge a été progressive. Un temps de prise de contact et d'identification de son rôle par chacun a été nécessaire. Pour cela l'infirmière effectue une maraude par semaine avec le SAMU social en période hivernale et avec l'équipe de l'Accueil de Jour le reste de l'année. Elle a un temps de présence important au niveau de l'Accueil de Jour qui est un lieu central et un repère pour les personnes SDF. Les temps informels de discussion sont précieux et les mieux adaptés aux prises de contact.

Sa présence dans la rue et à l'Accueil de Jour est bien accueillie. En plus des menus services qu'elle rend, elle observe et assure une veille au quotidien. Une organisation s'est peu à peu mise en place. Si des personnes dans la rue ont besoin d'être vues par l'infirmière, elles peuvent alors contacter le 115 qui préviendra l'infirmière. Elle peut alors faire le lien et orienter les personnes vers les soins.

Le médecin de la PASS de Mâcon oriente de manière ponctuelle vers l'infirmière des personnes qui ont besoin de soins infirmiers et qui n'ont pas de couverture médicale.

Prise en charge des patients :

Les prises en charge des patients comprennent des entretiens physiques avec les patients, dans les locaux des différents services de l'association ou à domicile, des entretiens téléphoniques auprès de ces patients mais également auprès de professionnels de santé (médecins traitants, médecins spécialistes, dentistes, centres de radiologie...) ainsi que des temps d'accompagnement vers ces mêmes professionnels de santé.



Sur les 32 personnes prises en charge, nous pouvons noter que la majorité des accompagnements s'effectuent sous forme de visites.

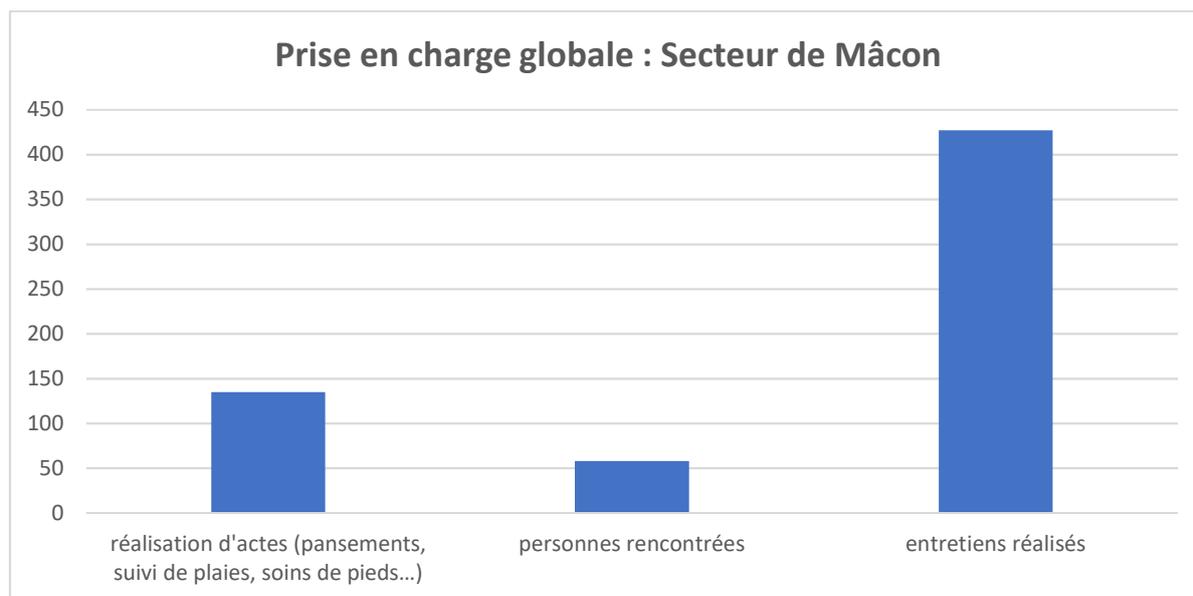
Outre ces moments d'interaction avec les patients, il convient de prendre en compte celui nécessaire à la rédaction de rapports, la tenue des dossiers patients, l'analyse de situations qui aboutissent, ou non à une prise en charge, mais qui nécessitent des échanges longs avec les différents partenaires. Il y a également les sollicitations des familles de patients, des temps informels (portage de biens personnels ou de documents) qui demandent une certaine souplesse dans l'emploi du temps. Le poste prévoit aussi des remplacements aux LAM (8 jours en 2021).

Provenance des demandes - secteur du Creusot / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial :

- 4 par le CADA de Montceau-les-Mines ;
- 3 par le CH de Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial ;
- 1 par AGIRE / Pharmacie de Ciry-le -Noble ;
- 5 par le SMJPM Le Creusot ;
- 1 par l'assistante sociale de Chauffailles ;
- 5 par le SAO de Paray-le-Monial ;
- 2 par PF Le Creusot ;
- 1 par ASLL de Paray-le-Monial ;
- 2 par ASLL du Creusot ;
- 1 par SARS de Paray-le-Monial ;
- 3 par SARS du Creusot ;
- 2 par directrice de territoire du Creusot ;
- 2 par AVDL du Creusot.

Orientation :

- 6 patients ont été orientés vers les dispositifs des LAM ou des LHSS ;
- 4 n'ont pas adhéré à la prise en charge médico-sociale ;
- 1 patient a été muté aux Urgences de Roanne ;
- 1 est décédé.



Ces chiffres ne sont pas exhaustifs car ils ne comptabilisent pas les personnes rencontrées lors des maraudes ; l'infirmière travaille déjà sur une relation de confiance afin de progressivement les amener aux soins et qu'ils en soient eux-mêmes demandeurs.

Provenance des demandes – Secteur de Mâcon :

- 35 personnes ont été orientées par les services de la veille sociale (AJ et Samu social) ;
- 7 par la PASS ;
- 1 par le CADA ;
- 3 par le CHRS ;
- 1 par l'accueil de nuit des Charmilles ;
- 3 par Eco'Sol ;
- 1 par les LHSS ;

Données Qualitatives sur l'ensemble du dispositif

Difficultés rencontrées :

De nombreuses demandes de soins relèvent davantage du domaine psychiatrique que du médico-social. Les prises en charge sont longues afin de créer une relation de confiance avec les patients, le refus de soin est fréquent et les résultats sont difficilement mesurables. Il est très difficile d'amener les personnes souffrant de troubles psychiques sévères à prendre aussi en compte ce qui relève du somatique si les problèmes psychiques ne sont pas stabilisés.

Les personnes rencontrées expriment une frustration due au fait que l'infirmière ne puisse pas donner de traitement (à visée antalgique ou en cas de troubles digestifs, par exemple).

L'un des points les plus contrariants concernant l'adhésion des personnes rencontrées est sans doute les visites à domicile ou chez les professionnels de santé (ou spécialistes tels que les dentistes) annulées juste avant le rendez-vous.

Les oublis de rendez-vous sont très fréquents. Il est nécessaire de rappeler les rendez-vous fréquemment. Les personnes qui sont itinérantes sont souvent amenées à changer de ville. Le droit au recommencement est un élément à prendre en compte.

Faits marquants :

En raison de l'épidémie de COVID-19, l'infirmière LHSS Hors Les Murs de Mâcon a été sollicitée à deux reprises sur l'Accueil de Jour et Eco'Cook pour la réalisation d'autotests à l'ensemble des salariés et personnes accueillies. Elle a également assuré le suivi de la vaccination anti-COVID de plusieurs personnes volontaires. Elle assure une prévention au quotidien concernant les gestes barrières.

Actions partenariales :

La majorité des patients sont orientés par les divers services de l'association Le Pont : principalement le CADA de Montceau-les-Mines, le SAO de Paray-le-Monial, les services mandataires du Creusot et de Paray-le-Monial, la pension de famille du Creusot (2 personnes) etc...

La collaboration se fait également avec des intervenants extérieurs à l'association tels que :

- Le groupe AGIRE, anciennement la Mission Locale de Montceau-les-Mines (1 personne) ;
- Les assistants sociaux de communes (1 personne) et des Centres Hospitaliers de Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial (3 personnes) ;
- La pharmacie de Ciry-le-Noble (1 personne).

Perspectives 2022

Création d'une Unité Mobile axée sur le versant psychiatrique qui pourrait être un relais pour certains cas complexes ;

Mise en place d'ateliers santé à l'Accueil de Jour en lien avec l'IREPS ;

Rencontre prévue avec l'association Vie et Liberté de Mâcon pour apporter des orientations et des informations collectives à l'Accueil de Jour ;

Préparation d'informations collectives en lien avec l'IREPS ;

Bilan à venir avec le médecin de la PASS, un an après la prise de poste : l'occasion de réfléchir à un protocole de distribution de traitements ;

Ouverture souhaitée de ce dispositif sur le Chalonnais.



LITS HALTE SOINS SANTÉ

MISSION :

Les LHSS « accueillent temporairement des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie dans la rue ». Les missions sont :

- Proposer et dispenser à ces personnes les soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Élaborer autant que faire se peut, avec la personne, un projet de sortie individuel.

IMPLANTATION :

Le Creusot, Mâcon

CAPACITÉ :

Le Creusot	6 places	Mâcon	4 places
------------	----------	-------	----------

FINANCEMENT :

ARS

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre d'entrées – Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
2018	14	4	0	0	18
2019	11	5	0	0	16
2020	14	2	1	7	24
2021	15	1	0	0	16
Nombre d'entrée - Mâcon					
2018	14	7	0	0	21
2019	10	3	0	0	13
2020	7	1	0	1	9
2021	11	3	2	0	16

Les pathologies à l'entrée dans les deux établissements sont variées. Elles sont d'ordre médical, infectieux, traumatologique, obstétrique : infections, fractures et luxations, chirurgie, dermatologie, problèmes cardiaques, diabète, dialyse, cancers... Certains patients sont admis à plusieurs reprises après plusieurs épisodes d'hospitalisation.

Nombre de personnes accompagnées - Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
2018	18	4	0	0	22
2019	15	6	0	0	21
2020	17	5	1	7	30
2021	18	1	1	2	22
Nombre de personnes accompagnées Macon					
2018	16	7	0	0	23
2019	13	4	0	0	17
2020	11	1	0	1	13
2021	15	3	2	0	20

22 personnes ont été accueillies en 2021 contre 30 l'année précédente sur le secteur du Creusot. Il est à noter que nous avons accueilli deux accompagnants, une mère avec son enfant et une femme qui accompagne un homme ;

20 personnes ont été accompagnées contre 13 en 2020 sur Mâcon.

Dans la mesure où l'accueil en Lit Halte Soins Santé constitue une situation temporaire, seule la personne concernée est accueillie, le droit de visite étant garanti pour ses proches. Cependant, en l'absence de solution alternative et afin d'éviter des séparations, les accompagnants (conjoint, compagnon, enfant) peuvent être également accueillis.

Une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité est proposée. Ceci afin d'éviter les hospitalisations itératives effectuées en urgence ou tardivement ainsi que le développement de pathologies initialement bénignes. Il est nécessaire de poursuivre les soins initiés à l'hôpital et d'initier des traitements dans un cadre rassurant.

Un accompagnement social des personnes est réalisé (ouverture, régularisation des prestations sociales de droit commun, bilan social, accompagnement global). Le parcours de réinsertion est ainsi favorisé par l'amélioration de l'état de santé des bénéficiaires et leur stabilisation.

Les animaux de compagnie sont également admis avec leur maître dans la mesure du possible.

Taux d'activité :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 95,6 % contre 103,93 % l'année précédente sur Le Creusot. Nous revenons à un taux d'activité plus en adéquation avec les années précédentes. Ceci s'explique par la présence de moins d'accompagnements. Nous pouvons également expliquer cette baisse par la crise sanitaire qui a augmenté le nombre d'absences de professionnels chez nos partenaires mais aussi par l'annonce d'un transfert des locaux vers Montceau-les-Mines en début d'année 2022.

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 77,47 % contre 110,96 % en 2020 et 94,10 % en 2019 sur Mâcon. Des travaux de réfection des chambres ont été engagés, en particulier dans les douches et sanitaires, ce qui a durablement bloqué un quart de la capacité d'accueil. Le retour à une capacité d'accueil optimale ne s'est fait qu'en toute fin d'année. Le nombre de personnes accompagnées a augmenté (50 % d'augmentation par rapport à 2020) mais pour des durées de séjour plus courtes. Les temps de vacance des chambres entre deux prises en charge ont augmenté faute d'orientation sur certaines périodes.

Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0 - 17 ans	18 - 25 ans	26 - 35 ans	36 - 45 ans	46 - 55 ans	56 - 65 ans	+ de 65 ans
Le Creusot	1	0	1	5	7	6	2
Mâcon	2	2	3	6	3	4	0

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 49 ans, sur Le Creusot avec cette année un nombre plus important de personnes entre 56 et 65 ans ;

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 40 ans à Mâcon. Si l'on écarte du calcul moyen des âges les deux bébés pris en charge, celui-ci passe à 44 ans avec des écarts d'âges allant de 20 à 63 ans.

Sorties et accompagnements :

Nombre de sorties - Le Creusot	Hommes	Femmes	Enfants	Accompagnants	TOTAL
2019	12	3	0	0	15
2020	15	5	0	5	25
2021	15	0	1	1	17
Nombre de sorties - Mâcon					
2019	9	4	0	0	13
2020	8	0	0	1	9
2021	13	2	1	0	16

Situation administrative des personnes accompagnées :

Le Creusot :

Sur les 22 personnes accueillies en 2021, 13 étaient de nationalité française, 2 étaient ressortissants européens, 7 de nationalité étrangère hors Union Européenne.

Sur les personnes accompagnées au Creusot :

- 8 personnes bénéficiaient du RSA ;
- 4 personnes recevaient une retraite ;
- 5 personnes étaient sans ressource ;
- 2 bénéficiaient de l'AAH ;
- 1 personne bénéficiait de l'ARE ;
- 1 personne bénéficiait de l'ASS.

Mâcon :

Sur les 20 patients suivis en 2021, 11 étaient de nationalité française, 3 étaient ressortissants européens et 6 étaient des personnes de nationalité étrangère hors Union Européenne, dont un parent d'enfant français.

4 personnes sous curatelle ont été accueillies ; parmi elles 2 dont le logement, devenu insalubre, ne permettait plus de leur prodiguer des soins dans un environnement sain. Une demande de curatelle était en cours pour une cinquième personne.

Sur les personnes accompagnées à Mâcon :

- 11 personnes de nationalité française ;
- 6 personnes étaient de nationalité européenne ;
- 3 personnes étaient ressortissantes européennes ;
- 3 personnes bénéficiaient du RSA ;
- 3 personnes bénéficiaient de l'AAH ;
- 2 personnes bénéficiaient de ressources de Pôle Emploi ;
- 12 personnes n'avaient aucune ressource.

Durée moyenne de prise en charge pour les personnes ayant quitté l'établissement en 2021 :

La durée prévisionnelle de séjour sur le dispositif LHSS est de deux mois. Un renouvellement peut être envisagé en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée.

Nous constatons que la durée moyenne de séjour est de 105 jours, contre 95 l'année passée sur Le Creusot. Les écarts de prise en charge vont de 9 à 365 journées.

Elle est de 59 jours contre 164 jours en 2020, et 113 jours en 2019 à Mâcon, soit un séjour moyen de deux mois, et une très forte baisse de la durée moyenne de prise en charge, par rapport à l'année antérieure (- 64 %). Les écarts de prise en charge vont de 8 à 186 journées.

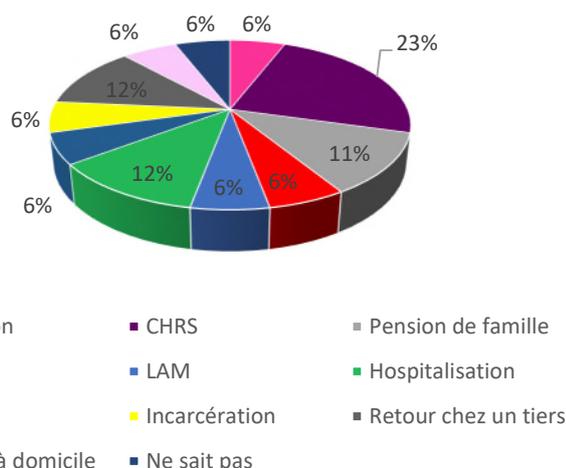
Malgré la permanence de la crise sanitaire, nous n'avons plus stabilisé de patients souffrant de pathologies chroniques ou lourdes qui expliquaient en partie l'allongement de la durée moyenne de séjour en 2020. Des réorientations ont été faites dans ce sens vers les LAM de Montceau-les-Mines. Deux cas COVID ont été pris en charge sur des durées de séjour assez courtes pour Mâcon.

Orientations à la sortie :

17 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année sur Le Creusot :

- 1 personne a été exclue ;
- 4 personnes ont intégré un CHRS ;
- 2 personnes ont intégré une Pension de Famille ;
- 1 personne a sollicité le 115 à sa sortie ;
- 1 personne a été orientée vers les LAM ;
- 2 personnes ont été hospitalisées avec leur accord ;
- 1 personne a été incarcérée ;
- 1 personne est retournée à son domicile ;
- 2 personnes sont allées chez un tiers ;
- 1 personne est partie sans nous dire où elle irait ;
- 1 personne est décédée.

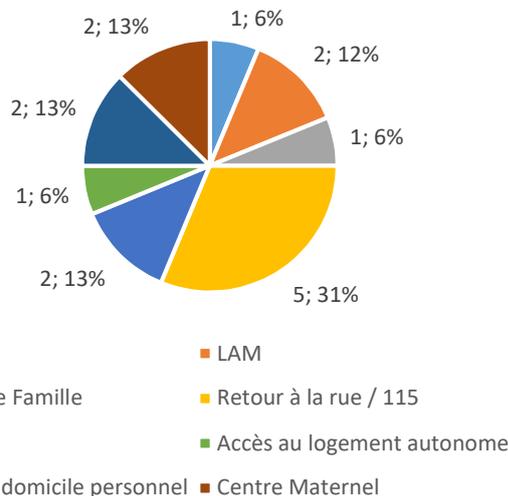
Orientation à la sortie : Le Creusot



16 personnes sont sorties de l'établissement de Mâcon :

- 5 personnes ont sollicité le 115 à leur sortie ;
- 1 personne a intégré le CHRS ;
- 1 personne a intégré une Pension de Famille ;
- 2 personnes sont retournées à leur domicile ;
- 1 femme et 1 enfant ont intégré un centre maternel ;
- 2 personnes ont intégré le CADA ;
- 2 personnes ont intégré les LAM ;
- 1 personne a pu intégrer un logement autonome (bailleur privé).

Orientation à la sortie : Mâcon



Trois des cinq personnes qui ont quitté l'établissement pour un retour à la rue ou vers les dispositifs de Veille Sociale, en lien avec le 115, ont été exclues pour des problèmes de comportement ou de non adhésion à l'accompagnement social proposé ou aux règles de vie de l'établissement. Dans les trois cas, on retrouve des comportements violents liés à des prises de produits plus ou moins licites et des alcoolisations massives, ainsi que des troubles psychiques.

Deux personnes sur les 16 qui ont quitté l'établissement en 2021 sont décédées dans les semaines qui ont suivi leur départ.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Actions partenariales :

En lien avec le CHRS d'appui et celui du Creusot et de Chalon-sur-Saône, les établissements LHSS du département ont profité d'une démarche de Réduction du Risque Alcool qui a été engagée en 2020 et s'est poursuivie en 2021 avec six journées de travail accompagnés par le collectif des acteurs de la RDR Alcool, Modus Bibendi. Plusieurs ateliers et des animations ont été organisés (repas, projection de films, élaboration d'outils, questionnaires...).

Les résidents du secteur du Creusot, ont pu participer à l'élaboration d'une pièce de théâtre en lien avec le CHRS collectif.

Difficultés repérées :

La crise sanitaire a demandé des efforts d'organisation pour le maintien des gestes barrière et l'accueil des personnes. Les professionnels ont tous été soumis à l'obligation vaccinale, ce qui a provoqué la démission d'une salariée, en octobre. Plusieurs mouvements internes, de professionnels ont donné lieu à de nouveaux recrutements et l'équipe a donc été remaniée à plusieurs reprises à Mâcon.

La barrière de la langue reste une difficulté dans la communication avec les résidents ne parlant pas français. Il a pu être difficile pour l'équipe de mesurer la souffrance d'un des résidents du fait de son incapacité à s'exprimer en français.

La création du poste d'infirmière LHSS Mobile a favorisé les interventions de santé, principalement dans les dispositifs de Veille Sociale tout au long de l'année (Accueil de Jour, SAMU Social, Hébergement d'Urgence...).

Perspectives 2022

Début 2022, les LHSS du Creusot seront transférés à Montceau les Mines dans le même bâtiment qui accueille les LAM. Les travaux nécessaires à la réhabilitation des lieux ont été ralentis en raison du contexte sanitaire.

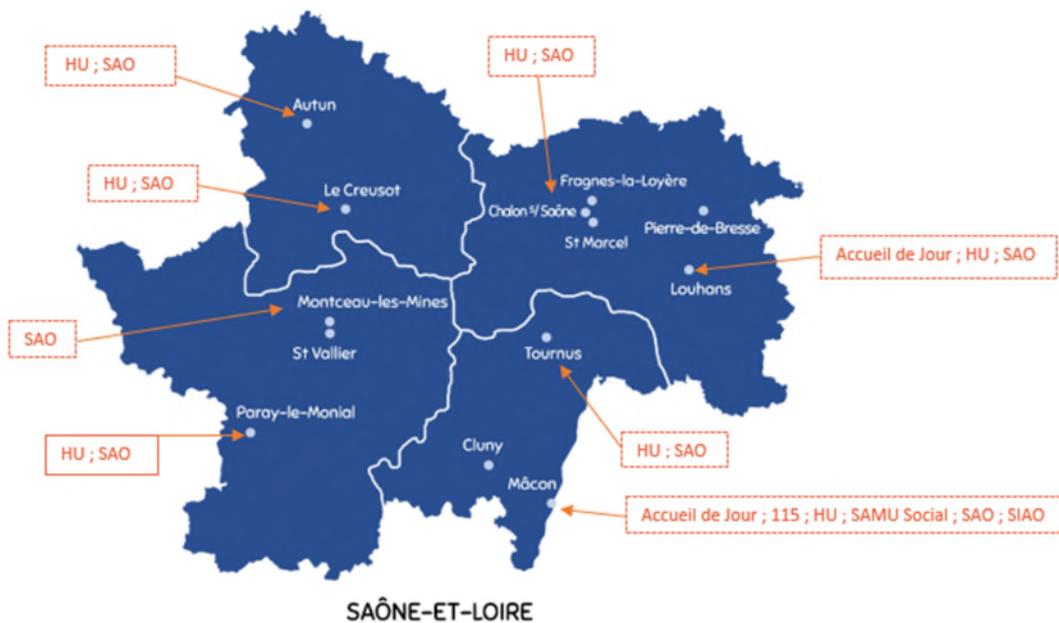
Deux nouvelles actions de formation et d'animation seront engagées en 2022 en direction des professionnels et des personnes accueillies à Mâcon.

Une action de médiation animale en équithérapie dans un centre équestre (relation des personnes accueillies avec leur chien) et une action d'accompagnement et de formation de l'association Solivet (comportement animal, vie à la rue, accueil de l'animal dans les logements et les établissements...).

L'équipe travaille toujours sur l'organisation de la démarche de Réduction du Risque Alcool, avec une perspective d'accompagnement individuel formalisé et d'actions collectives régulières. Plusieurs projets concernent également l'organisation de l'établissement, son règlement et les prestations fournies.

VEILLE SOCIALE

- Accueils de Jour
- Equipe Mobile Précarité
- Accueil Sans Abri
- Samu Social
- Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) / 115





ACCUEILS DE JOUR

MISSION :

Lieu à destination de public SRS (Sans Ressource Stable) et SDF (Sans Domicile Fixe) en grande précarité, marginalisé ou isolé, qui offre un accueil, une écoute et des services spécifiques de première nécessité (café, douches, lingerie, repas, bagagerie), ainsi qu'un accompagnement social (évaluation, orientation, réaffiliation).

IMPLANTATION :

Louhans, Mâcon

CAPACITÉ (hors crise sanitaire) :

Louhans	10 / 15 personnes	Mâcon	30 / 40 personnes
---------	--------------------------	-------	--------------------------

FINANCEMENT :

DDCS, Ville de Louhans

Données Quantitatives

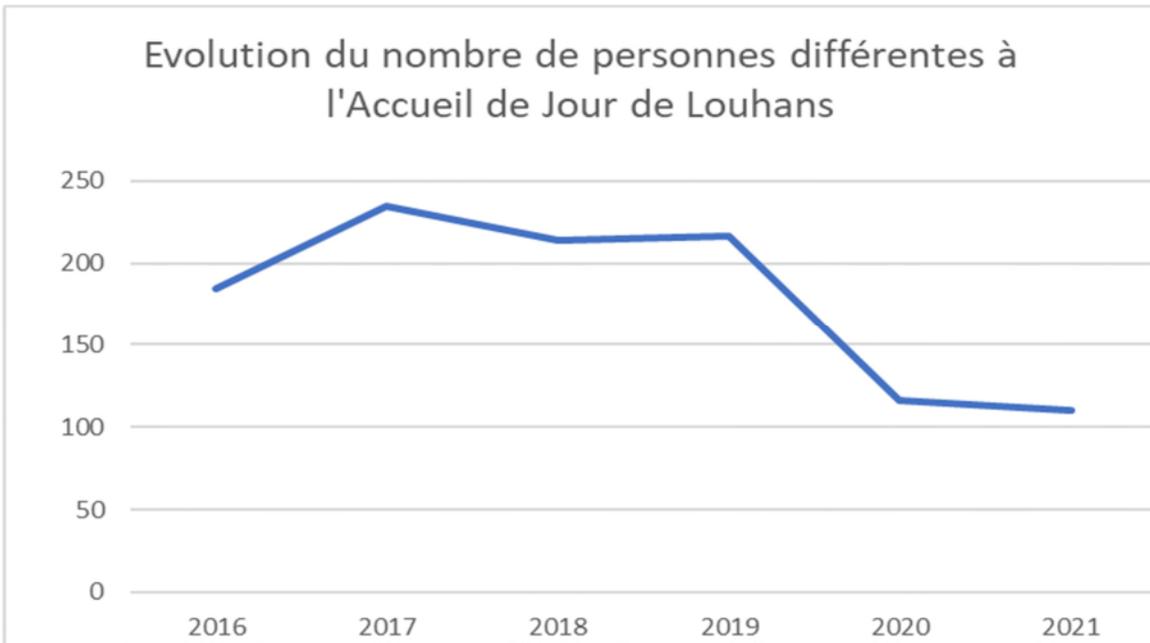
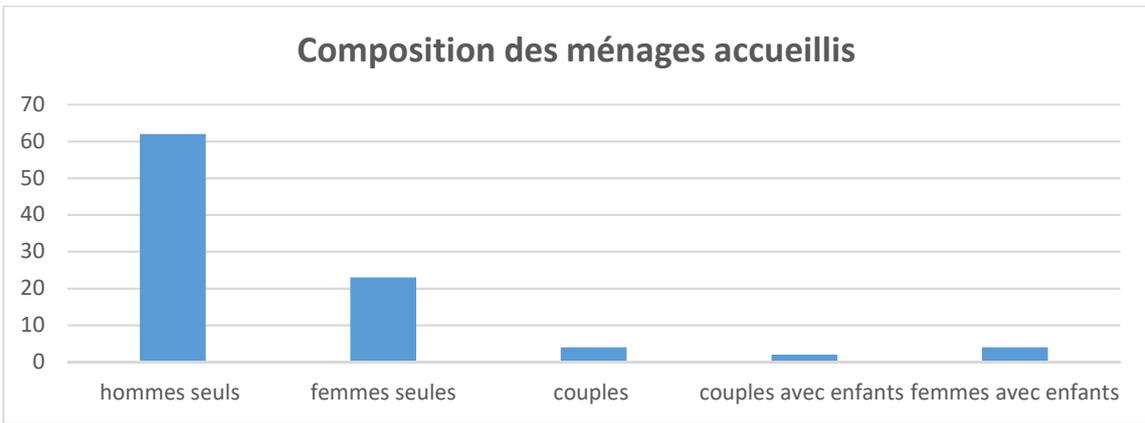
Louhans :

Les personnes qui arrivent à l'Accueil de Jour sont soit des personnes sans logement ou en attente d'un logement soit des personnes en logement mais très seules et en quête de lien social. En 2021, sur la totalité des personnes accueillies, 34 fréquentent l'Accueil de Jour depuis plus de deux ans. La plupart ont accédé au logement mais continuent à venir chercher ce lien social.

En 2021, sur 254 jours d'ouverture, on comptabilise 1097 passages annuels avec une moyenne journalière de 4,32 passages, soit une fréquentation équivalente à l'année précédente.

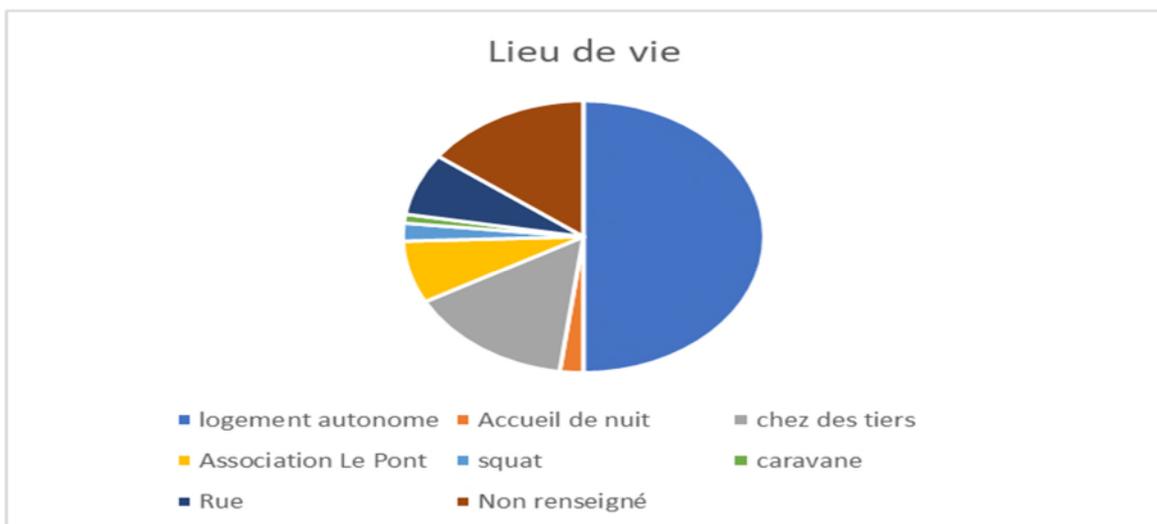
Sur l'année, 110 personnes ont été accueillies (moyenne d'âge de 38 ans) dont 7 personnes accompagnées d'animaux.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2021	110	6	89	15
En 2020	116	12	101	3
En 2019	217	34	179	3



Pour les adultes, 65 hommes et 30 femmes sont recensés. Les hommes isolés restent le public majoritaire, représentant 56 % du public accueilli.

Ci-dessous, un graphique représentant les différents lieux de vie des personnes accueillies, dont la moitié vit en logement autonome. Il s'agit d'une spécificité de l'Accueil de Jour de Louhans. Ces personnes rencontrent des difficultés temporaires qui justifient leur présence à l'Accueil de Jour. Elles souffrent également de solitude et sont en recherche de lien.



Concernant le nombre de repas servis, les chiffres de 2021 et 2020 sont quasiment identiques (298 repas en 2021 et 293 en 2020). Cette similitude s'explique par l'obligation du maintien du protocole sanitaire lié à la crise de la COVID-19. L'exiguïté des locaux ne permet pas d'accueillir un grand nombre de personnes simultanément.

Pour rappel, les petits-déjeuners et goûters proposés chaque jour ne sont pas comptabilisés dans le nombre de repas servis.

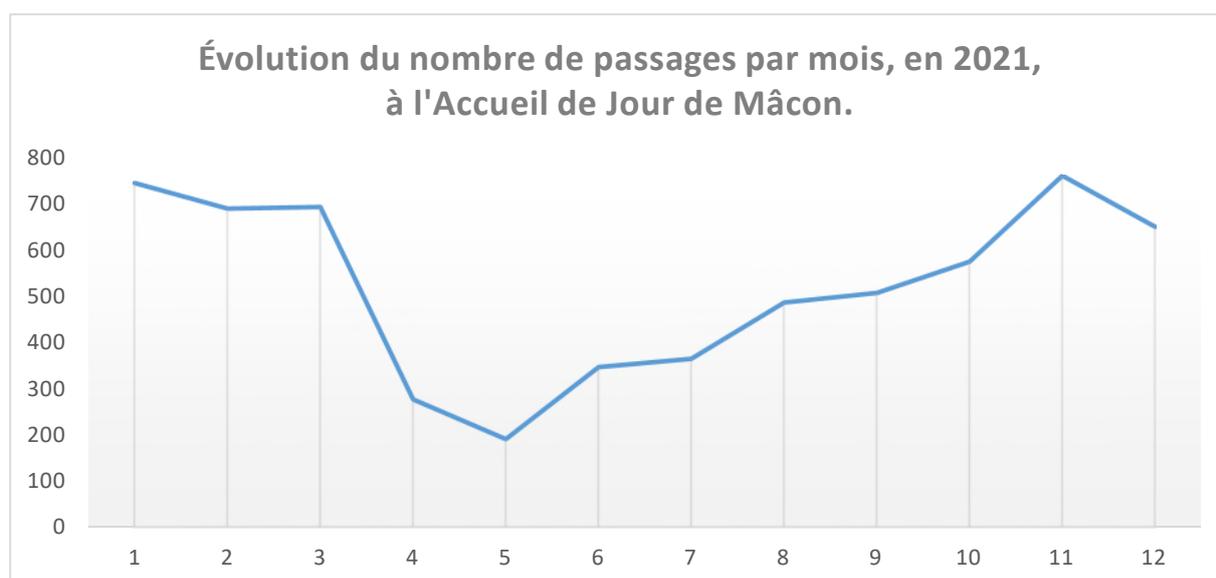
De janvier à août, les repas étaient confectionnés par la personne en contrat PEC et les bénévoles. Depuis août 2021, un professionnel permanent a pris le relais aux côtés du bénévole. Les ramasses de denrées alimentaires ont lieu 3 fois par semaine, auprès de Carrefour Market de Louhans. Ce partenariat est très important pour le fonctionnement de l'Accueil de Jour. Toutefois, au cours de l'année 2021, une baisse en termes de quantité et de diversité des denrées est à noter.

Mâcon :

303 jours d'ouverture sur l'année et 5 283 passages avec une moyenne quotidienne de 17 personnes différentes fréquentant l'Accueil de Jour (contre 6 283 passages en 2020, avec une moyenne de 21 personnes différentes par jour d'ouverture).

La baisse de la fréquentation est donc de 16 %, notamment suite à la stabilisation des personnes à l'Accueil de Nuit des Charmilles, où elles peuvent passer la journée et y prendre l'ensemble des repas.

Le graphique ci-dessous permet de constater la baisse de la fréquentation liée à la vague de contamination par la COVID-19 en avril et mai 2021.



Nombre de personnes différentes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couples	Dont isolées	Dont enfants
2021	352	18	296	38
2020	468	26	440	2

En 2021, 352 personnes ont été accueillies dont 226 nouvelles. Les hommes seuls sont majoritaires comme les années précédentes. Ils représentent 75 % des personnes accueillies. Les femmes représentent 13 % des personnes recensées. La configuration des locaux permet d'assurer l'intimité de chacun et de répondre ainsi au besoin de s'isoler. Le nombre important d'enfants (voir tableau ci-dessus) s'explique par les orientations de familles par la Structure de Premier Accueil du Demandeur d'Asile (SPADA Coallia), pour trois jours, dans l'attente d'une orientation par l'OFII vers un dispositif d'hébergement dédié.

24 chiens ont trouvé refuge à l'Accueil de Jour avec leur maître en 2021.

3235 repas ont été servis (contre 4286 en 2020), soit 10 repas par jour en moyenne. C'est l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook qui fournit à l'établissement les repas, proposés en liaison chaude depuis octobre 2018.

À partir d'avril 2021, en sortie de période hivernale, une maraude hebdomadaire est organisée le lundi après-midi, l'occasion de rencontrer des personnes qui ne viennent pas à l'Accueil de Jour.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Louhans :

Les professionnels des services SAO / SARS / ALT / CADA / CPH / Agent de santé utilisent le bureau de l'Accueil de Jour pour y organiser des rendez-vous, ce qui permet aux personnes accompagnées de découvrir le lieu et de bénéficier des activités proposées collectivement. Les interactions entre les différents professionnels de Louhans représentent une réelle force et un atout pour le secteur. L'Accueil de Jour est un lieu ressource pour les personnes accueillies et permet, également, aux professionnels de se sentir moins isolés.

Les professionnels de l'Accueil de Jour ont tissé des liens privilégiés avec les associations caritatives du secteur qui sont situées à proximité du site. Le Secours Catholique bénéficie d'un vestiaire, ce qui permet d'accéder à des vêtements gratuitement pour des personnes dans le besoin. Le Panier Bressan est une épicerie solidaire avec qui une collaboration étroite est engagée ; celui-ci nous permet de récupérer des colis d'urgence en cas de nécessité. La coopération est également active, avec les Restos du Cœur, concernant le partage des denrées alimentaires que chacun a pu collecter.

Pandémie :

Avril 2021 a été marqué par de nouvelles mesures restrictives liées à la crise sanitaire. Pendant un mois, les repas ont, de nouveau, été distribués en drive. Le café était servi en extérieur avec des horaires d'ouverture au public inchangés : 9 h 00 à 15 h 00.

L'Accueil de Nuit est fermé depuis avril 2020. Sur l'année écoulée, onze personnes accueillies à l'Accueil de Jour affirment vivre dans la rue ou en squat, sans autre alternative d'hébergement envisagée à ce jour.

Difficultés rencontrées :

Même si l'Accueil de Jour de Louhans répond favorablement à de nombreuses situations, il n'est pas s'en rencontrer quelques difficultés. La plus significative est celle des locaux, accentuée par le contexte sanitaire. L'étroitesse des locaux n'a permis qu'une jauge très restreinte d'accueil. De plus, la configuration des lieux n'offre pas les conditions souhaitées en termes de sécurité tant pour les usagers, les bénévoles que les professionnels.

En cela, il est également important de souligner une augmentation du public présentant des troubles psychiatriques, non suivi ni stabilisé, susceptible de mettre en difficulté le service.

Mâcon :

L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les professionnels et les partenaires de la « Veille Sociale » et les dispositifs d'insertion, afin de favoriser la meilleure orientation possible des personnes en demande d'accompagnement ou de prise en charge adaptée.

Dans la continuité de l'année 2020, la crise sanitaire a considérablement freiné l'arrivée de migrants et les sollicitations des services de l'Accueil de Jour en 2021.

L'équipe éducative de l'Accueil de Jour a repris une large part de l'activité du SAO de Mâcon en son absence (évaluations des situations individuelles, lien avec le SIAO, démarches administratives, ouverture des droits, accompagnements physiques et collaboration avec l'Accueil de Nuit des Charmilles), au détriment parfois des missions premières de l'Accueil de Jour (animation collective et vivre-ensemble), freinées également par les protocoles liés à la crise sanitaire. Dans ce cadre, une vingtaine de personnes est sortie de la rue pour occuper un logement ou un hébergement.

Une infirmière LHSS Mobiles a pris son poste à l'association Le Pont le 15 février 2021. La nature de ses missions l'amène à intervenir à l'Accueil de Jour de manière régulière où elle apporte une plus-value en termes de services. Elle est en mesure de proposer et dispenser aux personnes sans domicile fixe des soins infirmiers adaptés qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient. La montée en charge a été progressive. Aujourd'hui, notre intervenante est bien identifiée par les personnes sans-abris ou en grande précarité et constitue un maillon essentiel de l'équipe pluridisciplinaire. En période hivernale, elle participe à toutes les maraudes du mardi soir. En période estivale, elle accompagne celles du lundi après-midi.

Un petit groupe de trois bénévoles participe au fonctionnement de l'Accueil de Jour. La régularité reste incertaine mais leur présence est un plus pour l'équipe.

En 2021, trois agents en contrat PEC ont assuré l'entretien de la structure du lundi au vendredi.

Difficultés rencontrées :

L'année 2021 a été marquée par un nombre important de rapports d'incidents (11), suite à des violences entre accueillis ou à l'encontre des salariés. Une hausse des consommations de drogues dures a été constatée par les forces de l'ordre et nos partenaires spécialistes des addictions. Cela vient compliquer davantage la prise en charge d'un public déjà extrêmement vulnérable, également à l'origine de comportements agressifs et virulents.

Pour les deux structures :

Nous accueillons des personnes en grande instabilité psychologique qui parfois revendiquent avec violence le droit à bénéficier d'un service. Ils sont souvent dans des demandes urgentes et immédiates qu'ils ne peuvent pas différer, alors que l'attente est relativement longue pour rencontrer un psychiatre ou un professionnel de santé.

Des épisodes violents ont été signalés au cours de l'année 2021, avec parfois des dépôts de plaintes enregistrés.

Les problématiques addictives sont très présentes chez le public accueilli au sein des Accueils de Jour (prises multiples de produits, troubles associés, état de manque, violence).

Actions collectives et partenariales :

Louhans :

Les professionnels, avec le soutien des bénévoles, ont eu la volonté de maintenir les actions collectives malgré le contexte sanitaire. Ceci a parfois demandé un réajustement des projets pour assurer le respect du protocole et la mise en place des gestes barrière. Cependant, il semblait indispensable de pouvoir offrir des moments conviviaux au public reçu afin de lutter contre une certaine morosité et améliorer le moral de tous. Aussi, en 2021, cinq actions collectives ont été menées :

- Deux sorties cinéma ;
- Une journée « campagne » avec pique-nique, pétanque et pêche ;
- Une dégustation de soupes et de pâtisseries afghanes (partenariat avec le service CADA) ;
- Un repas de Noël avec distribution de cadeaux. Cette année encore, l'Accueil de Jour a mené l'action « Boîtes de Noël », en proposant une collecte auprès des habitants du secteur. Comme l'année précédente, ce projet a remporté un réel succès avec plus de 215 boîtes récoltées. De nouveaux partenariats ont vu le jour, notamment avec les mairies de Mervans, Romenay et le lycée professionnel de Louhans qui ont préparé et offert des boîtes ;
- La possibilité pour les personnes accueillies de bénéficier des permanences hebdomadaires du SAO, du KAIRN et de l'EMPP (sur demande).

Mâcon :

En 2021, la prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes ayant des animaux a engagé la structure dans des démarches de partenariats renforcés. Cette année, les associations Gamelles Pleines et Solivet se sont alliées pour proposer des temps dédiés aux soins des chiens des personnes accueillies, sur trois journées organisées à l'Accueil de jour, avec présence de deux vétérinaires : vaccinations, identifications, traitements et conseils. Ces trois sessions ont eu lieu les 10 juillet, 14 août et 24 septembre, soit au total, 77 animaux accueillis, essentiellement des chiens et des chats. L'association Gamelles Pleines, pour une participation annuelle de 20 €, fait bénéficier d'un accès à un réseau local de vétérinaires et apporte un soutien aux frais. En 2021, cette association a effectué près de 4 000 € de prises en charge. Elle assure également une distribution dans la rue, une fois par mois, ainsi qu'une permanence mensuelle d'une demi-journée à l'Accueil de Jour. C'est l'occasion de prodiguer des conseils aux accueillis concernant l'éducation et les besoins des animaux.

« Gamelles Pleines a un réel rôle à l'Accueil de Jour. Je pense que nous sommes complémentaires. L'association Le Pont s'occupe des humains et nous des animaux... ».

Cédric, Président de Gamelles Pleines :

« La présence de Gamelles Pleines est très positive. Je n'ai plus besoin de faire la manche pour payer les croquettes de mon chien ».

M.B. accueilli :

« Ils m'aident à payer les frais de vétérinaire de mes chiens. Sans quoi je ne pourrais pas les soigner ».

C.B. accueilli :

En décembre 2021, un partenariat avec l'école supérieure ESPM a permis à l'Accueil de Jour une distribution de boîtes cadeaux lors d'un repas de Noël, préparé par Eco'Cook, un moment convivial et chaleureux.

La présence du camping-car du CAARUD s'est interrompue courant 2021, dans l'attente de recrutements.

Perspectives 2022

Dans l'objectif de maintenir et d'améliorer le service rendu par les Accueils de Jour, il est envisagé de :

Louhans :

- Trouver de nouveaux locaux ;
- Poursuivre les animations collectives et reprendre les actions partenariales ;
- Mettre en place de nouvelles permanences (vétérinaire et CAARUD).

Mâcon :

- Rétablir l'équilibre entre les missions de l'Accueil de Jour et celles du SAO ;
- Consolider le groupe de bénévoles, notamment en lien avec l'EPIDE de Velet ;
- Développer le réseau de partenaires ;
- Mettre en place des activités collectives notamment sportives pour contribuer au bien-être physique des accueillis, favoriser les échanges et améliorer leur santé, en lien avec l'infirmière LHSS ;
- Mettre à jour les outils de la loi 2002-2 et conforter la participation des personnes accueillies.



ÉQUIPE MOBILE PRÉCARITÉ

MISSION :

La mise en œuvre de l'Équipe Mobile Précarité s'inscrit dans le plan quinquennal pour le « logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » (2018 - 2022), ainsi que le plan de « lutte et de prévention de la pauvreté », présenté par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Ces directives renforcent la garantie à l'accès aux droits fondamentaux pour tous, s'appuyant sur des grands thèmes d'actions tels que :

- L'accès aux droits et services sociaux ;
- L'accès aux services de santé ;
- L'accès à un accompagnement adapté.

Créée dans le cadre d'une expérimentation de 12 mois, l'Équipe Mobile est le premier maillon du dispositif de Veille Sociale. Elle est composée d'une éducatrice spécialisée et d'une infirmière, à mi-temps chacune.

Elle a pour objectifs :

- Aller à la rencontre d'un public ne sollicitant pas ou plus les services de droit commun et permettre l'émergence, par la construction d'une relation de confiance, d'une démarche d'insertion et de soins ;
- Participer au maillage du tissu social territorial et à la création de réseaux opérationnels, tout en valorisant les ressources locales ;
- Actionner des pistes d'accompagnement et créer des relais ;
- Lutter contre l'isolement et construire du lien social en faveur des plus vulnérables.

IMPLANTATION :

L'Équipe Mobile est intervenue sur les secteurs suivants :

- La Côte Chalonnaise, allant de Saint-Gengoux-le-National au Sud, à Chagny au Nord ;
- La zone de Cuisery, Sennecey-le-Grand et Tournus ;
- La ville de Cluny ;
- La route D980 en direction du Mont Saint-Vincent.

FINANCEMENT :

DDETS et Conseil Départemental 71 (plan pauvreté)

Données quantitatives

En 2021, avec un démarrage début février, l'Équipe Mobile a rencontré lors de ses maraudes, 108 personnes au total, dont :

43 personnes en situation de précarité (40 % du public total rencontré) :

	Nombre de personnes rencontrées	Secteurs		
		Côte chalonnaise	Tournus	Cluny
Propriétaires en difficulté	6	4	2	0
Locataires en difficulté	17	17	0	0
En squat	6	6	0	0
En itinérance	14	11	0	3
TOTAL	43	38	2	3

La majorité de cette catégorie est originaire de la Côte chalonnaise, soit 88 %.

Parmi les 43 personnes :

- 39,53 % sont locataires ;
- 13,95 % sont des propriétaires, tous occupants de la maison de leurs parents décédés, dont la succession n'est pas clôturée ;
- 32,55 % sont dans un parcours plus au moins d'errance.

	Situation familiale		
	Homme seul	Couple	Couple avec enfant
Propriétaires en difficulté	6	/	/
Locataires en difficulté	13	/	1
En squat	6	/	/
En itinérance	12	1	/
TOTAL	37	1	1

La grande majorité, à hauteur de 86,04 % sont des personnes isolées, à l'exception de deux familles dont une avec deux enfants.

Parmi les 13 personnes rencontrées en itinérance :

- 3 sont actuellement stabilisées en hébergement d'urgence ;
- 1 est décédée ;
- 1 a repris la route après l'ouverture des droits ;
- 1 couple travaille actuellement et vit dans une camionnette.

Orientation en fin d'accompagnement							
Propriétaires	AVDL	ASLL	SARS	MDS	Hébergement d'urgence	Accompagnement déjà existant	Aides ponctuelles
	1	1	1	1	/	1	/
Locataires	1	2	1	1	/	/	/
Squat ou itinérance	/	/	1	1	3	/	4
TOTAL	2	3	3	3	3	1	4

Sur les 43 personnes rencontrées, concernant les fins d'accompagnement :

- 4 personnes, pourtant des locataires rencontrant des difficultés, ont refusé l'accompagnement ;
- 1 personne était déjà accompagnée par ailleurs ;
- 11 personnes ont été orientées vers une mesure ou un accompagnement adapté à leur situation dont 3 personnes dans le cadre d'un relais avec l'assistance sociale de secteur et 8 sur un accompagnement plus spécifique autour de l'accompagnement logement (AVDL et ASLL) ou la grande précarité (SARS) ;
- 4 personnes sans domicile fixe ont bénéficié d'une aide ponctuelle, au regard de l'urgence de la situation, notamment dans l'ouverture de leurs droits (renouvellement de la carte d'identité, demande de RSA, dossier de logement social...) et 3 autres ont pu accéder à un hébergement d'urgence.

Une personne de nationalité allemande a pu être informée qu'elle ne pouvait pas bénéficier des aides sociales en France au-delà du droit d'y résider.

65 personnes en situation de prostitution (60 % du public rencontré en 2021) :

L'Équipe Mobile a rencontré 65 femmes en situation de prostitution. La majorité est arrivée en Saône-et-Loire suite à la crise sanitaire et la perte d'emploi dans l'hôtellerie. Certaines sont en provenance de Lyon, où elles ont quitté leur lieu de prostitution, situé près de l'aéroport.

Elles vivent et exercent dans des camionnettes, souvent en mauvais état et installées dans des lieux relativement isolés. La majorité est locataire du véhicule, le loyer serait compris entre 250 et 300 euros par semaine et 20 % en sont propriétaires.

Il est difficile d'évaluer les revenus engendrés par cette activité du fait de la discrétion de chacune sur le sujet.

Leurs conditions de vie sont précaires et dangereuses. Peu d'entre-elles disposent du permis de conduire, ce qui limite leurs déplacements vers les services. Elles n'ont pas accès à l'eau courante, ni à des sanitaires. Elles ne peuvent pas faire de courses et ont donc des difficultés à se nourrir correctement. Elles sont exposées à la violence des personnes malveillantes qui les dérangent la nuit ou cherchent à tirer profit de leur situation.

Toutes sont originaires de Guinée Équatoriale (ancienne colonie espagnole) et ont immigré en Espagne. Plus de la moitié sont de nationalité espagnole, les autres ont une carte de résidente espagnole ou un titre de séjour espagnol également. Elles ont entre 20 et 60 ans. Elles ont majoritairement des enfants, voire pour beaucoup des petits-enfants, restés en Espagne ou dans le pays d'origine et dont elles financent les études supérieures. Elles maîtrisent peu ou pas la langue française et parlent plus ou moins bien espagnol, leur dialecte est le fang.

Secteurs	Nombre d'emplacements	Nombre de femmes rencontrées
RCEA Chalon / Montchanin	3	11
Cuisery	13	45
D980 (entre Salornay-sur-Guye et Mont-Saint-Vincent)	3	9
TOTAL	19	65

On constate que sur un même emplacement, des relais s'organisent, certaines les occupent quelques semaines puis une compatriote vient prendre la place :

- 18 femmes sont restées plusieurs mois, ce qui a permis de créer une relation de confiance ;
- 47 femmes sont restées une semaine à un mois.

Elles expriment différents projets qu'elles espèrent réaliser grâce à l'argent de la prostitution :

- 2 souhaitent financer le permis de conduire afin de trouver plus facilement un emploi en Espagne ;
- 1 envisage ouvrir un salon de coiffure en Espagne ;
- 1 autre un magasin en France dès qu'elle aura obtenu la nationalité espagnole ;
- 3 projettent de s'installer en France, dont 2 femmes de nationalité espagnole qui cherchent activement un emploi.

L'une des femmes est en attente d'une réponse à sa demande de titre de séjour français du fait d'un conjoint français, pour tenter de régulariser sa situation.

La majorité des femmes rencontrées considère cette situation de prostitution comme temporaire, répondant à un besoin urgent d'argent. Une dizaine d'entre-elles était en situation de prostitution pour la première fois lors de notre rencontre, et en grande détresse psychologique face à ce contexte. Les familles ne sont pas informées, les femmes rencontrées disent occuper un emploi légal et classique en France, ce qui augmente le sentiment d'isolement et de solitude. De plus, leurs enfants sont élevés par des membres de la famille et ne les reconnaissent plus comme mères lorsqu'elles retournent en Espagne ou en Guinée, autre source de grande souffrance.

Les actions de l'Équipe Mobile Précarité ont ainsi visé les objectifs suivants :

- Créer un lien de confiance par la régularité des passages, tous les 15 jours minimum ;
- Prévenir et informer sur la santé par des entretiens individuels et un partenariat avec l'association AIDES, qui est intervenue à deux reprises pour des missions de dépistage ;
- Organiser des séances de vaccination COVID (14 vaccinations) ;
- Gérer les urgences médicales (2 cas graves, l'un nécessitant une hospitalisation en réanimation et l'autre une consultation médicale en urgence) ;
- Informer sur les droits (carte européenne de santé, législation française sur la prostitution, droit des étrangers en France) ;
- Limiter l'isolement par les maraudes et la mise en lien des unes avec les autres (accompagnements ponctuels pour faire les courses et organisation d'une sortie) ;
- Accompagner et prévenir face au risque de violences ;
- Soutenir les projets de sortie de prostitution (rédaction de CV, mise en lien avec des employeurs potentiels, aide à l'inscription à Pôle Emploi, ouverture d'un compte en banque) ;
- Orienter vers une autre Équipe Mobile lors d'un changement de secteur.

Données Qualitatives

Création et développement du partenariat :

L'équipe mobile a mis en place un circuit régulier de maraudes, adapté aux publics et aux réalités des territoires d'intervention, afin de se rendre visible auprès du plus grand nombre. Elle travaille en cohérence avec les actions déjà existantes et dans une dynamique de complémentarité avec les acteurs locaux et les partenaires. L'action s'inscrit dans les principes d'inconditionnalité et de non-discrimination.

Au démarrage en février 2021, l'action première de l'équipe a été la présentation du dispositif aux acteurs et partenaires de l'ensemble des territoires concernés, pour permettre une mise en réseau concertée.

Ainsi, ont été rencontrés :

- Certains maires et élus locaux ;
- Les MDS, CCAS et les Maisons France Services ;
- Les travailleurs sociaux des dispositifs SAO et SARS ;
- Les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité du CHS de Sevrey ;
- Les associations caritatives ;
- Les gendarmeries et polices municipales ;
- Les abris de nuit.

A partir de l'été 2021, la prise de contact et le maintien du lien existant avec les partenaires s'est ralenti faute de temps, pour donner la priorité aux accompagnements et aux réponses aux besoins exprimés.

Démarche « d'Aller-vers » :

La majorité des personnes rencontrées n'était pas ou plus accompagnée lors des premières rencontres malgré l'urgence de certaines situations ; La démarche d'aller-vers a permis de repérer et d'accompagner des personnes en situation de grande précarité, qui n'auraient sans doute pas été prises en charge car dans l'incapacité d'interpeller les services sociaux.

Perspectives 2022

Le financement de l'Équipe Mobile a été reconduit pour 2022. Il semble important de poursuivre les rencontres avec les partenaires locaux afin d'être mieux identifié, pour aller à la rencontre des personnes les plus éloignées dites « invisibles » et sans accompagnement.

Le travail engagé avec les personnes en situation de prostitution est à consolider, notamment en termes de logement et d'emploi pour accompagner les demandes de sorties du parcours de prostitution. La nature des titres de séjour rend difficile l'accès au logement social. Des places d'hébergement d'urgence dédiées pourraient faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle.

Depuis l'automne 2021, l'association Le Pont est membre de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et a été habilitée en ce sens pour le département de la Saône-et-Loire.



ACCUEIL SANS ABRI

MISSION :

Accueil et hébergement d'un public en demande d'hébergement d'urgence. Évaluation sociale et ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

79 places d'hébergement d'urgence professionnel :

- Autun : 9 places ;
- Charollais : 9 places ;
- Cluny : 7 places ;
- Le Creusot : 8 places ;
- Louhans : 5 places ;
- Mâcon : 33 places ;
- Saint-Gengoux-le-National : 2 places ;
- Tournus : 6 places.

136 places sous statut ALT dont 54 places en gestion 115.

8 places de stabilisation sur Chalon-sur-Saône (effectives fin 2021).

18 places dédiées VIF.

28 places hôtel dont :

- 10 places à Mâcon ouvertes toute l'année 2021 ;
- 10 places à Mâcon ouvertes à compter du 1er novembre 2021 ;
- 8 places à Paray-le-Monial ouvertes jusqu'au 31 mai 2021.

9 places « hiver » à Chalon-sur-Saône, ouvertes jusqu'au 31 mai 2021.

FINANCEMENT :

DDETS

Données Quantitatives

Pour l'année 2021, 61 857 nuitées recensées au titre de l'hébergement d'urgence financé par le BOP 177, subvention « sans abris ».

Hébergement Urgence	2021	2020	2019	2018
En nuitées	61857	55 466	34 860	33 847
En nombre de ménages	234	172	75	61
En nombre de personnes	430	307	189	179

L'augmentation de 111,52 % du nombre des nuitées par rapport à 2020, peut s'expliquer notamment par la plus grande fluidité sur les places temporaires, en particulier celles de l'hôtel, ainsi que par la réorganisation de certaines typologies d'appartements et la mise en œuvre de colocations, pour limiter la sous occupation par appartement.

Au global, le taux d'occupation est de 99,86 %.

Parmi l'ensemble des nuitées financées sur l'hébergement d'urgence :

HU professionnel :

- 58 065 nuitées ;
- 133 enfants, 44,18 % de l'effectif ;
- 106 personnes isolées (35,21 %) dont 43 femmes ;
- 50 % des familles accueillies sont de composition monoparentale et essentiellement des femmes avec enfants.

Hébergement Urgence professionnel	2021	2020	2019	2018
En nuitées	58 065	53 812	31816	28924
En nombre de ménages	170	147	70	53
En nombre de personnes	301	255	172	147

Hôtel :

- 2 978 nuitées ;
- 100 enfants, 65,78 % de l'effectif ;
- 34 personnes isolées (22,36 %) dont 7 femmes ;
- Soit une majorité de familles accueillies à l'hôtel dont 62,38 % de familles monoparentales, essentiellement des mères avec enfants.

Hôtel	2021	2020	2019	2018	2017
En nuitées	2 978	1654	3044	4923	7785
En nombre de ménages	69	25	5	8	NR
En nombre de personnes	152	52	17	32	NR

On constate du fait du nombre de places conventionnées, une augmentation des nuitées entre 2020 et 2021, alors que l'évolution était à la baisse depuis 2017, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réduction des nuitées hôtelières.

Néanmoins, la fluidité sur ce dispositif temporaire est à souligner avec 292,30% de personnes accueillies à l'hôtel, du fait d'un accompagnement dédié et formalisé sur toute la durée de la période hivernale.

Places « Hiver » :

- 814 nuitées ;
- Essentiellement des personnes isolées (du fait de la typologie des chambres), 11 au total dont 1 seule femme.

Au global, sur l'ensemble du dispositif financé, 37,60 % des ménages relèvent de situations administratives complexes.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le recours à l'hôtel en 2021, du fait de l'accompagnement, a permis de répondre dans l'urgence à des demandes, rapidement réorientées vers des solutions plus adaptées ou pérennes, véritable sas temporaire qui a pu fermer comme convenu au 31 mars 2021.

La proportion du public en demande d'asile est quasiment absente de l'hébergement d'urgence, ce qui révèle d'une part une forte diminution des arrivées sur le territoire en lien avec la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire et d'autre part à une plus grande fluidité sur les dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile, avec un passage au guichet unique sans attente et des propositions rapides d'orientation par l'OFII.

Difficultés repérées :

À noter une proportion importante (37,60 %) de situations complexes avec des droits au séjour non régularisés, pour lesquelles l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion sont rendus impossibles par la nature même du statut des personnes concernées.

Perspectives 2021

La réflexion en cours dans le cadre de la refondation de l'hébergement d'urgence sur l'adaptation des modalités d'accueil perdure, notamment pour le public à la rue qui n'a plus recours au 115.

Sur les 2 villes centres Mâcon et Chalon-sur-Saône, on dénombre une vingtaine de personnes en squat, tentes ou habitats très précaires, qui n'envisagent pas tous une entrée en logement, en hébergement, ni une délocalisation hors de la ville et qui pourtant peuvent exprimer, lors des maraudes, un besoin de sécurité notamment à certains moments de l'année (grand froid, canicule, épidémie, problématique individuelle, santé...).

Si pour l'heure, le nombre de places d'hébergement d'urgence professionnel est stabilisé, celui des abris de nuit décroît, avec 10 places fermées en 2021 sur Louhans et Autun.

Les places VIF vont obtenir le statut CHRS au 1^{er} janvier 2022 et ainsi sortir du dispositif « sans abris ».

Enfin, 2 places d'hébergement d'urgence à Mâcon pour des placements extérieurs vont être dédiées, en lien avec l'obtention d'un CDD d'insertion sur la SIAE Eco'Sol Le Pont, à compter du printemps 2022, par conventionnement avec le SPIP 71.



SAMU SOCIAL

MISSION :

Effectuer des maraudes en ville à Mâcon du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022 par une équipe mobile, pour aller à la rencontre des personnes sans domicile ou en habitat précaire, afin de créer du lien social, de distribuer des soupes chaudes, du café ou des couvertures, de mettre en contact avec le 115 et de faciliter l'accès aux dispositifs de la Veille Sociale, si une demande d'accompagnement est sollicitée.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée

FINANCEMENT :

DDETS

Données Quantitatives

Durant la période hivernale 2021 - 2022, le SAMU SOCIAL a effectué ses maraudes les lundis, mardis, jeudis, samedis et dimanches de 17 h 00 à 21 h 00, la Croix Rouge Française prenant le relais les mercredis et vendredis.

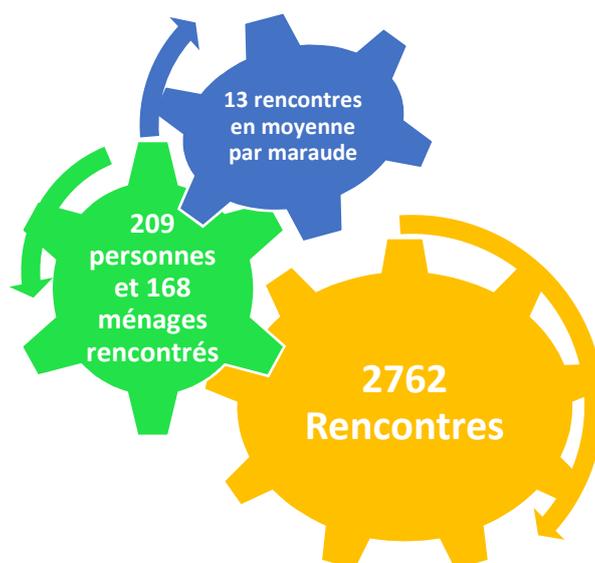
L'équipe du SAMU SOCIAL est composée pour chaque maraude de deux ou trois personnes :

- deux travailleurs sociaux ;
- un travailleur social et une infirmière ;
- un travailleur social et un ou deux bénévoles.

Les animatrices du SAMU SOCIAL ne partent jamais seules en maraude.

L'équipe « régulière » de bénévoles est constituée de neuf personnes dont la majorité a déjà pratiqué des maraudes les années précédentes, deux nouveaux toutefois. Au total, avec les participations occasionnelles, 16 bénévoles sur les 107 maraudes.

107 maraudes	13 bénévoles engagés
--------------	----------------------



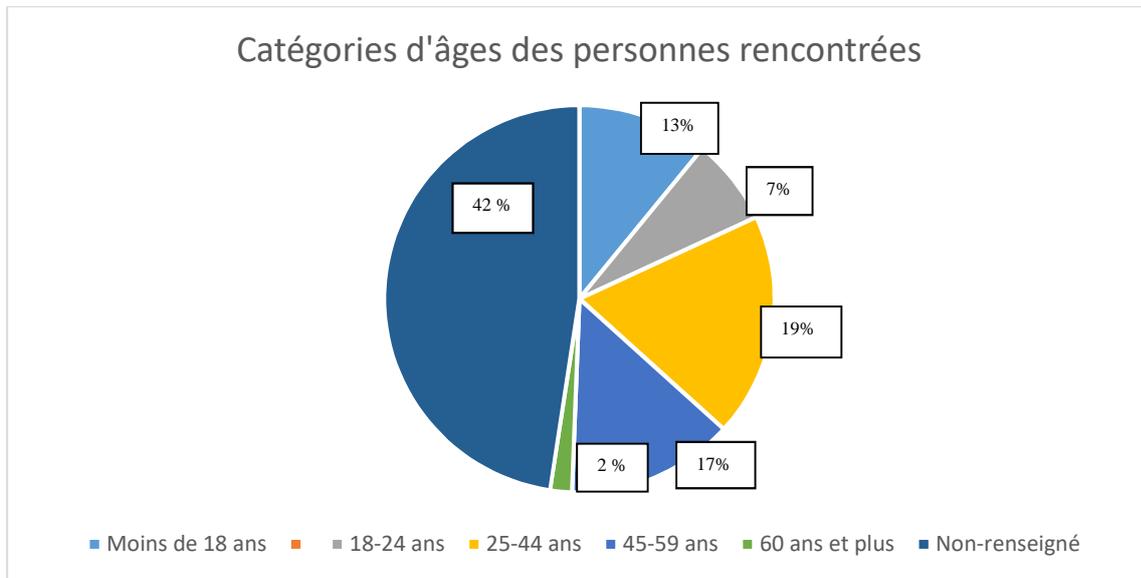
Nombre de personnes différentes rencontrées	TOTAL	Dont hommes Seuls	Dont femmes seules	Dont mineurs en famille	Dont personnes en couple avec enfants	Dont personnes en couple sans enfant	Dont mineurs non accompagnés	Dont femmes seules avec enfants
PGF 2021 - 2022	209	118	29	26	14	14	0	8
PGF 2020 - 2021	170	113	26	17	NR	NR	3	NR
PGF 2019 - 2020	203	131	20	29	NR	NR	NR	NR

Nous constatons une hausse significative du nombre de rencontres, soit 2 762 cette saison pour 1 383 en 2020 / 2021. Au total, 209 personnes différentes ont été vues contre 170 la saison précédente :

- 63,15 % sont des hommes, majoritaires comme les années précédentes ;
- 24,40 % sont des femmes (15 % l'année dernière) ;
- 12,45 % sont des enfants, principalement rencontrés sur les places 115 à l'hôtel dont :
 - neuf issus de familles dans un parcours de demande d'asile ou déboutées ;
 - neuf mis à l'abri avec un parent dans le cadre du réseau VIF (Violences Intra Familiales).

Aucun mineur non accompagné n'a été rencontré cet hiver.

Profil des personnes rencontrées :



La répartition des âges est sensiblement la même que la saison précédente. Cependant, cette donnée est à relativiser puisque 42 % des personnes rencontrées n'ont pas donné leur date de naissance.

Ainsi :

- La part des 25 / 44 ans est passée de 45 % à 19 % mais reste cependant majoritaire ;
- Celle des 18 / 25 ans est en baisse ;
- La proportion des plus de 60 ans reste stable.

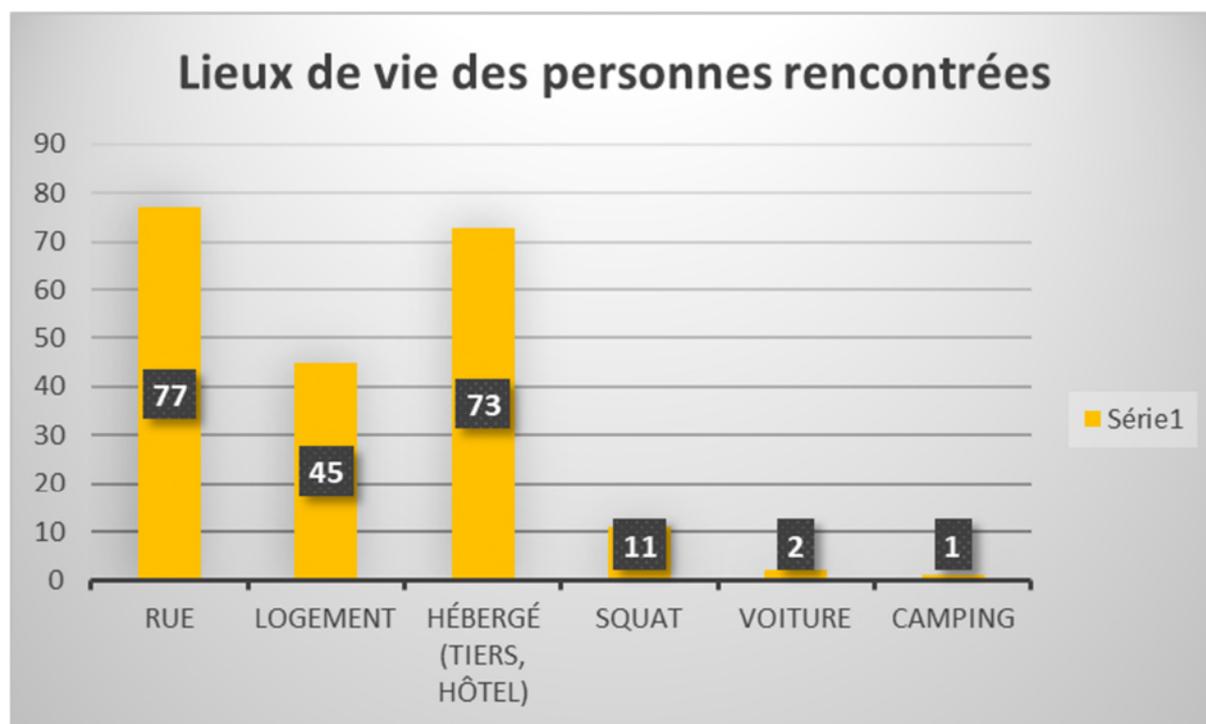


55 % des personnes rencontrées lors des maraudes ont sollicité au moins une fois le 115 en Saône-et Loire durant la période, contre 42 % la saison dernière. Certaines ont pu bénéficier d'une ou plusieurs orientations au cours de l'hiver, selon les disponibilités au moment de l'appel.

45 personnes sur les 209 rencontrées sont en logement. Elles sollicitent le passage de la maraude pour une soupe ou un café et elles expriment surtout un besoin de lien social.

Cette année, sur les 25 ménages rencontrés accompagnés d'un ou plusieurs animaux de compagnie, des chiens pour une grande majorité, 15 ne font pas appel au 115 dont 4 vivent à la rue.

Alors qu'un certain nombre de places permet un tel accueil en Saône-et-Loire ; il s'agit donc d'un non recours par manque d'information plutôt qu'un refus d'aide.



La majorité des personnes est rencontrée dans la rue, soit à des points fixes repérés dès le début de la Période Grand Froid soit à des points signalés par le 115 (après un appel d'une personne en détresse ou par des particuliers ayant repéré un ménage) ; Il y a également des rencontres fortuites au fil des maraudes.

Le graphique ci-dessus montre les différents modes de vie des personnes qui bénéficient de la maraude, toutes ne vivent pas dans la rue, ces dernières représentent 36,74 %, taux quasi similaire à celui des personnes « hébergées » chez des tiers ou à l'hôtel (34,92 %).

Les prestations distribuées :

Nombres de prestations	Soupes	Couvertures
PGF 2021 - 2022	1883	120
PGF 2020 - 2021	948	50
PGF 2019 - 2020	785	181

La soupe maison préparée par les salariés de l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook est un vecteur d'échange et de partage très apprécié cette année tout comme les années précédentes.

Les personnes rencontrées lors des maraudes ont pu bénéficier également de café et de produits secs occasionnels. Le don hebdomadaire des invendus d'une boulangerie Mâconnaise a aussi été particulièrement attendu chaque jeudi soir.

Lors de la saison 2019 - 2020, a été menée une politique de sensibilisation à l'environnement, au vu du nombre de couvertures abandonnées dans la nature. Ainsi, la distribution s'est limitée à une couverture par personne, avec un renouvellement possible sur remise de l'ancienne, ce qui a conduit à diminuer de 72 % la distribution de couvertures.

Toutefois, 120 couvertures ont été distribuées cet hiver du fait notamment d'une situation très particulière.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

L'infirmière des Lits Haltes Soins Santé Mobiles est venue chaque mardi en appui sanitaire des maraudes d'intervention sociale. Sa présence a permis de repérer, évaluer, orienter mais aussi de prendre en charge les problèmes de santé les plus urgents. Sa présence a également conduit à organiser et à planifier le parcours de santé des personnes les plus éloignées du soin.

Les bénévoles et les animatrices ont constaté cette année une hausse des consommations de stupéfiants, souvent facilement exprimées et qui entraînent des variations de comportement importantes. Toutefois, il est à signifier qu'aucune altercation n'a eu lieu entre l'équipe de maraude et les personnes rencontrées, même si des tensions vives ont pu éclater entre elles, mais moins que l'année précédente.

Quelques témoignages de bénévoles :

« Quand la maraude passe il se crée quelque chose. Ils ont conscience qu'on leur consacre du temps et ils ont un profond respect pour ce que l'on est. »

« La maraude a un effet canalisateur du groupe. »

« Certains nous parlent de plus en plus. C'est bon signe. D'année en année ils nous font plus confiance. »

Cette année a été marquée par la montée de tensions à la gare SNCF, allant jusqu'à l'agression de deux agents de la sûreté ferroviaire par une personne SDF. Il a été demandé aux équipes du SAMU SOCIAL (Le Pont et Croix Rouge) de ne plus stationner aux abords de la gare. Une décision difficile à entendre pour de nombreux intervenants mais il est important de souligner la nécessité de tenir compte des réalités de travail de l'ensemble des acteurs de terrain.

Actions collectives et partenariales :

L'association Gamelle Pleine fait une distribution de nourriture pour les chiens et les chats une fois par mois dans le cadre d'une maraude qui lui est propre. Si la communication est fluide avec l'Accueil de Jour, un manque d'échange est à déplorer cette saison avec l'équipe du SAMU SOCIAL.

Cette année, un Conseiller Éducation Citoyenneté du Centre EPIDE de Velet à Étang-sur-Arroux a été accueilli pour une dizaine de maraudes, pour chacune il était accompagné d'un jeune. Tous se sont investis et ont été à l'origine de propositions. Cette collaboration a permis de belles rencontres.

Perspectives 2022

Les maraudes sont le premier maillon des dispositifs de Veille Sociale. L'équipe du SAMU SOCIAL, professionnels et bénévoles, joue un rôle essentiel en allant à la rencontre des personnes à la rue. L'expérience de la présence de l'infirmière des Lits Halte Soins Santé Mobiles sera renouvelée pour faire émerger des projets de soins, elle apporte également une plus-value à la Veille Sociale du Mâconnais.

Pour une meilleure connaissance du public et de ses besoins, le lien entre l'intervention du SAMU SOCIAL et les autres dispositifs de la veille sociale est à renforcer davantage, notamment en termes de coordination.

Une demi-journée d'information collective sera donc à prévoir en amont de la prochaine saison pour rappeler les missions du SAMU SOCIAL et son ancrage dans un système élargi de partenaires.



SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus.

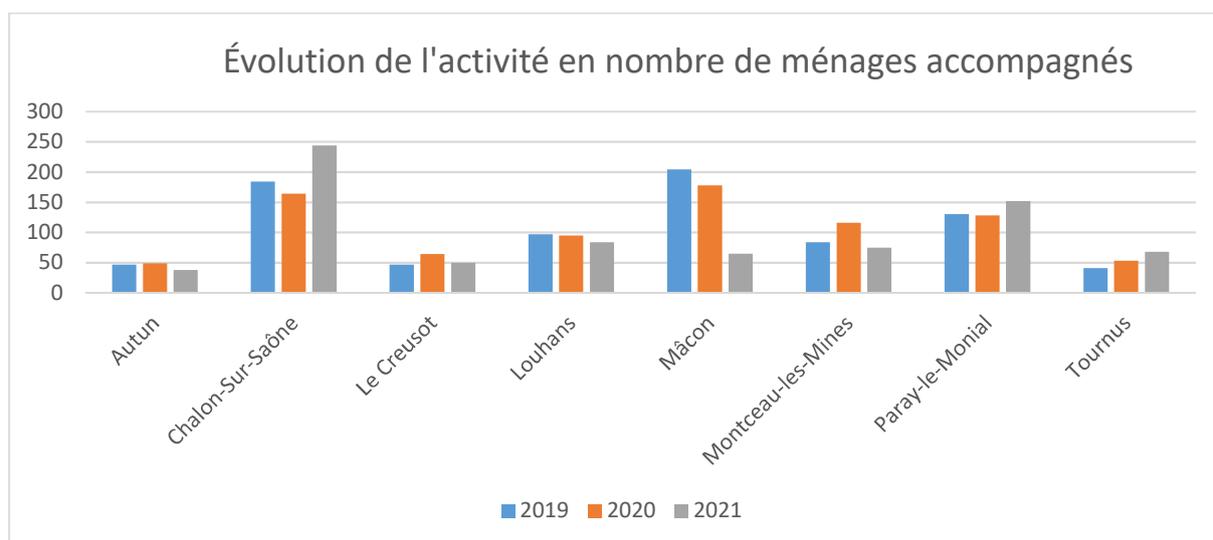
FINANCEMENT :

DDETS 71

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	TOTAL 2021	Variation entre 2020 et 2021	TOTAL 2020	Variation entre 2019 et 2020	TOTAL 2019
Autun	38	- 22,45 %	49	+ 4 %	47
Chalon-sur-Saône	244	+ 48,78 %	164	- 11 %	184
Le Creusot	50	- 21,87 %	64	+ 36 %	47
Louhans	84	- 11,79 %	95	- 2 %	97
Mâcon	65	- 63,48 %	178	- 13 %	204
Montceau-les-Mines	75	- 35,34 %	116	+ 38 %	84
Paray-le-Monial	152	+ 18,75 %	128	- 1,50 %	130
Tournus	68	+ 28,30 %	53	+ 29 %	41
TOTAL	776	- 8,38 %	847	+ 1,5 %	834

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL 2021	Dont enfants	TOTAL 2020	Dont enfants	TOTAL 2019	Dont enfants
Autun	62	15	95	29	90	30
Chalon-sur-Saône	322	56	207	24	256	NR
Le Creusot	79	21	102	30	84	27
Louhans	144	48	152	45	146	38
Mâcon	73	5	318	92	311	63
Montceau-les-Mines	116	37	178	59	127	34
Paray-le-Monial	214	47	190	42	197	52
Tournus	90	17	77	18	54	9
TOTAL	1100	246	1319	339	1295	NR



L'activité des SAO est cette année particulièrement hétérogène selon les secteurs.

On constate une augmentation sur les secteurs de Paray-le-Monial (+ 19 %), Tournus (28 %) et plus particulièrement sur le Chalonnais (49 %), due notamment aux conséquences économiques de la crise sanitaire. En effet, de nombreuses personnes avec des contrats de travail précaires (CDD, intérim) se sont retrouvées privées d'emploi (non renouvellement de contrats de travail). Cette précarité financière subie a entraîné une augmentation des procédures d'expulsion ou des départs volontaires du logement, pour éviter la mise en œuvre d'une procédure.

D'autre part, la précarité financière est venue fragiliser la solidarité familiale ou amicale, obligeant certains ménages à quitter leurs proches qui les hébergeaient à titre gracieux.

La crise sanitaire et les périodes d'isolement ont aussi eu un impact fort sur les organisations familiales ; en 2021, le SAO de Chalon-sur-Saône a été davantage sollicité par des personnes se retrouvant sans hébergement, suite à une séparation conjugale.

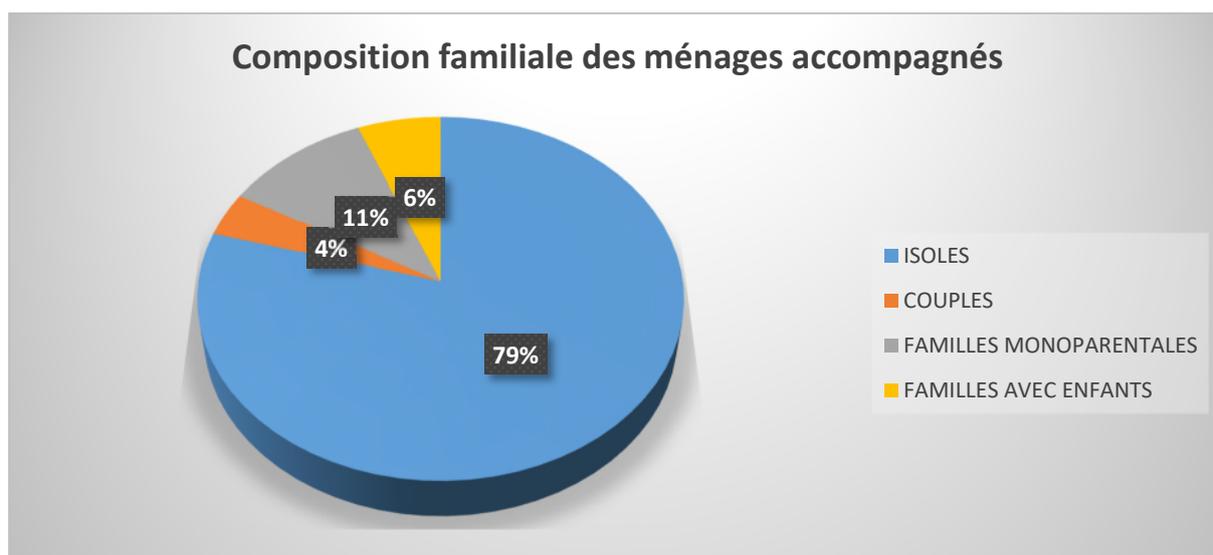
Sur les autres secteurs, les conséquences économiques de la crise sanitaire semblent avoir moins impacté l'activité des SAO.

À Autun et Louhans, la baisse d'activité est liée à la fermeture des abris de nuit implantés dans ces deux villes.

Au Creusot, l'activité est en légère diminution par rapport à 2020, retrouvant le niveau des années précédentes. Cette évolution peut s'expliquer en partie par le peu de fluidité sur le dispositif d'hébergement d'urgence, qui accueille un nombre important de ménages en situation administrative complexe. Ainsi, le public en accompagnement SAO qui a recours au 115 est davantage orienté vers d'autres secteurs.

À Mâcon et Montceau-les-Mines, l'activité apparaît en nette diminution, liée au changement du mode de comptabilisation des suivis. En effet, le public des Gens du voyage est depuis 2021 recensé dans une catégorie à part entière et non plus intégré dans l'activité quantitative du SAO de Mâcon, tout comme le public VIF hébergé sur l'HU dédié à Montceau-les-Mines. À noter également, que la baisse d'activité du SAO de Mâcon est liée à la professionnalisation de l'Accueil de Nuit des Charmilles, qui assure désormais l'accompagnement global des personnes hébergées.

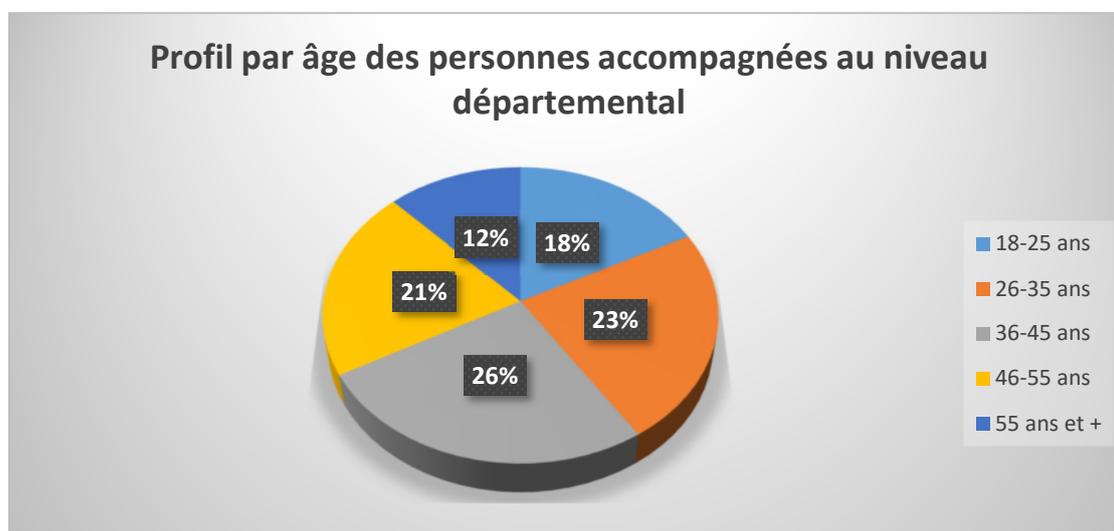
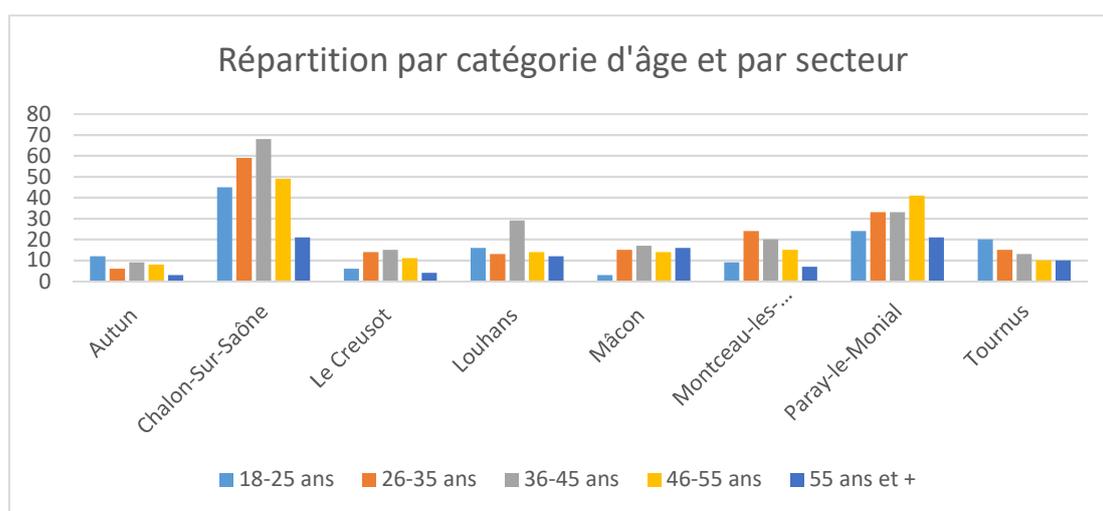
Composition familiale	Total en nombre de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total
Autun	38	29	76 %	1	3 %	2	5 %	6	16 %
En 2020	49	29	59 %	5	10 %	3	6 %	12	25 %
En 2019	47	29	62 %	2	4 %	7	15 %	9	19 %
Chalon-sur-Saône	244	204	84 %	9	3 %	17	7 %	14	6 %
En 2020	164	138	84 %	11	7 %	7	4 %	8	5 %
En 2019	184	140	76 %	10	6 %	26	14 %	8	4 %
Le Creusot	50	40	80 %	1	2 %	3	6 %	6	12 %
En 2020	64	50	78 %	1	2 %	7	11 %	6	9 %
En 2019	47	31	66 %	3	6 %	9	19 %	4	9 %
Louhans	84	57	68 %	2	2 %	15	18 %	10	12 %
En 2020	95	62	66 %	6	6 %	21	22 %	6	6 %
En 2019	97	73	75 %	7	7 %	12	12 %	5	5 %
Mâcon	65	60	92 %	1	2 %	2	3 %	2	3 %
En 2020	178	113	64 %	15	8 %	21	12 %	29	16 %
En 2019	204	147	72 %	16	8 %	19	9 %	22	11 %
Montceau-les-Mines	75	52	69 %	4	5 %	17	23 %	2	3 %
En 2020	116	83	72 %	3	2 %	29	25 %	1	1 %
En 2019	84	61	73 %	6	7 %	13	15 %	4	5 %
Paray-le-Monial	152	121	80 %	8	5 %	17	11 %	6	4 %
En 2020	128	101	79 %	5	4 %	16	12 %	6	5 %
En 2019	130	95	73 %	8	6 %	22	17 %	5	4 %
Tournus	68	53	78 %	4	6 %	10	15 %	1	1 %
En 2020	53	37	70 %	4	7 %	10	19 %	2	4 %
En 2019	41	32	78 %	3	8 %	5	12 %	1	2 %
TOTAL	776	616	79 %	30	4 %	83	11 %	47	6 %
TOTAL 2020	847	613	72 %	50	6 %	114	14 %	70	8 %
TOTAL 2019	834	608	73 %	55	7 %	113	13 %	58	7 %



Le rapport de chaque typologie au nombre total de ménages accompagnés reste stable depuis plusieurs années.

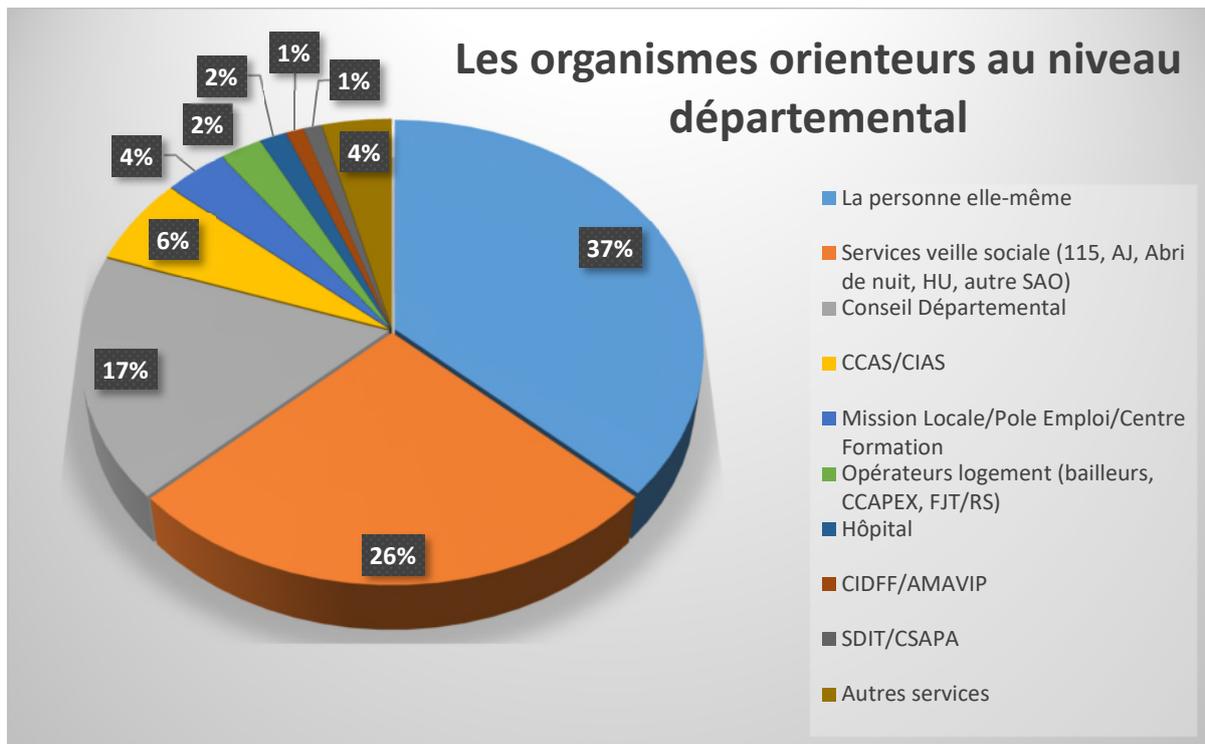
La majorité des ménages accompagnés en Saône-et-Loire appartient à la catégorie des personnes isolées (79 %).

Profil du demandeur principal par âge	18 - 25 ans		26 - 35 ans		36 - 45 ans		46 - 55 ans		55 ans et +	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Autun	12	13	6	9	9	15	8	9	3	3
Chalon-sur-Saône	45	29	61	43	68	44	49	32	21	16
Le Creusot	6	9	14	15	15	15	11	12	4	13
Louhans	16	21	13	22	29	22	14	16	12	14
Mâcon	3	28	15	49	17	39	14	37	16	25
Montceau-les-Mines	9	21	24	35	20	35	15	14	7	11
Paray-le-Monial	24	25	33	21	33	34	41	35	21	13
Tournus	20	20	15	16	13	10	10	4	10	2



Des évolutions sont à noter sur certains secteurs entre 2020 et 2021 :

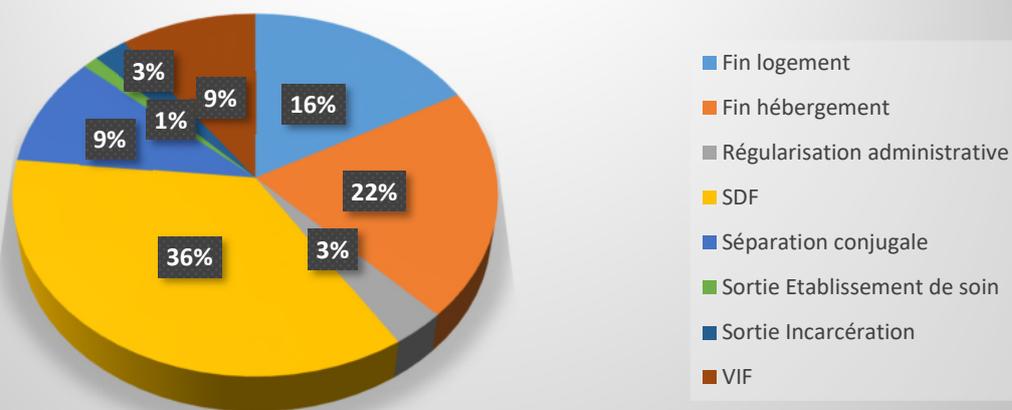
- Au Creusot une diminution des plus de 55 ans passant de 20 % à 8 % ;
- À Tournus, en revanche, cette catégorie a augmenté de 4 % à 15 % ;
- À Mâcon, les 18 - 25 ans sont moins représentés, de 15 % ils sont cette année 4 % de l'effectif accompagné.



Pour plus d'un tiers des mesures engagées, la personne s'est présentée elle-même. Comme les années passées, viennent ensuite les services de Veille Sociale (SIAO - 115, Accueil de Jour, Abri de Nuit, Samu Social) avec 26 % des orientations. Puis, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental à l'origine de 17 % des prescriptions. On retrouve également comme précédemment et avec des taux d'orientation identiques, les CCAS / CIAS, les Missions Locales / Pôle Emploi et les opérateurs du logement. Le nombre des orientations vers les SAO par les Hôpitaux, CIDFF / AMAVIP, SDIT / CSAPA est significatif en 2021, elles étaient moindres les années précédentes et comptabilisées dans la catégorie « autres services ». Ce renforcement partenarial trouve pour partie son explication dans l'accentuation de la problématique des addictions des personnes sans-abri. Les SAO sont donc depuis plus de vingt ans des services particulièrement repérés sur le territoire de Saône-et-Loire, du fait notamment des professionnels bien identifiés avec une réactivité d'intervention qui répond aux besoins.

MOTIFS DE DEMANDE DE MESURE (en nombre de ménages)		Autun	Chalon Sur Saône	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau Les Mines	Paray Le Monial	Tournus	Total
FIN LOGEMENT	Départ volontaire	1	13	1	4	6	5	5	4	39
	Expulsion locative	0	16	7	6	6	19	8	4	66
	Logement insalubre/indécent	1	0	0	1	1	1	2	0	6
	Logement inadapté	0	3	0	0	0	0	0	0	3
	Repris par le propriétaire	4	1	1	0	0	0	3	2	11
	Occupation sans droit ni titre	0	0	0	0	0	0	1	0	1
FIN HEBERGEMENT	Fin hébergement familial/tiers	6	49	11	21	12	20	16	17	152
	Fin de PEC structure hébergement	1	7	3	0	1	2	0	0	14
SDF		17	110	18	23	27	6	66	20	287
Séparation conjugale		2	17	2	11	0	7	19	14	72
VIF		1	6	7	11	5	12	23	4	69
Régularisation administrative		4	6	0	5	6	1	4	0	26
Sortie établissement de soins		1	3	0	1	0	2	2	0	9
Sortie incarcération		0	13	0	1	1	0	3	3	21

Motifs des demandes d'accompagnement au niveau départemental



On constate une légère diminution (4 points) des sollicitations des victimes de violences intrafamiliales qui s'explique par le déploiement sur plusieurs secteurs du département, des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG).

Pour améliorer l'identification, l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'une mesure de placement extérieur et sans solution d'hébergement ou de logement, l'association Le Pont a signé une convention avec le SPIP 71, pour la mise à disposition de temps d'un travailleur social du SAO de Chalon-sur-Saône et pour réaliser des évaluations ; soit une augmentation de 8 points par rapport à 2020 du motif « sortie d'incarcération ».

Les autres motifs de demandes d'accompagnement SAO ainsi que leur répartition sont similaires à ceux des années précédentes.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2021	2020	2019
Autun	6,50	8,90	3,90
Chalon-Sur-Saône	8,40	9,70	NR
Le Creusot	8,00	6,70	7,20
Louhans	4,00	3,70	4,10
Mâcon	7,90	4,70	4,10
Montceau-les-Mines	4,30	4,10	4,70
Paray-le-Monial	3,70	4,60	4,40
Tournus	6,30	7,90	6,00
DURÉE MOYENNE TOTALE	6,10	6,30	4,90

La durée moyenne départementale de prise en charge reste relativement stable avec cependant certains écarts, selon les secteurs, oscillant de 3,7 à 8,4 mois.

L'augmentation des durées d'accompagnement peut s'expliquer par :

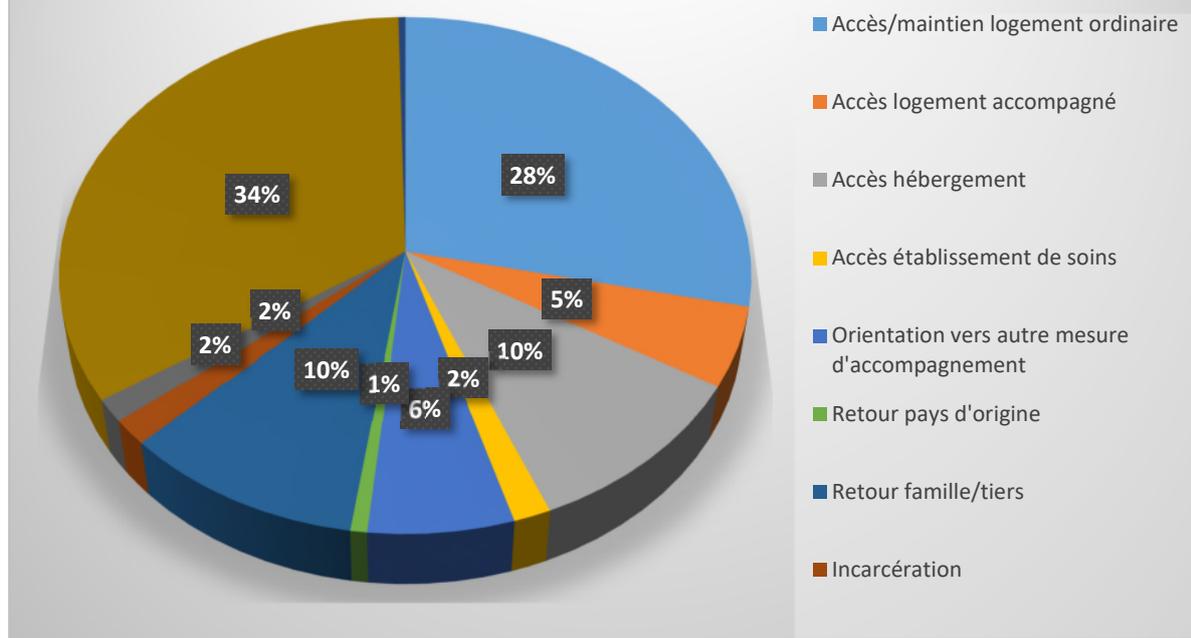
- Les situations complexes (troubles psychiques importants, situations administratives sans droits ni titres) qui ne facilitent pas les orientations ;
- Les abris de nuit qui prolongent davantage les temps de séjour des personnes, ce qui génère des durées d'accompagnement plus longues ;
- La tension sur les petites typologies de logements sur certains secteurs qui ralentit l'accès au logement ordinaire ;
- Des délais d'attente longs pour intégrer les structures d'hébergement généralistes. Ainsi, le SAO de Mâcon a connu une augmentation significative de sa durée de prise en charge.

Et inversement, la diminution de la durée moyenne d'accompagnement est liée à :

- La fermeture temporaire de places d'hébergement d'urgence sur certaines structures dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. À Paray-le-Monial par exemple, la diminution du nombre de places disponibles à la Maison Saint-Vincent-de-Paul a induit le déplacement de personnes vers d'autres villes pour une mise à l'abri, avec transfert de l'accompagnement social en cours vers un autre SAO ;
- Des accès au logement autonome facilités ; à Tournus, la collaboration du SAO avec l'association Économie Solidarité Partage permet d'accompagner des personnes sans abri au logement autonome grâce à l'insertion par le travail. Les contrats de travail viennent sécuriser le parcours des personnes en permettant l'obtention de la garantie Visale, qui élargit notamment les possibilités d'accès aux logements des bailleurs privés. À Autun, l'accès au logement autonome est fluide grâce au travail partenarial de proximité établi avec les bailleurs sociaux locaux.

SITUATION A LA SORTIE (en nombre de ménages)		Autun	Chalon Sur Saône	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau Les Mines	Paray Le Monial	Tournus	Total
Accès/maintien logement ordinaire	Public	5	24	4	14	6	10	19	1	83
	Privé	4	13	3	7	3	6	20	20	76
Accès logement accompagné	PF	1	2	3	2	5	2			15
	RA		1					1		2
	RS/FJT	1	4					1		6
	IML		4						1	5
Accès hébergement	CHRS I	1	4	7	2	2	6	1	4	27
	CHRS U / HU	4	5	2	1	2	2	2		18
	ALT	4			2	1	2	4		13
Accès établissement de soins			1	1	3		1	3		9
Orientation vers autre mesure d'accompagnement		5	5	2	3	4	4	6	6	35
Retour pays d'origine			2	1	1					4
Retour famille/tiers			13	5	6	1	11	13	9	58
Incarcération			6		1	1	1			9
Retour volontaire rue/squat			3					5		8
Sans suite (absence adhésion, prestations ne conviennent pas, rupture contact)		7	46	6	31	18	21	48	13	190
Décès			1					1		2

Situation des ménages en fin de mesure au niveau départemental



L'accès au logement ordinaire est un axe de travail prioritaire pour les SAO. Le passage par des étapes intermédiaires de type hébergement se limite aux situations les plus fragilisées. Les sorties vers le logement ordinaire et adapté poursuivent leur augmentation en 2021 :

- 159 ménages ont été accompagnés directement au logement ordinaire contre 129 en 2020 ;
- 28 ménages ont accédé au logement accompagné (Pension de Famille, Résidence Sociale ou IML) contre 20 en 2020.

On constate une diminution des ménages orientés vers une structure d'hébergement d'insertion (58 ménages contre 79 en 2020). Néanmoins, les problématiques rencontrées ne sont pas à minorer ; elles sont mêmes parfois aggravées du fait de la crise sanitaire. Toutefois, les SAO travaillent dans le cadre des mesures d'accompagnement individualisé, à sécuriser si possible le parcours logement plutôt que de multiplier les prises en charge en hébergement, pour éviter ainsi de systématiser le parcours dit « en escalier ».

L'augmentation de l'objectif départemental du nombre de places en IML (de 206 à 235), ainsi que la création de 18 places supplémentaires en Pension de Famille à Mâcon, ont aussi facilité le travail d'accès direct au logement adapté.

À Autun, l'expérimentation de la plateforme Logement / hébergement a permis de décloisonner l'hébergement et le logement et a offert des réponses à l'ambition de Logement d'Abord. Un travail partenarial de qualité et de confiance s'est engagé entre les acteurs de la Veille Sociale et les bailleurs sociaux.

Concernant les autres motifs de fin d'accompagnement :

- 58 ménages ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger ;
- 9 ménages ont accédé à un établissement de soins (centre hospitalier, centre de cure, LAM, LHSS) ;
- 35 ménages ont été orientés vers une autre mesure d'accompagnement plus adaptée à la situation (SARS, AVDL, ASLL, SSD, SMJPM) ;
- 9 ménages ont été incarcérés ;
- 4 ménages sont repartis dans leur pays d'origine.

Pour 198 personnes, soit 35 %, l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être trouvée (absence d'adhésion, rupture de contact ou retour à la rue). Ces situations classées « sans suite » peuvent être la conséquence d'un délai d'attente parfois très long pour accéder à un logement ou à un hébergement. Et malheureusement, 2 personnes sont décédées en cours de mesure.

Au 31 décembre 2021, 216 mesures étaient en cours et ont intégré la file active 2022.

Données Qualitatives

Faits marquants :

Un cahier des charges établi par la DDETS 71 est venu encadrer la mission des SAO. Malgré tout, les travailleurs sociaux des SAO ont dû cette année encore faire preuve d'adaptation, sortir parfois du cadre théorique pour répondre aux situations et éviter l'aggravation des conséquences de la crise sanitaire. La réactivité et la capacité d'innovation des travailleurs sociaux sont à saluer.

Certains secteurs comme Autun ou Louhans ont été confrontés à des pertes de places en abris de nuit, privant ainsi le public accompagné de toute possibilité de mise à l'abri.

Sur certains secteurs, les travailleurs sociaux des SAO ont pu être sollicités pour l'accompagnement d'un nouveau public victime des conséquences de la crise sanitaire, notamment des travailleurs sous contrats précaires (CDD, intérimaires) qui en raison des confinements se sont retrouvés privés d'emploi, de ressources puis de logement.

Actions collectives et partenariales :

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'une convention SIAO / SPIP relative à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur. Un 0,3 ETP SAO sur le secteur de Chalon-sur-Saône a été détaché pour assurer des permanences au Centre Pénitencier de Varennes-Le-Grand et procéder à l'évaluation sociale des personnes sortant de détention. L'adhésion et la projection de la sortie restent parfois complexes pour certains détenus en décalage important avec la réalité ; de même, les capacités de la personne à être autonome sont difficiles à évaluer en milieu fermé. Une réflexion est donc envisagée pour organiser des permissions de sortie pour faciliter l'évaluation et ses déclinaisons. À noter, depuis cette convention, un meilleur suivi des évaluations faites, la mise en place d'un référent unique au sein du SPIP et des échanges facilités, ce qui redonne du sens aux interventions.

Les travailleurs sociaux du SAO de Paray-le-Monial ont participé à la réalisation d'un projet collectif auprès de familles hébergées par l'association Le Pont et d'autres familles accompagnées par l'UDAF. Suite au spectacle « Berceur l'enfant manquant », réalisé par l'association Rêver Tout Haut, un travail autour de la parentalité et de la transmission des liens intergénérationnels a été initié afin de donner la parole à des personnes habituellement « invisibles ». Ce travail a également permis aux travailleurs sociaux de redonner un peu de sens et d'humanité aux accompagnements dont les perspectives d'insertion sont parfois entravées par des difficultés administratives complexes. Des ateliers d'écriture ont aussi été réalisés, mis en musique par Morton Potash et publiquement présentés le 1^{er} juillet à Charolles, puis à l'Assemblée Générale de l'association Le Pont le 27 septembre à Chalon-sur-Saône.

Le SAO de Tournus peut compter sur ses liens partenariaux renforcés avec la communauté des Sœurs de l'Abbaye de Vénrière pour proposer des solutions d'hébergement d'urgence aux personnes sans abri, à qui le 115 n'a pas pu proposer de solution, faute de disponibilité sur le Tournugeois.

Les SAO, imprégnés de la philosophie du Logement d'Abord depuis plusieurs années, la mettent en œuvre de plus en plus facilement grâce au développement de relations partenariales de qualité avec les bailleurs sociaux, notamment sur les secteurs de la CCGAM, de la CUCM et du Charolais-Brionnais. Le secteur de Tournus peut quant à lui compter sur un réseau de bailleurs privés.

Difficultés repérées :

Cette année encore, les places d'hébergement d'urgence sont restées pour un grand nombre d'entre elles immobilisées par l'occupation prolongée de ménages sans droit ni titre, limitant la fluidité du parc et l'accès aux personnes accompagnées par les SAO en demande d'une mise à l'abri.

Si les travailleurs sociaux des SAO font preuve de réactivité et d'adaptabilité, ils restent cependant démunis face aux problématiques psychiatriques, fortement constatées ces dernières années. Ces situations demandent une prise en charge adaptée dont l'offre est inexistante ou trop limitée sur les territoires. Plus largement, certains secteurs rencontrent des difficultés d'accès aux soins ; plus de médecin traitant disponible pour les nouveaux patients, pas de centre de planification ni de PASS, des CMP saturés...

Face aux délais d'attente relativement longs pour entrer en structure d'hébergement ou accéder à un logement ordinaire, il est préconisé que l'ensemble des HU du département (y compris les abris de nuit) stabilisent les personnes jusqu'à l'admission en insertion, pour éviter de « perdre » certaines situations ou d'aggraver la précarité du parcours. Les durées de séjour ne devraient donc plus être limitées dans le temps et les bénévoles pourraient être soutenus dans leur accompagnement quotidien et la gestion de leur structure.

Le SAO de Tournus est sollicité de plus en plus régulièrement pour des besoins élémentaires (alimentation, douche) qu'il ne peut satisfaire ; en effet, le secteur est dépourvu d'Accueil de Jour et se trouve sur un axe passant.

On constate une augmentation des sollicitations auprès du SAO de Tournus des jeunes de moins de 25 ans, en rupture d'hébergement et orientés par la Mission Locale de Cuisery. L'accès au logement direct pour cette catégorie de population est compliqué du fait de l'absence ou de l'instabilité des ressources.

Perspectives 2022

Plus que jamais les SAO poursuivent leur présence auprès des réseaux VIF et développent le partenariat avec les ISCG arrivés sur différents secteurs en 2021.

Les travailleurs sociaux du SAO de Paray-le-Monial poursuivent leur engagement dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement (SPRL), le rôle des SAO est réaffirmé, notamment dans le développement du partenariat local.

Ainsi, la coordination de la Veille Sociale sur chaque secteur devra être renforcée pour que l'accès au logement du public sans abri soit plus aisé y compris depuis la rue.



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (Urgence 115 et Insertion)

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département et pour l'ensemble des opérateurs de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire.

NOMBRE DE PLACES MOBILISABLES PAR LE SIAO :

259 places d'hébergement d'urgence (115)						
8 abris de nuit	HU Professionnel	HU VIF PEP 71	HU VIF CIAS Autun	CHRSU VIF Le Pont	CHRSU Le Pont	HU saisonnier Le Pont
23	152	12	4	18	30	20

**HU : Hébergement d'Urgence*

Entre 2020 et 2021, de nombreux changements ont modifié le parc d'hébergement d'urgence ; la capacité totale a diminué de 6 places.

La structure « Abri de nuit » des Charmilles de Mâcon est désormais comptabilisée comme « HU Professionnel », soit 19 places. Trois structures « Abris de nuit » ont fermé ou ne coopèrent plus avec le 115 (Autun, Louhans, Pierre-de-Bresse), soit 11 places qui ne sont plus disponibles. Dans les abris de nuit, les restrictions sanitaires ont encore eu un impact en 2021 puisque 3 places sont toujours en accès restreint pour respecter les distanciations entre les personnes hébergées.

Les places dédiées aux personnes victimes de « Violences IntraFamiliales » (VIF) sont en augmentation, passant de 32 à 34 places. Elles sont réparties sur le département : Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans et Mâcon.

Enfin, des places temporaires pour augmenter la capacité du parc sont au nombre de 20 en fin d'année 2021 et ont été qualifiées en « HU saisonnier ». Parmi ces dernières, 10 étaient en vigueur depuis la période hivernale précédente et 10 autres ont été ouvertes au 1^{er} novembre 2021 ; elles sont venues compenser la diminution des places disponibles en abri de nuit en raison de la crise sanitaire.

414 places d'hébergement d'insertion			
CHRS I	ALT	Stabilisation	DJM
<u>2 opérateurs :</u> PEP 71, Le Pont	<u>7 opérateurs :</u> Aile Sud Bourgogne, AEM, CCAS Bourbon-Lancy, CCAS Tournus, Le Pont, ETAP, PEP71	<u>1 opérateur :</u> Le Pont	<u>1 opérateur :</u> Le Pont
242	124	8	40

Le parc d'hébergement d'insertion est stable (+ 5 places). On note un changement d'opérateur pour des places caractérisées « Stabilisation ».

407 places de logement accompagné (volet insertion)		
PENSION DE FAMILLE	RÉSIDENCE ACCUEIL	IML
3 opérateurs : Les Trappistines, Résidence Paroissiale, Le Pont	2 opérateurs : PEP 71, Le Pont	6 opérateurs : Aile Sud Bourgogne, PEP 71, Le Pont, SOLIHA, ISBA, VILTAIS
112	60	Objectif de 235 places

Avec le développement de l'association Les Trappistines, 18 places viennent augmenter le parc des « Pensions de Famille ».

L'objectif départemental de places en « InterMédiation Locative » passe de 206 à 235 pour l'ensemble des opérateurs. À noter que l'association Viltais rejoint les opérateurs du logement accompagné, coordonnés par le SIAO de Saône-et-Loire.

Même si l'orientation sur les places en Résidence Sociale n'est pas directement gérée par le SIAO, Alfa 3A, Adoma et le FJT d'Autun participent aux commissions d'orientation territorialisées et travaillent en étroite collaboration avec le SIAO 71.

FINANCEMENT :

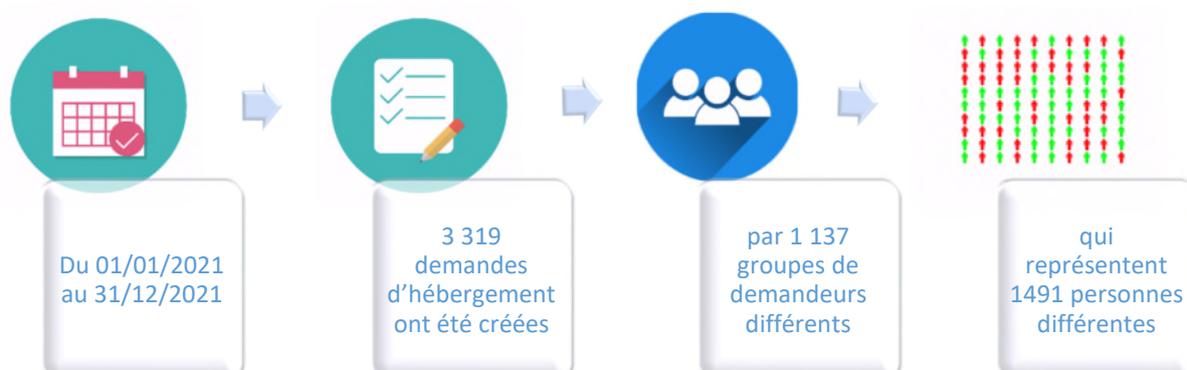
DDETS

AVANT-PROPOS :

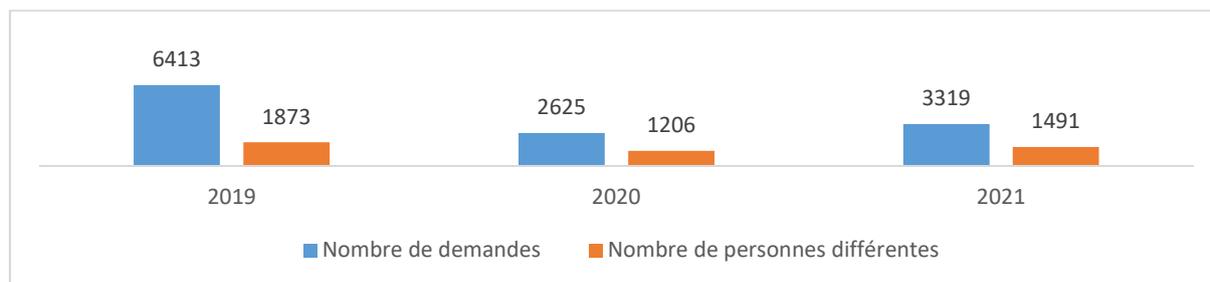
L'application SISIAO a été profondément modifiée lors d'une refonte en date du 21 septembre 2020. Au-delà des difficultés d'usage toujours présentes après 18 mois de développement, la refonte a des conséquences sur la production statistique :

- Des données partiellement exportées ou ayant subi des transformations lors du passage à la nouvelle application ;
- Une analyse statistique possible mais partielle, du fait d'indicateurs et d'extractions non fiabilisés à ce jour ;
- Des comparaisons difficiles avec les années précédentes.

Données Quantitatives Urgence



L'évolution du nombre de demandes d'hébergement d'urgence :



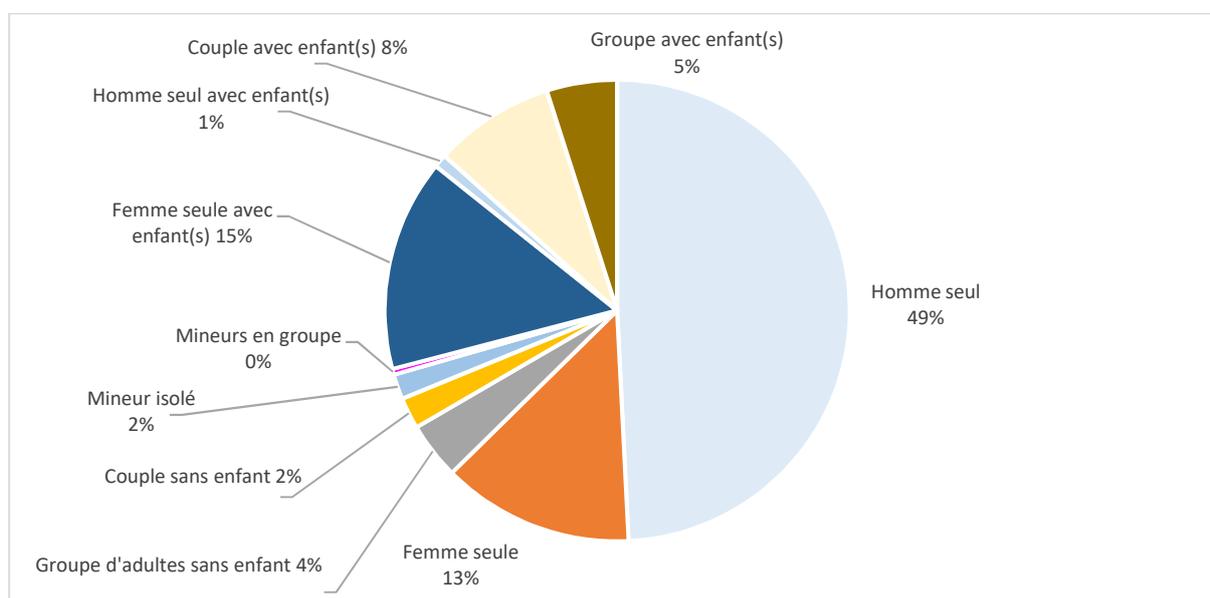
Avec 3 319 demandes d'hébergement créées en 2021, une augmentation est notable après une année précédente marquée par une nette diminution des demandes d'hébergement formulées au 115. Cela s'expliquait en partie par le nettoyage des données avant la refonte mais surtout par l'impact de la crise sanitaire (stabilisation dans les hébergements).

En 2019, le SIAO a mis en place un paramétrage, dans un souci d'harmonisation régionale et conforme aux recommandations de la DREETS, qui a eu pour effet de comptabiliser différemment les demandes d'hébergement d'urgence.

Ainsi, pour établir une comparaison sur les 3 dernières années, mieux vaut se fier au nombre de personnes différentes ayant exprimé une demande d'hébergement, qui confirme la tendance à la hausse depuis l'année dernière, mais dans une moindre mesure.

L'année 2021 est donc marquée par une augmentation des sollicitations au 115, à l'exception d'une légère baisse en avril / mai, période marquée par le troisième confinement.

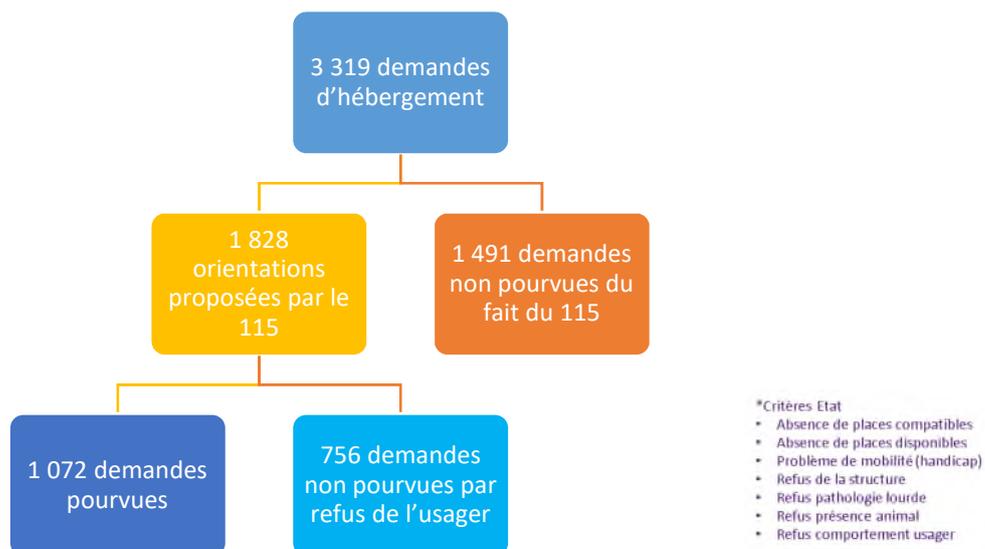
Profil des demandeurs par composition du ménage :



Bien que le nombre de demandes soit en augmentation, la répartition de la composition des ménages qui sollicitent un hébergement d'urgence, est sensiblement la même depuis plusieurs années.

Un tiers des demandes est formulé par des ménages accompagnés d'enfants. Le reste des demandes provient d'adultes isolés, en couple ou en groupes, avec toujours une importante proportion d'hommes.

Les réponses aux demandes d'hébergement :



<p>1 491 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115 dont 1058 selon les « critères Etat »* (32 % de toutes les demandes faites au 115)</p>	<p>Parmi les demandes non pourvues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 % pour absence de places disponibles ; • 28 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage ; • 12 % pour différents motifs de refus liés au comportement ou à la pathologie lourde du demandeur, à la présence d'un animal, à l'interdiction de séjour dans une structure, à une fin de prise en charge 115 ; • 11 % des personnes ne relevaient pas du 115 ou sont orientées vers un autre SIAO ; • 10 % des personnes ont pu se maintenir dans l'hébergement déjà occupé ; • 6 % des personnes n'ont pas rappelé ou ne se sont pas présentées.
<p>756 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'utilisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 505 sont formulées par des hommes seuls et 100 par des femmes seules ; • 84 par des couples ou groupes d'adultes sans enfant ; • 67 demandes incluent des enfants ; • 51 % des refus sont liés à l'éloignement géographique ou à l'absence de transports en commun pour se rendre dans les abris de nuit aux heures d'accueil ; • 19 % des personnes ont trouvé une autre solution (notamment la réorientation vers les réseaux VIF) ; • 16 % des personnes ne se sont finalement pas présentées dans les hébergements ou sont parties avant d'y passer la nuit ; • 14 % des personnes refusent la proposition, n'acceptent pas les conditions de prise en charge ou rattachement sans explication.

En 2021, 55 % des demandes d'hébergement ont fait l'objet d'une proposition par le 115. Le taux d'orientation est donc en baisse de 3 points par rapport à l'année dernière. Pour les 45 % restants, le 115 n'a pas été en mesure d'orienter les personnes en raison de l'absence de places disponibles puis de l'absence de places compatibles avec la composition familiale.

Les places vacantes quotidiennes sur le dispositif d'hébergement d'urgence sont essentiellement situées en abris de nuit dont la configuration ne permet pas l'accueil des familles avec enfants, ou liées à une sous occupation due à la non mixité dans les chambres.

À noter une nette augmentation des refus pour absence de places disponibles. En effet, depuis le confinement du printemps 2020, certains abris de nuit ont fermé, d'autres ont diminué leur capacité afin de respecter les mesures de distanciation sociale et de nombreuses personnes ont été stabilisées sur les places occupées.

L'absence de places disponibles a surtout impacté les demandeurs « homme seul », pour autant invités à renouveler chaque jour leur demande afin de poursuivre la recherche de solution de mise à l'abri.

Enfin, dans les « Demandes Non Pourvues » du fait de l'utilisateur, on note une forte hausse du motif de refus lié à l'éloignement géographique. Même si le Mob'i'115 répond à la problématique des structures mal desservies ou aux horaires d'accueil qui ne coïncident pas avec ceux des transports, le souhait de rester sur les deux principales zones urbaines limite les déplacements des usagers.

Le Plan Logement d'Abord :

Sorties de l'hébergement d'urgence vers	2019	2020	2021
Logement social	33	38	34
Intermédiation locative	0	9	2
Logement privé	17	16	25
Résidence sociale	11	3	11
TOTAL	61	66	72

Les sorties vers le logement ordinaire et adapté poursuivent leur augmentation en 2021.

La sensibilisation à la Politique du Logement d'Abord a porté ses fruits puisque les sorties de l'hébergement d'urgence directement vers le logement ordinaire et le logement adapté, augmentent progressivement.

Données Quantitatives Insertion

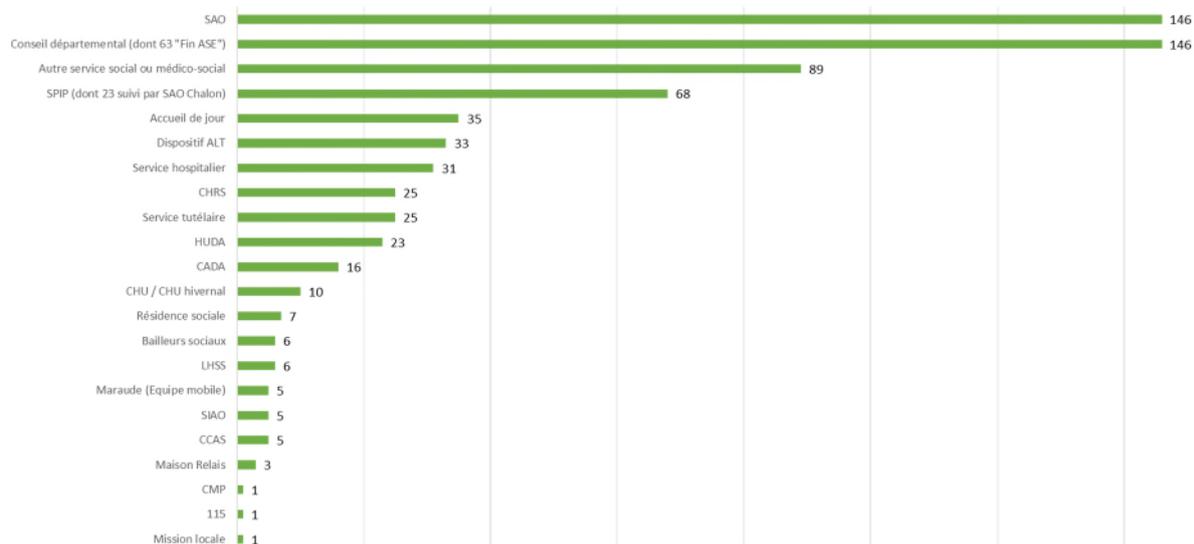
Nombre de demandes réceptionnées par le SIAO, par territoire :



Globalement, les demandes d'insertion sont en baisse. Cela peut s'expliquer par le travail fait pour l'accès au logement d'abord et par l'incidence de la crise sanitaire sur l'accompagnement et le maintien des personnes sur les premiers lieux d'accueil.

À noter également que profitant du chantier de refonte de l'application, le SIAO 71 travaille à améliorer la connaissance de l'origine territoriale des demandes. L'adresse du demandeur (administrative ou d'hébergement) a pu être prise en compte pour mieux observer la répartition sur les quatre sous-territoires. Le chalonnais est le bassin qui enregistre le plus grand nombre de demandes.

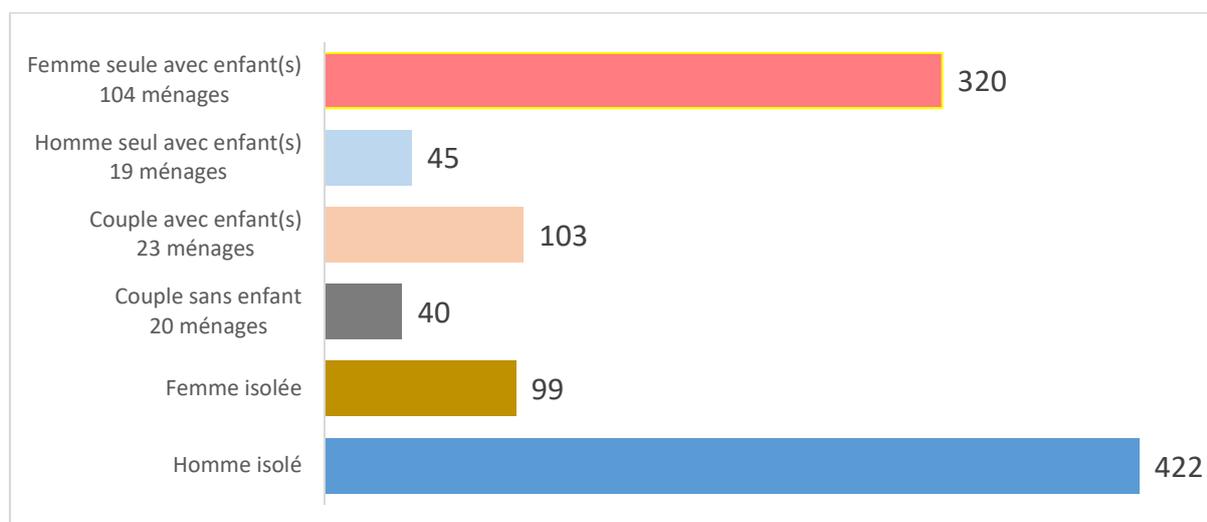
Services préconisateurs :



On constate que les SAO sont les premiers prescripteurs de demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.

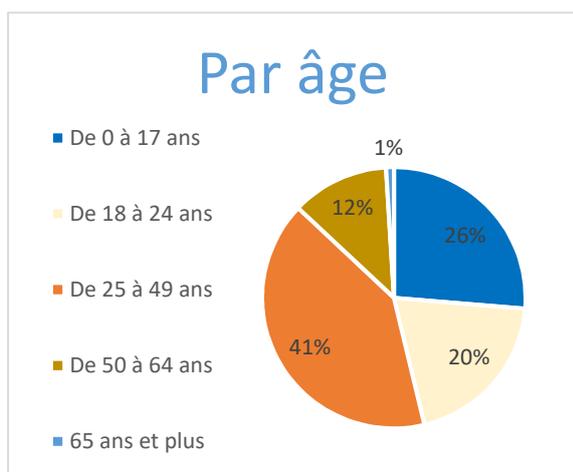
S'il semble y avoir un bond des demandes imputables au Conseil Départemental, il faut relativiser cette donnée. En effet, les demandes formulées ne font pas de distinction entre celles formulées par les travailleurs sociaux des Maisons Départementales des Solidarités, de celles éditées par les partenaires impliqués dans les orientations vers le Dispositif Jeunes Majeurs (ex Mineurs Non Accompagnés sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Profil des demandeurs (1029 personnes) par typologie du ménage (687 compositions familiales) :



En 2021, 45 % sollicitant un hébergement d'insertion appartiennent à la catégorie des « ménages avec enfants » et 55 % relèvent des « ménages sans enfant ». Cette tendance est similaire aux années précédentes.

Profil des demandeurs :

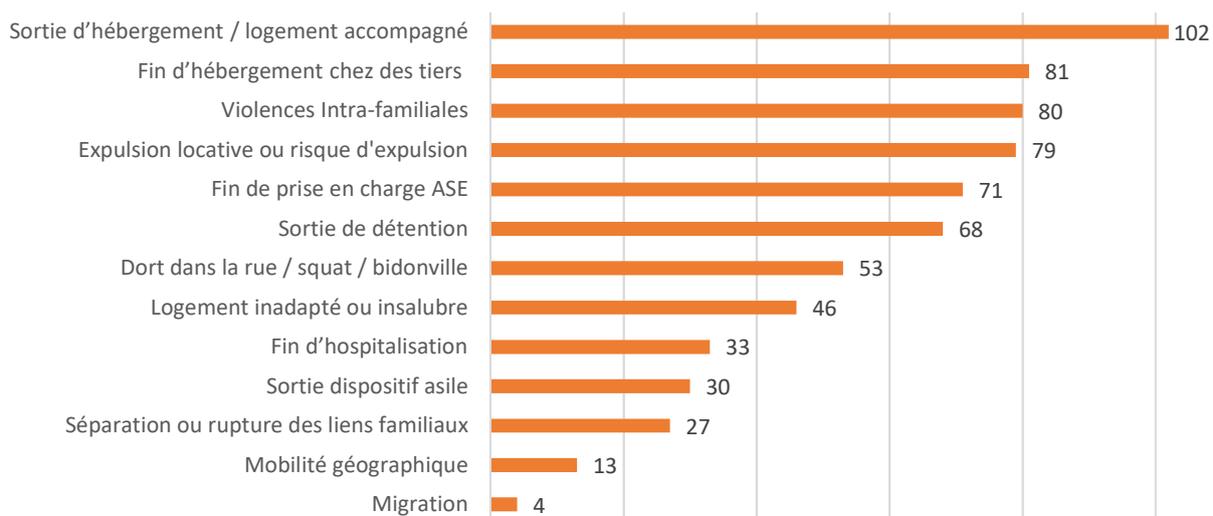


18-24 ans
163 personnes de 18 à 24 ans inclus, font partie d'un ménage homme seul, femme seule ou couple sans enfant, soit 16 % des demandeurs

VIF
188 personnes font partie d'un ménage dont le motif de la demande d'insertion est « Violences Intra-Familiales », soit 18 % des demandeurs

En 2021, on note une stabilité dans la répartition par âge des personnes concernées par une demande d'insertion.

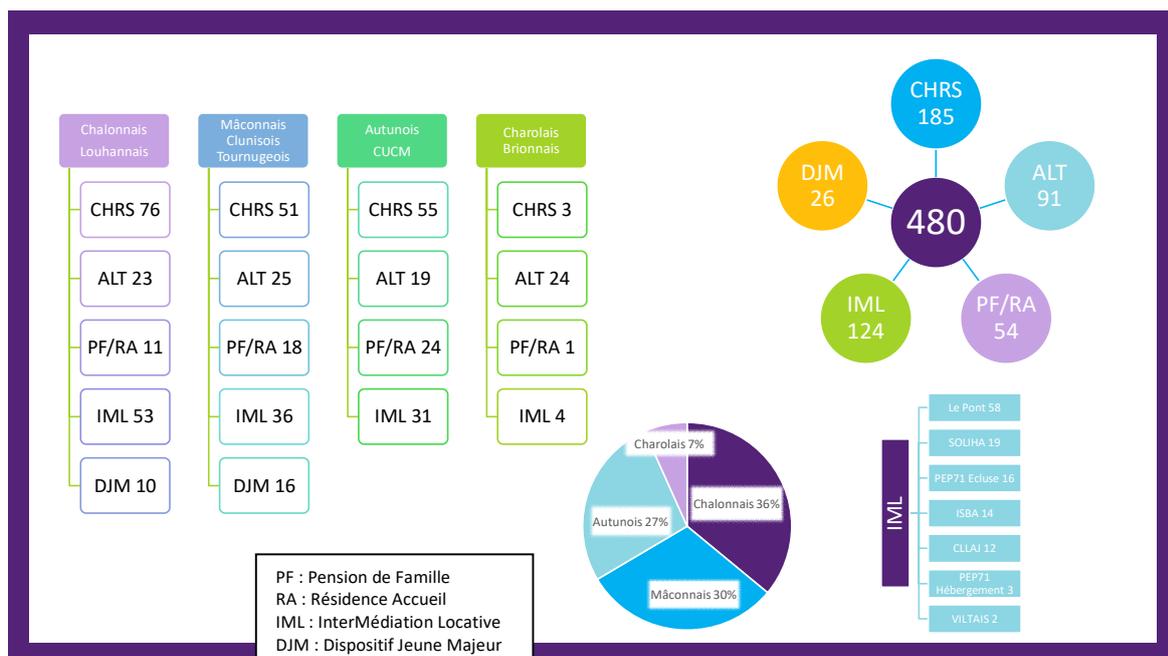
Motif principal de la demande :



En 2021, le motif premier des demandes est celui de sortie d'hébergement ou d'accès au logement accompagné. On constate effectivement des étapes dans le parcours des personnes. L'augmentation des places en logement accompagné semble être un élément facilitateur.

Les demandes liées aux violences intrafamiliales, en troisième position, sont stables par rapport à l'année précédente.

Les types d'admission sur le parc d'hébergement/logement :



En 2021, les admissions dans le parc d'insertion sont en légère hausse, sur un parc pleinement occupé. Les listes d'attentes n'ont pas diminué et sur le secteur chalonnais, elles tendent même à voir leurs délais s'allonger.

Le Plan Logement d'Abord :

Sorties d'hébergement d'insertion vers	2019	2020	2021
Logement social	145	141	176
Logement privé	48	76	51
TOTAL logement ordinaire	193	217	227
Intermédiation locative	28	29	28
Résidence sociale / Pension de Famille / Résidence d'Accueil	15	17	17
TOTAL logement accompagné	43	46	45
TOTAL personnes sorties	236	263	272

Malgré une année 2021 impactée par la crise sanitaire, les accompagnements vers le logement se sont poursuivis. Depuis l'observation autour du Plan Logement d'Abord, le nombre de personnes sorties vers le logement croît chaque année.

Sur l'ensemble de ces trois dernières années, les sorties vers le logement ordinaire (public et privé) affichent une progression de 18 %. En 2021, ce sont les sorties vers le logement social qui ont le plus augmenté.

Données Qualitatives

Faits marquants :

La refonte de l'application SISIAO a eu lieu le 21 septembre 2020 mais depuis cette date, les difficultés rencontrées sont nombreuses.

Etape par étape, le SIAO 71 s'était préparé à cette refonte, notamment avec l'harmonisation du nommage des structures et des groupes de places, tout en tenant compte des particularités de découpage territorial de la Saône-et-Loire.

L'ensemble des SIAO a régulièrement alerté le Ministère de référence des difficultés rencontrées. Au printemps 2021, la DIHAL a pris le relais de la DGCS, déployant de nouveaux moyens mais ce chantier est annoncé pour durer plusieurs mois.

Dès 2020, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, a joué un rôle important de coordination dans les échanges entre SIAO sur la remontée des dysfonctionnements. Le SIAO 71 a été plusieurs fois cosignataire de courriers d'alerte adressés à la DGCS puis à la DIHAL et au Ministère de référence.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les problèmes actuels du SI perdurent et perturbent l'orientation et le suivi social des ménages hébergés, empêchent d'avoir une visibilité sur la totalité des places disponibles et ne permettent pas de remontées fiables sur les DNP. En outre ces dysfonctionnements poussent les SIAO à créer des outils parallèles non sécurisés du point de vue de la protection des données individuelles.

L'insatisfaction des utilisateurs est croissante et il faudrait rapidement envoyer un signal positif.

Extrait du courrier adressé à la DIHAL par Florent Gueguen – Directeur de la FAS – 08 janvier 2021

En participant comme référents de l'application SISIAO aux ateliers menés par la DIHAL, le SIAO 71 poursuit son implication dans la recherche de résolutions afin que cet outil puisse être d'un meilleur usage pour les utilisateurs.

Actions collectives et partenariales :

Toujours en rapport avec l'application nationale SI, le SIAO 71 a engagé un important travail de création de comptes pour doter l'ensemble des structures dites de « Premier Accueil » d'un accès leur permettant la saisie des demandes.

En parallèle, plusieurs dizaines de travailleurs sociaux de structures ou institutions diverses ont pu bénéficier d'un temps de formation autour de l'application SISIAO. Chaque rencontre a été l'occasion de présenter les attendus du SIAO 71 en matière de transmission de données utiles pour l'instruction en commissions de concertation.

Nous avons créé et diffusé des supports pour faciliter la prise en main de l'outil, répondu aux nombreuses sollicitations des travailleurs sociaux, qui avaient besoin d'être guidés dans la navigation et le remplissage de la demande.

Une coordinatrice dédiée à l'axe logement est venue renforcer l'équipe SIAO ; le SIAO 71 est désormais présent en CCAPEX, coordonne et suit les mesures AVDL, participe aux commissions logement, traite du contingent préfectoral et participe à la commission du nouveau dispositif du Département sur le logement des jeunes sortants de l'ASE Loj'In.

Dans son rôle de référent de parcours, le SIAO assure désormais le suivi des ménages hébergés en structure généraliste et travaille à l'amélioration de la fluidité des différents dispositifs.

La mission de coordination des dispositifs de Veille Sociale par le SIAO a été réaffirmée au fil des textes portant sur les SIAO et notamment dans l'article 30 de la loi ALUR codifié à l'article L345-2-4 du CASF :

« le SIAO a pour mission d'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale ». Pourtant cette mission s'avère encore difficile à mettre en œuvre au regard du manque de moyens portés au crédit de cette mission et d'une activité quotidienne importante assumée par les SIAO. Accompagné par la FAS BFC, le SIAO 71 a travaillé durant le deuxième semestre 2021 à la construction d'un état des lieux des actions départementales de veille sociale et sur la proposition d'un plan d'actions adaptées aux besoins, transmis à la DDETS 71 début d'année 2022.

Perspectives 2022

Développer la mission observation :

- Poursuivre la participation du SIAO 71 aux ateliers de la DIHAL relatifs à l'amélioration et la stabilisation de l'outil SISIAO ;
- Mener une réflexion avec la DIHAL chargée du pilotage du SISIAO sur l'articulation des indicateurs attendus au niveau départemental et les fonctionnalités de l'application ;
- Limiter et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes ;
- Rendre effective la mission d'observation du SIAO et dans ce cadre, définir le périmètre de cette mission et réfléchir aux modalités de mise en œuvre.

Poursuivre la communication du SIAO à destination des partenaires :

- Communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO ;
- Informer les partenaires sur les dispositifs existants dans le département.

Formaliser le fonctionnement du SIAO et son partenariat :

- Préciser le mode de fonctionnement des commissions SIAO, sa composition, avec rédaction d'une charte de fonctionnement ;
- Formaliser le partenariat par des conventions.

Renforcer l'articulation du SIAO et des Résidences Sociales / FJT :

La construction d'un partenariat avec les Résidences Sociales pour que 30 % des places de chaque structure (places correspondant à la réservation préfectorale) intègrent le parc du SIAO 71.

Renforcer la construction du partenariat avec les bailleurs sociaux : voire l'essaimage de plateformes logement / hébergement selon le modèle de celle portée par la CCGAM.

Participer à la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement (SPRL) :

Malgré les premiers résultats positifs indéniables du Plan Logement d'Abord, le nombre de personnes sans domicile reste conséquent. Il importe donc de poursuivre le renforcement de la coordination des secteurs de l'hébergement et du logement, affirmant ainsi les principes du Logement d'Abord pour dépasser le modèle du parcours en escalier, au profit d'une stratégie basée sur l'accès le plus rapide possible au logement y compris depuis la rue. Le SIAO, outil majeur du SPRL, devra :

- Travailler au développement du partenariat avec l'ARS, les acteurs de la santé et notamment la santé mentale et de l'addictologie ;
- Renforcer la coordination avec les acteurs œuvrant pour la protection des VIF ;
- Participer au déploiement puis au suivi du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) pour faciliter et pérenniser l'insertion professionnelle des moins de 26 ans ;
- Renforcer le partenariat avec l'OFII pour améliorer la prise en charge des personnes relevant du droit d'asile ;
- Renforcer la coordination des dispositifs départementaux de Veille Sociale.



ARTICLES DE PRESSE



SOURCE : article du JSL du 06/01/2021 – par Tristan AUBRY

À l'hôpital Jean-Bouveri, un service qui retape les cabossés de la vie

Le 12 novembre 2019 ouvrait le service de lits d'accueils médicalisés dans des locaux de l'hôpital Jean-Bouveri de Montceau. Un service destiné aux personnes en grande précarité, qui nécessitent des soins lourds mais sans hospitalisation. Les 16 lits sont actuellement tous occupés. Reportage.



L'association Le Pont gère le service Lits d'accueil médicalisés (LAM) dans les locaux de l'hôpital Jean-Bouveri de Montceau. Photo JSL /Tristan AUBRY

Dans sa chambre au papier peint vert, un magazine *Sciences et avenir* posé sur le lit, M. D, 79 ans, patiente au chaud. « Je suis ici depuis juillet », raconte l'homme rencontré ce lundi qui vient du canton de Couches. « Ici », c'est [le service Lits d'accueil médicalisés \(LAM\) de l'association Le Pont](#). Un service qui prend en charge les personnes en grande précarité, souvent sans domicile fixe (SDF), qui ont besoin de soins –mais pas d'une hospitalisation– pour une période supérieure à six mois. La durée du séjour est illimitée. Le lieu d'accueil est situé dans un bâtiment autonome du centre hospitalier, précédemment occupé par les Soins de suite et réadaptation de l'hôpital (SSR), non loin du canal du Centre.

« Une maison sans salle de bain, ni WC »

M. D. n'est pas SDF. Mais l'homme habite dans une « maison qui date de 1850, sans salle de bain, ni WC ». Son système de chauffage est une vieille cheminée. Avant d'arriver au LAM, il a été hospitalisé au Creusot et à Chalon pour qu'on lui soigne des brûlures à une jambe, « dues à la sueur, à cause de chaussettes en nylon », raconte l'homme. Des blessures qu'il s'était faites fin décembre 2019 et dont il garde toujours la trace. Après ? Il a été placé en convalescence à La Guiche à partir de mai 2020. Mais vu sa situation, plutôt que de rentrer chez lui où il aurait été compliqué de faire les soins, il a rejoint le LAM en juillet. « Ici, on est bien soigné. L'infirmière veille à ce qu'on prenne bien nos médicaments. Mes brûlures ont été guéries », reprend M. D. Les équipes soignantes du Pont ont détecté qu'il avait aussi du diabète et un problème aux yeux. Il reste donc.

« Nous répondons à une vraie demande »

Comme M. D., ils sont quinze autres à résider dans cet ancien bâtiment de l'hôpital Jean Bouveri, loué depuis fin 2019. L'objectif est d'en accueillir une vingtaine à terme. « Nos résidents ont entre 21 et 88 ans, indique Violaine Desloges, la directrice de territoire. Depuis l'ouverture le 12 novembre 2019, nous avons accueilli 28 personnes, dont six femmes. Cette idée est une réussite car nous répondons à une vraie demande. » Le LAM indique que deux à trois personnes sont à ce jour en attente d'une place. Ce type de service est le seul actuellement dans la région. Et il ne prend en charge que des Saône-et-Loiriens : « Nous avons eu une personne de Besançon, mais seulement pendant 48 heures. Les personnes préfèrent rester près de leurs proches. »



24 salariés au chevet des personnes en grande précarité

Soins palliatifs ou traitement de pathologies lourdes comme le cancer ou les addictions... Voilà à quoi sert le service des Lits d'accueil médicalisés (LAM) de l'association Le Pont dédié aux SDF et aux personnes en grande précarité. Actuellement composé de 16 lits dans une annexe de l'hôpital de Montceau, le service comptera 20 chambres à l'horizon du deuxième semestre 2021, « sous toutes réserves ».

Deux médecins parmi les salariés

L'équipe est composée de deux médecins, sept infirmières (dont une cadre de santé), sept aides-soignantes, un travailleur social, un psychologue... en tout 24 salariés. « Nous assurons la continuité des soins, 365 jours par an, nuit et jour. Il y a toujours un infirmier et une aide-soignante sur place », souligne Violaine Desloges, la directrice. L'admission dans ce service ne peut se faire que si la personne veut se soigner. « Nous n'infantilisons pas nous accompagnons. Les patients adhèrent ou non », reprend Violaine Desloges. Une personne ne peut être accueillie sur la seule demande d'un tiers. Si la durée du séjour est illimitée, les personnes accueillies doivent participer à hauteur de 20 % de leur revenu, quel qu'il soit. Le service est financé à hauteur de 1,4 million d'euros par an par l'Agence régionale de santé.

Bientôt une salle de sport ; de détente et d'informatique

Parmi les projets du service, il y a la création de trois salles, dont une dédiée à la remise en forme (avec des vélos d'appartement notamment), une salle détente et une salle informatique pour réaliser des CV, l'inscription à Pôle emploi et des démarches administratives. « C'était une demande des résidents », glisse la directrice.

MÂCON

Le préfet sur la maraude du Samu social assuré par le Pont



Le préfet Julien Charles (au centre) a déjà noué de nombreux contacts avec l'association. À gauche Gilles Vulin, le directeur et Jean-Amédée Lathoud, le président. À droite Françoise Michon, travailleuse sociale et François Bergez, bénévole de l'association. Photo JSL/Agnès GONNOT

Ce jeudi soir, le préfet Julien Charles a pu appréhender le travail accompli par le Samu social de Mâcon, géré par l'association Le Pont.

Ce jeudi soir, avec Françoise Michon, travailleuse sociale et François Bergez, bénévole, le préfet Julien Charles accompagné du président Jean-Amédée Lathoud et du directeur Gilles Vulin a accompagné l'équipe de l'association Le Pont assurant la ma-

raude quotidienne à Mâcon et sur ses proches environs. « Cette maraude est assurée chaque soir à partir de 18 heures jusqu'à 20 h 30, parfois plus, détaille Françoise Michon. Nous apportons de la soupe, des sandwiches, du café. Ainsi les deux personnes du Samu font à pied le tour du centre-ville pour aller à la rencontre de ceux qui sont peu visibles. Puis ils continuent par la gare, le centre Paul-Bert et quelques environs. »

« L'important pour nous est

“ L'important est de créer le lien de confiance. ”

François Bergez, bénévole

de créer le lien de confiance qui permettra d'accompagner la personne vers un retour à une vie plus ordinaire, précise François Bergez. La soupe n'est qu'un médiateur pour y



Le préfet (à gauche) s'entretient avec une personne ayant appelé le 115. Françoise Michon et François Berger assurent la maraude. Photo JSL/Agnès GONNOT

parvenir, mais c'est un travail de longue haleine. »

« 264 places, toutes occupées »

Le préfet a accompagné l'équipe et a souligné l'importance du travail accompli par l'association. « Je rends hommage et je remercie toute l'équipe du Samu social et Le Pont pour toutes les actions menées au service des plus démunis. »

Le président Jean-Amédée

Lathoud a remercié le préfet et l'État pour les moyens mis à sa disposition. « Le dispositif dispose de 264 places, toutes occupées malgré une augmentation de 40 places cette année pendant la période hivernale (du 2 novembre au 31 mars). » Gilles Vulin a également révélé : « L'ARS (Agence régionale de santé) nous a annoncé la venue prochaine d'une infirmière pour être au plus près des personnes et répondre à leurs besoins. »

Agnès GONNOT (CLP)

Saint-Marcel - SOURCE : JSL par Emmanuelle VIRESOVIT - 14 oct. 2021

Un dispositif permet aux jeunes majeurs immigrés d'être accompagnés. Comme Yaya Diallo, apprenti chez un boulanger de Saint-Marcel, qui bénéficie d'un logement et d'un accompagnement.



Yaya Diallo, apprenti à la boulangerie Le Wagonnet des pains de Nathalie et Patrice Volatier, attend une carte de séjour.

« Yaya, c'est le fils que je n'ai pas eu », commente Nathalie Volatier, la dynamique et engagée boulangère du *Wagonnet des pains*, à Saint-Marcel. Elle et son mari Patrice ont toujours accueilli des apprentis, jusqu'à quatre en même temps. Mais plus que tout, ils apprécient aider de jeunes immigrés comme Yaya Diallo, âgé de 18 ans, originaire de Guinée-Conakry. Apprenti en 1^{re} année de brevet professionnel, ce fils de boulanger bénéficie depuis quelques mois du dispositif jeunes majeurs (DJM). Créé en 2018, il prend le relais de l'aide sociale à l'enfance, qui accompagne les mineurs isolés. « À 18 ans, on laissait ces jeunes dans la nature alors qu'ils n'étaient pas prêts », remarque Maxime Lecompte, travailleur social à l'association Le Pont.

Le DJM encadre ces jeunes majeurs pour leur permettre d'être autonomes et d'obtenir une carte de séjour à terme. L'association Le Pont, qui porte le dispositif, met à leur disposition des appartements qu'ils partagent en colocation. Neuf sont disponibles sur le Mâconnais et cinq dans le Chalonnais. Les jeunes paient une partie du loyer en fonction de leurs revenus. Ils sont majoritairement apprentis dans la restauration ou le bâtiment. Par exemple, Yaya habite aux Aubépins, à Chalon, avec trois autres jeunes et paye 50 € de loyer.

Actuellement, 40 jeunes du département sont accompagnés, dont 13 sur Chalon et 27 à Mâcon. Mais 20 restent sur liste d'attente. « Le DJM est un passage possible mais pas obligatoire, commente Eric Millet, chef de service au Pont. Certains jeunes n'ont pas besoin du dispositif. »

Aux dires de ses accompagnants, Yaya fait preuve d'une grande maturité. « Mon choix, c'est de prendre mon appartement à moi, passer le permis, être responsable », déclare-t-il. Nathalie Volatier veille sur lui pour le mener vers l'excellence. Elle le pousse à passer des concours de boulanger, le prochain sera la foire de Dijon pour la meilleure baguette. « On surveille ses fréquentations, on lui a appris à faire ses comptes », raconte-t-elle.

Il n'attend plus qu'une carte de séjour pour voler de ses propres ailes. « Il ne faut pas baisser les bras, c'est ça le plus dur, mais c'est ce courage-là qui va payer et vous faire avoir une carte de séjour », l'a rassuré Agnès Radnic, directrice de territoire au Pont. Mais cet accompagnement se mérite. Tous les jeunes immigrés n'y ont pas droit, notamment s'ils ont commis des délits. Ils doivent également s'engager à respecter les valeurs de la République.



MÂCON : La ministre déléguée à l'emploi et à l'insertion est passée par Eco'Cook cet après-midi

SOURCE : article de Mâcon Infos par Anthony Litaudon du 15/10/2021



Brigitte Klinkert, inconnue du grand public, est ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion. Elle était en déplacement en Saône-et-Loire ce vendredi, à Mâcon cet après-midi.

Après une matinée dans le pays minier, Autun et Le Creusot, la ministre Brigitte Klinkert a visité la conserverie Eco'cook dans le quartier de Saint Clément à Mâcon.

Accueillie par le président de l'association Le Pont, Jean-Amédée Lathoud, ainsi que son directeur général, Gilles Vulin, Madame la ministre a pu échanger avec les travailleurs de l'atelier Eco'Cook. L'association Le Pont cherche à répondre aux situations de précarité et d'exclusion par des actions de prévention, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement. Avec l'aide de plusieurs financeurs, elle a créé des Ateliers Chantier d'insertion avec, notamment, l'ouverture de la conserverie Eco'Cook fin 2018. Cet atelier, 26, rue Bigonnet à Mâcon, présente une offre innovante avec la valorisation des matières récupérées en plats cuisinés. Elle s'appuie sur 3 objectifs principaux :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser les circuits courts
- L'action pour l'emploi

Également présents aux côtés de la ministre, le préfet de Saône et Loire, Julien Charles, le député de la circonscription de Mâcon, Benjamin Dirx, la maire de Charnay, Christine Robin, et le maire de Mâcon, Jean-Patrick Courtois, tous ont tenu à se rendre compte du travail réalisé en cuisine. En effet, ce sont deux encadrants techniques spécialisés qui assurent la professionnalisation d'une dizaine de salariés en contrat d'insertion à Eco'Cook.

Avec de nombreux partenaires, la conserverie remplit plusieurs missions à dimension sociale, sociétale, solidaire et écologique.

Quelques chiffres pour appuyer les ambitions et les nouvelles perspectives de l'association :

- Le budget 202 s'élève à 327 750 €
- La boutique a vendu 2312 bocaux depuis janvier 2021
- 9538 repas à l'Accueil de Jour et 5224 au Centre d'Hébergement depuis janvier 2021
- Un chiffre d'affaire de 78 428 € depuis le début d'année

Pour conclure, un beau projet qui s'inscrit dans le cadre de France Relance avec le dispositif #1jeune1solution.

Le Creusot - Source JSL Par **Pierrick DEGRACE** - 15 oct. 2021

Portraits de « vies abîmées » dans une exposition de « toute gaîté »

Les résidents de la pension des familles, des adultes seuls ayant eu des parcours de vie « difficile » ont exposé leur portrait colorié le week-end dernier. Un atelier initié par l'association du Pont qui gère la structure permet aux résidents de tisser des liens.



Lydie et François ont participé à l'atelier. Photo JSL /Pierrick DEGRACE

« Il a mis du rouge. On pourrait penser qu'il est en colère mais c'est parce qu'il est timide. C'est tout le contraire. Pour le coup, il s'est fait remarquer », plaisante Lydie, une résidente de 53 ans de la pension des familles, en montrant le portrait de François, 63 ans. « L'inspiration m'est venue comme ça », marmonne-t-il. Les deux « apprentis artistes » ont participé avec dix autres résidents sur quarante à un atelier d'art plastique encadré par Vana Tette. Le principe : un portrait d'eux est dessiné et ils ont dû le remplir avec des couleurs. « J'ai choisi plusieurs couleurs pastelles pour la gaîté », détaille Lydie devant son œuvre.

Des parcours difficiles

De la gaîté qui contraste avec son passé et celui des autres résidents qui ont eu « des parcours difficiles. « Je suis là depuis deux ans à la suite d'une longue hospitalisation. J'ai fait une dépression assez forte. » François, 63 ans, en retraite, confie avoir eu des problèmes avec l'alcool. « Je me suis soigné. Avant je buvais beaucoup d'alcool. J'ai passé six mois en cure. Aujourd'hui, je vais bien. » Son salut, il le doit à son accueil au sein de la pension des familles. « Moi la solitude, je ne peux pas. Quand je me retrouve en groupe, ça me fait du bien. » Lydie aussi considère la solitude comme un ennemi : « Quand on est seul, on rumine, on rumine, ce n'est pas bon. Ici quand on a un problème, on peut parler, c'est ça qui est bien. »

Une quarantaine d'adultes accompagnés

Ils sont quarante, des adultes seuls, à vivre au sein de la structure, géré par l'association Le Pont. Ils peuvent rester au sein de la structure autant qu'ils le souhaitent, avec un encadrement d'une équipe éducative composée d'une personne et d'une maîtresse de maison. C'est d'ailleurs elle qui propose des activités. « On fait des ateliers à tous les mois, j'y participe à chaque fois », déclare Lydie.



Une dizaine d'exposants sont présents jusqu'à samedi à l'espace Carnot Montrevel de Mâcon pour vendre des objets fabriqués pour les fêtes de fin d'année, tous issus de la récupération. L'objectif est de réduire le volume de ses déchets et éviter le gaspillage.



Une dizaine d'associations participent à cette opération. Photo JSL /Agnès GONNOT

Ce mercredi, la 6e édition de l'opération "Seconde vie", organisée par Mâconnais Beaujolais agglomération (MBA), était inaugurée à Mâcon par Jean-Patrick Courtois, le président et maire, et Gilles Jondet, vice-président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets. Cette opération veut mettre l'accent sur la réduction des déchets au moment des fêtes de fin d'année.

96 tonnes de déchets transformés en 2019

Toutes les associations appartenant à l'économie sociale et solidaire sont présentes à l'espace Carnot Montrevel. Elles proposent à la vente de nombreux articles, tous issus de la récupération, qui ont été valorisés, transformés, réinventés. « Il est possible de prolonger la vie des objets, a déclaré Gilles Jondet. C'est un système qui marche puisqu'en 2019 ce sont plus de 96 tonnes de déchets qui ont ainsi été transformés. »

Décorations de Noël, petits meubles, conserves alimentaires, artisanat sont à découvrir. Jean-Amédé Lathoud, président du Pont, a souligné : « C'est une démarche à la fois environnementale, solidaire et économique. »

PRATIQUE Espace Carnot Montrevel, jusqu'au 27 novembre de 10 à 18 h.

Les exposants : Le Pont La Ressourcerie Ecosol, Le Pont Eco'cook, L'accorderie du Mâconnais, Repair'café Val de Saône, les Marbettes, Les Petites Cantines, Monsieur Bout de Bois, Nokomis déco, Teresa Lou Atelier, Antal et Rosie.



Pour la seconde année consécutive, l'association Le Pont organise sa collecte de boîtes de Noël à destination des personnes les plus démunies en Bresse. L'année dernière, pas moins de 200 boîtes ont été collectées.



« Certains bénéficiaires étaient bouleversés à la lecture des mots doux dans les boîtes, l'année dernière », se rappelle, touchée, Carole Coulon, travailleuse sociale au sein de l'association Le Pont.

Après une première collecte couronnée de succès en 2020, l'équipe associative a décidé de réitérer son opération à destination des personnes les plus démunies en Bresse, pour Noël.

« Montrer que l'on pense à eux, qu'ils existent... »

Le principe ? « Disposer un truc chaud, un truc bon [pas d'alcool ou de produits alcoolisés, NDLR], un produit de beauté, un loisir et un mot doux à l'intérieur d'une boîte à chaussures », explique Stéphanie Dumont, monitrice éducatrice au sein de l'association.

Il suffit ensuite d'emballer la boîte dans du papier cadeau et d'inscrire sur le cadeau "M" pour mixte, "H" pour homme ou "F" pour femme. « Tout en sachant qu'il faut privilégier les boîtes pour les hommes car nous avons un public davantage masculin », poursuit la monitrice éducatrice. Les bénéficiaires sont des personnes précaires, isolées ou sans domicile fixe. L'objectif : « Qu'ils aient aussi un cadeau de Noël et montrer que l'on pense à eux, qu'ils existent... ». L'an passé, les réactions étaient timides : « C'est un public qui est très dans la retenue des émotions positives, mais ça se voyait dans leur regard qu'ils étaient touchés. »

200 boîtes collectées l'année dernière

L'année dernière, 200 boîtes ont été collectées. Un beau nombre pour une première. « On a eu de belles boîtes avec des livres, des écharpes, des gels douche, parfums, chocolats, des jeux... Nous ne pensions pas collecter autant de boîtes. Ça a très bien fonctionné. Nous en avons même distribué à Tournus et Chalon-sur-Saône tellement on en avait, raconte Carole Coulon. Offrir un cadeau à une personne dans le besoin, d'inconnu à inconnu, c'est une action qui s'inscrit dans l'ère du temps. » Et ça marche puisque des partenariats se créent.

Plusieurs partenariats

Ainsi, cette année, plusieurs classes de collège et lycée de l'Ensemble scolaire Notre-Dame à Louhans, vont participer à la collecte. Deux autres partenariats avec les municipalités de Romenay et Mervans se sont aussi noués. À Romenay, il sera ainsi possible de déposer ses boîtes lors du marché de Noël, les 11 et 17 décembre.

Une fois les boîtes préparées, les personnes peuvent venir les déposer à l'accueil de jour de Louhans, au 3 rue de Bram. Une journée de distribution des boîtes aura peut-être lieu lors d'un moment convivial collectif début janvier si les conditions sanitaires le permettent.

Mardi 14 décembre 2021

CHALON-SUR-SAONE

LaPéniche : un jouet contre un concert rock, folk et électro



L'ensemble Avé Mizaré proposera un set électro-rock en interprétant ses compositions. Photo fournie par Avé Mizaré

Forts du succès des années précédentes, LaPéniche et l'association pour la réinsertion et l'accueil, Le Pont, organisent la 8^e édition de la soirée Père Noël rockeur.

Trois groupes et un DJ se partageront la scène de cette soirée pas comme les autres à LaPéniche. Pour assister à cette soirée Père Noël rockeur le 18 décembre, nul besoin de ticket. Comme billet d'entrée, ni espèces sonnantes ou trébuchantes, ni carte bleue, mais un jouet, une peluche, un livre, une BD, pour tout dire un cadeau pour enfant d'une valeur minimale de huit euros.

Les présents collectés seront ensuite distribués par les membres

de Le Pont à des familles suivies par l'association. Cette remise de jouets devrait avoir lieu fin décembre lors du spectacle de Noël organisé à LaPéniche à destination des familles défavorisées du secteur chalonnais. L'idée est que les enfants de ces familles puissent bénéficier d'un cadeau sous le sapin.

Wine, Avé Mizaré, Les 3 Monts et Pangolino Show au programme

Question musique, la soirée s'annonce locale. Depuis cinq ans, l'ensemble Wine distille un rock élégant et contemporain. Deux guitares, une basse et une batterie pour une musique puisée à l'écoute de Muse, Placebo, Queen of the Stone Age ou encore

Sevendust. Une touche d'électro-rock avec le jeune groupe Avé Mizaré et de la poésie folk et festive composée par Les 3 Monts complètent la programmation de cette soirée musicale, solidaire et festive. Avec Les 3 Monts, l'ambiance sera dansante. Accordéon, ukulélé, cajon, guitare, basse et chant installeront une atmosphère qui n'est pas sans rappeler La Rue Kétanou, Mano Solo ou encore Louise Attaque. Et pour les couche-tard, la soirée se prolongera par le DJ set du duo Pangolino Show.

Jean-Marc GAUDILLAT (CLP)

PRATIQUE Concert samedi 18 décembre, 20 h 30 à LaPéniche.



LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAP	Appel A Projet
AASP	Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADLCA	Association du Dispensaire de Lutte Contre les Addictions
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADS	Agent De Santé
AEM	Association d'Enquête et de Médiation
AEMO	Aide Éducative en Milieu Ouvert
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
AFTRAL	Apprendre et se Former en Transport et Logistique
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial
AGIRE	Autonomie, Gérontologie, groupe Iso Ressource
AGR	Accompagnement Global des Réfugiés
AIR	Accompagnement Individualisé Renforcé
AJ	Accueil de Jour
ALT	Aide au Logement Temporaire
AMAVIP	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL	Aide Personnalisée au Logement
APM	Atelier Protégé Mutualiste
APOR	Association pour l'Orientation et le Reclassement
ARE	Aide au Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASH	Aide Soignant en milieu Hospitalier
ASI	Accompagnement Social Individualisé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASP	Appui Spécifique Personnalisé
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASTI	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
AT	Accident du Travail
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CALPAE	Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCGAM	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan

CCM	Communauté Creusot Montceau
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEJ	Contrat Engagement Jeune
CESEDA	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile
CESF	Conseiller en Économie Sociale Familiale
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIP	Conseiller d'Insertion Professionnelle
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CLH	Cellules Locales de l'Habitat
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDA	Cour Nationale de la Demande d'Asile
COMED	Commission de Médiation
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPF	Compte Personnel de Formation
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CQL	Commandement de Quitter les Lieux
CRIP	Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes
CRPA	Comité Représentatif des Personnes Accueillies
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCM	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD	Commission Unique Délocalisée
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAMIE	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
DAQ	Dispositif Amont de la Qualification
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DFL	Dispositif de Formation Linguistique
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DILS	Direction de l'Insertion et du Logement Social
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs
DNA	Dispositif National d'Accueil
DNP	Demande Non Pourvue
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DREETS	Direction Régionale de l'Économie de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EAPS	Établissement d'Activités Physiques ou Sportives
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EMPP	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
EPIDE	Établissement pour l'Insertion dans l'Emploi
ESA	Entraide Scolaire Amicale
ESMP	Ecole Supérieure des Métiers et de la Professionnalisation

ESMS	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ESSIP	Equipes Spécialisées de Soins Infirmiers Précarité
ETAP	Espace Temporaire d'Accueil de Personnes
ETP	Équivalent Temps Plein
ETPI	Équivalent Temps Plein Insertion
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAMI	Fonds Asile Migration et Intégration
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FIE	Fonds Inclusion Emploi
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Étrangère
FLI	Français Langue Intégration
FLS	Français Langue Seconde
FNAT	Fédération Nationale des Associations Tutélaires
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GED	Gestion Electronique des Documents
GEIQ	Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GRETA	Groupements d'Établissements
HOPE	Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
HU	Hébergement Urgence
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IFAS	Institut de Formation pour les Aides-Soignants
IFPA	Institut de Formation et de Promotion des Adultes
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IJ	Indemnités Journalières
IML	Intermédiation Locative
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
IRTF	Interdiction de Retour sur le Territoire Français
ISBA	Immobilière Sociale de Bourgogne et Associés
ISCG	Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MASP	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MBA	Mâconnais Beaujolais Agglomération
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MFS	Maison France Services
MILO	Mission Locale
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MM	Mois Mesures
MNA	Mineur Non Accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MVA	Majoration pour la Vie Autonome
NP4R	Nouveau Programme d'Accompagnement Global vers l'Emploi et la Formation des Réfugiés
NR	Non Réponse
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PACEA	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PAPOS	Procédure Accélérée Provenant des Pays d'Origine Sûrs

PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PCH	Prestation de Compensation Handicap
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEC	Parcours Emploi Compétences
PEP	Pupille de l'Enseignement Public
PF	Pension de Famille
PGF	Plan Grand Froid
PIAL	Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PS	Protection Subsidiaire
PTA	Plateforme Territoriales d'Appui
PTI	Programme Territorial d'Insertion
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RA	Résidence Accueil
RDAS	Règlement Départemental d'Aide Sociale
RDC	République Démocratique de Congo
RDR	Réduction Des Risques
RDRA	Réduction Des Risques Alcool
RELS	Responsable Local des Solidarités
RESF	Réseau Education Sans Frontières
RFP	Réquisition de la Force Publique
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RMU	Référé Mesures Utiles
RPA	Résidence pour Personnes Agées
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RS	Résidence Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDAT	Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail
SDF	Sans Domicile Fixe
SDIT	Service Départemental d'Intervenants en Toxicomanie
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIRTOM	Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
SISIAO	Système d'Information Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMJPM	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPRL	Service Public de la Rue au Logement
SRF	Sans Ressources Fixes
SSD	Service Social Départemental
SSI	Système Sécurité Incendie
SVS	Stop Violences Sexuelles

TIG	Travail d'Intérêt Général
TRE	Technique Recherches d'Emploi
TS	Travailleur Social
TT	Travail Temporaire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UP2A	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
VIF	Violences Intra-Familiales
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VPF	Vie Privée et Famille

